

# Panorama Administratif de la F.F.M de 1913 à 1992

(MANQUENT ANNEES 1962 A 1967)

---

**Fédération Française de Motocyclisme**

# SOMMAIRE

	Pages
<b>DOSSIER : PANORAMA ADMINISTRATIF DE LA F.F.M. DE 1913 A 1992</b> _____	
Les premières manifestations sportives officielles _____	7
<b>Année 1913</b> _____	<b>8</b>
L'Union Motocycliste de France (U.M.F.) voit le jour _____	8
Premières réunions avant-guerre à l'A.C.F. _____	8
Le Chevalier René de KNYFF est nommé Président de l'U.M.F. _____	9
<b>Année 1914</b> _____	<b>11</b>
Procès-verbaux des réunions du Comité et de la Commission sportive de 1919 à 1992 _____	13
<b>Année 1919</b> _____	<b>13</b>
<b>Année 1920</b> _____	<b>15</b>
<b>Année 1921</b> _____	<b>18</b>
<b>Année 1922</b> _____	<b>24</b>
<b>Année 1923</b> _____	<b>31</b>
<b>Année 1924</b> _____	<b>34</b>
<b>Année 1925</b> _____	<b>40</b>
<b>Année 1926</b> _____	<b>44</b>
<b>Année 1927</b> _____	<b>48</b>
GEORGES LONGUEMARE est nommé président de l'U.M.F. _____	51
<b>Année 1928</b> _____	<b>54</b>
Augustin PEROUSE est élu Président de l'U.M.F. _____	59
<b>Année 1929</b> _____	<b>61</b>
<b>Année 1930</b> _____	<b>65</b>
<b>Année 1931</b> _____	<b>69</b>
<b>Année 1932</b> _____	<b>74</b>
<b>Année 1933</b> _____	<b>77</b>
<b>Année 1934</b> _____	<b>80</b>
<b>Année 1935</b> _____	<b>84</b>
<b>Année 1936</b> _____	<b>89</b>
<b>Année 1937</b> _____	<b>93</b>
<b>Année 1938</b> _____	<b>97</b>
<b>Année 1939</b> _____	<b>100</b>
<b>Année 1941</b> _____	<b>103</b>
<b>Année 1942</b> _____	<b>103</b>

<b>Année 1943</b>	<b>105</b>
<b>Année 1945</b>	<b>105</b>
L'U.M.F. devient Fédération Française de Motocyclisme (FFM) le 7 décembre 1945	106
<b>Année 1946</b>	<b>107</b>
Organisation du premier Moto-Cross dans la région parisienne	107
Les nouveaux statuts de la F.F.M. sont adoptés	108
<b>Année 1947</b>	<b>111</b>
<b>Année 1948</b>	<b>114</b>
<b>Année 1949</b>	<b>116</b>
La Fédération Internationale des Coureurs Motocyclistes (FICM) devient Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) en 1949	117
Le premier Championnat de France de Moto-Cross est organisé sur une épreuve	117
<b>Année 1950</b>	<b>118</b>
<b>Année 1951</b>	<b>122</b>
<b>Année 1952</b>	<b>125</b>
<b>Année 1953</b>	<b>128</b>
Création d'une revue trimestrielle nommée France Moto	129
<b>Année 1954</b>	<b>131</b>
<b>Année 1955</b>	<b>135</b>
Création de la Formule Sport Vitesse	136
<b>Année 1956</b>	<b>139</b>
<b>Année 1957</b>	<b>142</b>
Les dames et demoiselles sont autorisées à courir en Moto-Cross	144
<b>Année 1958</b>	<b>147</b>
<b>Année 1959</b>	<b>149</b>
La Mutuelle Nationale des Sports assure la couverture des pilotes moto	150
Création du championnat de France de Trial	151
<b>Année 1960</b>	<b>152</b>
<b>Année 1961</b>	<b>154</b>
<b>Année 1962</b>	<b>155</b>
<b>Année 1967</b>	<b>158</b>
<b>Année 1968</b>	<b>158</b>
Jean LESUEUR est élu président de la F.F.M. en remplacement de Roger BOUVET	158
<b>Année 1969</b>	<b>160</b>
<b>Année 1970</b>	<b>161</b>
<b>Année 1971</b>	<b>163</b>
<b>Année 1972</b>	<b>165</b>
<b>Année 1973</b>	<b>166</b>
La France ramène des médailles des IST 1973	169
Création du Championnat de France d'Enduro pour 1974	170

<b>Année 1974</b>	<b>171</b>
<b>Année 1975</b>	<b>172</b>
Création des Coupes de France Promosport	173
<b>Année 1976</b>	<b>174</b>
<b>Année 1977</b>	<b>176</b>
Création d'un Championnat Open en 50cc et en side-car	176
<b>Année 1978</b>	<b>178</b>
Annonce du déménagement de la F.F.M. de la rue d'Hauteville à l'Avenue Parmentier	179
<b>Année 1979</b>	<b>181</b>
<b>Année 1980</b>	<b>183</b>
Création du trial en salle (indoor) ...	184
<b>Année 1981</b>	<b>186</b>
Création du Championnat de France Open de Vitesse pour 1981	187
Création des Jeux Motocyclistes dans la région du Mans pour 1982	187
Création du Championnat de France d'Endurance Vitesse	188
<b>Année 1982</b>	<b>189</b>
Création du rallye Plein Sud en remplacement du Tour de France Motocycliste	190
<b>Année 1983</b>	<b>192</b>
Ouverture des épreuves en « circuit fermé » aux moins de 16 ans	194
<b>Année 1984</b>	<b>196</b>
Projet de licences « éducatives »	197
<b>Année 1985</b>	<b>199</b>
Hervé KERVELLA est élu président de la F.F.M.	199
<b>Année 1986</b>	<b>205</b>
Création du Championnat d'Europe de Moto-cross pour 1988	205
Création du Brevet Fédéral d'Eduteur Sportif	207
Le départ « à la poussette » est supprimé en courses de vitesse internationales	208
<b>Année 1987</b>	<b>210</b>
Mise en place d'une centrale de résultats F.F.M.	213
<b>Année 1988</b>	<b>216</b>
La gestion du président KERVELLA est vivement contestée dans une lettre ouverte rédigée par Messieurs J. BOLLE et J.P. MOUGIN	218
<b>Année 1989</b>	<b>220</b>
Hervé KERVELLA est démis de ses fonctions de président de la F.F.M.	224
Jean-Pierre MOUGIN est élu Président	224
<b>Année 1990</b>	<b>226</b>
Interdiction du sponsoring tabac et alcool (Loi Evin)	229
<b>Année 1991</b>	<b>233</b>
<b>Année 1992</b>	<b>239</b>
Création de la structure vitesse « Objectif Grands Prix »	243

## Présidents

Chevalier René DE KNIFF	1913 - 1927
Monsieur Georges LONGUEMARE	1927 - 1928
Monsieur Augustin PEROUSE	1928 - 1965
Monsieur Roger BOUVET	1965 - 1968
Monsieur Jean LESUEUR	1968 - 1985
Monsieur Hervé KERVELLA	1985 - 1989
Monsieur Jean-Pierre MOUGIN	1989 - 2008

---

## LES PREMIERES MANIFESTATIONS SPORTIVES OFFICIELLES

---

Avant de nous livrer à une étude résumée des différents procès-verbaux des réunions de Comité, Sous-commission Sportive et autres de l'UNION MOTOCYCLISTE de FRANCE depuis sa création (1913), tentons de présenter par ordre chronologique les manifestations sportives qu'elle organisa jusque vers 1939.

Il ne nous a malheureusement pas été possible de retrouver dans les archives de la F.F.M. les lieux précis de plusieurs de ces épreuves, notamment certains Grands Prix, les noms de leurs vainqueurs voire leurs moyennes en chacune d'elles. Ou si peu !

Le premier Grand Prix des Motocyclettes, incorporant Side-cars et Cyclecars fut organisé en 1913 sur le Circuit de Picardie. Il fut disputé régulièrement après la guerre, mais en des lieux différents.

En 1914, un Concours International d'Endurance de Six Jours devait se disputer dans les environs de Grenoble, mais fut annulé suite aux événements. Il fut toutefois repris en 1920.

C'est en cette même année que l'U.M.F. recouvra son activité sportive en organisant les Grands Prix des Motocyclettes et Cyclecars sur le Circuit de la Sarthe, avec le concours de l'Automobile-Club de l'Ouest.

En 1921 furent créés les Concours d'Endurance de l'U.M.F. sur un petit circuit en forêt de Marly (ceci jusqu'en 1926) et également les Championnats de France Motocyclistes disputés annuellement.

1923 vit la création des Championnats de France de Tourisme, transformés l'année suivante en Brassards de Tourisme, puis définitivement en Coupes de France de Tourisme (1925).

En 1930, l'U.M.F. fut chargée par la Fédération Internationale des Clubs Motocyclistes (actuelle F.I.M.) de l'organisation des Six Jours Internationaux. Réunissant 88 concurrents, il se disputa autour de Grenoble sur des routes particulièrement difficiles, traversant la Suisse et l'Italie. 27 pilotes achevèrent sans pénalisation, remportant la médaille d'or.

C'est à partir de 1933 que l'U.M.F. étendit son action au Moto-Ball, pour créer un championnat dès l'année suivante.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1937, l'U.M.F. organisa un grand rallye motocycliste vers Paris, auquel prirent part nombre de nombreux participants venus d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Hollande, de Suisse, de Tchécoslovaquie et de France bien entendu.

Il faut encore noter que dès 1926 plusieurs clubs affiliés à l'U.M.F. organisèrent des concours d'estafettes motocyclistes regroupant diverses équipes représentatives de différentes sections militaires motorisées.

En 1939, 108 clubs affiliés regroupaient plus de 40.000 membres.

## ANNEE 1913

---

- L'UNION MOTOCYCLISTE DE FRANCE (U.M.F.) avait donc vu le jour le 7 Février 1913 sous la tutelle quasi absolue de l'AUTOMOBILE CLUB de FRANCE (A.C.F.)

- Cette année-là ne fut point marquée d'initiatives ou de faits sensationnels, les différents procès-verbaux ne consignant que des décisions pour la plupart administratives.

- C'est la Sous-Commission Sportive qui ouvrit le feu, le 13 Février, en proposant à l'A.C.F. les catégories admises à participer au Grand Prix 1913, à savoir :

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| - pour les motocyclettes | 350cc et 500cc.          |
| - pour les side-cars     | 500cc, 750cc. et 1000cc. |
| - pour les cyclecars     | 750cc. et 1100cc.        |

- Elle émit le vœu que le Grand Prix des motocyclettes soit disputé sur une distance de 350 kms, celui des side-cars et cyclecars sur 260 kms ; le classement devant être effectué par catégorie (les classes étaient confondues en course).

- Les concurrents devront être munis d'une autorisation du constructeur de leur machine.

Pdt LONGUEMARE/A.C.F.

- La Sous-commission des Licences se réunit à plusieurs reprises ce même mois, puis en Mars et Avril, pour étudier plusieurs demandes de licences (constructeurs et concurrents), décider qu'elles seraient subordonnées au permis moto. Elle en délivra 150 environ.

Pdt LONGUEMARE/A.C.F.

- La Sous-Commission Sportive revint à la charge, fin Avril, pour prononcer son arbitrage suite à une réclamation de la maison PEUGEOT contre le classement de l'épreuve Paris-Nice. L'un des chronométrateurs n'étant pas chronométrateur officiel de l'A.C.F., la Sous-Commission décida purement et simplement d'annuler le classement de l'épreuve. Elle décida d'autre part d'imposer l'emploi, dans toutes les courses, de disques numérotés de 30 cm. de diamètre, de plomber les carters au lieu de les poinçonner, se mit en quête d'établir une réglementation des records, se pencha enfin sur l'étude de règlements d'épreuves à venir.

Pdt LONGUEMARE/A.C.F.

---

### L'UNION MOTOCYCLISTE DE FRANCE (U.M.F.) VOIT LE JOUR

---

#### PREMIERES REUNIONS AVANT-GUERRE A L'A.C.F.

---

- La première réunion de travail du Comité de l'U.M.F. se tint le 7 Mai.

Ses membres convinrent de confier à la Sous-Commission Sportive le soin de solutionner les questions de vérification des machines et le problème des silencieux, en même temps que l'étude d'une réclamation contre la maison R. GILLET pour publicité mensongère.

- Le Comité décida qu'à partir de 1914 les machines d'une cylindrée supérieure à 500cc ne pourraient être admises que dans les courses de côte.
- Il fut fait état de la situation financière accusant un excédent de recettes de l'ordre de 4366 frcs.
- Il fut rappelé que seuls les clubs affiliés à l'U.M.F. et à l'A.C.F. étaient autorisés à organiser des épreuves motocyclistes.
- On convint d'une démarche à effectuer près du Ministère de la Guerre, en vue de la création d'un corps d'estafettes militaires.
- Le Comité se prononça enfin sur la méthode à utiliser pour vérifier les dimensions des pneumatiques employés dans les épreuves : tolérance de 1mm. pour les pneus de 50/55 et 2mm pour les pneus de 60/65.

Pdt de KNYFF/A.C.F.

- C'est le 16 Mai que la Sous-Commission Sportive décida d'infliger un blâme officiel et public à Mr R. GILLET pour publicité mensongère dans deux journaux spécialisés.

**1<sup>er</sup> Octobre.**- Comité de l'U.M.F.

- Le Comité accepte les demandes d'affiliation du M.C. de l'EST et de l'Autocycle Club de Marseille. La demande présentée par le M.C. TERROT sera étudiée ultérieurement.
- Trois membres de la Sous-Commission Sportive sont désignés pour faire partie de la sous-commission chargée de l'organisation de l'épreuve internationale devant avoir lieu en 1914.

---

**LE CHEVALIER RENE DE KNYFF EST NOMME PRESIDENT DE L'U.M.F.**

---

- Il est décidé que l'Assemblée Générale de l'U.M.F. aura lieu le 18 Octobre à l'A.C.F.
- Diverses lettres de réclamations émanant de compétiteurs seront retournées aux clubs organisateurs pour étude complémentaire.
- Un blâme officiel est infligé à la maison N.S.U. pour publicité mensongère lors du Grand Prix de l'A.C.F.
- Le Ministre de la Guerre a fait savoir qu'il a mis à l'étude le projet d'employer des motocyclettes dans les services de l'Armée.
- Moto-Revue s'offre à devenir l'organe officiel de l'U.M.F. Le Comité estime que la publication de cette revue est trop récente et qu'un organe bimensuel serait insuffisant comme journal officiel de la Fédération.

Pdt de KNYFF/A.C.F.

**18 Octobre.-** Assemblée Générale de l'U.M.F./Présidence Chevalier R. de KNYFF

Clubs représentés :	Autocycle Club de France	M.C. de Marseille
	M.C. de l'Ain	M.C. de Lyon
	M.C. de Bordeaux	M.C. de Nice
	M.C. de Cannes	M.C. du Nord
	M.C. de l'Est	Touring M.C. de France
	M.C. de France	

Le nombre des clubs affiliés ne dépassant pas le chiffre de 15 et chacun d'eux ne proposant pas plus d'un représentant dans le Comité, il n'y a pas lieu de procéder à un vote quelconque et les délégués présents sont nommés membres du Comité de l'U.M.F.

- Le nouveau Bureau devient ainsi constitué :

Président	R. de KNYFF/A.C.F.
V.-Présidents	G. LONGUEMARE/A.C.F. et J. BOUVARD/U.M.F.
Trésorier	A. LEHIDEUX/A.C.F.
Secrétaire	Ch. FOURREAU/A.C.F.

- Le nouveau Comité établit le calendrier prévisionnel pour 1914 comportant 24 épreuves : Critériums, côtes, circuits, records et le Grand Prix prévu pour être organisé en Champagne.

- Diverses réclamations sont étudiées, toujours au sujet de publicités douteuses, qui se voient confirmées ou sanctionnées. La maison René GILLET ayant récidivé se voit infliger une amende de 500 frcs.

- Il est rappelé à tous les constructeurs qu'ils sont responsables de leurs publicités et que toute mention inexacte de performances les exposera aux pénalités prévues par le Règlement Général des courses de l'A.C.F.

**29 Novembre.-** Comité U.M.F.

- Blâmes officiels et publics encore à l'encontre de MMrs RONTEIX, VALLEE-PICAUD et VIOLLET-BOGEY pour publicité injustifiée. Désormais une sous-commission sera chargée d'examiner les dossiers de réclamations avant qu'ils ne soient transmis au Comité.

- Celui-ci prend connaissance du programme élaboré par la commission d'organisation des Six-Jours prévue entre Grenoble et Paris.

Les constructeurs seront invités à faire savoir à l'U.M.F. s'ils souhaitent faire partie de l'Equipe de France dans ladite épreuve en précisant les types de machine et les conducteurs qu'ils comptent engager.

- Plusieurs épreuves sont inscrites définitivement au calendrier 1914 sur la demande des clubs de Marseille, Lyon et du Touring M.C. de France.

- Le Grand Prix de Champagne sera finalement disputé sur le circuit de Rambouillet.

Pdt de KNYFF

## ANNEE 1914

---

### **12 Mars.**- Comité de l'U.M.F.

- Le Règlement du Concours international des Six jours est adopté.
- A partir du rapport établi par la sous-commission chargée d'étudier les réclamations, le Comité inflige un blâme officiel à l'Autocycle Club de Marseille et écarte trois coureurs non-licenciés du classement de la course Marseille-Monaco, ainsi qu'un nouveau blâme à MMrs VALLEE-PICAUD et ROUTEIX cumulant avec les deux précédents. Même sanction à la Maison MAGNAT-DEBON, toujours pour des questions de publicité intempestive.
- Différents Changements de date au calendrier sportif sont acceptés.
- Le Comité prononce l'affiliation du MC. Dauphinois.
- Il est question d'étudier la formation d'une sous-commission réservée aux constructeurs et d'accorder des médailles d'argent à deux clubs organisateur de grandes épreuves (Touring Club de France et M.C. de Nice).
- Le M.C. de Lyon intéressé par l'organisation de courses sur piste se voit répondre que la "police de la course" est régie par les règlements de l'Union Vélocipédique de France, la qualification des coureurs et des machines demeurant du ressort de l'U.M.F.
- Une réglementation définitive de la publicité sera examinée lors de la prochaine réunion.

Pdt de KNYFF/A.C.F.

### **6 Avril.** – Comité de l'U.M.F

- Suite à une requête du M.C. de Lyon, le Comité décide que le vote par correspondance est limité aux questions mises à l'ordre du jour de la réunion et qu'il doit se faire par oui ou par non, sans discussions accessoires.
- Toujours en matière de publicité, un blâme est infligé à la Maison MORGAN, celui infligé à la Maison MAGNAT-DEBON est confirmé, suite à une réclamation de cette dernière. Un avertissement sera adressé à la Société PEUGEOT et à la Maison RUDGE quant à une insertion publicitaire dans un programme.
- Un pilote ayant couru sous un pseudonyme sans en avoir formulé la demande régulière près de l'U.M.F. est mis hors-course dans le Marseille-Monaco.
- Un différend de date entre le M.C. de Bordeaux et le Touring M C. de France incite le Comité à étudier une réglementation des changements de dates lors de la prochaine réunion.
- Enfin les pilotes dont les demandes de licence accompagnées des droits sont en cours, ne sont pas autorisés à prendre le départ d'une épreuve.

Pdt SURCOUF/A.C.F.

#### **10 avril.-** Comité de l'U.M.F.

- L'Autocycle Club de Marseille s'étant singularisé par plusieurs lettres adressées à l'U.M.F., le Comité considère comme inadmissible la conduite dudit club et le suspend jusqu'à la fin de l'année. Un communiqué sera remis à la Presse.
- Il est décidé que les dates spécifiées dans le calendrier sportif ne pourront être modifiées en cours d'année sans le consentement de l'U.M.F. et après consultation des clubs intéressés organisant une épreuve dans un délai de 15 jours avant ou après la date proposée.
- La demande d'affiliation du M.C. Limousin est acceptée.
- Enfin, c'est au tour de la Maison ALCYON de recevoir un avertissement pour publicité "insuffisante" suite au Circuit de Rambouillet.

Pdt SURCOUF/A.C.F.

#### **8 Mai.-** Comité de l'U.M.F.

- Le Comité adopte les propositions relatives à l'usage des motocyclettes dans l'Armée, soumises par le Chef d'Escadron BALLUT.
- La Sous-Commission chargée de contrôler l'organisation de la Coupe Internationale des Six Jours ira reconnaître le parcours à partir du 20 Mai. La demande formulée par l'Auto Cycle Union de réduire à 75 frcs par véhicule le droit d'engagement pour les amateurs est rejetée, le Comité maintient le chiffre de 100 frcs initialement fixé.
- Suite au rapport de la Sous-Commission des Réclamations, une suspension d'un an est infligée à un concurrent du Paris-Nice. Une lettre d'avertissement sera adressée à MMrs GUERRY, BOURGUIGNON et MUNCH pour publicité irrégulière dans le journal *L'AUTO*.
- Le M.C. de REIMS se voit affilié à l'U.M.F.
- Une sous-commission est instituée chargée de présenter un rapport sur l'admission simultanée en course de motocyclettes solo, de side-cars et de cyclecars.

#### **4 Juin.-** Comité de l'U.M.F.

- Rappel de blâme à la Maison MORGAN quant à un article paru dans la Presse, mais rejet de la réclamation déposée par la Maison VIOLET-BOGEY contre la précédente suite à un différend les ayant opposées lors de deux meetings précédents.
- Une suspension de six mois est infligée à Mr COIGNET, suite à une altercation advenue entre lui et Mr LONGUEMARE, Vice-président de l'U.M.F.
- Les itinéraires et ordre des départs des Six Jours sont adoptés. Les machines devront être munies de phares pour la traversée des tunnels qui seront éclairés, si possible, par le Comité d'organisation.
- Si les résultats du Circuit de l'Eure sont homologués, ceux de l'épreuve Paris-Rouen-Paris sont ajournés, le Touring M.C. de France semblant avoir commis des infractions au règlement.
- Le règlement de la journée des Records devant être organisée par l'Autocycle Club de France est homologué.

- A la suite d'un article paru dans le "*Bulletin de la Fédération Motocycliste*" (?) le Comité proteste contre les termes dudit article visant Mr SURCOUF et lui exprime sa sympathie.

Pdt SURCOUF/A.C.F.

**25 Juin.** Comité de l'U.M.F.

- Un rappel au règlement sera adressé à la Société DOUGLAS à propos de l'attribution d'une coupe à la Société des pneumatiques HUTCHINSON et à la publicité faite autour, avant que l'épreuve ne soit disputée...

- Le règlement annexe du Concours d'Endurance des Six Jours est accepté.

- Le Comité donne son approbation à l'homologation des records du Kilomètre et du Mille courus à Achères le 14 Juin.

Pdt de KNYFF/A.C.F.

*Le Comité et les Sous-Commissions de l'U.M.F. ne tiendront aucune réunion pendant la Grande Guerre.*

---

## **PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE ET DE LA COMMISSION SPORTIVE DE 1919 A 1992**

---

### **ANNEE 1919**

---

**3 Mai.** COMITE U.M.F.

- Le Président évoque la mémoire des membres de l'U.M.F. disparus pendant la guerre et souligne les grands services rendus par la motocyclette aux Armées.

- La situation sportive est telle que le Comité décide de remettre à 1920 l'organisation d'une épreuve officielle par l'U.M.F. Il laisse toutefois aux clubs la faculté d'organiser des manifestations sous son patronage et d'en faire connaître les dates prévisionnelles au plus tôt.

- La situation financière présente un solde disponible de 6.000 frcs après le remboursement des droits d'engagement aux Six Jours non disputés suite aux événements.

Les cotisations-club versées pour l'année 1914 couvriront également l'année 1919.

De même la licence 1914 sera valable jusque fin 1919.

Enfin le Comité décide d'admettre la revue *MOTOCYCLISME* comme organe officiel de l'U.M.F. sous réserve que sa rédaction réponde aux desideratas de l'U.M.F. et ceci sans prendre d'engagement pour l'avenir.

Pdt R. de KNYFF/A.C.F.

## **29 Juillet.** COMITE U.M.F.

- Démission acceptée de Mr F.G. FENTON dont la maison qu'il représente ne s'occupe plus de motocyclettes.
- Nouvelle notification est faite au M.C. de MARSEILLE des inconvénients qui pourraient résulter de son attitude et des communiqués qu'il fait publier.
- La demande d'affiliation du M.C. PARISIEN est acceptée.
- *MOTO-REVUE* demande que son journal soit admis comme organe officiel de l'U.M.F. au même titre que *MOTOCYCLISME*. Cette demande est repoussée, l'exclusivité ayant été promise à ce dernier périodique.

Pdt R. de KNYFF/A.C.F.

## **28 Novembre.** ASSEMBLEE GENERALE DE L'U.M.F

Clubs représentés :      M.C. PARISIEN                      M.C. de BORDEAUX  
   M.C. de NICE                      MOTOCYCLE CLUB de FRANCE  
   M.C. de MARSEILLE              TOURING M.C. de FRANCE  
   M.C. de FRANCE                  M.C. de MONTMARTRE

Excusés                      M.C. de LYON et M.C. du NORD de la FRANCE

- Le nombre des clubs affiliés n'atteignant pas le quorum fixé aux statuts (15), tous les délégués désignés par ces clubs sont nommés membres du Comité de l'U.M.F.

- Suit immédiatement une réunion du Comité qui constitue ainsi son Bureau :

Président	Chevalier R. de KNYFF/A.C.F.
Vice-présidents	G. LONGUEMARE/A.C.F. Marquis de LAREINTY THOLOZAN/M.C. de FRANCE
Trésorier	M. LEHIDEUX/A.C.F.

Sont nommés les membres des Sous-Commission Sportive et des Réclamations.

- Le calendrier sportif 1920 est arrêté, lequel prévoit 23 épreuves dont le Grand Prix de l'U.M.F. qui sera organisé conjointement avec l'AUTOMOBILE CLUB de l'OUEST.
- La Sous-Commission Sportive étudiera son règlement ainsi que celui du Concours d'Endurance des Six Jours remis en question après son annulation en 1914, et également celui de PARIS-NICE.
- La demande d'affiliation présentée par l'Amicale des Anciens Motocyclistes Militaires est acceptée. Elle pourra désigner un délégué au Comité.
- Le Comité décide que les dames ne pourront prendre part aux épreuves qu'en tant que passagères ...
- Enfin les réclamations du M.C. de LYON et de la maison TRIUMPH sont renvoyées à la commission ad-hoc pour étude.

Pdt R. DE KNYFF/A.C.F.

## **11 Décembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Le M.C. de NICE est invité à modifier et à compléter le règlement du PARIS-NICE sur plusieurs points :

- Suppression du concours de propreté et de l'examen final,
- Report des points sur la régularité et les concours de freins prévus en palier, en côte et en descente,
- Les chaînes et les maillons seront poinçonnés ainsi que les agrafes des courroies,
- Les paquets de pièces détachées devront être présentés à toute réquisition des commissaires, etc...

Une épreuve très courte de démarrage sur 100 ou 200 m. avec moteur froid sera organisée un matin à la sortie du parc fermé.

Pdt G. LONGUEMARE/A.C.F.

## **16 Décembre. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission revient sur le Règlement du PARIS-NICE exigeant d'ajouter à la liste des pièces plombées ou poinçonnées, déjà prévue, le châssis du side-car et ses attaches de ressort.

Dix points seront affectés au concurrent ayant fait le meilleur temps par catégorie dans l'épreuve de départ à froid. Les suivants perdront un point par place.

Les départs seront donnés "arrêté", avec moteur en route facultativement.

Les concurrents éliminés ne pourront pas suivre l'itinéraire avant un délai de 6 heures après le départ du dernier coureur régulièrement en course.

Pdt G. LONGUEMARE/A.C.F.

# ANNEE 1920

---

## **10 Janvier. COMITE**

- A propos du Grand Prix de l'U.M.F. 1920, le Comité décide d'adopter le règlement établi pour l'épreuve de 1914, mais en le modifiant comme suit :

- Il sera ouvert aux motocyclettes de 250cc, 350cc et 500cc. ainsi qu'aux cyclecars de 750cc et 1100cc.
- La distance à parcourir sera de 480 kms pour les motocyclettes de 500cc, de 430 kms pour les 350cc et de 380 kms pour les 250cc et les cyclecars toutes catégories.
- Moitié du droit d'engagement sera versé à l'Automobile Club de l'Ouest pour les frais d'organisation. Le surplus - déduction faite des frais de l'U.M.F. - sera affecté en prix aux gagnants.

L'épreuve sera courue le 28 Août au lieu du 7 Juillet.

- Mr G. FENTON est désigné pour représenter l'U.M.F. au Congrès de la F.I.C.M. prévu à Londres le 22 Janvier.
- Avertissement à Mr PSALTY sur réclamation de la Maison TRIUMPH.
- Annulation des résultats du Circuit des Quatre Départements, suite aux irrégularités commises par le M.C. de Lyon, organisateur... mais attribution toutefois à ce dernier club d'une subvention demandée de 200 frcs au vu de la qualité d'ensemble de ses épreuves.
- Le M.C. de Marseille pourra organiser son Grand Prix à la date du 16 Mai. Par contre le Touring M.C. de France devra choisir une autre date que celle du 20 Juin, cette dernière étant déjà retenue par le M.C. Bordelais.

Présidence LONGUEMARE/A.C.F.

#### **5 Mars.- COMMISSION SPORTIVE**

- Adoption provisoire du texte du Règlement des Six Jours qui devra toutefois supporter une seconde lecture lors d'une prochaine réunion.

Présidence LONGUEMARE/A.C.F.

#### **10 Mars.- COMMISSION SPORTIVE**

- Adoption par la Commission, avant celle du Comité, du texte définitif du Règlement du Concours d'Endurance des Six Jours.
- Une mise en demeure de fournir sous bref délai les feuilles de contrôle du Paris-Nice, nécessaires à l'examen des nombreuses réclamations motivées par cette épreuve, est adressée au M.C. de Nice, club organisateur.

Présidence LONGUEMARE/A.C.F.

#### **24 Mars.- COMITE**

- Le Comité se saisit de l'affaire du Paris-Nice à propos de laquelle il a été impossible d'obtenir les documents réclamés par la Commission Sportive.

Il s'avère que le M.C. de Nice n'a été qu'un prête-nom, le véritable organisateur étant en fait le rédacteur en chef de la revue *MOTOCYCLISME*.

En conséquence de quoi l'épreuve est annulée, toute publicité interdite à son sujet et une sanction grave sera prise à l'encontre du club, invité à fournir ses explications le 7 Avril.

- On revient sur la décision prise antérieurement de refuser une licence aux Dames, alors qu'elles justifient de cette attribution en Angleterre et en Belgique pour les épreuves de pur tourisme. Afin de prévenir un différend avec ces fédérations, il est convenu de revoir cette question lors de la plus prochaine réunion.

Présidence R. de KNYFF/A.C.F.

#### **16 Avril. COMITE**

- Après avoir entendu les explications des représentants du M.C. de Nice quant aux infractions commises au règlement lors de l'épreuve précitée, le Comité, considérant que le M.C. de Nice se trouve

dans une situation difficile du fait de la guerre et que l'annulation de la course en elle-même constitue une conséquence pénible du manque d'organisation, tenant compte d'autre part de la bonne foi avec laquelle ledit club a agi, décide de ne pas lui appliquer d'autre sanction.

- Quelques modifications visant le contrôle de certaines pièces, les pourcentages de points à obtenir pour les certificats de médailles d'or ou d'argent sont incluses au Règlement des Six Jours.

Présidence R. de KNYFF/A.C.F.

### **21 Mai. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission est invitée à formuler son avis sur deux questions discutées au dernier Congrès de la F.I.C.M. : révision de la classification des motocycles dans les épreuves ouvertes et création de règlements pour la reconnaissance des records. En ce qui concerne la première question, elle se déclare opposée à toute augmentation de cylindrée dans les courses de vitesse.

Sur le second point, elle propose que les tentatives de record sur petite distance (1 à 5 kms) soient enregistrées dans les deux sens et que le temps moyen soit retenu pour l'établissement du classement.

Présidence R. de KNYFF

### **6 Juillet. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation des engagements pour le Concours des Six Jours et tirage au sort en vue de l'ordre des départs dans les quatre premières épreuves autour de Grenoble. Pas moins de quinze marques sont engagées (réunissant vingt-trois pilotes): A.B.C. - INDIAN - RUDGE - TRIUMPH - SCOTT - GILLET - ZENITH - MAGNAT DEBON - MOTOSACOCHE - CONDOR - WOLF - MORGAN - HARLEY DAVIDSON - BENOIT GOUIN.

### **3 Août. COMMISSION SPORTIVE**

- Le classement du Concours des Six Jours appelle une étude de pénalisations par suite d'erreurs de parcours commises par plusieurs concurrents. Admettant la bonne foi des intéressés, la Commission décide de leur infliger une pénalisation correspondant au nombre de kilomètres qu'ils auraient dû parcourir pour reprendre la route au point où ils l'avaient quittée.

Douze concurrents sont classés (dont huit avec 0 point de pénalisation) et obtiennent le diplôme de médaille d'or. L'Union Motocycliste Suisse devient détentrice du Trophée pour 1920.

- Deux blâmes sont adressés à la Maison A.B.C. pour avoir fait une publicité prématurée sur les résultats avant qu'ils ne soient homologués et donné une interprétation erronée de son propre classement sur les concurrents étrangers.

### **1<sup>er</sup> Octobre. COMITE**

- Affiliation du M.C. Toulousain et du Sporting Amical Moto de Lyon.

- Le Comité homologue les résultats du Grand Prix des Motocyclettes et du Grand Prix des Cyclecars.

- Les rapports de clôture de toutes les courses devront désormais être accompagnés d'un procès-verbal de mensuration des cylindrées des machines gagnantes et ce en chaque catégorie.

## **28 Octobre. COMITE**

- Arbitrage d'un différend entre l'Amicale des Anciens Militaires, organisateurs d'une course de côte le 31 Octobre et l'Automobile Club de l'Ouest, reportant à cette même date l'organisation d'un meeting prévu antérieurement. Le Comité interdit l'épreuve mancelle.

- Affiliation du M.C. Biterrois.

- La F.I.C.M. ayant interrogé l'U.M.F. quant à l'organisation d'un Paris-Madrid, le Comité décide de répondre qu'une épreuve de cette importance doit être entourée de garanties sur lesquelles elle demande à être éclairée avant de se prononcer.

## **5 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission accorde un permis d'organisation au journal *L'AUTO* pour l'épreuve de "La Grande Ceinture" prévue le 20 Novembre et adopte le règlement.

## **18 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission accorde un permis d'organisation à *MOTO-REVUE* pour une épreuve dite du "Litre d'Essence" et impose quelques modifications et adjonctions à son règlement. Le modèle de réservoir employé devra être soumis à la Commission.

# ANNEE 1921

---

## **11 Janvier. COMMISSION SPORTIVE**

- Adoption du règlement proposé par le M.C. de Marseille pour l'épreuve Marseille-Nice-Marseille. Etude du règlement du Paris-Nice : de nombreuses modifications sont à y apporter.

- Le Grand Prix des Motocyclettes et celui des Cyclecars seront courus tous deux sur le Circuit de la Sarthe aux dates respectives des 23 Juillet et 17 Septembre. Un projet de concours de Tourisme d'une journée sur petit circuit sera mis à l'étude.

## **13 Janvier. ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES DES CLUBS MOTOCYCLISTES.**

- Les délégués présents des clubs indiqués ci-après sont nommés membres du Comité de l'U.M.F. pour 1921 :

A.A.M. Militaires - Motorcycle Club de France - M.C. Biterrois  
M.C. de Bordeaux - M.C. de Lyon - M.C. de Marseille  
M.C. de Montmartre.

Les clubs suivants qui n'étaient pas représentés à la réunion seront priés de faire connaître le nom de leur délégué au Comité pour 1921 :

M.C. Dauphinois - M.C. de Nice - M.C. du Nord - M.C. Toulousain  
Sporting Amical M.C. - Touring M.C. de France  
(Un quinzième délégué sera élu lors d'une prochaine réunion)

### Suivait immédiatement une réunion du nouveau Comité.

- Mr FRANQUEBALME, délégué du M.C. de Marseille, est élu à l'unanimité Vice-président de l'U.M.F.
- Le Comité procède ensuite au renouvellement des commissions Sportive et des Réclamations, auxquelles on adjoint inévitablement le Bureau du Comité.
- L'exercice 1920 présente un solde disponible de 14.828 frcs et les comptes sont approuvés.
- Le calendrier sportif 1921 est arrêté, lequel comporte 21 épreuves de toute nature.
- L'organisation de l'épreuve dite "Grande Ceinture" s'étant avérée défectueuse, le Comité accepte de réserver une date en vue d'une réédition ultérieure, mais le permis d'organiser ne sera délivré à *L'AUTO* que dans la mesure où ce journal sera en mesure de fournir des garanties d'organisation impeccables.  
C'est le journal *MOTO-REVUE* qui était à l'origine de la demande d'organisation du Paris-Madrid. Les garanties de bonne organisation ne se dégageant pas suffisamment du règlement proposé, le Comité accepte de réserver la date sollicitée, mais charge la Commission des Réclamations d'étudier de nouvelles garanties de la part de l'organisateur.
- Affiliation du Sporting Moto-Club et du M.C. de Boulogne-Billancourt.
- MMrs LONGUEMARE et FENTON représenteront l'U.M.F. au Congrès de la F.I.C.M prévu le 20 Janvier à Bruxelles.
- Le M.C. de France est autorisé à organiser le Paris-Nice 1921.
- Le Comité décide de faire partie des associations de Tourisme à titre d'adhérent.
- Le M.C. Parisien n'ayant pas payé sa cotisation 1920 est rayé de la liste des clubs affiliés à l'U.M.F.

### **28 Janvier. COMMISSION SPORTIVE**

- Mr le Chevalier R. de KNYFF est réélu à l'unanimité Président de la Commission.
- Compte-rendu est donné de la réunion du Congrès de la F.I.C.M.
- La Commission adopte le Règlement du Grand Prix des Motocyclettes 1921. Il sera rappelé à *MOTO-REVUE* qu'aucune publicité ne doit être faite sur le règlement d'une épreuve, avant que son texte ne soit adopté par l'U.M.F.

### **4 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- Lecture est donnée à la Commission du nouveau Règlement des courses de l'U.M.F. modifié conformément aux décisions de la F.I.C.M. Le texte en sera soumis pour approbation au prochain Comité; lequel aura également à se prononcer sur une requête du journal *L'AUTO* souhaitant organiser une épreuve féminine.
- La Commission décide de créer des Championnats de France Motocyclistes dont les règlements sont à l'étude. Deux catégories seront admises :
  - Le Championnat de France de Vitesse disputé en même temps que le Grand Prix des Motocyclettes, le 23 Juillet, sur le Circuit de la Sarthe.

- Le Championnat de France de Tourisme qui se disputera à l'intérieur de différentes épreuves de Tourisme, la première retenue étant Paris-Nice.

Seuls les coureurs de nationalité française seront admis à disputer ces championnats.

#### **14 Février. COMITE**

- Le nouveau Règlement Général des Courses de l'U.M.F. modifié conformément au texte international de la F.I.C.M. est adopté et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Mai 1921.
- Le Comité adopte la proposition de la Commission Sportive visant la création des Championnats de France Vitesse et Tourisme qui se disputeront pour la première fois en 1921. Leur règlement est adopté. Le Championnat de Tourisme sera disputé dans les épreuves suivantes :
  - Paris-Nice
  - Concours de Tourisme de l'U.M.F.
  - Critérium de l'Amicale des Anciens Militaires
- Les Dames seront désormais admises dans les épreuves de Tourisme.
- L'A.C.O. est autorisé à organiser le 22 Mai un concours de consommation.
- Le journal *L'AUTO* se voit attribuer la date du 11 Septembre pour sa "Grande Ceinture".
- Le siège restant vacant au sein du Comité (collège clubs) sera occupé par le délégué du M.C. de Boulogne-Billancourt.
- Affiliation de "La joyeuse Pédale de Saint-Etienne" et réintégration du M.C Parisien qui s'est acquitté de ses cotisations pour 1920

#### **11 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation des résultats de l'épreuve Paris-Nice et félicitations au club organisateur.
- Regrets formulés au M.C. de Marseille de ne pas accepter le Marseille-Nice-Marseille au titre des éliminatoires des Championnats de France de Tourisme, la demande en ayant été formulée trop tard pour 1921.

#### **18 Février. COMMISSION DES RÉCLAMATIONS**

- Ladite Commission avait été antérieurement chargée d'émettre un avis sur l'opportunité d'accorder ou de refuser à *MOTO-REVUE* le permis d'organisation du Paris-Madrid. Après avoir entendu Mr LACOME, directeur dudit journal, et enregistré ses explications, la Commission décide de donner un avis favorable à la demande à soumettre au Comité. Le règlement de l'épreuve est adopté, sous réserve de plusieurs modifications.

#### **21 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- Adoption du Règlement du Concours d'Endurance de l'U.M.F. et désignation d'un membre du Comité pour en reconnaître les itinéraires dans la forêt de Marly.

- Une demande de *MOTO-REVUE* d'organiser un Paris-Les Pyrénées-Paris en place et lieu du Paris-Madrid est renvoyée à la Commission des Réclamations pour étude.

#### **24 Mars. COMMISSION des RÉCLAMATIONS**

- Mr LACOME, Directeur de *MOTO-REVUE*, plaidant pour le remplacement du Paris-Madrid évoqué ci-dessus par un concours de Tourisme Paris-Les Pyrénées-Paris, la Commission estime que les garanties d'organisation qu'il apporte pour que sa requête soit proposée à l'approbation du Bureau du Comité.

#### **13 Avril. COMITE**

- On traite de l'état d'avancement de l'organisation du Concours d'Endurance de l'U.M.F. prévu le 24 Avril et il est procédé à la répartition des postes des commissaires.

- Il est décidé que lors du Grand Prix des Motocyclettes, les maisons d'accessoires pourront s'inscrire pour occuper -moyennant finance- un emplacement près des stands de ravitaillement.

- Sont affiliés à l'U.M.F. le M.C. de Salon, le M.C. d'Avignon, le M.C. de la Région Nogentaise, l'Automobile Club du Pas de Calais. La demande du M.C. d'Orléans reste en cours.

#### **27Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation des résultats du Concours d'Endurance de l'U.M.F. après étude solutionnée de deux réclamations.

- Le règlement du Paris-Les Pyrénées-Paris donne lieu à quelques rectifications : le barème des points de pénalisation pour absence de pièces poinçonnées ou plombées n'est notamment pas accepté.

- On décide de mettre à l'étude une définition précise des bicyclettes à moteur et des scooters.

#### **12 Mai. COMMISSION DES RECLAMATIONS**

- Long débat suite à une réclamation de la Maison TRIUMPH à l'encontre de Mr LACOME qui aurait porté une assistance physique à Mr PSALTY, concurrent contusionné, pour l'empêcher de tomber dans un groupe de pilotes arrivés avant lui lors d'une arrivée du Paris-Les Pyrénées-Paris.

- La Commission considérant que la réclamation a été déposée très en dehors des délais réglementaires et qu'elle ne présente pas tous les caractères de sportivité désirés décide de rejeter les conclusions présentées par le réclamant.

#### **19 Mai. COMMISSION SPORTIVE**

- Adoption des règlements du Grand Prix des Cyclecars de l'U.M.F. et du Grand Prix du M.C. de Marseille.

- Après avoir pris connaissance du classement des concurrents français dans les épreuves du Championnat de France de Tourisme, la Commission nomme les champions 1921 :

250cc : BERGER sur Vélocette - 350cc : DUBOST sur DFR - 500cc NAAS sur ABC –  
Cyclecars : HIMEL sur GN.

- Rejet d'une seconde réclamation de la Maison TRIUMPH relativement à l'attribution d'une coupe à l'issue du Paris-Les Pyrénées-Paris dont les résultats sont homologués.

#### **16 Juin. COMMISSION DES RÉCLAMATIONS**

- Deux réclamations déposées à l'encontre des maisons YVEL'S et BLERIoT à propos de l'annonce publicitaire de faux résultats à l'issue de Paris-Nice sont sanctionnées par un blâme assorti en chaque cas d'une amende.

- Le rédacteur en chef du journal *MOTOCYCLISME* s'étant singularisé par un article critiquant l'organisation du Circuit de Marly par l'U.M.F., la Commission propose au Comité de lui retirer son titre d'organe officiel; la rédaction de cette publication ne répondant plus aux directives de l'U.M.F.

#### **24 Juin. COMITE**

- Sur proposition du Président, le Comité décide que lors du Grand Prix des Motocyclettes les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- 1.- Catégorie 500cc
- 2.- à 1' les 350cc
- 3.- à 2' les 250cc

Le Comité est ensuite entretenu d'un arrangement financier intervenu entre l'U.M.F. et l'organisateur du Grand Prix visant le partage des droits d'engagement et les bénéfices résultant des recettes. Une proposition semblable sera formulée à l'occasion du Grand Prix des Cyclecars.

- Homologation des résultats du Grand Prix de Lyon.

- Le Comité inscrit définitivement le "Concours du litre" (*MOTO-REVUE*) et la Course du "Kilomètre" susceptible d'être organisée par le M.C. de France, lequel demande l'inscription au calendrier 1922 du Tour de France Motocycliste entre le 15 Avril et le 10 Mai. Il en sera tenu compte en temps utile.

- Confirmation des sanctions proposées par la C.S. contre les maisons YVEL'S et BLERIoT et du retrait du titre d'organe officiel de l'U.M.F. à la revue *MOTOCYCLISME*.

- Suite à une consultation des constructeurs de bicyclettes à moteur, le Comité décide que leur cylindrée sera limitée à 125cc et qu'elles devront être munies de pneumatiques démontables comportant enveloppe et chambre à air séparées.

- A sa demande le M.V.C. de l'AIN est réintégré sur la liste des clubs affiliés.

#### **24 Juillet. COMMISSION SPORTIVE.**

- La Commission homologue le classement du Grand Prix des Motocyclettes disputé sur le Circuit de la Sarthe, dont il n'est hélas pas rapporté les moyennes. Dix concurrents sont classés en 500cc, 4 en 350cc et 6 en 250cc. (SUNBEAM l'emporte en 500, ALCYON en 350 et YVEL'S en 250cc) Le kilométrage parcouru n'est également pas indiqué. Nota : les temps à l'époque étaient pris au 1/5 de seconde.

## **28 Septembre. COMITE**

- Affiliation du CYCLECAR CLUB de FRANCE et du M.C. d'ALSACE-LORRAINE
- Homologation du Grand Prix des Cyclecars : 5 concurrents classés...
- La situation financière de l'U.M.F. présente un excédent de recettes de 38.000 frcs.
- Le Comité admet que l'on pourrait louer l'appareil de chronométrage de l'A.C.F. aux sociétés affiliées moyennant des conditions sérieuses de transport, d'aménagement et un forfait journalier, plus le concours évident de deux chronométreurs officiels de l'A.C.F.
- Une amende de 500 frcs est infligée à la Société ABC pour la publicité qu'elle a fait paraître à la suite du Grand Prix des Motocyclettes.
- La réunion du calendrier aura lieu le 14 Octobre.
- Il est enfin donné connaissance du compte-rendu des travaux du dernier Congrès de la F.I.C.M. et d'un rapport établi à la suite du Concours International des Six Jours organisé par l'Union Motocycliste Suisse.

## **14 Octobre. REUNION DU CALENDRIER**

- Vingt-cinq épreuves sont inscrites officiellement, comportant des manifestations de Tourisme, des courses de côte, d'Endurance, de Régularité, des tentatives de records etc... On retrouve les Grands Prix du M.C. de LYON, de l'U.M.F., du M.C.F. et de MARSEILLE. (A l'époque, le titre Grand Prix n'était pas attaché à une seule épreuve. Le Grand Prix officiel s'intitulait "GRAND PRIX DES MOTOCYCLETTES").

## **4 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Les résultats du concours du "Litre d'essence" sont homologués, la Commission regrettant toutefois que les organisateurs aient omis de publier les vitesses moyennes de tous les concurrents classés.
- Elle décide d'envoyer une lettre de protestation au journal *L'AUTO* quant au fait qu'un concurrent ait été autorisé à courir deux fois en course de côte, faveur refusée aux autres pilotes. Du même coup, il est décidé que les membres de la C.S. qui en feront la demande pourront être délégués officiellement auprès des organisateurs d'épreuves chaque fois qu'ils ne seront pas concurrents.
- Homologation, à deux exceptions près, de la journée de records du M.C.F.
- La Commission se penche enfin sur un premier examen du règlement du Tour de France Motocycliste 1922 soumis par le M.C. de FRANCE et impose au club d'insérer au texte quelques modifications, notamment le barème des pénalisations.

## **15 Novembre. COMITE**

- Le Président ouvre la discussion sur l'opportunité de classer les coureurs en plusieurs catégories et fait nommer une sous-commission pour l'étude de cette question à reprendre lors de la prochaine réunion.

- Le SCOOTER CLUB de FRANCE se voit accueilli avec empressement au sein de l'U.M.F. et dans la lancée il est décidé de créer une sous-commission de scooters et de bicyclettes à moteur.

- Il est fait savoir que le prochain Congrès de la F.I.C.M. se tiendra le 14 Décembre à Milan. Mr LONGUEMARE y représentera l'U.M.F.

### **5 Décembre. COMITE**

- Quelques membres du Comité demandent que plusieurs questions soient portées à l'ordre du jour du Congrès International, notamment :

- Le rétablissement de la catégorie Cyclecars 750cc.
- La suppression des garde-boue, sacoches, porte-bagages sur les motocyclettes participant aux courses de vitesse.
- La suppression des ailes sur les cyclecars
- La faculté aux organisateurs, dans les épreuves de 5 kms, de ne pas vérifier les cylindrées des moteurs de tous les gagnants, mais au minimum une machine gagnante tirée au sort parmi les autres.

### **30 Décembre. COMITE**

- Mr LONGUEMARE rend compte au Comité des travaux du dernier Congrès de la F.I.C.M.

Il en a rapporté une définition et une classification des scooters et des bicyclettes à moteur : cylindrée maxi de 175cc pour les premiers, 125cc maxi pour les secondes avec des pneumatiques d'une dimension minimum de 38mm. Pour le reste, les propositions soumises au Congrès par l'U.M.F. ont toutes été acceptées.

- Le Comité examine enfin le Règlement du prochain Paris-Nice. Estimant que la vitesse moyenne imposée de 50 kmh., sur des routes non gardées s'avère dangereuse (et pourrait faire le plus grand tort à la cause motocycliste) décide d'inviter le M.C. de NICE à ramener la vitesse moyenne à 40 kmh.

## **ANNEE 1922**

---

### **13 Janvier. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission apporte des aménagements au Règlement du Concours d'Endurance de l'U.M.F de 1921, qui empruntera cette année encore le même Circuit de Marly long de 8 km. 500. Les vitesses moyennes imposées se situeront entre 30 et 39 kmh. tandis que le kilométrage à effectuer sera de 195 km. pour les plus faibles catégories et 255 km. pour les plus élevées. Les bicyclettes à moteur et les scooters seront admis dans le cadre du concours et devront réaliser une vitesse moyenne de 20 kmh. sur un petit circuit de 4 km. 800.

### **27 Janvier.- ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS MOTOCYCLISTES**

- Après vérification des pouvoirs des Délégués présents, représentant 17 clubs affiliés, il est procédé à l'élection de 15 membres au Comité de l'Union Motocycliste de France. (Nota : nous n'avons trouvé

trace, jusqu'à présent, des élections des délégués de l'A.C.F. dont deux ou trois des membres ont constamment conduit toutes les réunions de l'U.M.F. MMrs de KNYFF, LONGUEMARE etc...)

Sont élus membres du Comité de l'U.M.F. pour l'année 1922 les représentants des clubs suivants :

M.C. de LYON	22 voix	M.C. de MONTMARTRE	18 voix
M.C. de MARSEILLE	21 -	ANCIENS MILITAIRES	18 -
M.C. de NICE	21 -	M.C. AVIGNON	18 -
M.C. de BORDEAUX	21 -	SCOOTER CLUB de FRANCE	17 -
CYCLECAR CLUB de FRANCE	19 -	TOURING M.C. de FRANCE	12 -
M.C. d'ORLEANS	19 -	M.C. de FRANCE	10 -
M.C. DAUPHINOIS	19 -	M.C. BOULOGNE BILLANCOURT	10 -
M.C. ALSACE LORRAINE	19 -		

- Mr HAMON, du M.C. de FRANCE, proposant une modification des statuts visant à augmenter la représentation des clubs motocyclistes au Comité, le Chevalier R. de KNYFF, Président, lui fait remarquer que cette question n'est pas de la compétence de l'Assemblée Générale et qu'elle doit être proposée au Comité.

## **27 Janvier. COMITE**

- Mr BRUN (Cyclecar Club de France) est élu Vice-Président de l'U.M.F.

- Une longue discussion s'instaure à propos de la divulgation d'une lettre antérieure de démission que Mr HAMON, ci-dessus nommé, aurait adressée à l'U.M.F., lettre dans laquelle il avait attaqué injustement un des membres du Comité.

- Il est fait savoir à l'assemblée qu'en fait l'intéressé avait été placé à l'époque devant deux alternatives : ou se prêter à une enquête approfondie ou donner sa démission. Mr HAMON avait alors choisi la dernière.

Une commission d'enquête est désignée pour étudier à fond cette affaire.

- La situation financière au 1<sup>er</sup> Janvier 1922 accusait un solde disponible de 35.683 frcs

- Le Comité modifie le barème d'attribution des voix, jusqu'alors existant, en fonction du nombre des membres d'un club ainsi que celui des cotisations.

- Il est décidé de supprimer la Commission des Réclamations et de donner des pouvoirs plus étendus à la Commission Sportive en lui permettant notamment de prendre des décisions définitives. Elle est élue immédiatement et apparemment deux seuls membres de clubs en font partie. Le Bureau du Comité y siège de droit. Il en est de même pour la Commission des Bicyclettes à moteur.

- Plusieurs épreuves sont choisies comme éliminatoires des Championnats 1922 (Tourisme, Bicyclettes à moteur, Scooters, Vitesse, Cyclecars). On modifiera le règlement de façon à admettre la compétition des étrangers...

### **31 Janvier.** COMMISSION DES BICYCLETTES A MOTEUR

Les définitions techniques de la bicyclette à moteur précédemment acquises sont complétées par l'adoption d'un équipement obligatoire, selon qu'il s'agisse de courses de Vitesse ou d'épreuves d'Endurance voire de Tourisme.

### **1<sup>er</sup> Février.** COMMISSION D'ENQUETE (Affaire HAMON)

- Cette affaire soulevée lors de la dernière réunion du Comité remontait en fait au mois de Juillet 1921, époque à laquelle Mr MAUVE, du Cyclecar Club de France et futur créateur du Bol d'Or, avait porté plainte contre Mr HAMON, du M.C. de France lequel aurait colporté des bruits fâcheux de nature à porter atteinte à la réputation de l'un des Délégués de l'U.M.F.

Considérant que le temps s'est écoulé depuis ces événements, que Mr HAMON a été désigné comme Délégué du M.C.F. pour 1922, soulignant l'importance exagérée que semblent avoir pris des questions de personnes dans le milieu où les faits sont passés, la Commission d'enquête estime qu'il y a lieu de prendre une mesure d'apaisement en proposant à l'U.M.F. de considérer l'incident comme clos, sans autre sanction. Elle invite les intéressés à tenir compte dans leurs relations futures des considérations de haute morale sportive qui ont dicté la présente résolution.

### **10 Février.** COMMISSION SPORTIVE

- Le Président de l'U.M.F. fait part à la Commission des craintes qui lui ont été inspirées par la visite des routes du Circuit de Marly, bien que les membres de la Commission Sportive se déclarent satisfaits du tracé actuel. L'assistance considérant que le Concours d'Endurance doit conserver le caractère d'une épreuve difficile décide de maintenir le parcours primitivement fixé.

Le processus des départs est établi : la catégorie solo partira en un seul groupe, les sides en deux, les cyclecars par groupe de trois.

- Le Tour de France étant retenu comme éliminatoire du Championnat de France de Tourisme, il sera demandé au M.C. de FRANCE d'accepter au départ toutes les catégories reconnues.

- La Commission accepte sous réserve de quelques modifications le Règlement du Bol d'Or (Anciens Motocyclistes Militaires) et celui du Marseille-Nice-Marseille (M.C. de MARSEILLE)

- Mr MAUVE, déjà cité, proteste contre son exclusion du Tour de France et par suite des Championnats de France de l'U.M.F. La Commission décide de faire connaître au M.C. de FRANCE l'irrégularité d'une telle mesure et de l'en informer des raisons.

- Enfin lecture est donnée d'une correspondance échangée entre la F.M.B. au sujet de l'épreuve Liège-Nice-Liège.

### **17 Février.** COMMISSION SPORTIVE

- L'exclusion de Mr MAUVE du Tour de France (dans lequel il était régulièrement engagé) résultait d'un antagonisme entre lui-même et le Comité du M.C. de FRANCE, ayant pour porte-parole Mr HAMON. Voir Commission d'enquête du 1<sup>er</sup> Février. Les raisons de cette exclusion lui paraissant insuffisantes et inacceptables, la Commission entend successivement les parties concernées.

Finalement Mr HAMON s'engage à faire réintégrer Mr MAUVE dans le Tour de France, en échange de quoi Mr MAUVE promet qu'il ne se livrera à aucune manœuvre d'obstruction vis-à-vis des organisateurs.

#### **20 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission homologue le classement du Concours d'Endurance de l'U.M.F., à l'issue duquel soixante concurrents se sont classés.

#### **11 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- Le projet du journal *L'ECHO DES SPORTS* de faire disputer un "Brassard d'Honneur" pour les motocyclettes et les cyclecars est soumis à la Commission qui étudie ses modalités d'attribution.

- Elle décide d'effectuer une enquête sur le parcours adopté pour le Bol d'Or, avant la délivrance du permis d'organiser.

- Elle adopte le Règlement du Grand Prix des Motocyclettes de l'U.M.F., lors duquel les 250cc auront à boucler 270 kms, les 350cc 335 kms et les 500cc 400 kms.

#### **12 Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- Il est décidé que désormais les homologations de résultats et les approbations de règlements d'épreuves ne nécessiteront plus une réunion de la Commission et que des commissaires-rapporteurs se chargeront de ce travail, les visas étant signés par le Président ou le Vice-Président de la Commission.

- Suite à une requête de la Chambre Syndicale des Cyclecars, les véhicules prenant part au Tour de France bénéficieront d'une tolérance de poids de 6 kgs pour les amortisseurs. Ceci sous réserve d'un accord du fisc - mais oui - qui intervient, dans cette réglementation.

- Des observations sont formulées au M.C. de FRANCE quant au service d'ordre insuffisant lors d'une épreuve de côte, au M. C. de NICE quant aux irrégularités constatées dans l'arrivée du Paris-Nice, au M.C. de FRANCE encore au sujet de diverses défaillances dans l'organisation du Tour de France. Les résultats de ces manifestations sont néanmoins homologués.

#### **5mai. COMITE**

- Le Comité prononce l'affiliation des sociétés suivantes : M.C. BOURGUIGNON, U.M. de l'AUBE, M.V.C. MACONNAIS, M.C. CHARENTAIS, U.M. CHARENNAISE.

- La demande de Mr MAUVE tendant à créer une nouvelle catégorie dans le Bol d'Or Motocycliste est rejetée, son règlement ayant été antérieurement homologué. Même refus opposé au Touring M.C. de FRANCE quant à son concours de bicyclettes à moteur.

- On décide de mettre à l'étude la question de poids minimum imposé aux différentes catégories de motocyclettes.

## **22 Juin. COMMISSION SPORTIVE**

- Adoption du Règlement du Grand Prix des Cyclecars de l'U.M.F. prévu le 16 Septembre sur le Circuit de la Sarthe. Catégories admises :

- cyclecars biplaces 750cc
- cyclecars biplaces 1100cc

- Adoption également du Règlement du Critérium des Vélocistes, organisé par *L'ECHO des SPORTS*, complété par l'adjonction d'une catégorie de bicyclettes à moteur de 125cc.

- Homologation des résultats du Grand Prix des bicyclettes à moteur et du Bol d'Or.

## **22 Juin. COMITE**

- Acceptation des demandes d'affiliation du M.C. STEPHANOIS et du M.C. VENDEEN

- Il est proposé que les questions de Tourisme intéressant la motocyclette soient étudiées par l'A.C.F. au même titre que celles intéressant l'automobile.

## **12 juillet.- COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation du classement du Grand Prix des Motocyclettes de l'U.M.F.

Catégorie	500cc = BENNET sur SUNBEAM	401 kms en 4 h. 05'40"
	350cc = VISIOLI sur GARELLI	334 kms en 3 h. 39'56"
	250cc = DAVIDSON sur LEVIS	267 kms en 3h. 08'04"

(Nous sommes en 1922)

## **6 Octobre. COMITE.**

- Le Comité s'oppose à une diminution quelconque de la cylindrée des moteurs des motocyclettes admises dans les courses de Vitesse. Par contre il ramène à 100cc la cylindrée maximum des bicyclettes à moteur.

- Affiliations du M.C. du GARD et de la section motocycliste de l'A.C. de PICARDIE et de l' AISNE.

- En ce qui concerne les demandes d'inscription au calendrier, il est décidé que toute demande nouvelle devra être adressée deux mois avant la date demandée. Un délai identique est imposé pour tout avancement ou recul d'une date déjà déposée.

## **6 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation des résultats du Grand Prix des Cyclecars, des tentatives de Records du Monde organisées par le M.C. de France et de records nationaux français :

Bicyclettes à moteur	= BARTHELEMY sur ROVIN	82 km.285
Scooters	= JANIN sur MONET-GOYON	78 km.158
Motos 250cc	= MARCHAND sur D.F.R.	115 km.477
350cc	= PULLIN sur DOUGLAS	147 km.540
500cc	= GILLARD sur PEUGEOT	142 km.857
750cc	= PULLIN sur DOUGLAS	157 km.273
1000cc	= PELISSIER sur MOTOSACOCHÉ	144 km.
Sidecars 350cc	= PULLIN sur DOUGLAS	113 km.960
600cc	= BARTLETT sur A.B.C.	103 km.746
1000cc	= BEINARD sur INDIAN	130 km.624
Cyclecars 750	= SENECHAL sur SENECHAL	115 km.942 monoplace
-	-	114 km.467 biplace
1000	LOMBARD sur SALMSON	153 km.191 monoplace
-	BENOIST sur SALMSON	133 km.580 biplace

La Commission arrête la liste des Champions de France Vitesse et Tourisme

#### Vitesse

#### Tourisme

250cc	M. VERNISSE sur YVEL'S	350cc	M. PIERRE sur D.F.R.
500cc	M. ZIND sur MOTOSACOCHÉ	Sidecars 350cc	M. DUBOST sur D.F.R.
Cyclecars 750cc	M. HIBERT sur BENJAMIN	- 1000cc	M. VULLIANY sur Harley-D
- 1100cc	M. MOREL sur AMILCAR	Cyclecars 1100cc	M. BUENO sur SALMSON

- La Commission accorde au M.C. de FRANCE l'autorisation de modifier le Règlement du Circuit de l'Armistice : interdiction de circuler sur la route dans plusieurs tournants, écart de 30" entre chaque concurrent au départ de la course de côte.

### **25 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Il est décidé de modifier le Règlement des Championnats de France en augmentant le nombre des épreuves éliminatoires et en supprimant l'obligation de participer à toutes les éliminatoires pour être classé. Une nouvelle méthode de classement est étudiée. Chaque discipline disputera six éliminatoires dans le cadre de grandes épreuves.

- De nombreuses protestations ayant été formulées quant au fait que le Grand Prix des Motocyclettes soit couru sur le même circuit que le Grand Prix de l'A.C.F., la Commission estime que la Moto a tout à gagner de cet avantage et décide de ne pas modifier le mode d'organisation habituel.

### **30 Novembre. COMITE**

- Affiliation du M.C. de ROANNE et du M.C. MONTARGOIS.

- Adoption des modifications au Règlement des Championnats de France proposées par la C.S. avec attribution de points correspondant à la place et calcul moyen de points en fonction du nombre de partants pour les concurrents ne participant pas à toutes les épreuves.

- Mr VIOLET (déjà lui!) se fait le porte-parole de la Chambre Syndicale de Cyclecar pour demander à ce que les Grands Prix de Lyon et de Marseille ne puissent compter pour les Championnats. Le Comité estimant être placé devant un fait accompli vote le maintien des épreuves contestées.
- Mr VIOLET intervient encore pour signaler le danger que présente la participation en course de coureurs qui ne sont pas autorisés par le constructeur de leur véhicule et donc susceptibles de faire une contre-publicité préjudiciable. Il est invité à adresser une proposition écrite au Comité.
- Le Comité décide enfin de ne pouvoir accéder à la demande de *L'ECHO DES SPORTS* d'attribuer des Brassards d'Honneur pour 1922, aux fins de maintenir une impartialité absolue dans le monde de la compétition.

### **12 Décembre. COMITE.**

- Mr VIOLET ayant exposé par écrit sa proposition précédente visant l'assentiment du constructeur à tout concurrent pilotant un Cyclecar d'une marque donnée et la publicité susceptible d'en découler ou non, le Comité décide de surseoir à l'adoption du texte proposé.
- La Commission des bicyclettes à moteur demande le maintien à 125cc de la cylindrée de cette catégorie.
- Adoption du Règlement du Tour de France 1923 et du Marseille-Nice.

### **19 Décembre. COMMISSION DES BICYCLETTES A MOTEUR**

- Après une discussion générale, la Commission estime qu'il serait finalement désirable de réduire la cylindrée des bicyclettes à moteur, mais que cette décision ne peut être mise en vigueur dès 1923. Il convient par contre de l'annoncer dès à présent pour être applicable en 1924.
- Elle souhaite voir créer une catégorie de motocyclettes ultra-légères pour remplacer alors les bicyclettes à moteur, estimant que les courses de vitesse réservées à ces derniers engins ne sont pas à encourager.

### **27 Décembre. COMITE**

- Affiliations de l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST, de l'A.C. ARDENNAIS, du M.C. du NORD de la FRANCE, de l'A.C. de TOULOUSE et des PYRENEES.
- Le Comité maintient la limite de 100cc pour les moteurs de bicyclettes à moteur admises dans les courses de Vitesse et rétablit à titre transitoire la catégorie 125cc qui ne sera admise que dans les épreuves de Tourisme. Il crée une classe 75cc. Cette question sera toutefois reprise lors de la prochaine réunion, d'aucuns restant attachés à la réglementation existante et souhaitant voir les 125cc disputer des épreuves de Régularité conjointement au 100 et 75 cc.

## ANNEE 1923

---

### **15 Janvier.** ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS MOTOCYCLISTES

- Dix-huit clubs sont représentés, deux se sont excusés sur la quarantaine de clubs affiliés que compte l'U.M.F. Le Président - Chevalier R. de KNYFF - indique qu'il y a lieu de procéder à un scrutin pour désigner les quinze délégués qui siégeront en 1923 au Comité. Sont élus les délégués des clubs suivants :

M.C. du NORD	30 V.	CYCLECAR CLUB de FR.	25 V.	M.C. d'AVIGNON	20 V.
M.C. ALSACE LORRAINE	30	ANCIENS MILITAIRES	25	M.C. MONTARGOIS	18
M.C. de FRANCE	27	M.C. de LYON	24	M.C. de NICE	17
M.C. de MARSEILLE	27	A.C. de l'OUEST	23	SCOOTER C. de Fr.	17
A.C. ARDENNAIS	26	A.C. PICARDIE AISNE	22	M.C. de MONTMARTRE	16

- Le nouveau Comité se réunit aussitôt, élit Mr RING du M.C. ALSACE-LORRAINE à la Vice-Présidence et procède au renouvellement des sous-commissions sportives et des bicyclettes à moteur.

- La situation financière présente un solde disponible de 39.035 frcs.

- Le Comité fait savoir à Mr VIOLET qu'il est trop tard pour porter à 750cc la cylindrée maximum des cyclecars dans les courses de vitesse, mais qu'elle sera appliquée en 1924.

De même les bicyclettes à moteur seront limitées à 100cc. l'année prochaine, une catégorie de motocyclettes ultra-légères étant alors créée pour remplacer les bicyclettes de 125cc.

- Affiliation de l'ASSOCIATION MOTOCYCLECARISTE DE FRANCE qui remplacera désormais l'ASSOCIATION des ANCIENS MOTOCYCLISTES MILITAIRES.

### **25 Janvier.** BICYCLETTES A MOTEUR

- Etablissement du calendrier des Championnats 1923. Il est décidé de proposer à la Commission Sportive le poids minimum et les dimensions des pneumatiques des engins appelés à disputer le concours d'Endurance, les vitesses moyennes à imposer sur cinq heures de marche.

- La Commission décide enfin de proposer au Comité de fixer à 175cc la cylindrée de la nouvelle catégorie de motocyclettes ultra-légères qui sera reconnue dès 1924.

### **9 Février.** COMMISSION SPORTIVE

- La Commission adopte un nouveau circuit, celui de La Malmaison, d'un périmètre de 5 km.5 pour y faire disputer le Concours d'Endurance de l'U.M.F. et apporte quelques modifications au règlement antérieur visant essentiellement le mode de départ, les ravitaillements et les contrôles de passages.

- Le Grand Prix des Motocyclettes 1923 sera ouvert aux catégories 250, 350 et 500cc qui auront à parcourir respectivement 273, 342 et 456 kms.

- On décide de revenir sur le Règlement du Brassard d'Or et de l'adopter.

- La Commission refuse la demande présentée par la F.M.B. de faire disputer par des motocyclettes de 750 et 1000cc une course en palier lors de l'épreuve Liège-Nice-Liège.

### **13 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- Refus opposé au M.C. de FRANCE de modifier l'itinéraire et la date de départ du Tour de France Motocycliste, de façon à le faire disputer en même temps que l'épreuve similaire organisée par le journal *L'AUTO* pour les automobiles.

- La Commission prend connaissance d'une proposition de la S.I.A.S. (?) transmise par l'Auto-Club d'Italie, offrant une indemnité de 3.000 liras à l'équipe française qui, première classée dans le Grand Prix des Motocyclettes, serait désignée pour participer au Grand Prix des Nations sur l'Autodrome de Monza. L'assistance estime que cette offre est trop spéciale pour être insérée dans le Règlement du Grand Prix, mais la Commission fera néanmoins connaître aux futurs intéressés les propositions de la S.I.A.S.

### **25 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

-Homologation des résultats du Concours d'Endurance de l'U.M.F., après application de quelques pénalités. (On lit entre autres que Robert SEXÉ sur Norton est mis hors course pour avoir lancé sa machine en la poussant à plusieurs reprises...)

### **1<sup>er</sup> Mai. COMITE**

- Affiliation de nouveaux clubs : MOTOR RACING CLUB - A.C.M. de PICARDIE - M.C. de l'HERAULT - M.C. de SEINE-INFÉRIEURE.

- On adopte une proposition soumise par le M.C. de FRANCE tendant à obtenir que dans les épreuves motocyclistes les conducteurs et passagers ne soient plus pesés séparément, mais que les poids soient fixés à un total de 120 kgs par équipe. Le remplacement d'un passager par un sac de lest n'est pas accepté.

- Le Comité décide de demander à la C.S. de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine réunion une réglementation du poids des cyclecars.

### **18 Mai. COMMISSION SPORTIVE**

- La C.S. se saisit de cette dernière question immédiatement et stipule qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1924 les cyclecars devront peser 350 kgs au maximum avec ou sans amortisseurs. (Une tolérance de six kgs est maintenue pour cette saison). Les 750cc. ne doivent pas dépasser le poids de 350 kgs dès maintenant.

- Homologation des résultats du Tour de France et de ceux du Grand Prix du M.C. de Lyon. Examen du Règlement du G.P. de France soumis par le M.C. de FRANCE. (Le G.P. de l'U.M.F. porte le titre de Grand Prix des Motocyclettes...)

- On décide d'ouvrir la liste d'inscription pour disposer des postes de ravitaillement dans cette dernière épreuve, moyennant un droit de 300 frcs par emplacement.

- La C.S. propose enfin que les récompenses décernées par l'U.M.F. soient désormais remises aux intéressés avec une certaine solennité.

## **24 Juin. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation des résultats du Grand Prix des Motocyclettes : deux classés en 250cc. cinq en 350cc. et 4 en 500cc.

250cc	1 <sup>er</sup>	DAVISON sur LEVIS	273 kms en 3h. 17' 29"
350cc	1 <sup>er</sup>	LONGMAN sur A.J.S.	342 kms en 4h. 01' 29"
500cc	1 <sup>er</sup>	WHALLEY sur DOUGLAS	456 kms en 4h. 30' 30"

## **2 Octobre. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation des classements du Grand Prix des Cyclecars : SALMSON se taille la part belle dans les deux catégories 1100 et 750cc. (Suspension de licence de 8 mois infligée au pilote SANDFORD qui a refusé de s'arrêter à la fin de la course, malgré l'ordre qui lui en fut donné au moyen du drapeau jaune...)

- Pour cause d'irrégularités et notamment participation de pilotes non licenciés à l'U.M.F. la Commission annule les résultats du Circuit d'Automne.

- Homologation des classements de Paris-Les Pyrénées-Paris (*MOTO-REVUE*) et du Bol d'Or (A.M.C.F.)

- La liste des Champions de France est proclamée. Le Président félicite tout particulièrement Mr GILLARD qui, sur Peugeot, a remporté le Grand Prix des Nations à Monza.

- On demandera à la F.I.C.M. l'homologation des records établis lors de la journée des Tentatives du M.C. de FRANCE... et d'instituer une journée annuelle à ces fins.

## **10 Octobre. COMITE**

- Sur proposition de Mr VIOLET le Comité décide qu'à l'avenir trois seules épreuves compteront pour les Championnats de Vitesse 1924 : le Grand Prix des Motocyclettes de l'U.M.F., les Grands Prix de France plus une troisième épreuve à désigner ultérieurement. Toutes les autres manifestations seront considérées comme courses de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie.

- L'assistance décide de supprimer le Championnat de Tourisme pour 1924 et de ne plus autoriser la création de nouveaux Grands Prix.

- On institue enfin le principe du dépôt d'une caution pour toute inscription au calendrier sportif dont le remboursement sera effectué après l'homologation du rapport de clôture de l'épreuve.

- Le 10 Octobre se tenait également le Congrès du calendrier 1924, lors duquel 70 manifestations diverses furent enregistrées.

## **15 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Création de deux nouvelles catégories de cyclecars : 350cc (150 kgs maxi.) et 500cc (175 kgs maxi). Exclusion des cyclecars 1100cc. des courses de vitesse en circuit. Ils ne seront admis que dans les épreuves de tourisme, courses de côte et en tentatives de records.
- La Commission reporte à un an la décision de supprimer la catégorie 500cc dans les courses de vitesse. La suralimentation reste par contre autorisée pour toutes les catégories prévues au Règlement de l'U.M.F.
- Plusieurs protestations ont été enregistrées au sujet de la suppression du Championnat de Tourisme.
- Il sera désormais interdit à un pilote de courir pour plusieurs clubs au cours d'une saison. Chaque coureur devra désigner, en début d'année, le club dont il dépend et dont il souhaite défendre les couleurs.

## **21 Décembre. COMITE**

- Affiliations du M.C. de BELFORT-MONTBELIARD, M.C. de l' AISNE, M.C. de CANNES et du Cyclecar Club du MAROC.
- Remise des médailles aux Champions de France 1923 ainsi qu'aux gagnants des deux Grands Prix de l'U.M.F. (Motocyclettes et Cyclecars)

# ANNEE 1924

---

## **9 Janvier. COMITE**

- La discussion s'ouvre sur le montant des prix à affecter aux deux Grands Prix de l'U.M.F. lors de la prochaine saison. Aux 32.000 frcs accordés par l'U.M.F. seront ajoutés 10.000 frcs votés par l'Automobile Club de France. Du total, 28.000 seront affectés aux motocyclettes et 14.000 aux cyclecars. Viendront s'ajouter pour chaque catégorie, 50% du montant des droits d'engagement

Le concurrent classé 1<sup>er</sup> recevra 50% du montant des prix affectés à sa catégorie, le 2<sup>ème</sup> 20%, le 3<sup>ème</sup> 15%, le 4<sup>ème</sup> 10% et le 5<sup>ème</sup> 5%.

- Même processus pour les cyclecars dont le Grand Prix sera organisé sur le Circuit de Lyon, le même jour que le Grand Prix des Motocyclettes.

- Le Comité rejette une proposition de Mr VIOLET tendant à obtenir la représentation des chambres syndicales au Comité de l'U.M.F. (Suite du Comité du 9 Janvier)

- Approbation du Règlement du Concours International des Bicyclettes à moteur organisé par le TOURING M.C. de France

## **16 Janvier. ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS AFFILIES**

- L'assemblée est appelée à élire les quinze délégués de clubs qui feront partie du Comité en 1924. Ont obtenu :

avec 41 voix

M.C. de FRANCE  
M.C. du NORD  
CYCLECAR C. de FRANCE  
M.C. de LYON  
M.C. de MARSEILLE  
M.C. d'AVIGNON  
M.C. de NICE  
A.M.C. PICARDIE  
M.C. ALSACE-LORRAINE

avec 37 voix

M.C. de BORDEAUX  
M.C. de l'HERAULT  
M.C. MONTARGOIS  
M.C. de BELFORT-MONTBELIARD  
avec 33 voix  
M.C. de SALON  
avec 30 voix  
M.C. DAUPHINOIS

Le Comité se réunit aussitôt après Mr CALMETTE, du M.C. de FRANCE est élu Vice-Pdt.

- On procède au renouvellement de la Commission Sportive. (Il est décidé de remplacer Mr MAUVE au sein de ladite commission) La Commission des Bicyclettes à moteur est renouvelée, elle, sans modification.

- La situation financière présente un solde disponible de 41.548 frcs.

- Suite aux protestations émises suite à la suppression du Championnat de France de Tourisme, le Comité adopte le Règlement du Brassard de Tourisme qui tiendra lieu, cette année, de championnat. Il sera disputé sur six épreuves :

Paris-Nice	Circuit du Nord
Concours d'Endurance U.M.F.	Tour de France
Circuit des Vosges	Paris-Les Pyrénées-Paris

### **15 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- La suspension de licence jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai infligée antérieurement au pilote SANDFORD est levée à la date de ce jour.

- La Commission est entretenue des offres faites à l'U.M.F. par les promoteurs de l'autodrome de La Chasse quant à l'organisation des deux Grands Prix de l'U.M.F. sur cet autodrome. Il est proposé une somme de 50.000 frcs pour le Grand Prix des Cyclecars et 40.000 pour celui des Motocyclettes. Le Président estimant que l'on pourrait demander en sus un pourcentage sur les recettes, la Commission l'incite à poursuivre les pourparlers.

- Le Concours d'Endurance de l'U.M.F. (20 et 21 Avril) aura lieu, comme l'an passé, sur le Circuit de La Malmaison. La Commission fixe les distances à parcourir et les moyennes imposées à chaque catégorie.

- C'est le M.C. de MARSEILLE qui organisera la troisième épreuve du Championnat de Vitesse.

- L'AUTOMOBILE CLUB de l'OUEST se voit accorder les dates des 14 et 15 Juin pour l'organisation d'un Grand Prix d'Endurance de 24 Heures.

- Les organisateurs du Bol d'Or (A.M.C.F.) devront modifier le règlement de leur épreuve et en exclure les motocyclettes de 750 et 1000cc. voire les cyclecars de 1100cc. qui d'après les règlements de l'U.M.F. ne peuvent participer à des courses de Vitesse.

- Une vérification de la cylindrée sera désormais obligatoire pour le concurrent ayant accompli le tour le plus rapide lors d'une épreuve de vitesse. Aucune publicité ne pourra être admise avant cette vérification.

### **18 Février. COMITE**

- Le Comité décide à l'unanimité qu'il y a lieu d'étudier les moyens de reconnaître une zone d'action à chacun des clubs affiliés à l'U.M.F. et nomme une commission chargée de se livrer à une étude approfondie à ce sujet.

- Il donne pleins pouvoirs à son Président pour traiter les propositions des promoteurs de l'autodrome de La Chasse au mieux des intérêts de l'U.M.F.

- Il accepte les offres émanant du "*Bulletin de l'A.C.F.*" qui propose de devenir également le "*Bulletin de l'U.M.F.*"

- Le Comité s'émeut de s'entendre rapporter qu'au cours de l'année 1923 la Chambre Syndicale du Cyclecar s'est mise en rapport avec différents clubs affiliés à l'U.M.F. pour obtenir que des règlements d'épreuves soient soumis à son approbation avant d'être communiqués à l'Union Motocycliste de France. Mr VIOLET estime que dans ce contexte deux questions sont à considérer : la question sport et la question commerciale, cette dernière relevant de la Chambre Syndicale. Le Président avance que ladite chambre quitte le terrain commercial pour entrer dans le domaine sportif. Finalement le Comité lui donne mandat pour entendre Mr VIOLET et faire le mieux pour parvenir à une entente.

- Une sous-commission est nommée, chargée de l'étude de la création d'une catégorie et d'une licence "amateur".

- Malgré l'avis défavorable de la Commission Sportive, le Comité décide de réintégrer les cyclecars 1100cc., les motocyclettes 750 et 1000cc. dans les courses de vitesse sur autodrome. Tous ces engins seront également admis à l'intérieur du Brassard de Tourisme 1924.

### **18 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- Le Règlement du Grand Prix des Motocyclettes de l'U.M.F. 1924 bénéficie d'un élargissement des classes admises, à savoir que quatre catégories seront acceptées au départ :

- les 175cc	qui auront à accomplir	231 kms
- les 250cc		277 kms
- les 350cc		324 kms
- les 500cc		370 kms

Départ à 07 h. du matin - fin de course à 12 h.

- Le règlement stipule, cette année, que chaque concurrent devra indiquer par écrit, au moment de la vérification, la cylindrée exacte de son véhicule. Toute déclaration reconnue fautive entraînera le déclassement de la machine, la disqualification du conducteur et une amende. Les pénalités pourront s'étendre au constructeur.

- Le Grand Prix sera ouvert aux cyclecars 277 kms en 500cc. et 547 kms en 750cc. Toute fausse déclaration de cylindrée sera pénalisée au même titre que les motocyclettes.
- Le Grand Prix de Marseille est fixé au 12 Juillet, la journée de tentative de records du M.C. de FRANCE au 6 Juillet.
- Mr MAUVE revient à la charge pour demander à ce que les 1000cc. solo soient admises à courir le Bol d'Or, pour tenter un record des 24 heures. La Commission estime ce projet contraire aux règlements de l'U.M.F. et le rejette.

#### **19 Mai.** COMMISSION SPORTIVE.

- Le M.C. du NORD envisage d'organiser un circuit de vitesse qui incorporerait trois catégories distinctes de concurrents au départ : Indépendants - Experts- Professionnels. Il est décidé d'entendre à ce sujet la sous-commission d'amateurisme et d'obtenir son accord.
- Homologation des résultats du Concours d'Endurance de l'U.M.F. à La Malmaison, endeuillé par le décès accidentel du pilote BECKER.

#### **4 Juin.**

- Fait acquis quant au *Bulletin Officiel de l'A.C.F.* servi à tous les clubs affiliés et qui inclut désormais les informations propres à l'U.M.F.
- Le Comité n'a pas accepté les propositions faites par la Banque Nationale de Crédit en vue de la création d'un autodrome à Montmorency. De nouvelles propositions seront examinées quant à la création d'un autodrome à Buc.
- La sous-commission d'amateurisme a estimé que des impératifs publicitaires, impossibles selon elle à endiguer, contrarie le projet du M.C. du Nord en matière de nouvelles catégories, lequel reste pourtant convaincu de pouvoir les contrer. L'expérience sera néanmoins tentée en présence d'un observateur chargé d'établir un rapport aux fins de faire éventuellement profiter les clubs affiliés de cette nouvelle formule.
- Le Comité accorde son patronage au 2<sup>ème</sup> Grand Prix des Bicyclettes à moteur organisé par le TOURING M.C. de FRANCE.
- Un nouveau circuit de vitesse - Circuit de Provence - est prévu le 22 Juin à l'intention des membres des clubs de la région provençale.

#### **4 Juillet.** COMMISSION SPORTIVE.

- Homologation des engagements pour le G.P. des Motocyclettes de l'U.M.F. et celui des cyclecars : 10 engagés en 175cc. - 2 en 250cc. - 14 en 350cc. et 11 en 500cc.

Seulement 3 cyclecars en 500cc. et 2 en 750cc.

### 30 Juillet. COMMISSION SPORTIVE

- Homologation des résultats des deux Grands Prix précités :

- en 175cc.	vainqueur	MONET-GOYON*	231 kms en	3h. 14'25"
- en 250cc.		THOMANN	277 -	3h. 56'30"
- en 350cc.		A.J.S.	324 -	3h. 43'23"
- en 500cc.		NORTON	370 -	3h. 54'29"
- en Cyclecar 500cc		VIOLET	277 -	3h. 48'11"
- 750cc		SANDFORD	347 -	4h. 26'31"

\* marques

Les noms des pilotes ne figurent hélas pas au procès-verbal.

### 15 Octobre. COMMISSION SPORTIVE

- Délivrance officielle des Brassards de Tourisme pour 1924 aux gagnants des 13 catégories ayant participé aux différentes épreuves. En 1925, les concurrents devront participer à un minimum de 4 épreuves sur les 6 prévues pour être classés.

- Homologation des classements de la course de côte du Limonest (déjà) M.C. de LYON, du Circuit du Nord (M.C. du NORD), du Paris-Les Pyrénées-Paris (*MOTO-REVUE*), du G.P. des Bicyclettes à moteur (*Journal L'AUTO*), du Tour de France Motocycliste (M.C de FRANCE).

- Ce dernier club est autorisé à organiser une course réservée aux 500cc, le 9 Octobre, sur le circuit de Linas-Monthéry.

### 17 Novembre. COMITE

- Il avait été convenu, le 18 Février dernier, d'examiner les moyens de reconnaître une zone d'action à chacun des clubs affiliés à l'U.M.F. Le Président souligne la difficulté qui se présente pour affecter une zone occupée en même temps déjà par plusieurs clubs. Il est décidé d'adresser une circulaire à tous les clubs affiliés ou en voie d'affiliation pour les inviter à faire connaître à l'U.M.F. la partie de territoire sur laquelle s'exerce leur influence et qu'ils revendiquent comme zone d'action. Lorsque tous les clubs auront fait connaître leur desiderata, il sera procédé à l'établissement d'une carte desdites zones. Si des zones sont communes à plusieurs clubs, une base d'entente leur sera proposée quant à la répartition du territoire revenant à chacun d'eux. La région parisienne sera considérée comme zone neutre, étant donné le grand nombre de clubs actuellement existants.

- La sous-commission d'amateurisme avait délégué l'un de ses membres sur le Circuit du Nord aux fins d'apprécier la nouvelle formule de classification des coureurs proposée par le M.C. du NORD. Le rapport présenté au Comité se révélant trop important, celui-ci décide de le faire étudier par la sous-commission compétente qui présentera des propositions définitives.

- Création d'un corps de chronométreurs-adjoints - avec examen simplifié - en vue de faciliter aux clubs le contrôle de leurs épreuves.

- Des démarches ont été entreprises aux fins de permettre aux clubs affiliés de délivrer des tryptiques pour les sidecars, les cyclecars et les motocyclettes.

- Le Comité décide de proposer la candidature de Mr LONGUEMARE, Vice-Président de l' U.M.F. comme membre de la Commission Sportive Internationale de la F.I.C.M. et invite cette dernière à lui donner communication de l'ordre du jour de son prochain Congrès prévu à Paris en Décembre.
- Le Grand Prix de l'Union Motocycliste de France se disputera en 1925 sur le circuit routier de l'autodrome de Linas-Montlhéry.

### **8 Décembre. COMITE.**

- La sous-commission d'amateurisme a conclu finalement à la création de deux seules catégories de coureurs : les Professionnels et les Amateurs et fixé les règles qui seront imposées à chacune d'elles. Proposition acceptée par le Comité.
- Lors du Congrès du calendrier, on ménagera un certain laps de temps entre les épreuves suivant leur importance.
- A propos du prochain Congrès de la F.I.C.M., il est demandé qu'une modification soit apportée à tel article des statuts internationaux, lequel prévoit pour les fédérations motocyclistes la nécessité d'obtenir l'accord de l'Automobile Club de leur pays pour présenter une demande d'affiliation à la F.I.C.M. Disposition acceptée que Mr LONGUEMARE aura charge de présenter

### **22 Décembre. COMITE**

- Lecture est donnée du rapport sur la répartition des zones d'influence à propos desquelles 27 clubs affiliés ont répondu sur 31 consultés. Sont satisfaites en premier lieu les demandes de zones qui ne sont contestées par aucun club. Les autres demandes sont honorées sous réserve à certains clubs de laisser toute liberté d'action dans les départements qui leur sont attribués à des sociétés organisant depuis plusieurs années des épreuves sur les territoires délimités.
- Dans la lancée, affiliation du M.C. des DEUX-SEVRES et nomination d'une sous-commission chargée de l'attribution nouvelle de zones d'action, attribution renouvelable annuellement.
- Mr LONGUEMARE donne un long compte-rendu des travaux du dernier Congrès de la F.I.C.M tenu à l'Automobile-Club de France, mais aucun détail n'apparaît au procès-verbal du présent Comité. (A-t-il été élu à la C.S.I. ?)
- De nombreux clubs ont protesté contre la vérification obligatoire des cylindrées imposée aux amateurs. Il est fait savoir que cette vérification n'est imposée que lorsque des amateurs participent à des épreuves mixtes lors desquelles ils se trouvent classés avec les professionnels. On décide finalement de suspendre l'effet de ce règlement pour le renvoyer à la sous-commission compétente. Entre temps, les pays régissant l'amateurisme seront consultés.
- Le Congrès du calendrier s'est tenu, auquel participaient les représentants de 20 clubs. Pas moins de 98 manifestations diverses ont été enregistrées pour être disputées entre le 25 Janvier et le 13 Décembre 1925.

## ANNEE 1925

---

### **26 Janvier.** ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS AFFILIÉ

- Vingt-trois clubs se sont fait représenter à l'assemblée aux fins d'élire les quinze délégués à l'U.M.F. pour 1925. Ont obtenu :

M.C. de FRANCE	53 voix	M.C. DAUPHINOIS	48
M.C. de MARSEILLE	53	M.C. MONTARGOIS	46
M.C. de LYON	53	M.C. du GARD	45
A.M.C. PICARDIE	53	M.C. d'AVIGNON	43
M.C. de BORDEAUX	51	M.C. du FOREZ	43
M.C. du NORD	49	M.C. de BELFORT	43
M.C. de NICE	49	M.C. SEINE INFÉRIEURE	43
M.C. ALSACE Lorraine	49		

- Mr SENECHAL du M.C. de FRANCE est élu Vice-Président de l'U.M.F.

- Il est procédé au renouvellement de la Commission Sportive et des sous-commissions des zones et d'amateurisme.

- La situation financière présente un solde disponible de 39.041 frcs.

- Le Comité adopte le règlement de classification des coureurs ainsi qu'un rapport sur la limitation des épreuves ouvertes aux professionnels qui ne pourront participer à aucune autre.

### **4 Février.** COMMISSION SPORTIVE

- Le Règlement des Championnats de France subit quelques modifications :

- Deux catégories : 1° Professionnels, 2° Amateurs.

- Dans la catégorie Professionnels, le Championnat sera accordé à la marque. Le coureur de la marque qui aura obtenu le meilleur classement dans les épreuves comptant pour le Championnat portera le titre de Champion. Trois épreuves obligatoires seront obligatoirement disputées : Grands Prix de France, Grands Prix du M.C. de Lyon, Grand Prix des Motocyclettes de l'U.M.F. avec coefficient 2. (N.B. Les procès-verbaux ne précisent toujours pas pourquoi et comment "les Grands Prix de France" comptent pour une seule et même épreuve...)

- Les Brassards de Tourisme s'appelleront Coupes de France de Tourisme et se disputeront sur quatre épreuves dont trois obligatoires : Paris-Nice, Concours d'Endurance U.M.F., Tour de France, Paris-Les Pyrénées-Paris.

### **9 Février.** COMMISSION SPORTIVE

- La Commission revient sur son idée première en ce qui concerne le classement des Championnats et décide d'attribuer des points aux concurrents. Le Champion sera le pilote qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

- Le Règlement des Coupes de Tourisme est également modifié : les fameuses bicyclettes à moteur 125cc sont réadmissées et pourront concourir avec les motocyclettes jusqu'à 250cc.
- Le Concours d'Endurance de l'U.M.F. ne se disputera pas sur le circuit proposé dans la région de Bougival en raison de son passage dans trop d'agglomérations. Il est envisagé de rechercher un autre circuit dans la région de Maule. Le règlement du concours n'en est pas moins examiné et les différentes catégories appelées à y participer retenues.

#### **17 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- On évoque à présent l'opportunité d'admettre les bicyclettes à moteur 125cc dans les courses de vitesse. Comprenez qui voudra !
- Le Circuit de Maule visité présente des avantages notables et la Commission le retient pour le Concours d'Endurance de l'U.M.F. Les temps au tour, la vitesse moyenne imposée, le nombre de tours minimum à parcourir sont définis. (Les ex-æquo seront départagés par l'examen de l'état mécanique de leur véhicule...)

#### **18 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- Les demandes d'obtention de la licence amateur donnent lieu à discussion, selon qu'elles sont sollicitées par d'anciens professionnels ou par des coureurs employés par des constructeurs de motocycles. Une sanction est infligée à tel titulaire d'un Brassard de Tourisme 1924 s'intitulant Champion de France sur ses cartes de commerce.
- C'en est donc fait : les bicyclettes à moteur 125cc. pourront prendre le départ des courses de vitesse à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1925.
- On peaufine enfin l'organisation du Concours d'Endurance.

#### **5 Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation au soir même de l'épreuve des résultats du Concours d'Endurance U.M.F. Près de vingt médailles de vermeil sont attribuées aux concurrents n'ayant subi aucune pénalisation quant aux horaires ou aux arrêts.

#### **18 Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- Le Président expose un projet de règlement de records présenté par la Grande-Bretagne et devant être discuté au prochain Congrès de la F.I.C.M., estimant toutefois qu'il soit nécessaire de réduire considérablement le nombre de ces records.

#### **28 Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- Tout comme l'an passé, le Grand Prix des Motocyclettes de l'U.M.F. sera ouvert aux catégories 175 - 250 - 350 et 500 cc. Institution des droits simples ou doubles selon la date reçue de l'engagement.

Les prix en espèces seront répartis comme suit :

10.000 frcs	aux 500cc
8.000 frcs	aux 350cc
6.000 frcs	aux 250cc
4.000 frcs	aux 175cc

auxquels viendront s'ajouter 50% du montant des droits d'engagement reçus en chaque catégorie.

- Le Grand Prix sera également ouvert aux cyclecars biplaces 500 et 750cc, qui percevront 14.000 frcs de prix.

- La Fédération du Danemark souhaitant faire disputer une course de vitesse entre Paris, Hambourg et Copenhague, la Commission décide qu'il ne lui est pas possible de donner son accord à l'organisation d'une telle course entre Paris et la frontière. Elle approuvera néanmoins le projet si l'on adopte pour le parcours français des vitesses maxima variant entre 40 et 50 kmh. Suivant les différentes catégories.

## 2 Juin. COMMISSION SPORTIVE

- Plusieurs infractions au Règlement d'Amateurisme ayant été commises lors de diverses épreuves, il est décidé de réunir la sous-commission compétente pour étudier les cas observés et soulevés par l'un de ses membres et proposer à la Commission Sportive les sanctions nécessaires.

- Plusieurs suspensions de licence de deux à trois mois sont infligées à des coureurs de l'U.M.F. ayant participé à Saverne, à la course du "kilomètre", interdite.

- La Commission décide d'accorder aux membres des clubs affiliés à l'U.M.F. une réduction de 20% sur le prix des places dans les tribunes officielles au jour du Grand Prix des Motocyclettes.

- Les vainqueurs du Bol d'Or 1925 sont félicités pour leurs performances remarquables.

## 15 Juin. COMMISSION SPORTIVE

- Le couperet descend à propos des infractions au règlement d'Amateurisme constatées lors de récentes épreuves : M.C. de la SEINE INFÉRIEURE - M.C. de la MOSELLE, A.M. de PICARDIE et AISNE, M.C. de NICE, Maison MONET-GOYON etc...

## 22 Octobre. COMMISSION SPORTIVE

- Publication des résultats des Championnats de France avec cette fois indication des noms des vainqueurs et des marques :

175cc.	SOURDOT	sur MONET-GOYON
250cc.	DURAND	sur TERROT
350cc.	MARC	sur ALCYON
500cc.	?	sur SUNBEAM
Cyclecars 500cc	DORE	sur SIMA-VIOLET

- Les Coupes de Tourisme sont attribuées à

jusqu'à 250cc	COUTANT	sur B.S.A.
500cc	BERNARD	sur GNOME et RHONE

- Les résultats du Grand Prix sont également publiés avec indication des moyennes :

175cc.	1er SOURDOT	sur MONET-GOYON	250 kms moy. 76 kmh.187
250cc.	1er ROLLAND	sur TERROT	300 kms moy. 81 kmh.788
350cc.	1er STEVENS	sur A.J.S.	350 kms moy. 92 kmh.227
500cc.	1er SIMPSON	sur A.J.S.	400 kms moy. 101 kmh.389

- Mr MAUVE est mis en demeure de distribuer les prix annoncés dans le règlement du Bol d'Or 1924.

- Le M.C. d'AVIGNON ayant signalé à l'U.M.F. que CARPENTRAS a organisé - malgré le veto U.M.F. - une épreuve de Régularité à laquelle ont pris part de nombreux licenciés, la Commission décide de leur infliger une suspension de licence de six mois et cent francs d'amende. Cinq cents francs d'amende également à un coureur s'étant inscrit comme amateur au Circuit des Routes Pavées et qui a laissé son constructeur faire de la publicité dans le *Bulletin de la F.M.B.*

### **23 Novembre. COMITE**

- Le Comité se saisit d'un projet de modifications aux statuts adressé par un membre du M.C. du GARD, projet nettement hostile aux délégués de l'Automobile-Club de FRANCE et aux constructeurs faisant partie du Comité de l'U.M.F. Le M.C. du GARD a toutefois désavoué l'initiative de son délégué. La discussion se clôt par un vote de satisfaction de l'état de choses actuel et la proposition se voit repoussée.

- La réglementation de classification des coureurs adoptée depuis un an n'a pas donné les résultats qu'on en attendait et s'est avérée plutôt une gêne pour plusieurs organisations. Le Comité décide d'en revenir aux anciens usages et supprime la catégorie amateurs.

- Le M.C. de MARSEILLE se porte candidat à l'organisation du Grand Prix de l'U.M.F. en 1926. Il est invité à adresser des propositions concrètes à la C.S.

### **7 Décembre. COMITE**

- Le Comité décide de se renseigner auprès de l'Union Nationale des Associations de Tourisme pour connaître dans quelles conditions les clubs motocyclistes pourraient être autorisés à faire passer le permis de conduire.

- Il souhaite d'autre part qu'une entente advienne avec l'A.C.F. pour que les clubs intéressés par ce service d'assistance puissent obtenir des tryptiques pour les véhicules placés sous la juridiction de l'U.M.F. et qui appartiennent à leurs membres.

- On renvoie à la Commission Sportive une proposition visant à accorder par roulement le Grand Prix de l'U.M.F. aux clubs qui ont déjà organisé des Grands Prix, ainsi qu'une autre tendant à l'organisation des Championnats de Vitesse par séries éliminatoires et finale.

## 18 Décembre. COMMISSION SPORTIVE

- Entre autres questions diverses, la Commission est saisie d'une réclamation relative à la non-homologation des résultats du Bol d'Or 1925 et des records établis pendant cette épreuve. Une sous-commission d'enquête sera chargée d'étudier l'affaire.
- Une demande d'organisation d'un Paris-Marseille est refusée, la C.S. considérant qu'elle concurrence par trop en proximité le Paris-Nice.

## ANNEE 1926

---

### 12 Janvier. ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS AFFILIES

- Dix-neuf clubs se sont fait représenter en vue de l'élection de quinze délégués au sein de l'U.M.F. Ont obtenu :

M.C. ALSACE LORRAINE	40 voix	M.C. SEINE INFERIEURE	36 voix
M.C. du NORD de la FRANCE	39	M.C. du FOREZ	36
M.C de MARSEILLE	38	M.C. de ROANNE	34
M.C. de NICE	38	M.C. de l'HERAULT	34
M.C. de LYON	38	M.C. DAUPHINOIS	32
A.M. PICARDIE	38	M.C. de BORDEAUX	31
M.C. de FRANCE	36	M.C. DIJONNAIS	29
M.C. d'AVIGNON	36		

L'A.M.C.F. (Mr MAUVE) - le M.C. de MONTMARTRE - l'U.M. de l'AUBE et l'U.M. du MIDI sont restés sur la touche.

- Le Comité se réunit aussitôt et prend connaissance de l'exercice financier de 1925 qui accuse un solde disponible de 20.247 frcs.

Mr DIOSI du M.C. ALSACE-LORRAINE est élu Vice-Président de l'U.M.F.

- Après renouvellement des commissions, le Comité prononce l'affiliation du M.C. d'Auvergne et celle du M.C. de BRIVE.

- Il arbitre ensuite un différend entre le M.C. de NICE et le M.C. de CANNES et fait savoir à ce dernier qu'il doit se considérer sous la juridiction sportive du premier cité.

### 22 Janvier. COMMISSION SPORTIVE

- Un avertissement est délivré à Mr MAUVE pour son retard dans l'envoi des médailles et de renseignements relatifs aux Bol d'Or 1924 et 1925.
- Le M.C. de MARSEILLE qui s'est mis sur les rangs pour organiser le Grand Prix de l'U.M.F. 1926 est invité à faire connaître la contribution financière qu'il sera en mesure de proposer à l'U.M.F. à cet effet.

### **5 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- L'U.M.F. voulant rester maîtresse sportive de son propre Grand Prix, la Commission décide de ne pas donner suite à la candidature de Marseille. Elle prend néanmoins acte du souhait du M.C. d'ALSACE-LORRAINE d'organiser cette épreuve dans la région de Strasbourg.
- Elle impose au M.C. de NICE de donner son accord au M.C. de CANNES pour l'organisation de la course de côte de l'Estérel.
- La Coupe de France de Tourisme se disputera dans le cadre des épreuves suivantes :

Paris-Nice	Trois jours de l'U.M. du Forez
Concours d'Endurance U.M.F.	Circuit des Vosges
Tour de France	Paris- Les Pyrénées - Paris

- Mr VIOLET fait interdire le départ du Paris-Nice sur Cyclecar (de sa marque) à tel concurrent s'étant engagé sans avoir sollicité son autorisation ...

### **15 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- Le journal *L'AUTO* ayant publié un article jugé diffamatoire par le corps des chronométrateurs officiels, l'U.M.F. s'associe à l'Automobile-Club de FRANCE pour prendre en charge une partie des frais du procès.
- Le Concours d'Endurance de l'U.M.F. se disputera pour la seconde fois sur le circuit de La Maule. Les motocyclettes de 75 et 100cc seront admises au départ.
- Le M.C. d'ALSACE-LORRAINE acceptant d'assurer toute l'organisation matérielle du Grand Prix de l'U.M.F., confirmant de plus le versement d'une somme de 28.000 frcs à répartir en prix aux concurrents et laissant à l'U.M.F. le soin de superviser la partie sportive de l'épreuve, la commission décide à l'unanimité que le Grand Prix 1926 sera couru à Strasbourg.
- Mr VIOLET entretient la commission de la possibilité offerte à l'U.M.F. de prendre en mains la direction de l'organisation du Bol d'or. L'assemblée estimant que cette proposition comporte un risque financier trop important en regard des finances de l'U.M.F. décide de s'abstenir cette année.

### **31 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission arrête le texte du Règlement du Grand Prix de l'U.M.F. 1926 qui sera organisé le 30 Mai sur le Circuit de Strasbourg.

Une amende de 100frcs - assortie d'une suspension de licence de 6 mois - est infligée à tous les concurrents ayant participé au Circuit de Champagne, interdit par l'U.M.F.

- Autorisation est accordée au M.C. de FRANCE d'utiliser des pendules enregistrées à l'occasion du Tour de France.

### **21 Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- Les épreuves comptant pour le Championnat de Vitesse 1926 sont retenues, à savoir :  
les Grands Prix de L'U.M.F., du M.C. de FRANCE et du M.C de MARSEILLE.

- L'animosité persistant entre Nice et Cannes, la Commission décide que le M.C. de CANNES sera autorisé à organiser ses propres épreuves pendant une période de six mois, à compter du 21 Avril, en traitant directement avec la Commission Sportive.
- Un blâme sera par ailleurs adressé au M.C. de NICE pour refus de transmission de règlements d'épreuves.
- Les dates des 16 au 18 Juin sont accordées au M.C. du FOREZ pour l'organisation de ses "Trois Jours".

### **11Mai. COMITE**

- De temps à autre le Comité acceptait l'admission de membres individuels voire de membres-constructeurs au sein de l'U.M.F. Il accepte ce jour celle de Mr VURPILLOT, administrateur de la Maison TERROT et celle de Mr HENNIQUE à titre individuel
- Affiliation est prononcée de l'A.C. de la DROME. Celle de l'A.C. LORRAIN est reportée.

### **9 Juin. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation des résultats du Grand Prix de l'U.M.F

175cc.	- LEMASSON sur THOMANN	Moy. 83 kmh. 808	Moy. 1925	= 76 187
250cc.	- CRABTREE sur CRABTREE	Moy. 90 kmh. 987	-	= 81 788
350cc.	- ROLLAND sur TERROT	Moy. 94 kmh. 364	-	= 92 227
500cc.	- BENNET sur NORTON	Moy. 108kmh. 828	-	= 101 389

- Suspension de six mois infligée à l'U.M. de l'AUBE pour avoir admis des véhicules de quatre roues dans une course de vitesse motos, malgré le refus opposé par l'A.C. régionale.

### **21 Juillet. COMMISSION SPORTIVE**

- Suite à la protestation et aux explications de l'U.M. de l'AUBE contre la suspension qui lui a été infligée, la C.S. décide de classer l'affaire.
- Etude de l'affiliation de l'U.M. de l'ANJOU. Le fait que ce club se situe dans la zone d'influence de l'Automobile-club de l'OUEST incite la commission à effectuer une enquête sur l'importance des activités de ce club et à renvoyer sa demande à la sous-commission des zones qui l'examinera en temps voulu.

### **21 Juillet. COMITE**

- Affiliation du M.C. LORRAIN avec zone d'influence sur le département de Meurthe et Moselle.
- Le Président fait savoir que la Commission Sportive Internationale qui s'est réunie à Spa le 19 Juillet s'est livrée à une révision du Règlement des manifestations sportives de la F.I.C.M. et qu'elle en proposera l'adoption au prochain congrès.
- Le Grand Prix d'Europe des motocyclettes a réuni 38 concurrents et 15 arrivants.

(Sans autre précision quant à ces deux sujets)

## **22 Septembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Homologation des résultats des quatre épreuves comptant pour les Coupes de France de Tourisme, à savoir Paris-Nice, le Tour de France, les Trois Jours du Forez et le Circuit des Vosges. La Commission ne se prononcera quant au Paris-Les Pyrénées-Paris qu'après avoir étudié les diverses réclamations déposées au cours de l'épreuve. Le classement de ces coupes n'en est pas moins acquis qui donne :

Vainqueur jusqu'en 250cc. Mr BENOIT sur THOMANN

500cc. MMs BERNARD et VAAS ex-æquo sur GNOME et RHONE

- Toute une série d'amendes est infligée à plusieurs coureurs non munis de licences ainsi qu'aux clubs qui les ont admis au départ.

- Il est proposé de tenir une réunion préparatoire au calendrier français avant celle du calendrier international et de n'établir définitivement le calendrier national qu'après celui de la Fédération Internationale.

- Augmentation des droits d'inscription au calendrier : 150 frs dont 100 remboursables aux organisateurs après homologation des résultats de leurs épreuves, ceci sous réserve de recevoir sous quinze jours le rapport de clôture de la manifestation. Droit double institué pour les inscriptions parvenant après la réunion du calendrier.

- Un mois de délai minimum est fixé avant la date de chaque épreuve quant à l'envoi du règlement pour approbation, tout retard entraînera le versement d'une amende de 500 frs. A moins d'un délai minimum de quinze jours, l'épreuve sera annulée.

- Amende de 500 frs au M.C. du Nord de la France pour avoir organisé une course sur route ne répondant pas aux conditions imposées et refus d'homologation des résultats.

## **29 Septembre. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission arrête le classement des Championnats de France de Vitesse et proclame champions pour 1926 :

La marque MONET-GOYON en 175cc avec pour pilote M. SOURDOT

La marque TERROT en 250cc.

M. DURAND

## **5 Octobre. COMMISSION SPORTIVE**

- Une enquête diligentée suite à la non-homologation du Paris-Les Pyrénées-Paris (voir C.S. du 21 Septembre) a conclu que de graves irrégularités sur le plan sportif ont été effectivement commises dans le cadre de l'épreuve et que Mr LACOME, Directeur de *MOTO-REVUE* a été victime de voies de fait de la part d'un concurrent. La Commission adresse un blâme aux organisateurs et inflige un an de suspension de licence au pilote.

### **15 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission décide qu'à propos des épreuves organisées par les journaux, les règlements devront être transmis obligatoirement par le club reconnu de la région lequel devra par ailleurs assurer le contrôle sportif de la manifestation. Mr LACOME est invité à se soumettre à cette disposition avant le 22 Novembre.

### **6 Décembre. COMMISSION SPORTIVE.**

- Le Règlement des Six Jours d'Hiver de *MOTO-REVUE* étant présenté pour étude à la Commission, celle-ci invite Mr LACOME à faire connaître le nom du club qui en sera le responsable sportif. Le fait d'avancer le nom de l'A.M.C.F. amène immédiatement Mr MAUVE à préciser qu'il n'a donné qu'un accord de principe. Tous deux sont invités à présenter un règlement complet lors d'une prochaine réunion.

- Accord est donné pour l'admission de motocyclistes et de cyclecaristes dans le Paris- Pau

- L'Union Motocycliste du MIDI et le M.C. DAUPHINOIS ayant fait acte de candidature pour l'organisation du Grand Prix de l'U.M.F. 1927, la Commission estime qu'avant de prendre une décision il conviendra d'adresser une circulaire à tous les clubs affiliés susceptibles d'être intéressés par ce projet.

- Enfin l'on décide de faire imprimer le texte français du Règlement Sportif de la F.I.C.M. et d'en remettre un exemplaire à tous les licenciés en 1927.

### **15 Décembre. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission se fâche avec le Motocycle de Nice (ne pas confondre avec le Moto-club du même nom) et interdit ses épreuves en même temps que la publicité afférente.

- La bonne entente ne régnant toujours pas entre le M.C. de NICE et le M.C. de CANNES, ce dernier est invité à tenir l'U.M.F. des démarches qu'il effectuera auprès de Nice.

- Après avoir entendu MMrs LACOME et MAUVE au sujet du règlement des Six Jours d'Hiver de *MOTO-REVUE* la Commission adopte son texte sous réserve de quelques modifications.

## ANNEE 1927

---

### **14 Février. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS AFFILIÉS**

- On notera que Mr. LONGUEMARE est devenu président de l'U.M.F., succédant au Chevalier R. de KNYFF qui assurait cette fonction depuis 1913.

- L'élection des quinze délégués des clubs affiliés donna les résultats suivants (19 clubs étaient représentés).

M.C de FRANCE	48 voix	M.C DAUPHINOIS	46 voix
M.C de MARSEILLE	48	M.C d'AUVERGNE	43
M.C du NORD	48	M.C d'AVIGNON	43
M.C de NICE	48	M.C de SEINE-INFERIEURE	43
A.M.C de France	48	M.C de l'HERAULT	41
M.C de LYON	48	MOTOR RACING CLUB	41
M.C ALSACE-LORRAINE	47	M.C du FOREZ	39
M.C de BORDEAUX	47		

Ne furent pas représentés : L'Automobile-Club de l'OUEST, le M.C. de MONTMARTRE, le M.C. MACONNAIS et le M.V.C. de l'AIN.

- Le nouveau Comité élit Mr ROUSSELET du M.C de Nice à la Vice-présidence, Mr PAILLETTE l'étant au titre de délégué de l'Automobile-Club de FRANCE.

La Commission Sportive et la Sous-commission des zones sont renouvelées.

- L'exercice financier au 31/12/1926 accuse un solde disponible de 43.600 frcs.

- Après que le Président eut donné lecture du rapport d'activité de l'année précédente, Mr VIOLET, au nom des clubs motocyclistes demande pourquoi le projet de modification des statuts envisagé n'a jamais été porté à l'ordre du jour du Comité. Le Président lui rétorque qu'aucune demande de révision n'a jamais été déposée officiellement. Finalement une motion signée par les représentants des clubs et visant une révision des statuts sera examinée lors du prochain Comité.

- Le M.C. de BELFORT - le M.C PARISIEN- le Cyclecar Club du MAROC – le M.C. MONTARGOIS et l'A.M. de PICARDIE n'ayant pas acquitté leur cotisation 1926 sont rayés de la liste des clubs affiliés.

- Affiliation par contre du M.C. de LOT et GARONNE, du M.C. du BERRY, du M.C. des VOSGES et du M.C. des COTES du NORD.

- Une scission étant advenue à l'intérieur du Moto Vélo Club de l'AIN, le Comité propose l'affiliation de l'Union Motocycliste de l'AIN pour une année

## **18 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission décide d'apporter un certain nombre de modifications au Règlement du Championnat appliqué en 1926 :

- Les Championnats de France seront ouverts aux coureurs de nationalité française, montant des véhicules de marque française et dont les constructeurs font partie d'une des chambres syndicales retenues.
- Les épreuves comptant pour le Championnat seront considérées comme des éliminatoires à l'issue desquelles deux coureurs par catégorie seront retenus pour la finale.
- Cette finale qui sera organisée sous le titre de Championnat de France pourra réunir un maximum de dix partants en chaque catégorie.
- Examen de ces nouvelles bases lors de la prochaine réunion.

- Les épreuves éliminatoires comptant pour le Championnat sont désignées :
  - G.P. du M.C. de LYON            G.P. de MARSEILLE
  - Bol d'Or                            G.P. des Motocyclettes de l'U.M.F.

Sous réserve d'entente avec l'autodrome, la finale est fixée au 15 Août.

- Le Règlement des Coupes de France de Tourisme est ensuite établi et ses épreuves retenues :

Paris-Nice	Trois Jours du Forez
Tourist Trophy du M.C. de France	Circuit des Vosges

- La demande formulée par le M.C. de NICE en vue d'une réduction du prix des licences n'est pas retenue, ce prix étant fixé au minimum par le Règlement de la Fédération Internationale.

## **22 Février. COMITE**

- La discussion étant ouverte sur la modification des statuts de l'U.M.F. évoquée plus haut, le Président fait savoir qu'il détient déjà un projet qui a reçu l'accord de principe de la Commission Sportive.

Pour leur part, les clubs expriment le désir de voir redéfini comme suit la composition du Comité :

- Un Président élu par le Comité (et non plus désigné par l'A.C.F.) qui aurait pour mission de diriger les débats, sans pouvoir participer aux votes.
- Quinze délégués nommés par l'A.C.F. et quinze autres élus par les clubs.
- Un Bureau formé du Président, de deux Vice-présidents et deux administrateurs, ces quatre derniers désignés par le Comité et choisis pour chaque fonction, l'un parmi les délégués de l'A.C.F., l'autre parmi les délégués des clubs affiliés.

- Il est évident que les clubs motocycliste souhaitaient voir se réaliser au minimum un équilibre absolu à l'intérieur du Comité entre membres de l'A.C.F. et représentants des clubs affiliés. (Jusqu'alors l'A.C.F. était majoritaire en nommant le Président et disposant de 17 sièges contre 15 accordés aux clubs)

## **15 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission reprend le texte étudié le 18 Février relatif à la modification du Règlement des Championnats de France de Vitesse pour ajouter une course de repêchage aux épreuves éliminatoires, ce qui permettrait de qualifier au maximum quatre concurrents par catégorie. Aucune marque ne pourra être représentée par plus de quatre véhicules.

La finale se disputera sur une distance minimum de 150 kms par catégorie, sur l'autodrome de Linas-Monthéry.

- La Commission décide de se refuser à examiner des lettres peu correctes de Mr LACOME (*MOTO-REVUE*) au sujet de la désignation des commissaires sportifs du Paris-Nice.

- La fonction de chronométreur-adjoint étant incompatible avec celle de coureur, la candidature de trois membres du M.C. de MARSEILLE (eux-mêmes pilotes) n'est pas acceptée.

- Refus est opposé au M.C. de LYON d'accepter à l'intérieur de son propre championnat les membres des clubs voisins.

---

## GEORGES LONGUEMARE EST NOMME PRESIDENT DE L'U.M.F

---

### 16 Mars. COMMISSION.

- Un projet de nouveaux statuts est proposé au Comité. En fait, l'U.M.F. reste subordonnée à la Commission Sportive de l'Automobile-Club de FRANCE, même si quelques légères modifications sont apportées à la composition de son Comité qui compte désormais 31 membres, à savoir :

– 16 membres choisis par la C.S. de l'A.C.F. parmi les constructeurs et des personnalités s'intéressant au sport motocycliste,

– 15 membres représentant les clubs motocyclistes français, élus chaque année aux alentours des dates du Salon et disposant d'un nombre de voix allant de 1 à 5 au prorata du nombre de membres de leurs clubs.

- Les nominations sont faites pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année, les membres sortants étant rééligibles.

- Comme par le passé, les fonctions de trésorier seront remplies par le trésorier de l'A.C.F. et le secrétaire de l'A.C.F. remplira les fonctions de secrétaire de l'U.M.F. Rien de bien éloigné, donc, avec ce qui existait antérieurement, le Bureau faisant en plus partie de droit de toutes les commissions... et toute nouvelle modification aux statuts restant subordonnée à l'approbation d'au moins deux tiers du Comité.

Le Bureau du Comité est ainsi composé :

Président : Mr LONGUEMARE / A.C.F.

Vice-présidents : Mr PAILLIETTE / A.C.F. et ROUSSELET / Clubs

Administrateurs : Mr KOEHLIN / A.C.F. et VIOLET / Clubs

Plus le Secrétaire , plus le Trésorier, tous deux de l'A.C.F.

### 1<sup>er</sup> Avril. COMMISSION SPORTIVE

- Déjà Président de l'U.M.F., Mr LONGUEMARE l'est aussi de la Commission Sportive. (Précisons ici qu'elle détient le pouvoir sportif du Comité)

- Radiation de l'A.M.C. de PICARDIE, son Président ayant estimé ne pas devoir répondre à telle convocation de l'U.M.F.

- L'UNION MOTOCYCLISTE du MIDI offrant les mêmes conditions d'organisation que celles consenties par le M.C. ALSACE-LORRAINE en 1926, la Commission décide de faire courir le Grand Prix de l'U.M.F. 1927 le 7 juillet sur le Circuit du Comminges.

### 20 Avril. COMMISSION SPORTIVE

- Apparemment écartés de leur activité officielle au bénéfice de l'Union Motocycliste de l'AIN, les responsables du Moto-Vélo-Club de l'AIN ont demandé à être entendus par la Commission. La C.S. charge un membre du Comité d'effectuer une enquête à ce sujet.

- Le Grand Prix des Motocyclettes admet les même catégories que celles de l'an passé et les distances à parcourir seront sensiblement les mêmes.

- Où l'on reparle des cyclecars. Sur proposition de Mr VIOLET (constructeur de ce type de véhicules) la Commission désireuse de maintenir leur Grand Prix, mais dans l'impossibilité d'assurer son succès avec les seuls trois roues, demande à la C.S. de l'A.C.F. d'organiser l'épreuve en incorporant les catégories quatre roues correspondantes.

- La Commission délègue à son secrétaire l'approbation des règlements d'épreuves autres que ceux comptant pour le Championnat et les Coupes de Tourisme.

- Elle adresse enfin un dernier avertissement à Mr LACOME de *MOTO-REVUE* pour l'informer que les résultats des rallyes ne doivent mentionner ni les noms des marques, ni la moyenne réalisée, ni les heures d'arrivée dans les contrôles. Faute à Mr LACOME de se conformer à ces instructions, il se verra dans l'interdiction d'organiser ses propres rallyes.

### **11 Mai. COMMISSION SPORTIVE**

- La C.S. de l'A.C.F. a accepté d'admettre les cyclecars à 4 roues jusqu'à 1100cc dans le Grand Prix des Cyclecars, qui pourrait être disputé la veille du Grand Prix des Motocyclettes sur le Circuit du Comminges.

- Amendes et avertissement sont infligés à plusieurs concurrents ou clubs s'étant affranchis des règlements publicitaires.

### **24 Mai. COMMISSION SPORTIVE**

- Suite aux sanctions prises lors de la dernière réunion et aux infractions commises depuis le début de la saison dans la Presse, la Commission Sportive de l'U.M.F. informe les intéressés que toute publicité inexacte, incomplète ou tendancieuse provoquera des sanctions très rigoureuses.

- La F.I.C.M. fait savoir que la licence "concurrent" ne doit être exigée dorénavant qu'à l'étage des constructeurs.

### **21 Juillet. COMMISSION SPORTIVE**

- "Tirage au sort", en présence des concurrents, de l'ordre de départ dans le Grand Prix. L'Union Motocycliste du MIDI refuse d'assurer l'organisation du Grand Prix des Cyclecars. Regrets de Mr VIOLET. On décide de contacter l'A.C. du NORD aux fins de le faire disputer sur le Circuit de Boulogne, l'U.M.F. prenant en charge une partie des droits d'assurance.

- Il sera demandé à la F.I.C.M. d'apporter une interprétation précise de certains records.

### **28 Septembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Les Coupes de France de Tourisme sont attribuées :

jusqu'en 250cc à la Maison MONET-GOYON avec pour coureur HOMMAIRE  
jusqu'en 500cc à la Maison GNOME et RHONE avec pour coureur NAAS

- Le classement du Championnat de France est homologué comme suit :

175cc.	MONET-GOYON	coureur	SOURDOT
250cc.	TERROT	-	COULON
350cc.	MAGNAT-DEBON	-	BOETSCH
500cc.	TERROT	-	ROLAND
Cyclecar 1100	MORGAN-DARMONT	-	DHOME

- La Commission décide de faire inscrire au calendrier international le Grand Prix des Motocyclettes et celui des cyclecars entre le 24 Juin et le 3 Juillet.

### **18 Octobre. ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS**

- Sont élus au Comité les délégués des clubs ci-après : MMrs COLLIN - DIOSI - BOSSELET - SENECHAL - CARRE - GOBIN - FRANCISQUET - ROUSSELET - ARNAUD - VIOLET - DE ROVIN. - GUICHERD - BONNET - MAUVE et PRINTAMP.

#### **ET COMITE**

- Mr VIOLET se fait l'interprète des clubs motocyclistes pour informer le nouveau Comité que le Chevalier R. de KNYFF ayant accepté d'être nommé Président de la commission Sportive Internationale et connaissant ses sentiments vis-à-vis de l'U.M.F. IL FORME LE VCEU DE LE VOIR REVENIR PRESIDER le Comité.

- La situation financière présente à ce jour un solde disponible de 55.000 frcs environ, l'exercice définitif ne devant être arrêté qu'au 31 Décembre.

- L'ordre du jour du prochain Congrès de la F.I.C.M. prévoit d'établir une limite inférieure de cylindrée pour chaque classe, de manière à empêcher un véhicule d'une classe inférieure de concourir dans une classe supérieure, une modification à l'annexe des records, une réduction des garde-boue pour couvrir 100° de la roue avant et 150° de la roue arrière.

- Le Moto-Vélo-Club de l'AIN ayant attaqué l'U.M.F. devant les tribunaux à la suite de la reconnaissance de l'Union Motocycliste de l'AIN, le Comité décide de lui retourner la cotisation qu'il a envoyée pour 1928 et de refuser sa réaffiliation. Cette affaire pouvant toutefois prêter à jurisprudence, des renseignements seront pris sur les droits dont peut disposer une fédération à refuser l'affiliation de certains clubs.

### **29 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Plusieurs demandes de dates au calendrier sont refusées comme étant présentées après la date du congrès. La Commission décide de rappeler aux clubs organisateurs les délais prescrits pour les demandes de chronométreurs,

- la transmission des règlements,
- l'envoi des rapports de clôture.

Pour le calendrier 1929, les droits devront accompagner toute demande d'inscription au calendrier sous peine de nullité.

## **28 Décembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Suspensions avec sursis, amendes publicitaires, refus d'inscription au calendrier préparent à une proposition de Mr VIOLET de confier l'organisation du Grand Prix des Cyclecars 1928 au M.C. de BORDEAUX. Ce dernier club est invité à préciser ses intentions et à transmettre une proposition ferme concernant le montant des prix dont serait dotée la manifestation.
- La Commission Sportive décide de créer une licence de commissaire sportif. Ces futurs officiels seront nommés par la Commission sur proposition des clubs et sous leur garantie. Droit 5 frcs.

## **ANNEE 1928**

---

### **6 Janvier. COMITE.**

- La proposition formulée par l'U.M.F. de fixer une limite inférieure de cylindrée n'ayant pas été discutée lors du Congrès de la F.I.C.M., le Comité décide d'appliquer cette mesure dès maintenant aux manifestations sportives françaises. Le poids des machines, les dimensions des pneumatiques sont également définis.
- Il est décidé d'inviter les clubs affiliés à faire connaître sous un délai de quinze jours leurs propositions de modifications des zones déjà attribuées. Les nouveaux clubs seront autorisés à organiser des manifestations sportives fermées sous réserve d'obtenir l'accord des clubs chefs de zone et qu'elles ne puissent nuire aux épreuves régulièrement inscrites au calendrier.
- Il est confirmé que les véhicules de construction étrangère ne pourront être admis dans les Championnats.
- Les manifestations sportives organisées par les journaux devront être contrôlées par trois commissaires sportifs de l'U.M.F. ou proposés par le club qui en assurera le contrôle sportif.

### **10 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- Après un échange de vues, il est décidé que le Championnat de France se disputera cette année sur une épreuve unique.
- Le M.C. de BORDEAUX se déclare prêt à faire des propositions quant à l'organisation du Grand Prix des Motocyclettes 1928 et du Grand Prix des Cyclecars.
- La demande de M.C. de NICE de créer une catégorie de side-cars 175cc dans le Paris-Nice n'est pas acceptée, la Commission estimant qu'il n'y a aucun intérêt à augmenter le nombre de catégories déjà existantes.
- Le règlement d'admission des commissaires sportifs est adopté, tel qu'envisagé par la Commission Sportive le 28 Décembre dernier.

### **21 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- Les propositions du M.C. de BORDEAUX visant l'organisation du Grand Prix de Motocyclettes sont acceptées, sous réserve d'être confirmées par écrit.

- Les championnats de Vitesse auront lieu le 2 Septembre et seront organisés par le M.C de France sur le circuit routier de 5 kms à Linas-Monthléry.
- La Commission demande au Moto-Club de NICE de l'informer des manifestations sportives irrégulières que continue à organiser le Motocycle-Club de NICE. Elle envisage d'écrire au Préfet des Alpes-Maritimes pour l'inviter à ne pas autoriser les courses organisées irrégulièrement.
- Il est décidé de rappeler aux clubs que les épreuves intimes dont l'organisation est tolérée, ne doivent faire l'objet d'aucune publicité de temps ou de marque.
- Des difficultés étant advenues au sein de l'A.M.C. de FRANCE par suite de la nomination de deux comités et Mr MAUVE s'avouant dans l'impossibilité de fournir des renseignements précis voire mettre les parties en accord, deux membres du Comité sont désignés pour assister à la prochaine assemblée générale du Club et d'en proposer un compte-rendu lors de la prochaine réunion de la C.S.

### **26 Mars. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission est informée que l'Assemblée Générale de l'A.M.C.F. fut irrégulière, tous les membres faisant partie de l'association n'ayant pas été convoqués. Il est décidé de provoquer une nouvelle assemblée qui sera cette fois convoquée par les soins du secrétariat de l'U.M.F. qui en dressera l'ordre du jour. Elle sera présidée par Mr VIOLET. Le scrutin secret sera de rigueur.
- Certains concurrents ne disposant pas du permis de conduire au départ du Paris- Nice, il sera rappelé à tous les clubs organisateurs d'une épreuve que tout pilote doit être obligatoirement titulaire de ce document.

### **13 Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- Mr VIOLET dresse un compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'A.M.C.F. lors de laquelle Mr MAUVE fut élu Président par 40 voix contre 39 à Mr GOUPY. La C.S. décide en conséquence d'admettre Mr MAUVE comme délégué du club.
- Tous les prix n'ayant pas été distribués à certains pilotes du Bol d'Or 1927, la Commission décide que l'autorisation d'organiser le Bol d'Or en 1928 est suspendue jusqu'à justification du versement des prix dus aux concurrents.
- Le jugement intervenu à la suite du procès intenté par le Moto-Vélo-Club de l'AIN contre l'U.M.F. mettant cette dernière hors de cause, il est décidé d'en publier les attendus dans le prochain bulletin officiel.
- Le Moto-Club de JUAN les PINS (section du M.C. de NICE) se met sur les rangs pour organiser le Grand Prix des Motocyclettes en 1929.
- Enfin les journaux ne pourront plus faire inscrire directement leurs épreuves au calendrier, s'ils ne se sont pas mis préalablement d'accord avec un club au nom duquel cette inscription devra être faite. Un règlement sera mis à l'étude prévoyant les conditions de contrôle à imposer aux organisateurs.

### **16 Avril. COMITE**

- Sont affiliés l'A.M.C. de la CITE, le M.C. du HAUT-RHIN, l'A.M. DIJONNAISE et le M.C. MOULINOIS.

- Le Comité apporte certaines modifications au Règlement des Zones d'influence, devenues zones d'action. Les clubs titulaires d'une telle zone sont seuls qualifiés pour représenter l'U.M.F. dans les manifestations sportives, recevoir et transmettre à l'U.M.F. toutes les demandes d'épreuves, assurer leur contrôle et transmettre les résultats. (Une préfiguration de nos ligues actuelles...)

L'étendue d'une zone d'influence est en principe fonction de l'ancienneté du club, de son activité sportive et de son importance numérique. Elles sont attribuées pour une année par le Comité sur proposition de la sous-commission des zones.

- Deux de ses membres regrettant que le Comité n'ait pas cru devoir suivre leur avis au sujet de demandes d'affiliation présentées donnent leur démission.

### **9 Mai. COMMISSION SPORTIVE**

- Mr MAUVE n'ayant pas fourni les justificatifs demandés au sujet du versement des prix du Bol d'Or 1927, mais la Commission estimant qu'il existe un grand intérêt à maintenir l'épreuve décide de l'autoriser à poursuivre la manifestation, sous réserve qu'il dépose une somme de garantie à l'U.M.F. avant l'épreuve, l'autorisation étant accordée sous le contrôle spécial de la Fédération qui sera représentée sur place par deux de ses délégués munis de pleins pouvoirs.

- Un accident étant advenu à un pilote en course, l'U.M.F. qui ne dispose d'aucune caisse de secours, invite les organisateurs à exiger de tous les concurrents une assurance les couvrant en cas d'accident.

### **21 Mai. COMMISSION SPORTIVE**

- Mr VIOLET donne connaissance d'un projet de règlement du Grand Prix des Cyclecars établi par le M.C. de BORDEAUX, dans des conditions analogues à celles du Grand Prix des Motocyclettes. Ce règlement est adopté.

- Bien que les résultats du Paris-Nice soient homologués, un blâme est adressé au M.C. de NICE pour insuffisance d'organisation. Il est par ailleurs suspendu pour un an du droit d'organiser des épreuves de Tourisme en dehors de sa zone d'action.

- La Commission donne son accord à l'organisation du LIEGE-BORDEAUX-LIEGE sous réserve que la F.M.B. se mette en rapport avec les clubs affiliés français qui se trouvent placés sur l'itinéraire.

### **22 Juin. COMMISSION SPORTIVE**

- Une sous-commission est nommée, chargée de convoquer Mr LACOME de *Moto-Revue* et d'examiner avec lui le Règlement du Paris-Les Pyrénées-Paris. Elle aura tout pouvoir pour l'adopter ou le modifier.

- La Commission Sportive étudie un projet de règlement de courses sur pistes en cendrée et envisage la possibilité d'une délivrance de licences spéciales.

### **12 Juillet. COMMISSION SPORTIVE**

- Lors du Grand Prix des Motocyclettes disputé à Bordeaux, il est apparu que certaines parties du circuit étaient en fort mauvais état. Il est en conséquence demandé qu'à l'avenir, l'épreuve ne soit

accordée à un club qu'après reconnaissance du parcours par un membre de la C.S. Proposition adoptée.

- Il est d'ailleurs suggéré que l'U.M.F. aurait peut-être intérêt à revenir à l'ancienne formule qui voyait le Grand Prix Moto se disputer en lever de rideau du Grand Prix de l'Automobile-Club de FRANCE... ce qui éviterait la concurrence que les deux manifestations se sont livrées en 1928. La suggestion est retenue pour 1929.

- Mr LACOME n'ayant pas encore versé la caution réclamée pour les frais de déplacement des commissaires du Paris-Les Pyrénées-Paris, la Commission le somme de s'en acquitter avant le 16 Juillet, faute de quoi l'autorisation lui sera retirée.

### **17 Juillet. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission s'interroge sur l'opportunité d'appliquer les règlements de l'U.M.F. aux courses sur piste (en sol meuble). Elle décide pour le moment de s'assurer de la régularité des épreuves et de désigner un commissaire pour chacune d'elles.

### **28 Août. COMMISSION SPORTIVE**

- Mise au point de l'organisation de la journée des Championnats de France : six partants en 175cc. - cinq en 250cc - sept en 350cc et deux en cyclecars !!!

- Les Coupes de France de Tourisme sont attribuées en 250cc à la marque MONET-GOYON avec pour conducteur HOMMAIRE et en 500cc à la maison GNOME- RHONE, pilote BERNARD.

- La Commission décide de mettre à l'étude la question du tan-sad dans les manifestations sportives...

### **12 septembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Proclamation des résultats des championnats de France :

175cc.	ALCYON	conducteur	SOLY
250cc.	ALCYON	-	LEMASSON
350cc.	TERROT	-	PERROTIN

- Le M.C. de MARSEILLE s'avançant pour organiser le Grand Prix des Motocyclettes 1929 la Commission ne peut se prononcer avant d'avoir reçu d'autres propositions.

- Le M.C. de BORDEAUX n'ayant toujours pas versé les prix accordés aux concurrents du Grand Prix, Mr VIOLET est chargé de solutionner cette affaire. Avance en sera toutefois consentie par l'U.M.F.

- Mr LACOME s'étant substitué à un commissaire sportif du Paris-Les Pyrénées-Paris qu'il avait récusé et exigé de vérifier les licences de ses collègues, il devra néanmoins supporter les frais de déplacement du commissaire récusé.

- La Commission émet le vœu que les commissaires et les chronométrateurs soient assurés directement par l'A.C.F. ou l'U.M.F. et que le montant de ces assurances soient supportés par les organisateurs d'épreuves.

## **5 Octobre. COMITE**

- Sur proposition de la Sous-Commission des Zones, affiliation du M.C. de la CHARENTE INFÉRIEURE, du M.C.C. de BELFORT, du M.C. du FINISTÈRE, du C.M.C. de SAINT-MAUR, du M.C. de GISORS, du M.C. de l'ILE DE FRANCE, du M.C. de MONTRouGE et du M.C. ROQUEBRUNE CAP MARTIN et du NICACA-MOTOR.

- Il est pris acte que le Congrès de la F.I.C.M. se tiendra les 2 et 3 Novembre à Paris.

- Envisageant l'établissement du calendrier, le Comité décide de classer les manifestations sportives en trois catégories :

- A. Les principales épreuves de l'année qui bénéficieront d'une exclusivité de date au calendrier. Elles seront espacées de trois semaines mais auront à supporter un droit d'inscription supplémentaire.
- B. Les épreuves sans exclusivité de dates, mais n'étant pas organisées aux dates de celles réservées à la catégorie A.
- C. Les épreuves intimes réservées aux membres des clubs. Elles n'auront pas à être inscrites au calendrier, mais ne pourront effectuer aucune publicité.

Par ailleurs, les clubs affiliés au cours de l'année 1928 n'auront droit d'organiser qu'une seule épreuve en série B.

## **9 Octobre. COMMISSION SPORTIVE**

- On note la présence à cette réunion de Mr Augustin PÉROUSE, Président de la Commission Sportive de l'A.C.F. La Commission revient sur la classification des épreuves en matière d'établissement du calendrier et décide que les manifestations inscrites en série A auront à acquitter un droit de 1000 frcs dont 500 frcs seront remboursés au club si la course a eu lieu. Dans le cas contraire (et hormis des raisons de force majeure) cette course ne pourra être inscrite au calendrier l'année suivante.

## **12 Octobre. COMMISSION SPORTIVE**

- L'organisation du Paris-Nice 1929 est demandée d'une part par le M.C. de NICE et d'autre part par le NICACA-MOTOR récemment affilié. La Commission ne peut retenir la date demandée par Nice puisque ce club est suspendu jusqu'à fin Mai 1929 du droit d'organiser des épreuves en dehors de sa zone d'action. Elle ne peut non plus en confier l'organisation au NICACA-MOTOR, l'épreuve appartenant au M.C. de NICE. Finalement il est décidé que le M.C. de NICE organisera sa manifestation en fin de saison et que le NICACA MOTOR sera autorisé à organiser une épreuve de tourisme dont le point de départ sera fixé à une distance minimum de 500 kms de Paris. Ce dernier club propose de créer un Bordeaux-Nice en 1929.

## **5 Novembre. ASSEMBLEE GENERALE**

- Douze clubs étaient représentés pour assurer l'élection du premier tiers sortant des délégués des clubs affiliés. Furent élus à l'unanimité :

Mr CARRE	représentant	le M.C. du NORD de la France
Mr DIOSI		le M.C. d'ALSACE-LORRAINE
Mr GUICHERD		l'U.M. du FOREZ
Mr COLLIN		le M.C. de LYON
Mr MAUVE		l'A.M.C. de FRANCE

---

## AUGUSTIN PEROUSE EST ELU PRESIDENT DE L'U.M.F.

---

### 5 Novembre. COMITE

- Réunion du Comité en partie renouvelée aussitôt après l'Assemblée Générale.

- Son ordre du jour comportait l'élection du Bureau de l'U.M.F. et en premier lieu celle du Président. Devant l'importance grandissante de l'U.M.F., Mr LONGUEMARE estime le moment venu de reprendre les anciennes traditions **et de choisir comme Président le président de la C.S. de l'Automobile-Club de France c'est-à-dire Mr PEROUSE.**

Celui-ci est élu à l'unanimité. Il remercie Mr LONGUEMARE qui accepte la Vice-Présidence, invite les membres présents à faire preuve de discrétion au sujet des délibérations du Comité dans la Presse, à moins de disposer de l'agrément du Bureau. Il précise effectivement que des publications prématurées de décisions prises lors des réunions peuvent rendre difficiles l'application de celles-ci.

- Il est alors demandé s'il ne serait pas possible de discuter avant l'élection des Vice-Présidents et des Administrateurs d'une modification des statuts inscrit à l'ordre du jour.

- Les Délégués des clubs voudraient proposer de rendre le droit de vote au Président et en conséquence réduire à quinze le nombre des délégués de l'A.C.F. de manière à assurer l'égalité avec le nombre de délégués des clubs. Ils proposent en outre que le Bureau soit élu pour trois ans.

Le nouveau Président estime qu'il y a lieu de procéder à une étude complète des modifications aux statuts avant de les adopter, et propose de remettre au prochain Comité la discussion de celles-ci ainsi que celles qui étaient inscrites à l'ordre du jour et qui concernent la représentation au Comité des clubs qui n'ont pas de zone d'action.

- Après que le Bureau ait été constitué, les commissions sont renouvelées.

- Mr PEROUSE incite ensuite le Comité à accomplir un geste de compréhension et d'indulgence à l'endroit du Président du M.C. de la SEINE-INFERIEURE sous le coup d'une suspension d'une année et frappé d'une amende (en tant que pilote). Cette mesure est d'autant regrettable qu'elle le frappe également en tant qu'organisateur. Un contact sera pris avec lui en vue d'obtenir sa requalification.

- Le Comité fera savoir à la Commission Sportive qu'il est d'avis de n'autoriser dans le Grand Prix des Motocyclettes que l'emploi de l'essence de tourisme qui serait fournie par l'U.M.F.

### 30 Novembre. COMMISSION SPORTIVE

- Mr PEROUSE est élu à l'unanimité Président de la Commission Sportive. (Précisons ici qu'il demeurera Président de l'U.M.F. puis de la F.F.M jusqu'en 1959 (1965 ?) et qu'il sera élu à deux reprises Président de la Fédération Internationale : 46/47 et 51/59)

- L'on reparle des cyclecars. Suite à une résolution de la F.I.C.M., la Commission décide d'adopter provisoirement pour 1929 l'ancien poids limite supérieur de 350 kgs.
- Amendes infligées au club et à 14 coureurs qui ont participé sans licence au Circuit de Régularité des Ardennes, ainsi qu'au M.C. d'ALSACE-LORRAINE pour les mêmes raisons.

#### **7 décembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Mr MAUVE qui au nom de l'A.M.C.F. a présenté le règlement des Six Jours d'Hiver de *Moto-Revue* est prié de s'entendre avec Mr LACOME en vue d'apporter certaines modifications à son texte et de revoir l'emplacement des contrôles horaires placés à des distances trop importantes.
- Le Règlement du Grand Prix des Motocyclettes 1929 prévoit d'admettre les machines de 175 - 250 - 350 et 500cc. avec un classement particulier pour chaque classe. L'épreuve sera une course de 3 heures, le classement étant établi dans chaque classe suivant la distance parcourue par les concurrents dans les 3 heures. Le seul carburant autorisé sera l'essence de tourisme du commerce fournie à titre onéreux par l'U.M.F. L'huile devra être choisie par les concurrents parmi les marques se trouvant couramment en vente.  
Un seul ravitaillement sera autorisé pendant la course, devant être effectué aux tribunes par le conducteur seul.  
Le Grand Prix sera couru le 30 Juin 1929 sur le Circuit de la Sarthe, avant le Grand Prix de l'Automobile-Club de FRANCE.
- La demande du M.C. de NICE d'organiser le Paris-Nice en Février 1929 est rejetée à l'unanimité.

#### **14 Décembre. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission ne s'oppose pas à un raid de tourisme de huit heures, prévu sans publicité, par la Société Automoto.
- La situation financière de l'U.M. des ARDENNES ne lui permettant pas de s'acquitter de l'amende dont elle a fait l'objet le 30 Novembre, la C.S. décide de la réduire de moitié et lui accorde un délai de versement d'une année.
- Elle se penche ensuite sur un règlement général concernant les épreuves de tourisme qui définit le contrôle sportif des épreuves, la désignation des commissaires sportifs, les listes d'engagement, le fonctionnement des contrôles horaires et leur espacement, l'aménagement des parcs fermés, le mode de départ et les prix. Les organisateurs seront tenus de se conformer aux dispositions du Code de la Route en matière de vitesse moyenne imposée.
- Tout retard supérieur à un mois dans l'envoi du rapport de clôture d'une épreuve quelconque interdira au club concerné l'organisation d'une autre épreuve l'année suivante.
- Le Règlement du Grand Prix de France des Motocyclettes 1929 est adopté, ainsi que celui des Coupes de France de Tourisme qui se disputeront sur les épreuves suivantes :

Roubaix-Paris-Roubaix  
Tour de France (avec coefficient 2)  
Circuit de l'Ain  
Circuit des Vosges  
Circuit d'Auvergne

## ANNEE 1929

---

### **1<sup>er</sup> Février.** COMITE

- Affiliation de l'Amical Cyclecar Club de FRANCE et du M.C. de MENTON, sans attribution de zone d'action. Le Motocyclecar Club de BELFORT et le Motocyclecar Club du DOUBS sont autorisés à fusionner sous le nom de Motocyclecar Club des Régions de BELFORT et de FRANCHE-COMTE.
- Il est fait savoir à l'Auto Motoclub de GRASSE qu'il n'est pas possible d'accorder l'affiliation à un club tant qu'il n'aura pas retiré le mot Auto de son titre. Il lui est proposé de grouper ses motocyclistes en une section qui prendrait le titre de Moto-Club de GRASSE.,
- A propos du Grand Prix des Motocyclettes, le Comité autorise le Bureau à engager les dépenses nécessaires jusqu'à concurrence de 30.000 frcs. Si les comptes de l'Automobile Club de FRANCE se soldent par un excédent de recettes, le Président espère pouvoir obtenir que l'A.C.F. prenne en charge le supplément de frais imputable au Grand Prix Moto.
- Au sujet de la future modification des statuts, le Président rend compte d'une proposition qui lui a été faite, consistant à diviser la France en un certain nombre de zones réunissant plusieurs clubs, lesquels désigneraient un représentant par zone venant défendre devant le Comité les intérêts de sa région. Une Sous-commission est formée, chargée d'étudier ces perspectives.
- Le M.C. de MARSEILLE regrettant que l'organisation du Tour de France coïncide avec la date de son Grand Prix demande le remboursement du droit d'exclusivité qu'il avait souscrit. Satisfaction lui est consentie exceptionnellement.
- Le M.C. de NICE proteste contre la publication de certaines lettres annonçant la création d'une fédération monégasque. Le Comité en prend acte.

### **6 Mars.** COMMISSION SPORTIVE

- La Commission examine une demande de la société anglaise DUNELL soucieuse d'accomplir une tentative de 25.000 Milles à l'autodrome de Montlhéry, sous la surveillance exclusive de l'AUTO-CYCLE-UNION. Il est décidé que cette autorisation ne pourra être accordée que si des officiels français sont admis à contrôler la tentative, assistés de commissaires de l'A.C.U.
- Une circulaire définissant les règles strictes de la publicité sera envoyée aux constructeurs et aux agents, les organisateurs ne pouvant mettre en évidence dans leur publicité la marque d'une machine engagée par un concurrent qui ne disposerait pas de l'autorisation écrite de son constructeur.

### **4 Juin.** COMMISSION SPORTIVE

- Tirage au sort de l'ordre des départs dans le Grand Prix des Motocyclettes 1929. On compte 8 engagés en 175cc. - 13 en 250cc. - 10 en 350cc. et 10 en 500cc. De nombreuses marques étrangères font leur apparition dans cette épreuve.
- A la requête du M.C. de FRANCE, il est décidé de surseoir à l'examen du Règlement du Paris-Les Pyrénées-Paris jusqu'à la prochaine réunion de la C.S.
- Un comité est formé aux fins de prévoir l'organisation des Six Jours Internationaux 1929 sur le parcours français.

### **19 Juin. COMMISSION SPORTIVE**

- Il est procédé à l'examen d'une réclamation déposée contre Mr LACOME de *Moto-Revue*. La Commission estime qu'il y a lieu de l'entendre, de lui imposer le paiement d'une forte amende et la publication d'un article rectificatif. Il sera convoqué pour le 26 Juin prochain.

- D'autre part, la C.S. décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1950, aucune autorisation ne sera délivrée à un journal pour organiser une épreuve sportive.

### **26 Juin. COMMISSION SPORTIVE**

- La réclamation évoquée ci-dessus émanait en fait du M.C. de FRANCE s'insurgeant contre certaines lettres confidentielles adressées par Mr LACOME à divers constructeurs ou agents, par lesquelles il leur faisait part de ses réserves quant à l'opportunité et au succès du Tour de France.

Après que les deux parties se soient mises en rapport, le M.C. de FRANCE, organisateur de l'épreuve, envisagea de retirer sa plainte auquel cas où Mr LACOME signerait une lettre rédigée par la Commission, lettre dans laquelle il formulerait ses regrets en même temps que ses souhaits de bonne entente à l'avenir, et accepterait de faire paraître un article dûment rectificatif dans son journal. Mr LACOME accepta cet arrangement. (Ces documents figurent in-extenso au P.V. de la réunion de la C.S. du 26 Juin)

### **18 Juillet. COMMISSION SPORTIVE**

- La délégation officielle française appelée à apporter son concours sur les Six Jours Internationaux organisés par l'Auto-Cycle-Union sera composée de quatre délégués de l'U.M.F. et de deux membres désignés par le M.C. de LYON et le M.C. DAUPHINOIS. La Commission décide de prendre en charge les frais d'inscription de l'équipe française pour le Trophée International (International Silver Vase).

- Après un échange de vues, la Commission estime qu'il serait intéressant de modifier la formule du Championnat de France et de le faire disputer par des machines strictement de série, telles qu'elles sont proposées à la clientèle. Une circulaire sera en conséquence adressée à tous les constructeurs pour solliciter leur avis sur cette formule.

### **8 Août. COMMISSION SPORTIVE**

- Après avoir pris connaissance des réponses des constructeurs à la question qui leur avait été posée, la Commission décide de maintenir pour les Championnats 1929 la même formule que celle qui fut appliquée en 1928. Obligation est toutefois ajoutée de n'employer que de l'essence de tourisme du commerce et des marques d'huile courante.

### **2 Octobre. COMMISSION SPORTIVE**

- La Coupe de Tourisme 1<sup>ère</sup> catégorie est décernée à la Maison MONET-GOYON avec pour pilote Mr JOURDOT. Celle de 2<sup>ème</sup> catégorie revient à la Maison GILLET HERSTAL avec pour pilote Mr DUMOULIN. Il est décidé de réviser les textes du Règlement de ces Coupes pour 1930, afin d'éviter toute équivoque dans son interprétation.

Les résultats des Championnats de France 1929 sont proclamés :

175cc.	ALCYON	pilote	M. JOLLY
250cc.	TERROT		M. COULON
550cc.	ALCYON		M. LEMASSON

- Le prochain Grand Prix des Motocyclettes est fixé au 21 Septembre 1930 et il sera couru sur le circuit choisi par l'A.C.F. pour son propre Grand Prix, sous réserve de l'acceptation du club régional qui collaborera à l'organisation.

### **8 Octobre. COMITE**

- Affiliation du M.C d'ALGERIE, du M.C. de la MOSELLE., du M.C. SAUMUROIS, du M.C. DE MULHOUSE, du M.C. AUBAGNAIS. Les demandes du M.C. de CALAIS et du M.C. TOULONNAIS sont ajournées jusqu'à conclusion de formalités administratives. Celle de l'Amical Motor Club de GRASSE l'est jusqu'à nouvel ordre, suite à l'organisation irrégulière d'une course de côte.

- Le Comité attendra l'avis de la Sous-Commission des Zones chargée de l'étude des modifications à apporter aux statuts avant d'en discuter en Assemblée Générale.

### **5 Novembre. COMITE**

- Le Président rappelle les idées directrices qui ont amenées la Sous-Commission à établir le projet de statuts soumis ce jour aux membres du Comité. Quelques (légères) modifications sont apportées au texte antérieur, que nous soulignons ci-après :

L'Union Motocycliste de France est administrée et dirigée par un Comité qui se compose de 32 membres ainsi choisis : 16 par la Commission Sportive de l'Automobile Club de FRANCE parmi les constructeurs et des personnalités s'intéressant au Sport Motocycliste, 16 membres représentant les clubs motocyclistes français nommés pour un an en Assemblée Générale, laquelle réunira les représentants de tous les clubs de l'U.M.F. disposant d'un nombre de voix en rapport avec les effectifs de leur association.

Chaque club pourra présenter à l'Assemblée Générale le nom d'un candidat au Comité et 16 membres y seront élus à la majorité des voix.

Chacun des 16 délégués élus représentera au sein du Comité non seulement le club qui l'aura désigné, mais encore un ou plusieurs clubs qui n'auraient vu élire leur propre candidat.

- Le Comité statue en premier ressort sur toute question concernant l'U.M.F. En cas de contestation et sur demande d'au moins 10 de ses membres, ses décisions pourront être soumises à la juridiction d'appel de l'A.C.F. qui pourra, en cas de désaccord subsistant, prononcer sa dissolution voire celle de l'U.M.F.

- L'U.M.F. est administrée par un Bureau qui se compose :

- d'un Président élu par le Comité et choisi parmi les délégués de l'A.C.F.,
- de TROIS Vice-Présidents choisis, l'un, parmi les délégués de l'A.C.F et les deux autres parmi les délégués des clubs affiliés,

- de deux administrateurs élus par le Comité et choisis, l'un, parmi les délégués de l'A.C.F., l'autre parmi les délégués des clubs affiliés.

Les membres du Bureau, élus pour une année, sont rééligibles. Les fonctions de trésorier et de secrétaire de l'U.M.F. sont assurées par le trésorier et le secrétaire de la Commission Sportive de l'A.C.F.

Le Comité délègue ses pouvoirs au point de vue sportif à la Commission Sportive, choisie dans le sein du Comité. Elle comporte un nombre égal de délégués de l'A.C.F. et de délégués des Clubs affiliés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Suivent les articles relatifs au budget, aux cotisations, au siège social etc...

- Le Comité procède ensuite à l'examen de la nouvelle réglementation des zones. Il est dit que l'U.M.F. peut déléguer temporairement à certains clubs affiliés, dénommés Chefs de Zones, une partie de ses pouvoirs pour une zone délimitée. Le contrôle sportif local des épreuves pourra être assuré par ces clubs Chefs de Zone dans des conditions précises selon qu'il s'agisse d'une manifestation sportive ouverte ou fermée.

- Le Comité prononce enfin l'affiliation de DROME-ARDECHE-MOTO et accepte le principe d'organiser en France en 1930 le Concours International des Six Jours.

### **19 Novembre. ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS AFFILIES**

Les représentants de 21 clubs sont présents qui élisent les 16 délégués des clubs affiliés au Comité :

Mr BERTHIER de	l'A.C. de l'OUEST	Mr GOLDSCHMIDT	du	M.C. du HAUT RHIN
Mr CASTEL du	M.C. du NORD	Mr MAUVE	-	A.M.C.F de FRANCE
Mr COLLIN	M.C. de LYON	Mr PARI	-	M.C. de GISORS
Mr DANIEL	M.C. de la MOSELLE	Mr PRINTAMP		U.M. de l'AIN
Mr DEROZIERES	U.M. de l'AUBE	Mr ROUQUET	-	M.C. DIJONNAIS
Mr DIOSI	M.C. ALSACE LORRAINE	Mr de ROVIN	-	M.C. d'AUVRGNE
Mr FRANCISQUET	M.C. de MARSEILLE	Mr SENECHAL	-	M.C. de FRANCE
Mr GOBIN	M.C. DAUPHINOIS	Mr VIOLET	-	M.C. de BORDEAUX

### **19 Novembre. COMITE**

- Le Comité se réunit aussitôt après l'Assemblée Générale pour réélire à l'unanimité Mr PEROUSE, Président de l'U.M.F., MMrs LONGUEMARE, CASTEL et SENECHAL à la Vice-Présidence, MMrs FENTON et PRINTAMP en tant qu'administrateurs.

- Innovation : le Bureau du Comité s'adjoint 6 membres parmi les délégués des clubs et 6 autres parmi les délégués de l'A.C.F.

- Il est décidé de faire effectuer une enquête au sujet du M.C. des DEUX-SEVRES, du Motocycle d'AVIGNON et du M.C. des COTES DU NORD en retard de leurs cotisations et qui paraissent avoir cessé toute activité.

## **26 Novembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Réélection de Mr PEROUSE.

- Il est décidé d'augmenter dès maintenant le nombre des Coupes de Tourisme et d'affecter une coupe à chacune des catégories suivantes 175 - 250 - 350 - 500cc. cyclecars jusqu'à 500 et jusqu'à 1100cc.

La participation aux quatre épreuves sera obligatoire pour concourir dans le classement des Coupes : Tour de France - Paris Les Pyrénées Paris - Circuit de l'AIN - Roubaix Paris Roubaix.

- Une commission composée du Bureau du Comité et de deux délégués des clubs se voit chargée d'étudier le Règlement des Six Jours Internationaux 1930, programmés entre le 29 Juillet et le 3 Août.

- Le M.C. de LYON s'inquiétant des difficultés que peut poser la limitation du carburant dans les principales épreuves de Vitesse, la Commission maintient sa décision de voir un carburant unique utilisé lors du Grand Prix 1930 voire dans les autres courses et définit sa composition.

## **21 Décembre. COMITE**

- Affiliation du M.C. de la NIEVRE, du MOTOR FORUM JULU, du C.M. du CALVADOS, du M.C. d'ARTOIS et de l'Amical Motor Club de GRASSE.

- L'affaire n'est pas close avec le Moto Vélo Club de l'AIN, suite au rapport établi par la Commission du Contentieux. Il est décidé de l'inviter à communiquer à l'U.M.F. la liste complète de ses membres, avec indication de ceux qui possèdent une motocyclette, un cyclecar etc...

- Il est ensuite procédé à la désignation des membres du Comité qui représenteront pendant l'exercice en cours les clubs n'ayant pas eu de délégués élus. (Voir Comité du 5 Novembre dernier)

# ANNEE 1930

---

## **17 Janvier. COMMISSION SPORTIVE**

- Approbation du Règlement des Coupes de Tourisme 1930.

Devant certaines insuffisances constatées sur les lieux d'épreuves, il est décidé de rappeler aux clubs que les commissaires sportifs présentés par eux doivent posséder les capacités techniques et sportives pour l'accomplissement de leurs fonctions.

## **2 Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission refuse d'intervenir dans un différend séparant le Moto-Club de la SEINE INFÉRIEURE et le Comité d'organisation du Circuit de Dieppe.

- Elle décide, à titre d'essai, d'autoriser les clubs organisateurs d'épreuves fermées à inviter dans ces manifestations une équipe de chacun des clubs affiliés existant dans leur zone, toute publicité étant proscrite sur les résultats.

- Elle interdit l'épreuve devant être organisée par le CROSS Motocycliste LILASSIEN, club non-affilié.

## **26 Mai. COMMISSION SPORTIVE**

- Le Grand Prix sera couru sur une distance approximative de 300 kms pour la classe 500cc. Pour les autres classes la distance sera fixée suivant la moyenne accomplie en 1929. Le carburant imposé (70% d'essence et 30% de benzol) sera délivré au matin de la course avant le départ.
- Il est convenu à propos des courses sur piste en cendrée que le rôle de l'U.M.F. doit se borner à la vérification des licences et à s'assurer que les organisateurs procèdent eux-mêmes à la vérification des machines avant la course.
- Beaucoup de sanctions sont infligées suite à des réclamations de clubs contre clubs à propos de publicité, d'usurpation de marque... et suspension de licence de trois mois à des conducteurs licenciés ayant participé à un match de motocycles sur la piste municipale de Vincennes, sous le patronage du M.C. de la SEINE
- La Commission envisage de proposer aux constructeurs la réalisation d'un accord aux termes duquel la publicité serait effectuée selon des formes définies.
- Elle accepte l'invitation adressée par l'Union Nationale des Associations de Tourisme d'assister à son Assemblée Générale annuelle.
- Le Président compte prendre contact prochainement avec le M.C. de MARSEILLE en vue d'étudier la possibilité d'admettre des voitures dans le cadre du Grand Prix du club.

## **25 Juin. COMMISSION SPORTIVE**

- Blâme et amende de 500 frcs au M.C. d'AUVERGNE pour l'organisation irrégulière de la Grimpée du Puy de Dôme. Même punition, même motif en ce qui concerne le M.C. du Nord.

Les règlements du Grand Prix des Motocyclettes et des Championnats de France 1930 sont approuvés.

## **26 Juin.- COMITE**

- L'A.C. LORRAIN tente de créer une section motocycliste en vue de regrouper les membres du M.C. LORRAIN défaillant..
- Sur proposition de la Sous-Commission des Zones, le Comité prononce les affiliations suivantes :

OULLINS M.C.	M.C LENSOIS	M.C DE ROMILLON
M.C de PARIS ET DE LA SEINE	M.C. de COURBEVOIE	M.C de MULHOUSE
M.C. du ROUSSILLON	M.C. de DIEPPE	S.M. de l'A.C. du HAUT-JURA
M.C. MORBIHANNAIS	M.C. de FLOIRAC	M.C. de VICHY
M.C. du CENTRE	M.C. BASCO BEARNAIS	U.M. du LANGUEDOC

- Le Comité approuve l'exercice financier 1929 présentant un solde disponible de 88.644 frcs.
- Il admet le principe de limiter à 175cc. la cylindrée de motocyclettes pouvant être conduites par des jeunes gens de 16 à 18 ans et de n'autoriser qu'au dessus de 18 ans la conduite des motos de classe supérieure.

## 8 Juillet. COMMISSION SPORTIVE

- Il est procédé au tirage au sort de l'ordre de départ par pays dans le Concours International des Six Jours : Angleterre - Hollande - Italie - Allemagne - Tchécoslovaquie - Suisse - Belgique et France ; puis à celui des concurrents (80). Six équipes concourront pour le Vase d'Argent, dont deux françaises. (voir informations)

## 26 Août. COMMISSION SPORTIVE

- Examen de la liste des engagements reçus pour le Grand Prix 1930. Il est décidé de refuser le départ aux concurrents qui n'ont pu produire l'autorisation du constructeur de leur machine, ainsi qu'à ceux qui n'ont versé aucun droit avant la clôture définitive des engagements.

- Examen encore de la liste des concurrents inscrits dans les Championnats de France, épreuve réservée toujours exclusivement aux constructeurs. La Commission fixe les détails d'organisation.

- Il est décidé de rappeler aux clubs que l'échappement libre est interdit et que l'emploi de silencieux est obligatoire dans les concours de tourisme.

- Refus opposé au M.C. des DEUX SEVRES qui sollicitait l'obtention pour ses sociétaires d'une licence moins chère, valable pour une seule épreuve.

- La Commission compte proposer à la F.I.C.M. l'adoption du texte suivant en matière de roues de rechange ...

"L'emploi des roues de rechange est autorisé à condition que les changements de roues ne soient effectués qu'au poste de ravitaillement. Toutefois les conducteurs transportant une roue supplémentaire sur leur motorcycle pourront utiliser cette roue à n'importe quel point du parcours. Dans ce cas, une roue de rechange devra être transportée sur le motorcycle pendant toute la course"

## 21 Septembre. COMMISSION SPORTIVE

- Les résultats du Grand Prix des Motocyclettes disputé à Pau sont homologués. Vainqueurs :

						<u>Moy. 1925</u>	
175cc.	FERNIHOUGH	sur	Excelsior Jap	94 kmh.	739	76 kmh.	187
250cc.	MELLORS		Star Impérial	106 -	568	81	788
350cc.	HICKS		A.J.S.	121 -	227	92	227
500cc.	STANLEY WOODS		Norton	121 -	830	101	389

## 5 Novembre.- ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

- Sont élus au Comité pour 1931 MMrs BERTHIER - BOURGEOIS - CASTEL - COLLIN - DAVIEL - DIOSI - GOBIN - MAUVE - PARI - PRINTAMP - ROUQUET - SARTHOU - SENECHAL - TERSEN tous avec 51 voix. Mr SUDRE avec 50, Mr FRANCISQUET avec 48 voix.

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : Mr PEROUSE  
Vice-présidents : MMs LONGUEMARE, Dr CASTEL, Mr SENECHAL  
Administrateurs : MMs FENTON et COLLIN

Il est procédé à l'élection de la Commission Sportive et de la Commission des Règlements.

- Le Comité décide de supprimer la Sous-Commission des Zones d'action et de reporter ses attributions à la C.S. ainsi que l'étude des demandes d'affiliation.

- Sont affiliés à l'U.M.F. l'A.M. MACONNAISE, le M.C. du POITOU, U.S. du METROPOLITAIN, l'U.M. du VAUCLUSE et l'A.M. CASABLANCAISE. Le Comité prend acte de la démission du M.C. d'ALGERIE.

- Le Président annonce à ses collègues qu'en accord avec l'A.C.F., l'U.M.F. organisera en 1931 un Grand Prix qui comportera une catégorie ouverte à tous les cyclecars admis sous cette dénomination par le Service des Mines et celui des contributions...

- Il fait ensuite état des pourparlers engagés avec l'Administration des Douanes en vue de faire obtenir à l'U.M.F. et sous sa responsabilité des facilités spéciales pour le passage des frontières.

#### **16 Décembre. COMMISSION SPORTIVE**

- Difficultés aplanies entre le Moto-Club et l'Automobile-Club de Marseille.

- Elu lors de la dernière Assemblée Générale, Mr FRANCISQUET donne sa démission de membre du Comité de l'U.M.F. Mr DUCREUX, Président du M.C. de MARSEILLE fait acte de candidature comme membre du Comité et de la Commission Sportive. La question du remplacement de Mr FRANCISQUET sera examinée lors de la prochaine réunion du Comité.

- Toujours des publicités irrégulières ou incomplètes à sanctionner. Sont visées les marques KOEHLER ESCOFFIER et JONGHI.

- La Commission prend connaissance d'une lettre de l'Auto-Cycle-Union demandant quelles sont les marques françaises susceptible de participer au Tourist Trophy 1931.

- Enfin le M.C. de LYON propose le Circuit de Quincieux pour l'organisation par l'U.M.F. du Grand Prix de la F.I.C.M. 1931. Proposition enregistrée.

#### **17 Décembre. COMMISSION DES REGLEMENTS**

- Cette toute nouvelle commission adopte un projet de règlement établi pour les Coupes de France de Tourisme 1931.

- Cette épreuve est ouverte aux constructeurs de motocycles, side-cars et cyclecars. Les concurrents devront être munis d'une licence délivrée par un Pouvoir Sportif affilié à la F.I.C.M.
- Les Coupes sont ouvertes aux catégories suivantes par équipe de 2 machines de même marque par catégorie: 175 - 250 - 350 - 500 - 1000 - Cyclecars jusqu'à 500 et sidecars jusqu'à 600cc. - cyclecars de plus de 500 et jusqu'à 1100 - sidecars de plus de 600 et jusqu'à 1000cc.
- Elles seront disputées obligatoirement sur trois épreuves : Roubaix-Paris-Roubaix (Coef. 1) - Tour de France (Coef. 3) - Paris Les Pyrénées Paris (Coef. 2).
- Les concurrents devront faire connaître le nom du conducteur de chaque machine. Les conducteurs pourront être changés ou intervertis sans inconvénient.

- Le classement dans chaque catégorie se fera par addition des points obtenus par une même équipe de deux machines, le premier comptant un point, le second deux points etc. Deux délégués de l'U.M.F. seront chargés de suivre l'épreuve Paris-Les Pyrénées-Paris.

## ANNEE 1931

---

### **4 Février. COMITE**

- Le Trésorier donne connaissance de la situation financière au 31 Décembre 1930 présentant un excédent de recettes de 130.000 frcs, ainsi que du bilan à cette même date faisant ressortir un reliquat disponible de 98.000 frcs.

- Prenant acte de la démission de Mr FRANCISQUET, le Président annonce qu'un certain nombre de membres du Comité ont demandé à ce que l'assemblée puisse procéder au remplacement des membres démissionnaires ou décédés ; encore que les dépenses soient ordonnancées par le Président ou à son défaut par deux des Vice-Présidents. Ces deux modifications sont adoptées à l'unanimité.

En ce qui concerne le remplacement de Mr FRANCISQUET, trois candidats se trouvent en présence : Mr DUCREUX, Pdt du M.C. de MARSEILLE, Mr DURANT, Pdt du M.C. d'ARTOIS, Mr DAVOUST, Secrétaire du M.C. de l'ILE DE FRANCE. Mr DUCREUX est élu à l'unanimité.

- Affiliations du Moto Touring Club de MARSEILLE et du M.C. de TUNISIE.

- Malgré la proposition antérieure du M.C. de LYON, le Comité décide que le Grand Prix de la F.I.C.M sera organisé sur l'autodrome de Montlhéry, le 28 Juin prochain.

### **4 Février. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission émet le vœu que le chronométrage électrique soit rendu obligatoire pour tous les parcours en ligne droite sur les routes ayant moins de 5% de déclivité, et demande à son Président de transmettre ce vœu à l'A.C.F. pour qu'il en soit de même dans les épreuves automobiles.

### **2 Avril. COMMISSION SPORTIVE**

- Le M.C. MAROCAIN fait savoir qu'il attend pour demander son affiliation les décisions prises par l'U.M.F. à propos de plusieurs organisations faites au Maroc.

La Commission décide de répondre qu'une enquête est ouverte sur les faits signalés, mais qu'elle est tout à fait étrangère à la question de l'affiliation du club.

- Le M.C. de BORDEAUX ayant organisé un Concours de consommation - épreuve interdite par l'U.M.F. - se voit adresser un avertissement.

### **15 Avril. COMITE**

- Sur proposition du Dr CASTEL, il est décidé d'envisager la formation de ligues régionales, en remplacement des Clubs Chefs de zone. Ces ligues seraient composées de personnalités, tels des

Présidents de clubs affiliés avec ou sans zone d'action de Présidents de sections de ces clubs se trouvant dans une même région, c'est à dire dans la zone d'action reconnue et existant à l'heure actuelle. Les dirigeants des ligues ainsi formées seraient chargés de la surveillance des épreuves locales et de l'examen des principales questions sportives avant leur transmission à l'U.M.F. ce qui simplifierait sa besogne. Une sous-commission est chargée d'étudier un projet de règlement.

- Affiliation, sans attribution de zone d'action, de l'Amical Motor Club ORLEANAIS, du M.C. de PUTEAUX, de l'Etoile de PICARDIE, du CALAIS M.C., de l'A.M.C. de BRUAY en ARTOIS, de l'A.M.C. NEUXOIS

## **28 Juin. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission prend connaissance du Grand Prix de la F.I.C.M. disputé ce jour à Montlhéry :

175cc.	vainqueur	FERNIHOUGH	sur	EXCELSIOR JAP	Moy.	83,784
250cc.	-	GRAHAM WALKER	-	RUDGE WHITWORTH	-	102,122
350cc.	-	G.E. NOTT	-	RUDGE WHITWORTH	-	112,647
500cc.	-	PERCY HUNT	-	NORTON	-	114,701

Les moyennes sont inférieures à celles du Grand Prix disputé à Pau en 1930.

- Une amende de 500 frcs et un mois de suspension sont infligées à un pilote qui a utilisé une bougie d'une autre marque que celle avec laquelle il devait normalement courir... pour remettre une bougie authentique KLG aussitôt après l'arrivée.

## **23 Juillet. COMMISSION SPORTIVE**

- Le projet de règlement des Championnats de France 1931 sera soumis à la Commission des Règlements, chargée de formuler ses observations sous un délai de cinq jours.

- Une suspension de six mois est infligée à tous les pilotes ayant pris part aux épreuves de Corbeil et de Tours, interdites par l'U.M.F.

## **29 Juillet. COMMISSION SPORTIVE**

- La Commission se penche sur l'organisation des Championnats de France et décide que tous les concurrents partiront ensemble dès 13 heures, la piste devant être rendue aux cyclistes à 15 heures... Il sera fait savoir à la Maison TERROT que les heures imposées par l'autodrome ne permettent pas de satisfaire sa demande de faire courir séparément les différentes classes.

- Elle donne un avis favorable aux demandes d'affiliation transmises par le M.C. CANTALIEN, le R.M.C. DIGNOIS, le M.C. de RABAT, le M.C. du BAS VIVARAIS, l'A.M. de VITRY.

- Elle laisse toute liberté au M.S.C. LENSOIS pour organiser à son gré, jusqu'à nouvel ordre, des courses sur prairie.

- Le Président donne connaissance du projet de création d'unions régionales établi suite à la réunion du 15 Avril et la Commission décide de le communiquer dès maintenant au Comité.

## 29 Juillet. COMITE

- Saisi du texte de ce dernier projet, le Comité décide d'en reporter la discussion dans le cadre d'une réunion spécialement convoquée à cet effet.
- Le M.C. de la MOSELLE demandant l'autorisation de former une Fédération Motocycliste de l'Est, le Comité décide de lui faire savoir qu'il ne voit aucun inconvénient à un éventuel regroupement des clubs de la Moselle, mais qu'il ne peut accepter le titre sollicité. Le M.C. de la MOSELLE sera prié en outre de ne pas étendre son activité dans les départements voisins, afin de ne pas empiéter sur les prérogatives des clubs Chef de zones.
- A propos de l'organisation des Championnats de France, il est décidé de proposer à l'autodrome d'encaisser les recettes, à charge par lui d'assurer les frais de la réunion et de verser une somme de 2.000 frcs à titre de contribution aux prix.
- Mr VIOLET qui devait fournir un projet de règlement pour le Grand Prix des Cyclecars 1931 expose qu'en raison de la situation actuelle de cette catégorie de véhicules, il le lui paraît pas opportun d'organiser le Grand Prix cette année, le nombre des constructeurs capables de courir étant excessivement réduit.

## 14 Septembre. COMMISSION SPORTIVE

- La Commission accepte les engagements reçus pour les Championnats et décide de rappeler aux concurrents les assurances obligatoires à contracter conformément au règlement des Championnats. Une vérification de l'origine des machines sera effectuée au départ.
- Une amende de 200 frcs et un blâme officiel sont infligés au M.C. de la MOSELLE au sujet d'une épreuve de "kilomètre lancé" disputée sans autorisation.

## 20 Septembre. COMMISSION SPORTIVE

- Le classement des Championnats est homologué comme suit :

175cc.	marque	ALCYON	pilote	P. MEUNIER
250cc.	-	TERROT	-	M. COULON
350cc.	-	TERROT	-	P. BOETSCH
500cc.	-	TERROT	-	L. GILLOT
Cyclecars 500cc	-	WHITE STAR	-	E. CHERET
750cc.	-	DARMONT	-	J. BINOCHÉ

La vitesse moyenne réalisée par les cyclecars 1100 étant inférieure à celle de la classe 750cc, il est décidé de ne pas proclamer de champion dans la classe supérieure.

- Le Classement des Coupes de Tourisme donne :

250cc.	marque	PEUGEOT	pilotes	PEHAN et PAHIN
350cc.	-	AUTOMOTO		MERCIER et ORENGA
500cc.	-	GNOME et RHONE		BERNARD et NAAS

### 3 Octobre. COMITE

- Affiliation de l'Amicale Motocycliste CHARENTONNAISE.

- Le Comité examine et arrête le projet de réglementation des Unions Motocyclistes Régionales, dont nous résumons succinctement le préambule :

- On appelle Union Motocycliste Régionale un groupement de clubs motocyclistes reconnus par l'U.M.F., appartenant à une région nettement définie et dont les intérêts communs justifient une administration plus particulière.
- Le Comité définit les limites géographiques de chacune d'elles.
- Chaque U.M.R. nomme un délégué chargé de la représenter au Comité.
- Elle sauvegardera le droit sportif et assistera tous les clubs affiliés dans l'organisation de leurs épreuves, constituant un lien permanent entre les clubs d'une même région et l'U.M.F.

Le texte précise ensuite les nombreuses attributions de pouvoirs que l'U.M.F. délègue à chacune d'elles, les modalités de composition de leur comité-directeur, ses obligations et ses fonctions, son budget, les statuts sportifs (elles pourront organiser et contrôler quatre catégories d'épreuves : intimes, régionales, interrégionales, ouvertes - nationales ou internationales - lesquelles seules pourront admettre la publicité sur les résultats

En voici la répartition :

1 <sup>ère</sup> région	= Nord, Pas de Calais, Somme	7 clubs
2 <sup>ème</sup> région	= Calvados, Eure, Ile et Vilaine, Manche, Orne, Seine-Inférieure	4 clubs
3 <sup>ème</sup> région	= Oise, Seine, Seine et Marne, Seine et Oise	13 clubs
4 <sup>ème</sup> région	= Aisne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne, Meuse	4 clubs
5 <sup>ème</sup> région	= Meurthe et Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges	7 clubs
6 <sup>ème</sup> région	= Côtes du Nord. Finistère, Morbihan	3 clubs
7 <sup>ème</sup> région	= Eure et Loire, Indre et Loire, Loire-Inférieure, Loir et Cher, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vienne	3 clubs
8 <sup>ème</sup> région	= Allier, Cher, Indre, Loiret, Nièvre, Yonne	6 clubs
9 <sup>ème</sup> région	= Côte d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort	5 clubs
10 <sup>ème</sup> région	= Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée	2 clubs
11 <sup>ème</sup> région	= Ardèche, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Lozère, Puy de Dôme	3 clubs
12 <sup>ème</sup> région	= Ain, Loire- Rhône, Saône et Loire	7 clubs
13 <sup>ème</sup> région	= Drôme, Isère, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Savoie	4 clubs
14 <sup>ème</sup> région	= Basses-Pyrénées, Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne	4 clubs
15 <sup>ème</sup> région	= Ariège, Aude, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Lot, Pyrénées Orientales, Tarn, Tarn et Garonne	4 clubs
16 <sup>ème</sup> région	= Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches du Rhône, Corse, Gard, Vaucluse, Var	12 clubs

Soit 88 clubs affiliés au total.

Le Comité se réunira pour adopter les modifications aux statuts, rendues nécessaires par suite de la création des Unions Motocyclistes Régionales.

#### **14 Octobre. COMITE**

- Suite à l'adoption de la réglementation des Unions Motocyclistes Régionales, les statuts de l'U.M.F. se virent ainsi modifiés :

"L'U.M.F est administrée et dirigée par un Comité qui se compose de membres de l'une quelconque des catégories ci-dessous, à savoir :

- Un certain nombre de membres représentant les clubs motocyclistes français qui seront nommés pour un an par les U.M.R. à raison d'un délégué par région.
- Un nombre égal de membres choisis chaque année par la Commission Sportive de l'A.C.F. parmi les constructeurs et des personnalités s'intéressant au Sport Motocycliste.

Pour des raisons graves, dont il sera seul juge, le Comité ainsi composé pourra prononcer en cours d'année la radiation de l'un ou plusieurs de ses membres. Si le ou les membres radiés sont des délégués d'U.M.R., chaque Union intéressée devra pourvoir au remplacement du délégué radié jusqu'à renouvellement du Comité. S'il s'agit de représentants de l'A.C.F., sa C.S. désignera un remplaçant dans les mêmes conditions.

- Le barème des cotisations est établi qui descend de 500 frcs pour les membres donateurs jusqu'à 0 frcs.50 par élu, avec un minimum de 50 frcs par club. Cotisations versables chaque année avant le 31 Mars au plus tard.

Ces statuts sont applicables à partir du 15 Octobre 1931.

#### **23 Décembre.- COMITE**

En plus de quelques membres de l'A.C.F. étaient présents au titre des U.M.R.

MMrs	CASTEL	Nord	SARTHOU	Bordeaux
	SENECHAL	Paris	SARRAT	Midi
	WEILL	Est	MAUREL	Provence
	FLEURY	Lyon	CHARPIOT	Côte d'Azur
	PRINTAMP	Alpes		

- Le Comité décide d'attendre que toutes les régions aient pu former leurs Comités pour pouvoir réunir les représentants de toutes les régions et procéder au renouvellement du Bureau du Comité.

- Sur demande du M.C. de NICE se faisant l'interprète des clubs de sa région, il est décidé de former une 17<sup>ème</sup> région qui comprendra le département des Alpes-Maritimes et la Corse en entier, l'arrondissement de Draguignan, une partie du département des Basses-Alpes. La 16<sup>ème</sup> région voit ainsi sa zone d'action, quelque peu modifiée. Ces modifications entraînent inévitablement une série de détachements et de rattachements entre les autres régions.

- Le Comité prend ensuite connaissance d'une série de vœu émis par les différentes U.M.R. et décide :

- de maintenir au moins pendant une année d'essai la classification des conducteurs en deux catégories : amateurs et professionnels,
- d'attribuer aux U.M.R. un pourcentage de 10% sur le montant du droit de délivrance des licences,
- d'accepter les demandes d'affiliation des clubs qui ne compteraient pas encore 50 membres, de rembourser aux clubs organisateurs la moitié du droit d'inscription au calendrier pour les manifestations sportives régulièrement organisées et dont les résultats auront été homologués dans les délais réglementaires.

Il est rappelé que toutes les communications entre les clubs affiliés et l'U.M.F. devront obligatoirement transiter par l'intermédiaire des U.M.R.

- Affiliation du M.C. BITERROIS. Par contre le M.C. du FOREZ devra changer de titre pour ne pas prêter à confusion avec l'Union Motocycliste du FOREZ. Radiation du M.C. du HAUT-RHIN.

- Le Comité examine ensuite la question du Moto-Ball et décide de s'inspirer sur la base des études effectuées en Angleterre pour régler ce sport.

- Pour faciliter la désignation des différentes U.M.R., il est convenu que leur numéro de région seront remplacés par des appellations territoriales, telles que l'U.M.R. de la région de l'Est, des Alpes etc... Chaque Comité d'U.M.R. est invité à proposer un titre pour sa région et à désigner, pour 1932, un délégué suppléant au Comité de l'U.D.F. pour le cas où le titulaire serait empêché de se rendre à Paris le jour de la réunion.

Pas de résultats du G.P.

## ANNEE 1932

---

### 3 Février. COMITE

- Le Comité procède à l'élection du Bureau pour 1932.

Mr PEROUSE est réélu Président, MMrs CASTEL, LONGUEMARE et SENECHAL, Vice-présidents, MMrs FENTON et COLLIN administrateurs.

- L'exercice comptable 1931 présente un excédent de dépenses de 50.380 frcs, dû à l'organisation du Grand Prix de la F.I.C.M. richement doté. La situation financière accuse toutefois un solde disponible de 80.000 frcs.

- Il est fait savoir que des pourparlers sont engagés avec des dirigeants de clubs de Moto-Ball dans la région de Dijon.

- Le Comité prononce les affiliations suivantes :

Elan Motocycliste ASNIEROIS	M.C. du FURAN
M.C de la BANLIEUE PARISIENNE	M.C. de CAUDRY
M.C de MOYEUVRE	A.M. GEROMOISE
M.C MONTLUCONNAIS	

et apporte quelques modifications aux superficies territoriales de quelques U.M.R.

### **23 Mars. COMITE**

- L'affiliation accordée au M.C. LORRAIN concerne également l'A.C. LORRAIN, par suite de la fusion de ces deux clubs.

- De nouvelles affiliations sont prononcées

M.C. du HAVRE	M.C. ALPIN
M.C. de TOULON	A.M. LUNEVILLOISE
A.M.C. de SALON	A.M. BRUYEROISE
M.C. d'HYERES	M.C. des DEUX-SEVRES (réaffiliation)

- Le Comité donne tous pouvoirs à l'U.M.R. de la 5<sup>ème</sup> région pour s'opposer à la publicité tendancieuse à laquelle se livre un groupement non-affilié se présentant sous le vocable de Fédération Motocycliste de l'Est.

- Estimant devoir établir un règlement de Moto-Ball différent de celui actuellement en vigueur en Angleterre, le Comité proposera à la F.I.C.M. l'élaboration d'un texte international conciliant les points de vue anglais et français. Jusqu'à décision à intervenir, il autorise les équipes actuellement formées à jouer même contre des équipes indépendantes non encore affiliées.

- Il est admis que deux clubs fixés dans une même ville puissent bénéficier de l'affiliation de l'U.M.F., ceci dans l'intérêt général du Sport.

- Enfin il est décidé que tout club qui voudrait organiser une manifestation avant le 31 Mars devra acquitter le montant de sa cotisation en même temps qu'il transmettra sa demande d'approbation de l'épreuve envisagée.

### **25 Mai. COMITE**

- Le Comité procède à l'étude d'un règlement de courses sur prairie en vue de son adoption lors de la prochaine réunion.

Il prononce l'affiliation des clubs suivants :

M.C. de VILLEURBANNE	A.M. de SAINT-LOUP
M.C. d'ANNEMASSE	A.M.C. de SAINT-REMY
V.A.C. de la SARTHE	M.C. TESTERIN
A.M.C. AIXOIS	M.C. du DOUAISIS
	A.M. de HENIN-LIETARD

- Il étudie les demandes de rapprochement de la Fédération Motocycliste de l'Est, l'invitant à se conformer aux règlements en vigueur avant tout contact avec l'U.M.F. et invite le Président de la 5<sup>ème</sup> région à informer les clubs affiliés tentés par un rapprochement avec la dite Fédération qu'ils s'exposeraient à une radiation de l'U.M.F.

- Face à l'admission des professionnels dans les manifestations sportives régionales ou inter-régionales, le Comité décide de solliciter l'avis de toutes les Unions Motocyclistes Régionales. En attendant qu'une décision soit prise, le statu quo est maintenu sous réserve que les coureurs ne fassent ou ne laissent faire aucune publicité sur leurs performances dans ces mêmes épreuves.

- La F.I.C.M. a nommé une sous-commission pour l'étude d'un carburant à utiliser obligatoirement dans les grandes courses internationales. Elle envisage d'autre part une révision complète du Règlement

International des Manifestations Sportives. Mr PEROUSE invite quelques membres de l'U.M.F. à se charger de leur côté de la préparation d'un texte parallèle qui pourrait servir de base d'étude.

- Un certain nombre de clubs n'ayant pas encore réglé leur cotisation pour 1932, il est décidé qu'à l'avenir aucun règlement d'épreuve ne sera examiné par la Commission Sportive, tant que le club organisateur n'aura pas réglé sa cotisation pour l'année en cours.

**15 Juin.** COMITE, (Il semble qu'il n'y ait plus de procès-verbaux de C.S. ou autres sous-commissions transcrits dans les registres de l'U.M.F.)

- Le Président entretient le Comité des décisions qui viennent d'être prises par la Commission Sportive sur le Grand Prix des Motocyclettes, l'admission des professionnels dans les manifestations sportives réservées, la question des vélomoteurs ainsi que des sanctions prises à l'encontre des organisateurs des circuits d'Artois, de Bourgogne, de Franche-Comté et de Provence. Toutes ces décisions sont adoptées par le Comité.

- Il est demandé aux U.M.R. de faire une propagande active près de leurs clubs en vue du recrutement de candidats chronométreurs-adjoints, susceptibles de devenir ultérieurement chronométreurs officiels. La question se pose effectivement d'alléger les charges des clubs qui supportent des frais souvent élevés pour assurer le chronométrage de leurs épreuves.

- Suite à la mission dont avaient été chargés MMrs MAUVE et VIOLET auprès des clubs organisateurs de courses sur prairie et jeu de Moto-Ball, le Comité décide que le Moto-Ball sera désormais régi par le projet de règlement présenté Par l'U.M.F. à la F.I.C.M. et ce jusqu'à son adoption par les instances internationales. Les joueurs devront être munis d'une licence amateur s'ils ne font aucune publicité ou d'une licence professionnelle s'ils appartiennent à des équipes de constructeurs. .

- Les courses sur prairie seront réglementées dans les mêmes conditions que les courses de Dirt Track jusqu'à publication d'un règlement spécial à cette catégorie d'épreuves.

**10 Août.** COMITE

- Affiliation de l'A.C. VOSGIEN et de l'U.M. de BORDEAUX.

- L'administration des Douanes Belges donne son accord de principe à l'admission de L'Union Motocycliste de France au régime spécial de douane dans le territoire belgo-luxembourgeois pour la libre circulation internationale des motocyclettes ordinaires sans side-car.

- Il est demandé aux U.M.R. de préparer dès maintenant pour chaque région un projet de calendrier sportif en vue de leur examen le 28 Septembre prochain.

**28 Septembre.** COMITE

- Le Comité procède à un premier classement des demandes d'inscription pour le prochain calendrier sportif qui sera établi définitivement le 18 Octobre. Les demandes parvenant ultérieurement à cette date seront intercalées au mieux des places disponibles sur la liste des épreuves inscrites en temps voulu.

## ANNEE 1933

---

- Mr PÉROUSE fait part à ses collègues de la démission de l'un des fondateurs de l'U.M.F. - Mr FENTON - qui n'a cessé d'apporter à l'Union depuis vingt ans son concours dévoué.

Il est procédé à l'élection du Bureau :

Président :	Mr PÉROUSE
Vice-présidents :	MMrs LONGUEMARE et SENECHAL, Dr CASTEL
Administrateurs :	MMrs COLLIN et VIOLET
Trésorier :	Mr de PEYERHIMOFF
Secrétaire	Mr FOURREAU

Puis à l'élection de la Commission Sportive.

- L'exercice 1932 présente un solde disponible de 64.800 frcs. Un certain nombre de clubs n'ayant pas encore réglé leur cotisation 1932, le Comité prononce la radiation du M.C. de BOULOGNE-BILLANCOURT, de l'U.S. du METROPOLITAIN, du M.C. de MULHOUSE. Huit autres clubs seront également radiés s'ils ne se sont pas acquittés de leurs obligations sous un délai de quinze jours.

- Après un échange de vues, il est admis que les personnes désirant être admises comme membres individuels de l'U.M.F. pourront être présentées par un club affilié, même si elles n'appartiennent pas audit club.

- Les affiliations suivantes sont prononcées :

M.C. d'AVIGNON	A.M.C. de PERTUIS	M.C. ARCACHONNAIS
A.M.C. d'ORANGE	A.M.C. BEAUMES de VENISE	A.M.C. AIGLON
A.M.C. CAVAILLONNAIS	A.M.C. CHATEAUNEUVOIS	M.C. LIMOUSIN
A.M.C. CARPENTRAS	A.M.C. SARRIENNAIS	M.C. PICARD
	U.M. de la MARNE	

Le M.C. de FLOIRAC devient M.C. de la BASTIDE et de l'AQUITAINE.

- Le règlement provisoire adopté par l'U.M.F. pour le Moto-Ball sera prorogé jusque 1933, sous réserve de quelques modifications de détail. Une réduction du droit de licence pour cette discipline n'est pas acceptée.

### **8 Mars. COMITE**

- Le Comité, estimant que le calendrier sportif national est quelque peu trop chargé, décide de mettre à l'étude une classification des manifestations sportives dépendant de la nature de ces manifestations, de la façon dont elles seraient chronométrées et de la publicité qui pourrait en résulter. Elles seraient divisées en :

1. Manifestations sportives nationales, seules inscrites au calendrier national.
2. Manifestations régionales ou inter-régionales inscrites sur un calendrier inter-régional
3. Manifestations sportives intimes.

Cette question sera reprise lors de la prochaine réunion.

- Affiliation de l'Amicale Motocycliste NICOISE

- Radiation de huit clubs ayant négligé de régler leurs cotisations pour 1932 :

M.C. ROMILLON  
U.A.C. de la SARTHE  
M.C. du BERRY

M.C. BAS-VIVARAIS  
A.C. de la DROME  
U.M. du LANGUEDOC

R.M. DIGNOIS  
MOTOR FORUM JULU

## **26 Avril. COMITE**

- Affiliations de l'A.M. de VITRY et du SUD-EST, du M.C. CHARENTAIS, du M.C. NANTAIS.

La démission du M.C. d'ARCACHON est enregistrée.

- Après avoir examiné les demandes formulées par une délégation de l'Amicale Française de Moto-Ball et après avoir pris connaissance des statuts de cette amicale, le Comité, tout en jugeant incompatible l'affiliation de cette société avec la réglementation adoptée par les Unions Motocyclistes Régionales, prend les décisions suivantes :

- Il sera créé des licences spéciales de Moto-Ball (licences d'équipes et licences de joueurs)
- Pourront être admises comme équipes de Moto-Ball celles qui font déjà parties d'un club affilié à la F.F.M., celles ne faisant partie d'aucun club, celles faisant partie d'un club non-affilié à l'U.M.F.
- Il est créé une commission spéciale de Moto-Ball chargée de désigner les arbitres, d'examiner les réclamations, d'étudier toutes les questions relatives à ce jeu. Elle sera composée de trois membres désignés par le Comité de l'U.M.F., de trois membres élus par l'ensemble des clubs affiliés ayant une équipe de Moto-Ball et des équipes de Moto-Ball directement affiliées.

Vu l'urgence, le règlement du Moto-Ball qui tient compte de tous les desiderata exprimés par les équipes de joueurs consultées, est provisoirement adopté.

- Le Bureau est chargé d'étudier avec le Comité d'Organisation du Circuit de Dieppe les questions de détail concernant le Grand Prix des Motocyclettes 1933

- Le Comité regrette de ne pouvoir répondre positivement à une invitation du Royal Moto-Club d'Italie qui aurait souhaité l'envoi d'une délégation de motocyclistes français à une concentration prévue à Rome ; ceci en raison de la date retenue qui coïncide avec celle du Tour de France retenant nos meilleurs éléments.

- Il est signalé la création d'une Fédération Motocycliste du Sud-est dont le siège est à Lyon. Le Comité décide d'informer la Presse et toutes les U.M.R. que les manifestations sportives susceptibles d'être organisées par ce groupement sont interdites.

## **21 Juin. COMITE**

- Le Grand Prix des Motocyclettes 1933 sera couru à Dieppe le 16 Juillet. Le Comité accepte les engagements reçus. Les essais auront lieu l'avant-veille de 4h.30 à 6h.30 du matin...

- Réaffiliation du M.C. de MULHOUSE.

## 23 Aout. COMITE

- Homologation des résultats du Grand Prix. Vainqueurs :

175cc.	FERNIHOUGH	sur EXCELSIOR	Moy. 91 kmh. 397
250cc.	MANDERS	- RUDGE	- 107 kmh. 166
350cc.	SIMPSON	- NORTON	- 114 kmh. 475
500cc.	PERCY HUNT	- NORTON	- 120 kmh. 672

## 20 Septembre. COMITE

- Affiliation du M.C. de MAISONS-ALFORT, du M.C. du CANNET, du Moto-Ball Club de CANNES et du M.C. RENNAIS.

- Lecture est donnée des résultats des Championnats de France courus à Montlhéry, le 10 Septembre. (100 kms pour chaque classe). Le COMITE proclame Champions de France les marques et pilotes suivants :

175cc.	BRACCINI	sur TERROT	Moy. 83 kmh 689
250cc.	BOETSCH	- TERROT	- 103 kmh 311
350cc.	<u>MONNERET G.</u>	- KOEHLER ESCOFFIER	- 113 kmh 478
500cc.	MARTIN	- TERROT	- 117 kmh 218
Cyclecars 500cc.	ALBERT	- TRELBA	- 79 kmh 323
750cc.	DHOME	- DARMONT	- 86 kmh 939
1100cc.	DHOME	- DARMONT	- 92 kmh 423

Le président annonce que le Bureau examinera si les possibilités budgétaires lui permettent de faire une "ristourne" sur les droits d'engagement aux Maisons qui ont participé à ces championnats.

## 11 Octobre. COMITE

- Affiliations du M.C. de BERGERAC, du C.M. de NANTES, de l'U.M. de l'ANJOU.

- Le Comité se prononce à propos de l'établissement du calendrier 1934 : onze épreuves reconnues comme les plus importantes (vitesse, côtes et régularité) sont sélectionnées en cours de séance. Leur inscription se fera en priorité aux dates sollicitées par leurs organisateurs. Aucune autre manifestation sportive ne pourra les concurrencer à ces mêmes dates.

- Après avoir entendu le Président de l'Union Motocycliste du Midi, le Comité accepte de faire courir le Grand Prix de l'U.M.F. 1934 sur le Circuit de Carcassonne.

- Il demande à ses deux délégués au prochain-Congrès de la F.I.C.M. de faire connaître la position de l'U.M.F. à propos de :

- la délivrance de licences aux fabricants d'accessoires
- la nécessité de contrôler les lubrifiants,
- la possibilité d'établir sur certaines pistes les records du kilomètre et du mille lancés,
- la création d'une licence internationale,
- l'arbitrage entre les concurrents et les conducteurs.

- Plusieurs pénalisations sont infligées tant à des pilotes ayant participé à des épreuves interdites qu'à ceux ayant laissé commettre une publicité irrégulière.

## **22 Novembre. COMITE**

- Affiliation de l'U.M. NAZAIRIENNE

- Suite au dernier Congrès de la F.I.C.M., le Comité décide de la faculté de délivrer des licences internationales dont la validité pourra être restreinte en certains cas particuliers.

- Avec l'accord de la F.I.C.M. il propose comme carburant pour les épreuves internationales de 1934 un mélange d'essence, de benzol et d'alcool dans des proportions à définir par les Unions Motocyclistes Nationales.

- C'est finalement la sous-commission de Moto-Ball qui se chargera d'établir la réglementation des courses sur prairie.

- Le Championnat de France 1934 sera couru en une seule course. Les constructeurs, membres du comité, sont invités à étudier dès maintenant un projet de règlement.

## **20 Décembre. COMITE**

- Le règlement des courses sur prairie est adopté. C'est un texte très complet définissant les circuits, les droits et demandes d'organisation, les licences requises, les machines admises (cylindrée maximum 500cc.), l'équipement des conducteurs, le déroulement des épreuves (éliminatoires, demi-finales et finale), assurances à souscrire etc... Aucune publicité commerciale ne sera tolérée sur les résultats des courses non inscrites au calendrier.

- Les Championnats de France prévus le 9 Septembre à Montlhéry seront ouverts aux constructeurs de véhicules de marque française et les conducteurs devront être de nationalité française. Les commissaires-vérificateurs devront pouvoir contrôler les machines chez les constructeurs au plus tard un mois avant la date de la course. Toute fraude constatée après l'épreuve sera sanctionnée par l'exclusion du constructeur du championnat en cours et de celui de l'année suivante, sans parler des autres sanctions que l'U.M.F. pourrait édicter contre le constructeur et le pilote.

- Quelques modifications sont apportées par la Commission Sportive au Règlement des Coupes de Tourisme qui seront disputées par équipes de deux machines de même marque, par groupe (par catégorie). Elles seront disputées sur trois épreuves : Roubaix-Paris-Roubaix, Tour de France.

- Après enquête effectuée auprès des Unions Motocyclistes Nationales, le Comité décide que le carburant imposé dans les épreuves internationales disputées en France en 1934 sera un mélange d'essence du tourisme de commerce et de benzol dans la proportion de 50/50 en volume.

# ANNEE 1934

---

## **7 Février. COMITE**

- Le Bureau sortant est réélu à l'unanimité.

- La situation financière présente un solde disponible de 72.500 frcs.

- Sont affiliés : le M.V.C. SABOLIEN, l'U.A.M. d' Ille et VILAINE, le M.C. ITALIANO de Nice.
- Il est décidé de créer un Championnat annuel de Moto-Ball, dont le règlement proposé par la sous-commission compétente est accepté.
- Suite à des entrefilets injurieux pour l'U.M.F. parus dans un numéro de *Moto-Revue*, le Comité décide d'interdire pour 1934 toutes les épreuves qui devaient être organisées avec le concours de ce journal.
- Il est envisagé, d'appliquer aux réunions de Moto-Ball les mêmes règles sportives générales que celles adoptées pour les courses sur prairie et le Dirt Track.
- Il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion la suppression du permis de conduire pour les motocyclistes ...

#### **14 Mars. COMITE**

- Affiliation du M.C. de TOURAINE et du M.C. HENINOIS.
- Tenant compte du rapport établi suite à la visite du Circuit de Carcassonne, le Comité invite l'Union Motocycliste du Midi à faire exécuter quelques rectifications indispensables sur la piste, en vue du Grand Prix de l'U.M.F. Les quatre classes traditionnelles seront admises. La course sera ouverte aux constructeurs, aux professionnels autorisés par les constructeurs, aux amateurs justifiant d'un classement dans un circuit de vitesse antérieur.
- Le Comité émet le vœu que l'examen du permis de conduire pour motocyclistes soit supprimé, mais qu'un permis soit délivré sur simple demande adressée à l'administration, devant en tout état de cause servir à l'identification du conducteur.
- Le M.C. BOURBONNAIS, l'A.M. de MONTLUCON-COMMENTRY n'ayant acquitté leur cotisation 1933 sont rayés de la liste des clubs affiliés à l'U.M.F.
- L'U.M.R. de l'Ouest-Atlantique ayant protesté contre la décision prise à l'égard de *Moto-Revue* lors de la dernière réunion et Mr LACOME poursuivant ses attaques contre l'U.M.F., le Comité estime devoir maintenir purement et simplement la décision prise.
- Toutefois, après avoir pris connaissance de la correspondance reçue des clubs au sujet de la suppression du Paris-Les Pyrénées-Paris, il charge une sous-commission d'étudier la possibilité d'organiser à la même date une épreuve d'une même importance

#### **15 Avril. COMITE**

- Affiliation du VERSAILLES M.C., du M.C. CLODOALDIEN, du M.S.C. d'AVIGNON et du M.C. de SAVERNE
- Pour remplacer le Paris-Les Pyrénées-Paris, le Comité examine le projet d'un concours de régularité qui se déroulerait dans le Massif Central. La concentration des concurrents s'effectuerait à Clermont-Ferrand d'où partirait chacun des trois itinéraires journaliers. Des démarches seront entreprises auprès de certains journaux afin de s'assurer de leur éventuel concours et il sera procédé à un référendum auprès des constructeurs à l'effet de savoir si le nombre des concurrents serait suffisant pour légitimer l'organisation d'une telle manifestation.

- Aucune suite favorable ne peut être apportée par les constructeurs et plusieurs coureurs indépendants à la demande du Réal Moto-Club d'Italie de voir une équipe française disputer le Grand Prix d'Italie.
- Le Comité enregistre avec regret la suppression du Tour de France et décide qu'il n'y a pas lieu de désigner une épreuve de remplacement pour le classement des Coupes de Tourisme.

### **30 Mai. COMITE**

- Affiliations du M.C. de la Vallée de la FENSCH, du M.C. de la Vallée de l'ORNE, du M.C. de la MOSELLE, du M.C. de l'Arrondissement d'ABBEVILLE.

Après un nouvel examen de la question, le Comité estime ne pas devoir organiser le concours de régularité évoqué ci-dessus.

- Les Coupes de Tourisme 1934 sont attribuées de la façon suivante :

Motos 350cc.	Equipe PEUGEOT	Pilotes NARCY-PAHIN
Motos 500cc.	- GNOME ET RHONE	- NAAS-BERNARD
1000cc.	- GILLET HERSTAL	- ANDRIEUX-DUMOULIN

- Le Comité décide d'étudier la désignation d'une ou plusieurs équipes nationales aux Six Jours Internationaux 1934. Une consultation sera effectuée auprès des constructeurs pour leur demander s'ils sont disposés à participer à cette manifestation.
- Les pourparlers avec l'A.C.F. et la Fédération des Clubs Automobiles de France ont abouti à un accord concernant la délivrance de triptyques et de carnets de passage en douane pour motocyclettes. Ces documents seront délivrés par l'U.M.F. aux motocyclistes affiliés dès que sera mise au point l'organisation de ce nouveau service.

### **25 Juillet. COMITE**

- Affiliation du M.C. d'ISTRES.
- Le Comité décide d'accorder une subvention de 3.000 frcs au groupe qui se constituerait en équipe nationale pour disputer le Trophée International des Six Jours.

### **26 Septembre. COMITE**

- Affiliation du M.C. d'ALGERIE.
- La consultation lancée auprès des constructeurs en vue d'une participation française aux Six Jours s'étant révélée négative, le Comité envisage de se pencher dès le début de l'année prochaine sur la question de la représentation de la France dans les grandes épreuves internationales.
- Il appuie l'initiative de son Président de faire admettre l'U.M.F. comme société agréée du Gouvernement, ce qui suppose quelques modifications aux statuts.
- Sont proclamés Champions de France pour 1934

motos 175cc	la marque	TERROT	et le conducteur	COULON
250cc	-	KOEHLER ESCOFFIER		<u>MONNERET</u>
350cc	-	KOEHLER ESCOFFIER		<u>MONNERET</u>
500cc	-	TERROT		BOETSCH
cyclecars 500	-	DARMONT		LARROQUE
750	-	DARMONT		BINOCHÉ
1100	-	DARMONT		DHOME

- Le Comité décide de retenir la date du 30 Juin pour le Grand Prix de l'U.M.F. 1935 ce qui écarte du même coup la candidature du M.C. de Nice.

- Les demandes de remboursement des droits d'inscription pour des épreuves qui n'ont pas été organisées pour des raisons de force majeure ne cessent d'affluer. Le Comité décide qu'à l'avenir aucun remboursement ne sera effectué pour les épreuves non courues, quelque soit la raison de leur suppression.

- Le Comité émet l'avis qu'il n'y a pas lieu d'inscrire au calendrier les concours militaires, tels que les concours d'Estafettes motocyclistes qui ne motivent aucune publicité et qui sont ouverts à tous sans obligation de licence.

- En se basant sur l'expérience tentée l'an passé en matière d'inscriptions au calendrier, le Comité, tenant compte que les courses de côte ne paraissent pas se gêner entre elles ni gêner les autres épreuves, vingt-deux manifestations de Vitesse ou de Régularité seront inscrites en priorité en 1935, en écartant les courses de côte.

#### **14 Novembre. COMITE**

- En vue de faire admettre si possible l'U.M.F. comme Société Agréée par le Gouvernement, le Comité décide à l'unanimité de procéder à quelques légères modifications aux statuts : nationalité française des membres obligatoire, interdiction de discussions politiques ou religieuses etc...

- L'assistance est entretenue des décisions qui ont été prise à lors du dernier Congrès de la F.I.C.M. Elles feront désormais l'objet d'une note qui sera adressée à tous les membres du Comité

- Le Règlement des Coupes de Tourisme 1934 est reconduit pour 1935. Le Président met aux voix la désignation des trois épreuves obligatoires à disputer sur huit susceptibles d'être envisagées. Sont retenues : le Tour de France, Paris-Les Pyrénées-Paris, ROUBAIX-PARIS- ROUBAIX.

- Plusieurs clubs ayant exprimé le souhait de voir les Championnats de France se disputer sur plusieurs épreuves et non sur une seule, comme par le passé, il est décidé qu'ils seront courus à l'avenir sur trois épreuves choisies par la Commission Sportive.

- Le Moto-Club d'AVIGNON est proclamé Champion de France de Moto-Ball pour 1934.

- La sous-commission de Moto-Ball a été saisie d'un vœu de l'union Motocycliste Régionale Provence-Languedoc proposant que les motocyclettes servant actuellement au Moto-Ball aient une cylindrée maximum de 250cc., que le type du moteur soit à deux temps et que le poids maximum en ordre de marche ne dépasse pas 85 kgs. Ceci à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1935.

La sous-commission, tout en reconnaissant qu'il y a lieu d'envisager pour l'avenir une modification des machines employées est d'avis qu'une telle modification dans un délai aussi court serait de nature à porter un préjudice grave aux sociétés pratiquant le Moto-Ball en les obligeant à remplacer leur

matériel actuel, en certains cas non encore amorti. Elle propose d'adopter le statu quo jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1936, suivie en cela par le Comité, qui adopte les propositions de cylindrée maximum et de poids à vide formulées par l'UM.R. Provence Languedoc, toute liberté étant laissée quant au cycle du moteur, à partir de cette dernière date.

- Il est par ailleurs décidé d'étudier la possibilité de rendre obligatoire l'assurance contre les accidents aux tiers et aux coureurs dans les manifestations sportives et particulièrement dans les matches de Moto-Ball.

---

## ANNEE 1935

---

### **23 Janvier. COMITE**

- Le Bureau est réélu dans son intégralité et il est procédé à la nomination des membres de la Commission Sportive et de la Sous-commission de Moto-Ball. Le Comité décide de créer une commission technique dont certains membres pourraient être choisis en dehors du Comité.

- La situation financière présente un solde disponible de 90.000 frcs au 31 Décembre 1934

- Le Comité prononce l'affiliation du M.C. BEDARICIEN et de l'A.M.C. NIMOISE.

- Il décide d'adopter pour la définition des Rallyes de Motocycles le texte suivant :

"Concours d'endurance à vitesse moyenne limitée, dont le ou les itinéraires aboutissent à un même point de rassemblement fixé d'avance, et dans lequel la plus grande vitesse en cours de route ne doit pas constituer un facteur pour le classement. Toutefois, une ou plusieurs courses de vitesse, sous forme d'épreuves annexes, peuvent faire partie du programme d'un Rallye".

- Le Comité décide d'intervenir auprès des Compagnies de Chemin de fer afin d'obtenir des billets collectifs pour les équipes de clubs affiliés qui effectuent des déplacements pour participer à des manifestations sportives.

- L'Union Motocycliste Régionale PROVENCE-LANGUEDOC a sollicité du Comité qu'il entreprenne des démarches auprès des contributions en vue d'exonérer de la taxe sur les spectacles les entrées perçues lors des matches de Moto-Ball. Le Comité estime qu'il ne lui est guère possible d'intervenir à ce sujet près des Pouvoirs Publics étant donné qu'une telle taxe est perçue à toutes les manifestations lorsque des enceintes sont prévues pour le public.

- Quant à l'appellation d'équipes premières ou secondes à l'intérieur de certains clubs, il est admis que ces termes sont suffisamment explicites et de les maintenir, tout en les faisant figurer dans tous les textes relatifs à une réunion quelconque.

- Un différend étant advenu entre la Fédération Motocycliste Espagnole et l'U.M.F., il est décidé de le soumettre au Président de la Commission Sportive Internationale et de lui demander son arbitrage.

### **20 Février. COMITE**

- Affiliation du Sporting Moto-Club PARISIEN.

- Le Comité désigne pour faire partie de la Commission Technique un délégué des U.M.R., un délégué de l'A.C.F, le Secrétaire Général de l'U.M.F. et deux ingénieurs pris en dehors du Comité. Cette commission sera chargée de l'examen des candidats et de la désignation des futurs commissaires techniques.
- Une circulaire sera adressée à tous les clubs affiliés concernant la délivrance à leurs membres de triptyques et de carnets de passage en douane pour motocyclettes, side-cars et cyclecars à trois roues, comportant le montant des droits d'obtention.
- Le Grand Prix de l'U.M.F. devant être couru le 23 Juin 1935 à Montlhéry, une commission est formée aux fins d'établir un règlement susceptible d'être publié au plus tard le 23 Mars.
- Le Comité décide d'une participation commune automobile et motocycliste dans le Tour de France organisé par la Fédération Nationale des Clubs Automobiles de France. L'U.M.F. participera à cette manifestation avec le M.C. de FRANCE et délègue deux de ses membres auprès des organisateurs.
- Un pilote blessé pendant une course de Dirt Track a assigné l'U.M.F. et l'organisateur pour 75.000 frcs de dommages et intérêts. Même si l'avocat de l'U.M.F. avance que ce pilote doit être normalement débouté, le Comité décide d'étudier la possibilité de contracter une assurance couvrant la responsabilité de l'U.M.F. au cas où elle pourrait être recherchée en tant qu'organisme délivrant des autorisations pour les manifestations sportives
- Les mesures de sécurité imposées par la Commission Sportive Internationale dans les courses ouvertes internationales seront insérées dans le Règlement National des Manifestations Sportives de l'U.M.F.
- Il est enfin décidé de consulter les clubs de Moto-Ball sur deux formules éventuelles de classement de la finale du Championnat de la discipline en 1935 et de porter à 90 kgs le poids maximum des machines de Moto-Ball.

#### **10 avril. COMITE**

- Affiliations du M.C. SEYNOIS et de l'U.S. DIJONAISE qui adopte le titre de M.C. de BOURGOGNE. Le M.C. TOULOUSAIN n'ayant pas souhaité transmettre sa demande d'affiliation par l'U.M.R., celle-ci n'est pas acceptée.
- Démissions enregistrées du M.C. CLODOALDIEN et du M.C. PICARD.
- Une visite d'inspection du Camp du Drap d'Or est prévue en perspective d'une épreuve comptant pour le Championnat de France 1935.
- Une requête sera présentée à la F.I.C.M. en vue de faire admettre les conducteurs amateurs détenteurs d'une licence de l'U.M.F. dans la classe correspondante des manifestations organisées à l'étranger.
- Constitution d'une équipe officielle pour représenter l'U.M.F. dans le Rallye Exposition de Bruxelles.
- Le Secrétaire Général fait savoir que des lettres lui ont été adressées par des concurrents éventuels du Grand Prix, lesquels demandent des primes de départ pour participer à cette course. Le Comité décide qu'il ne peut accéder à cette requête, mais qu'il remboursera le droit d'engagement à tous les concurrents qui auront pris le départ.

Il décide qu'à l'avenir aucune licence ne sera délivrée aux membres d'un club qui ne serait pas à jour de sa cotisation pour l'année.

- La Sous-Commission de Moto-Ball ayant émis le vœu de voir l'U.M.F. organiser un match de Moto-Ball au vélodrome BUFFALO, le Comité décide qu'il ne lui est pas possible de prendre en mains l'organisation de ce match qui devra être assuré par les clubs de Moto-Ball, mais qu'il donnera son appui à titre officieux.

## **5 Juin. COMITE**

- A l'occasion du Grand Prix des Motocyclettes de l'U.M.F., le circuit routier de Linas-Monthéry sera ouvert aux concurrents du Grand Prix du Jeudi 20 Juin au Samedi 22 pour les essais. Le départ de la première course réservée aux 175 et 350cc. est fixé à 7 heures du matin ! Celui de la seconde réservée aux 250 et 500cc sera donné à 9 Heures. Il est rappelé que le départ du Grand Prix de l'A.C.F. est fixé à 13 HEURES. Le carburant sera un mélange de 50% d'essence et de 50% de benzol. (Malheureusement, les résultats de la manifestation n'apparaîtront pas aux procès-verbaux du Comité...)

- Le Délégué de la France au Congrès de la F.I.C.M. tenu à Berlin fait un compte-rendu succinct des réunions tenues :

- Les mesures de sécurité concernant la largeur minimum des routes pour les courses de vitesse seront obligatoirement appliquées à partir de 1936.
- Les Fédérations Nationales pourront désigner un manager pour leurs équipes participant aux Six jours Internationaux 1935, cette fonction n'étant pas incompatible avec celle de commissaire sportif, pour autant que le manager n'ait aucune attache avec le commerce de la moto.
- Les records jusqu'à 10 milles devront être chronométrés avec un appareil automatique au 100<sup>ème</sup> de seconde et en présence d'un chronométreur international. C'est la meilleure performance absolue pour chaque record qui sera reconnue comme record du monde.
- La Commission Internationale de Tourisme s'intéressant à la façon dont le Tourisme est facilité dans chaque pays, la Belgique et la France proposent que soit créée une grande manifestation de propagande motocycliste annuelle à l'exemple du Rallye sur Bruxelles et qu'elle soit dotée d'une Coupe Challenge internationale. L'Allemagne organisera un rallye sur Berlin à l'occasion des Olympiades, la France prenant le relai, l'année suivante à l'occasion de l'exposition Universelle.
- Il est décidé qu'à l'avenir tous les ordres du jour, convocations, procès-verbaux seront rédigés en français et en anglais et que le Bureau examinera avant les séances les propositions soumises par les Unions Motocyclistes Nationales.

- L'U.M.R. PROVENCE-LANGUEDOC exprimant le vœu de ne plus voir les U.M.R. transmettre à l'avenir les demandes de licences et le versement des cotisations, le Comité se prononce à l'unanimité contre cette proposition, décidant qu'il y a lieu de maintenir le contrôle des U.M.R. sur les conducteurs, par la transmission des demandes de licence et sur les clubs par la transmission des cotisations.

- Il est décidé de réduire le droit imposé à la direction du Vélodrome BUFFALO pour les réunions de Dirt Track.

- Le Comité charge un de ses membres d'effectuer les démarches nécessaires pour constituer deux équipes chargées de représenter les couleurs françaises au Concours International des Six Jours en

Allemagne. Un budget de 3.000 frcs est voté et une demande sera présentée à la Chambre du Cycle et du Motocycle pour obtenir une subvention d'égale somme afin de pouvoir verser une indemnité de 1.000 frcs à chaque coureur. (Nous ne trouverons trace des résultats,..)

#### **4 Septembre. COMITE**

- Affiliation de l'A.M. AGENAISE, de l'A.M.C. VALREASSIEN, du G.M. VAGNEY.

- La Coupe de France de Tourisme pour les motocyclettes de plus de 350 et jusqu'à 500cc est attribuée à la marque GNOME et RHONE avec pour conducteurs Mrs BERNARD et NAAS.

Sont proclamés Champions de France pour 1935 :

en 175cc	la marque	TERROT
en 250cc		PRESTER JONGHI, conducteur JEANNIN
en 350cc		ALCYON

- Aucun concurrent n'ayant terminé dans deux des trois épreuves en 500cc, le titre n'est pas attribué dans cette classe.

- Un sérieux avertissement est adressé au M.C. de MULHOUSE qui a fait parvenir à l'U.M.F. un seul exemplaire de son règlement du Circuit du Haut-Rhin et ce au lendemain de l'épreuve.

- La F.I.C.M. a formulé des objections sévères quant à l'admission de concurrents étrangers au Circuit de Dieppe, cette course n'étant pas inscrite au calendrier international. Il s'avère que ces difficultés sont advenues par suite de la contradiction existant entre les textes français et anglais du règlement. Le Président PEROUSE compte inviter le prochain Congrès à adopter le texte suivant :

- Une manifestation sportive est internationale quand elle est accessible à des concurrents ou à des conducteurs appartenant à des pays différents.
- Une manifestation sportive est nationale quand elle est accessible seulement aux concurrents ou aux conducteurs du pays où elle est organisée.
- Une manifestation sportive quelconque internationale ou nationale est dite "ouverte" lorsqu'elle est accessible à toute personne physique ou morale munie d'une licence de la F.I.C.M.

- La F.I.C.M. toujours, a établi un projet de règlement du calendrier international sur des bases à peu près identiques à celles usitées pour le calendrier de l'U.M.F. Chaque Fédération aura le droit d'inscrire par priorité une manifestation sportive sous réserve qu'il n'y ait pas de chevauchement de date. Seront inscrites avant toutes les autres les épreuves de notoriété : Grand Prix d'Europe, Tourist Trophy (10 au total). Suivent les modalités d'inscription des autres manifestations, le montant des droits, la classification des conducteurs etc...

- Il est demandé au Président de l'Union Motocycliste Régionale concernée, d'établir un dossier des griefs à formuler contre la Fédération Motocycliste de l'Est, pour lui permettre ensuite d'effectuer auprès des Pouvoirs Publics une démarche tendant à restreindre l'action dissidente de ce groupement.

#### **20 Novembre. COMITE**

- Démission enregistrée du Bureau de l'U.M.R. PROVENCE-LANGUEDOC.

- Le Comité vote des félicitations et décerne la médaille d'or de l'U.M.F. au conducteur PAHIN (Peugeot) ainsi qu'à l'équipage BOURA-CLEMENT (Sidecar Motobécane) qui ont pu achever les Six Jours grâce à leur esprit sportif et à leur ténacité. Il inflige par contre un blâme au conducteur JEANNIN et décide de lui retirer l'année prochaine l'autorisation de courir à l'étranger. (Désigné pour représenter les constructeurs français aux Six Jours, il a abandonné dès le début de la première étape dans des conditions inadmissibles) Il est décidé de faire disputer aux concurrents éventuels des Six Jours 1936 une épreuve de sélection dans des conditions difficiles autour de Grenoble.

- Le Grand Prix des Motocyclettes de l'U.M.F. sera disputé sur le Circuit du Comminges avec la collaboration de l'Union Motocycliste du MIDI.

- A la demande des constructeurs, il est décidé en principe que le Championnat de France de Vitesse serait disputé en une seule épreuve, selon l'ancienne formule, dans le cadre d'une course déjà inscrite au calendrier.

- A la requête de l'Union Motocycliste Régionale de la 7<sup>ème</sup> région et du M.C. d'ALGERIE, le Président promet d'intervenir auprès des Pouvoirs Publics pour tâcher d'obtenir une atténuation de la réglementation actuelle des courses sur route, établie à une époque où il était question de les interdire purement et simplement.

### **18 Décembre. COMITE**

- Affiliation du RACING M.C. et du Racer M.C. CARPENTRASSIEN qui limite son activité à la pratique du Moto-Ball, tout comme le M.C. MONTPELLIERAIN.

- Le Règlement des Coupes de France de Tourisme pour 1936 est adopté, lequel prévoit désormais le chronométrage d'une ou deux parties difficiles du parcours dans chaque épreuve : Paris-Nice, Circuit du Sud-ouest, Tour de France. Pour participer au classement final des Coupes, il conviendra d'être classé en chacune des trois épreuves.

- Adoption également du Règlement des Championnats de France de Vitesse, ouvert aux constructeurs de véhicules de marque française. Certains accessoires pourront toutefois être de fabrication étrangère, à condition d'en faire la déclaration préalable au moment de l'engagement.

Les conducteurs devront être de nationalité française et munis d'une licence de l'U.M.F. Les Championnats seront courus sur le 6 kms 283 de Montlhéry (parcours 300 kms) en deux courses dans lesquelles les différentes classes seront groupées comme suit :

	<u>Gr. 1</u>		<u>Gr. 2</u>
Motos de	175cc	Motos de	350cc.
	250cc		500cc.
Cyclecars de	500cc	Cyclecars de	1100cc.
	750cc		

- Une vérification technique sérieuse sera effectuée à la fois un mois au plus tard avant la date de la course à l'étape du constructeur et à la veille de celle-ci. Les machines seront placées en parc fermé après avoir effectué les pleins d'huile et de carburant. La responsabilité civile et pénale restera à la charge des concurrents qui seront tenus de souscrire les assurances nécessaires et de couvrir également les conducteurs contre les accidents pouvant leur survenir. Ces assurances stipuleront qu'elles renoncent à tout recours en cas d'accident contre l'U.M.F., les autorités officielles etc... Il s'agit là d'un fort long texte, très proche en certains points de celui qui régit nos manifestations actuelles)

## ANNEE 1936

---

### **15 Janvier. COMITE**

- Communication est donnée à l'assistance de la liste des Délégués désignés par les différentes Unions Motocyclistes Régionales ainsi que par l'A.C.F. Deux constructeurs sont invités à faire partie du Comité.

Sont élus au Bureau :      Président :                      Mr PEROUSE  
   Vice-présidents :              Dr CASTEL, MMs SENECHAL et VIOLET  
   Administrateurs :              MMs COLLIN et FEUILLET

- Le Trésorier fait remarquer que le solde disponible au 31 Décembre 1935 est de 51.000 frcs contre 90.000 frcs au 31 Décembre 1934.

Il est immédiatement décidé de nommer une sous-commission chargée d'étudier les moyens propres à équilibrer le budget 1936.

### **19 Février. COMITE**

- Affiliation de l'A.M.C. d'ORLY. Réaffiliation du M.C. PICARD.

- Avant de procéder à la désignation des concurrents et conducteurs qui formeront les équipes françaises aux Six Jours de 1936, le Comité décide d'attendre les réponses des constructeurs sollicités à propos de l'équipement des machines.

- Les conclusions de la sous-commission en matière de casques protecteurs sont adoptées et il sera demandé à la F.I.C.M de n'imposer ses modèles homologués qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1937

- La Sous-Commission de Moto-Ball souhaite la création d'une épreuve qui serait réservée aux équipes éliminées du Championnat de France de Moto-Ball de l'U.M.F. et qui pourrait prendre le titre de Coupe de France.

- L'U.M.R. PROVENCE-LANGUEDOC a recouvré un Bureau et élu ses Délégués à l'U.M.F.

### **25 Mars. COMITE**

- Affiliations du Moto-Ball Club CAVAILLONNAIS, de l'Olympique ACENOIS et du M.C. de l'ILE de FRANCE. Démission de l'A.M. GEROMOISE.

- Le Comité se déclare favorable à une proposition adressée par le Ministère de la Guerre à la Chambre Syndicale du Cycle et du Motocycle et nomme une commission pour étudier la forme que l'U.M.F. pourrait apporter à sa collaboration au programme envisagé.

- Création de la Coupe-challenge de 2<sup>ème</sup> catégorie réservée aux équipes de Moto-Ball éliminées avant les quarts de finale ou non-engagées dans le Championnat.

- Une enquête va être effectuée sur la situation du M.C. d'HYERES qui n'a pas réglé depuis huit mois les prix dus aux concurrents de la course de 1935 et qui ne répond pas aux injonctions du Comité.

- Protestation du M.C. de FRANCE contre un article publié par *l'Intransigeant* sous le titre "Alerte au Crime, écraseurs"

## **6 Mai. COMITE**

- Démission du Bureau de l'U.M.R. CENTRE-AUVERGNE qui a pratiquement cessé toute activité.
- Sur proposition de la sous-commission du budget, le Comité décide l'augmentation ou la création de nouveaux droits visant les licences, les inscriptions au calendrier (non remboursables) les engagements dans les Coupes de France de Tourisme et les Championnats de Vitesse.
- Suspension du M.C. d'HYERES pour les raisons évoquées plus haut.
- A la demande de Mr MAUVE, le Comité accepte de faire une démarche auprès de la F.I.C.M. afin d'obtenir de la F.M.B. l'autorisation de faire courir des pilotes belges dans le Bol d'Or 1936.
- Un forfait est consenti au Vélodrome BUFFALO pour les réunions de Dirt Track, analogue à celui adopté par l'Union Vélocipédique de France, quelque soit le nombre de réunions.

## **10 Juin. COMITE**

- Affiliations de l'A.C. de TARASCON et du M.C. JUVISIEN. Radiation de l'U.A.M. d'ILLE et VILAINE pour non paiement de cotisation. Reconnaissance de l'équipe de Moto-Ball du S.M. FOREZIEN.
- Le Règlement du Grand Prix d'Europe de la F.I.C.M. est communiqué au Comité en vue de la participation éventuelle de constructeurs français dans cette épreuve.
- De même, le Règlement du Rallye Olympique de Berlin est tenu à la disposition des pilotes.
- Un crédit de 12.000 frcs est voté pour indemniser les coureurs étrangers de leurs frais de déplacement au Grand Prix de l'U.M.F.

## **29 Juillet. COMITE**

- \* Le Comité se penche sur l'organisation du Grand Prix des Motocyclettes qui a fait l'objet de nombreuses demandes d'engagement.
- \* Il attribue comme suit les Coupes de France de Tourisme pour 1936 :  
Motos de plus de 500 jusqu'à 1000cc. GILLET HERSTAL, pilotes ANDRIEUX-DUMOULIN  
Sidecars 1000cc. MOTOBECANE pilote VOIVENEL
- \* Il homologue le classement des Championnats Régionaux de Moto-Ball et désigne les équipes appelées à disputer les quarts de finale. (On parle déjà d'Houlgate, de Troyes, de Vitry, Valréas, Carpentras etc...)
- \* Aucun engagement n'est encore parvenu au secrétariat pour le Concours International des Six Jours Internationaux. Toutefois deux constructeurs ont promis d'inscrire des véhicules pour constituer une équipe française : Peugeot inscrira deux motos pilotées par PAHIN et NARCY, Gnome et Rhône inscrivant un sidecar piloté par BERNARD. L'Amicale des Coureurs Motocyclistes Français fait savoir que certains clubs ont négligé de payer les prix gagnés par plusieurs concurrents suite aux épreuves organisées. Une mise en demeure sera adressée aux clubs concernés, afin d'apporter satisfaction aux coureurs lésés.

### 30 Septembre. COMITE

Affiliations de l'A.M. de BEAUSOLEIL, du M.V.C. FRANCO-BELGE et du Sidecar-club de FRANCE.

\* Le Comité décide de proposer à la F.I.C.M. une internationalisation de la couleur et de l'usage des drapeaux en course et l'adoption d'un tableau d'équivalence entre les licences des différents pays. Une intervention sera faite également pour que l'épineuse question des casques soit définitivement réglée, chaque Union Motocycliste Nationale ayant besoin de savoir si les casques qui leur sont présentés sont acceptables.

\* Homologation des classements du Grand Prix de l'U.M.F. (Comminges - 9 Août)

Vainqueurs :	175cc	NOUGIER	sur	MAGNAT-DEBON	Moy.	107,699
	250cc	MONNERET	-	PRESTER JONGHI		120,934
	350cc	MELLORS	-	VELOCETTE		133,715
	500cc	SUNNQVIST	-	HUSQVARNA		137,218

\* Sont proclamés Champions de France pour 1936 :

175cc	la marque	TERROT	pilote	DURIEUX
250cc		TERROT		BRACCINI
350cc		MONET-GOYON		BARTHE

\* Le Docteur CASTEL qui a rempli les fonctions de Commissaire Sportif lors des Six Jours Internationaux rend compte des conditions dans lesquelles s'est déroulée l'épreuve et rend hommage aux performances accomplies par M. PAHIN sur Peugeot, M. BERNARD et son passager sur sidecar Gnome et Rhône qui ont obtenu respectivement une médaille d'argent et une médaille de bronze.

\* Un appel de candidatures est lancé auprès des Unions Motocyclistes Régionales aux fins d'avancer le nom d'un club susceptible d'organiser le Grand Prix 1937 dans le cadre de celui de l'A.C.F.

\* La proposition de réunir en un seul meeting le Grand Prix de l'U.M.F. et les Championnats de France de Vitesse n'est pas retenue, les constructeurs déclarant qu'il ne leur serait pas possible de participer aux deux épreuves si elles devaient avoir lieu le même jour.

\* Le Comité accepte alors de faire disputer lesdits Championnats dans le cadre de la Coupe d'Argent, Mr MAUVE, son organisateur, précisant que le carburant sera identique pour les concurrents des deux épreuves.

\* Distribution d'amendes à des joueurs qui ont participé à des matches de Moto-Ball sans la licence réglementaire, aux clubs qui ont désigné ces joueurs ainsi qu'aux arbitres qui les ont acceptés.

\* A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1937 aucun licencié professionnel ne pourra obtenir une licence d'amateur avant un délai d'une année à compter de la date à laquelle il a obtenu sa dernière licence de professionnel.

\* L'U.M.F. devant organiser le Rallye International en 1937, le Comité décide de l'inscrire pour les premiers jours de Juillet afin de pouvoir le réunir au Rallye Automobile des Fêtes de Paris et de permettre aux participants d'assister au Grand Prix de l'A.C.F. qui aura lieu le 4 Juillet.

## **18 Novembre. COMITE**

- \* Des félicitations sont adressées à Mr PEROUSE pour son élection à la Présidence de la Commission Sportive Internationale.
- \* Le Comité ratifie les accords conclus avec le M.C. de France pour l'organisation du Grand Prix de l'U.M.F. 1937 dans les mêmes conditions que celles fixées avec l'U.M. du MIDI pour le Grand Prix 1936.
- \* Il homologue les résultats de la finale du Championnat de France de Moto-Ball et attribue la coupe au Racer Moto-Ball Club de Troyes.
- \* Il décide d'effectuer une démarche auprès du Ministère de l'Intérieur pour recommander aux Commissions Départementales de convoquer les organisateurs d'épreuves avant de prendre une décision au sujet de leurs manifestations.

## **23 Décembre. COMITE**

- \* Ouvrant la séance, le Président annonce que la Commission Centrale de l'Automobile, consultée par l'U.M.F. a décidé à titre d'essai et jusqu'à nouvel avis la suppression du permis de conduire pour les motocyclettes jusqu'à 175cc de cylindrée.
- \* Affiliation du M.C. de PUGET-Ville. Démissions du M.C. PERIGOURDIN et du M.C. de SAVERNE. Radiations pour cause de non paiement de cotisations des clubs suivants :

M.C. HENINOIS	M.C. d'ANNEMASSE	M.C. D'HYERES
A.M. HENIN-LIETARD	M.C. BEDARICIEN	M.C. de MENTON
M.C. SAUMUROIS	M.S.C. d'AVIGNON	M.C. MEKNASSIS
M.C. CHARENTE-INFERIEURE	A.M.C. BEAUME DE VENISE	M.C. de RABAT

- \* La Coupe de France de Tourisme se disputera au cours du Paris-Nice, du Circuit de l'Ain, du Paris-Les Pyrénées-Paris.
- \* La réglementation du compresseur sur les motocyclettes est difficile à établir. De l'avis des constructeurs, il paraît dangereux de fixer un handicap pour les machines qui en sont pourvues, étant donné que l'on manque de points de comparaison précis avec celles qui en sont démunies. En ce qui concerne la France, il est décidé que jusqu'à nouvel ordre les motocyclettes avec compresseur ne seront admises que dans les courses de côte, et que les organisateurs devront établir un classement spécial pour ce genre de machines.
- \* Il est décidé de déléguer des pouvoirs aux principaux clubs régionaux pour assurer l'estampillage des casques réglementaires.
- \* Le Comité est d'accord avec l'Amicale des Coureurs Motocyclistes pour interdire aux organisateurs la mise hors course des concurrents perdant leur feuille de route et de remplacer cette pénalité par une sanction qui pourrait être une amende voire une pénalisation en points.

## ANNEE 1937

---

### **27 Janvier. COMITE**

Conformément aux statuts, il est procédé au renouvellement du Comité, tant du côté de l'A.C.F. que de celui des U.M.R. Le Bureau est réélu à l'unanimité. Il est ensuite procédé aux nominations des membres de la Commission Sportive, de la Sous-Commission de Moto-Ball et d'une sous-commission de Motorisation chargée d'apporter sa collaboration au Ministère de la Guerre.

\* La situation financière accuse un solde disponible de 43.000 frcs au 31 Décembre 1936. Il est précisé que les nouvelles augmentations des droits de licences et autres ne seront appliquées qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1937 ce qui laisse espérer que l'exercice 1937 se soldera sans déficit.

\* Le Président met le Comité au courant des démarches qu'il a entreprises auprès du Comité de l'Exposition Universelle et indique qu'il espère pouvoir obtenir une subvention appréciable. De même il a pris contact avec le Comité National pour le Fonds de Course Automobile en vue de faire accorder des subventions aux constructeurs de motocyclettes de course.

### **17 Mars. COMITE**

\* Affiliations du Stadoceste Red Star Club NIMOIS, du Moto-Ball club de la SEINE, du M.C. des Trois FRONTIERES, du Moto-Ball Club de BEZIERS.

\* Le Comité envisage de demander à la F.I.C.M. la suppression de l'interdiction d'utilisation des pièces de rechange sur les motocyclettes disputant des épreuves internationales d'une durée supérieure à cinq heures.

\* L'Auto-Cycle-Union s'annonce disposée à consentir des avantages aux concurrents français disposés à participer au Tourist Trophy.

\* Le Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre accrédite l'Union Motocycliste de FRANCE auprès des Directions de l'Infanterie et de la Cavalerie, spécialement chargées dans son département des questions relatives au Motocyclisme dans l'Armée.

### **14 Avril. COMITE**

\* Le Règlement du Rallye International de l'Exposition de 1937 étant subordonné à divers concours financiers, le Comité décide de solliciter diverses associations en vue d'obtenir les fonds nécessaires.

\* Sur proposition de la Sous-Commission de Moto-Ball, il est décidé que pour les 1/4 de finale et les 1/2 finales, sauf accord immédiat, les lieux de rencontre seront fixés par tirage au sort. Pour la finale, l'U.M.F. désignera le terrain parmi ceux qui lui seront proposés.

\* L'Amicale Française de Moto-Ball a transmis un voeu tendant à obtenir la réduction à 175cc. des machines à partir de Janvier 1939. La Sous-Commission suggère que le moyen le plus efficace de réduire la vitesse serait de rendre obligatoire l'emploi de l'essence ordinaire à l'exclusion de tout autre carburant.

\* La F.M.B. souhaiterait l'organisation d'un Championnat du Monde de Dirt Track dans l'enceinte du Grand Palais, courant Juillet.

## **19 Mai. COMITE**

- \* Affiliations de la Section Motocycliste de l'A.C. des Landes, de l'U.M. DE MOYEUVRE. Réaffiliation du M.C. de la Vallée de la FENSCH. Démission du Motorcycle Club de NICE.
- \* En attendant qu'une décision définitive soit prise, les Unions Motocyclistes Nationales ont la liberté de refuser l'engagement des motocyclettes à compresseur dans les courses qu'elles organisent.
- \* Le Rallye Motocycliste de l'Exposition Universelle aura finalement lieu du 2 au 5 Septembre, sous les auspices de la Commission de Tourisme de la F.I.C.M. Seront admis à y participer tous les motocyclistes, sidecariste et cyclecaristes affiliés à une Union Motocycliste reconnue par la F.I.C.M. La Feuille de route devra comporter l'indication du lieu de départ, constaté par un club affilié. Le contrôle d'arrivée fonctionnera toute la journée du 4 Septembre à Paris, au siège de l'U.M.F. Un rassemblement général des concurrents s'effectuera le Dimanche matin en vue d'un défilé sur la piste routière et la piste de vitesse de Montlhéry. L'U.M.F. décide de demander son affiliation au Comité National des Sports.
- \* Un différend sérieux advient entre l'U.M.F et le M.C. de MARSEILLE qui refuse d'acquitter la cotisation prévue pour les automobilistes membres du club.
- \* Après avoir constaté que la participation française aux Six Jours Internationaux 1937 dépend uniquement des efforts financiers que peut consentir l'U.M.F. et face aux charges qu'entraînera l'organisation du Rallye, le Comité décide de ne pas désigner d'équipe nationale pour cette manifestation.

## **16 Juin. COMITE**

- \* Le Règlement du Grand Prix de l'U.M.F. est adopté, lequel prévoit l'admission des quatre classes traditionnelles sur le circuit routier de Montlhéry. La première course regroupera les classes 175 et 350cc, la seconde les classes 250 et 500cc. Les dispositifs de suralimentation sont interdits, de même que tout ravitaillement en carburant ou lubrifiant en cours d'épreuve.
- \* Le Comité de l'Exposition Universelle accorde une subvention de 10.000 frcs à l'U.M.F. pour l'organisation de son Rallye.
- \* Au vu du grand nombre d'abstentions concertées au moment du Bol d'Or, le Comité décide d'établir une réglementation spéciale lui permettant à l'avenir de sanctionner ces forfaits.

## **28 Juillet. COMITE**

- \* Les Championnats de France 1937 seront courus le 5 Septembre à Montlhéry en même temps et sur les mêmes distances que le Grand Prix de l'U.F.M. Le règlement technique est quelque peu allégé, admettant divers accessoires de fabrication étrangère sur les machines, pour autant que la déclaration en soit faite.
- \* Le Comité confie l'organisation du Grand Prix au M.C. de France, lui vote un budget de 15.000 frcs laissant par contre à sa charge tous les frais d'organisation et versement de 30.000 frcs de prix aux concurrents.
- \* En vue de faciliter la participation des militaires à ses manifestations sportives, l'U.M.F. crée une licence spéciale dénommée "licence militaire".

\* Le Président PEROUSE est nommé Délégué au Comité National des Sports.

\* Le Comité décide de déléguer à l'Amicale Française de Moto-Ball tous pouvoirs nécessaires pour statuer sur les choix de terrain, indemnités de déplacement et en général toutes questions qui ne ressortent pas directement de l'autorité sportive de l'U.M.F.

### 5 Septembre. BUREAU DU COMITE

\* Le Bureau homologue les classements du Grand Prix. Les vainqueurs sont :

175cc	DICKWELL	sur	X	moy.	97,067
250cc	LOYER	sur	PRESTER	-	112,396
350cc	MELLORS	sur	VELOCETTE	-	125,739
500cc	MELLORS	sur	VELOCETTE	-	132,538

\* Les classements des Championnats de France sont également officialisés :

175cc	la marque	TERROT	pilote	COUTHIER
250cc	-	PRESTER JONGHI	-	LOYER
350cc	-	MONET-GOYON	-	MONNERET
500cc	-	MONET-GOYON	-	JARROT

\* Le M.C. de MARSEILLE ayant pu conclure un accord avec l'Automobile-Club de Provence, la question du maintien ou de la radiation du Club motocycliste n'aura pas de suite.

\* Un contact a été échangé entre le Président de l'U.M.F. et une association dénommée Amicale Motocycliste de FRANCE. Bien qu'elle ne paraisse pas disposée à créer une fédération dissidente et qu'elle reconnaisse l'U.M.F. comme seul pouvoir sportif, elle ne peut actuellement envisager son affiliation en raison de l'hostilité de certains de ses membres à tout ce qui touche l'U.M.F. Elle souhaiterait toutefois conclure un accord lui permettant d'organiser une manifestation sportive de Régularité ouverte à tous, clubs affiliés ou non. Le Bureau propose à cette amicale de présenter son projet de règlement, avant de prendre une décision.

### 8 Septembre. BUREAU DU COMITE

\* Ledit règlement ayant été étudié par le Bureau, le Comité invite l'Amicale Motocycliste de France à y apporter quelques modifications et se déclare d'accord pour faciliter l'organisation de cette épreuve, souhaitant ainsi inciter l'Amicale à se ranger ultérieurement sous les couleurs de l'U.M.F.

\* Les Coupes de Tourisme sont attribuées comme suit :

	350cc	MOTOCONFORT	pilotes	LHUISSIER-DUBUET
	500cc	MAGNAT-DEBON	-	ONDA-MAISONNEUVE
Sidecar	1000cc	MOTOBECANE	-	DESPLAND - X

## 6 Octobre. COMITE

Affiliations du Motor Union de COLOMBELLES et du C.M. CHARTRAIN.

- \* Le Comité retient pour étude les propositions du Moto-Club de NICE concernant l'organisation du Grand Prix de l'U.M.F. et des Championnats de France en 1938.
- \* La première demi-finale du Championnat de Moto-Ball a vu la victoire du RBMC de TROYES sur le MBCB HOULGATAIS par 5 à 0. La Sous-Commission est investi des pouvoirs nécessaires pour prononcer des pénalités d'amende jusqu'à 500 frcs et de suspension jusqu'à un maximum de trois mois.
- \* Suite à l'accord qui lui a été donné d'organiser son épreuve de Régularité, l'Amicale Motocycliste de France a accepté le versement d'un droit d'inscription à l'U.M.F. Le Comité accepte la proposition de son Président de poursuivre les pourparlers avec l'Amicale et il est décidé de provoquer une réunion entre les deux parties à la date du 13 Octobre prochain.
- \* Le Président informe le Comité qu'il a dû revenir sur les arrangements conclus primitivement avec le M.C. de France en ce qui concerne l'organisation du Grand Prix de l'U.M.F. et des Championnats 1937 (notamment la suppression de la subvention de 15.000 frcs) ceci suite aux difficultés budgétaires survenues à l'occasion du Grand Prix de l'Exposition Universelle.

## 27 Octobre. COMITE

Affiliation du M.C. LODEVOIS.

- \* Le Congrès de la F.I.C.M. devant se tenir à Paris les 2, 3 et 4 Novembre, il est donné lecture au Comité des ordres du jour. Il apporte son avis sur les différentes questions inscrites, à savoir : Six Jours Internationaux, carburant, surcompression, carrosserie des sidecars, dépôts de ravitaillement, pénalités etc...
- \* L'U.M. de la Région du Nord émet le vœu que l'U.M.F. intervienne auprès des Pouvoirs Publics en vue d'obtenir de plus grandes facilités lors de l'organisation de manifestations sportives sur route.
- \* Mr PEROUSE propose de mettre à l'étude, pour publication en 1938, une brochure de propagande sur les buts de l'U.M.F. et les avantages qu'elle offre à ses clubs affiliés.

## 8 Décembre. COMITE

- \* Les propositions du M.C. de NICE concernant l'organisation du Grand Prix de l'U.M.F. 1938, sur un circuit dans la ville de Nice, sont acceptées à l'unanimité. Il est décidé, dès maintenant, que les quatre classes admises devront courir séparément.
- \* Le Comité ajourne sa décision de faire courir les Championnat de France dans le cadre du Grand Prix, pour envisager éventuellement une course spéciale de Montlhéry. Les constructeurs seront consultés à ce sujet. Tenant compte des desiderata exprimés par ces derniers, le Comité retient les trois épreuves appelées à compter pour le classement des Coupes de France :

19/20 Mars	Paris-Nice Motocycliste	coef.	1
30 Avril/15 Mai	Tour d'Europe occidentale	-	2
15/17 Juillet	Paris-Les Pyrénées-Paris	-	1

\* La finale des Championnats de France de Moto-Ball a été remportée par l'équipe du M.C. d'AVIGNON.

\* La Sous-Commission militaire compte inviter les Clubs affiliés à apporter leur concours à l'organisation de cours de préparation aux unités motorisées et à la mise sur pied d'épreuves sportives en collaboration avec l'Armée.

\* Le pilote de Dirt Track qui avait assigné l'U.M.F. en 1935 pour 75.000 frcs de dommages et intérêts a été définitivement débouté de sa demande par le Tribunal Civil de Lyon. Le Comité prononce sa disqualification pour avoir contrevenu à l'article du Règlement Sportif National interdisant de formuler tout recours contre l'U.M.F. en cas d'accident.

## ANNEE 1938

---

### **26 Janvier. COMITE**

\* Conformément aux statuts, le Comité est renouvelé puis il est procédé à l'élection du Bureau. Sont réélus à l'unanimité :

Président :	Mr PEROUSE
Vice-présidents :	Dr CASTEL, MMs SENECHAL et VIOLET
Administrateurs :	Mms COLLIN et FEUILLET

Renouvellement enfin de la Commission Sportive, de la Sous-Commission de Moto-Ball et de la Commission Militaire.

\* Le bilan fait apparaître un reliquat disponible de 23.000 frcs. Le Président souligne la diminution des recettes de l'U.M.F. et des réserves depuis plusieurs années. Les augmentations de droits appliquées depuis le début de 1937 n'ont pas donné les résultats espérés. Mr PEROUSE signale qu'il y a urgence pour existence même de l'U.M.F. à trouver de nouvelles ressources. Après un échange de vues, il est décidé de prendre contact avec la Chambre Syndicale Nationale du Cycle et du Motocycle et la Chambre Syndicale des Fabricants d'Accessoires en vue d'étudier avec elles la possibilité d'obtenir certaines subventions. Le Conseil Général de la Seine et le Conseil Municipal de Paris seront également approchés. Il est déjà prévu de fixer le minimum de la cotisation annuelle des clubs à 100 frcs.

\* Affiliations du M.C. RHODANIEN et de la Section Motocycliste de l'A.C. de CHAMPAGNE.

\* Etant donné que deux constructeurs seulement ont promis leur participation au Championnat de Vitesse 1938, le Comité décide de supprimer l'organisation de cette épreuve.

\* Le carburant obligatoire pour les courses ouvertes internationales (50% d'essence 50% de benzol) devra désormais être fourni aux concurrents par les organisateurs.

\* Le Comité approuve les propositions de la Sous-Commission de Moto-Ball concernant l'établissement du Règlement du Championnat pour 1938 actuellement à l'étude et confirme les propositions de pénalités à l'encontre de clubs, joueurs etc..

\* L'U.M.F., ne disposant pas actuellement des fonds nécessaires pour l'établissement de la brochure de propagande envisagée par Mr PEROUSE, le Comité décide d'en ajourner l'étude.

### **30 Mars. COMITE**

- \* Affiliation du Sporting Motor Club de TROYES.
- \* Le Comité examine le projet de Règlement du Grand Prix de l'U.M.F. 1938 dont les grandes lignes sont acceptées.
- \* Sur proposition de la Sous-Commission, 24 engagements réguliers pour le Championnat de France de Moto-Ball sont homologués. Le M.B.C. d'ORLY et le M.C. DRACENOIS ne seront acceptés qu'après versement de leurs cotisations. L'engagement irrégulier du M.B.C. de la SEINE est refusé. Deux clubs retardataires, le R.M.B.C. de TROYES et l'A.M.C. de CARPENTRAS ne seront pas admis.
- \* Le Comité se voit au regret de ne pouvoir donner satisfaction au M.C. RENNAIS qui avait demandé à l'U.M.F., faute de pouvoir bénéficier d'une subvention, de fournir gratuitement des permis douaniers aux membres du club désireux de participer au Rallye International de la F.I.C.M.
- \* Le M.C. CHARTRAIN est rattaché à l'U.M.R. de la Région parisienne.
- \* Suite à l'intervention de l'un des membres du Comité, la Chambre Syndicale Nationale du Cycle et du Motocycle a fait parvenir à l'U.M.F., à titre de subvention, une somme de 10.000 francs.

### **27 Avril. COMITE**

- \* L'Amicale Motocycliste de France a obtenu de l'Autodrome l'autorisation d'organiser le 21 Mai une épreuve uniquement réservée à ses membres. Un communiqué sera publié informant les licenciés de l'U.M.F. qu'ils ne peuvent prendre part à cette manifestation sous peine de sanctions.
- \* Le Comité modifie certains articles des statuts en ce qui concerne les attributions et la délimitation des Unions Motocyclistes Régionales. Il décide qu'un club ne pourra obtenir son affiliation s'il n'a pas au moins six mois d'existence légale.
- \* Une sous-commission avait été antérieurement chargée d'étudier un projet de règlement à soumettre au Comité d'Attribution du Fonds de Course. Le Comité propose que les 150.000 frcs soient mis en compétition à partir d'un Concours de Performances ouvert aux constructeurs français de motocyclettes qui se disputerait avant le 30 Septembre à Montlhéry. Le gagnant des 150.000 frcs sera le constructeur de la machine d'une classe quelconque qui aura réalisé la vitesse moyenne présentant le plus grand pourcentage d'augmentation par rapport à la vitesse moyenne imposée. Le Comité d'Attribution fixera les détails du Concours s'il en adopte le principe.
- \* Une circulaire sera adressée aux fabricants d'accessoires pour leur rappeler que toute maison désirant faire de la publicité sur les résultats d'une manifestation sportive quelconque doit être munie de la licence "Concurrent".

### **15 Juin. COMITE**

- \* Le Comité décide de demander l'inscription à l'ordre du jour du prochain Congrès de la F.I.C.M de la révision des taux de cotisation des Unions Motocyclistes Nationales. Le taux de 25 Livres Or appliqué à l'U.M.F. ne correspond plus au pourcentage sur le montant du droit de délivrance des licences.

\* Il est donné connaissance à l'assemblée d'un rapport sur les derniers Concours d'Estafettes Motocyclistes dont l'organisation amorcée en 1934 réunit un nombre sans cesse croissant de participants.

\* A la suite d'une demande formulée par l'Union Vélocipédique de France en vue d'organiser des courses de cyclomoteur DERNY, le Comité admet que ce véhicule peut être considéré comme une machine d'entraînement, mais qu'aucune publicité ne doit être faite sur sa marque. Le Bureau se mettra en rapport avec l'U.V.F. pour la rédaction d'un additif au contrat passé entre cette dernière et l'U.M.F.

\* A la suite des changements survenus dans la direction du M.C. de NICE, chargé de l'organisation du Grand Prix de l'U.M.F. 1938, il est décidé de faire effectuer une enquête au sujet des garanties que peut présenter la nouvelle direction pour l'organisation de l'épreuve. Le Directeur de la Course est chargé de se rendre à Nice et fournira son rapport au Président de l'U.M.F. qui prendra toutes mesures utiles.

\* Lecture est donnée d'une lettre du Directeur Général de la Sûreté Nationale qui regrette l'imprudence commise fréquemment par certains motocyclistes en conduisant leur véhicule sans tenir le guidon de leur machine - ceci par fanfaronnade - ce qui est de nature à provoquer de graves accidents, alors que la circulation sur les routes devient chaque jour plus intense.

L'U.M.F. attirera en conséquence l'attention des motocyclistes sur la nécessité d'observer régulièrement le Code de la Route et de s'abstenir des imprudences regrettées dans la lettre de l'administration.

## 9 Novembre. COMITE

\* Le Grand Prix de l'U.M.F. s'est disputé à Nice dans de bonnes conditions et le Comité en homologue les résultats. Vainqueurs :

175cc	PETRUSCHKE	sur	AUTO-UNION D.K.W	Moy.	87 kmh.21
250cc	KLUGE		AUTO-UNION D.K.W		95 kmh.39
350cc	LOYER		VELOCETTE		93 kmh.09
500cc	CORDEY		NORTON		97 kmh.99

\* Attribution des Coupes de France de Tourisme :

350cc	marque	MOTOCONFORT	pilote	DUBUET
500cc	-	MOTOBECANE	pilote	PASSET
750cc	-	GNOME ET RHONE	pilotes	BERNARD et NAAS
Sidecars	-	MOTOCONFORT	pilotes	HALHOUTE + X

\* L'A.C. de CHAMPAGNE se porte candidat pour l'organisation du Grand Prix de l'U.M.F. 1939, en prenant à sa charge l'entière organisation matérielle et met à la disposition de l'U.M.F. le montant des prix et primes de départ jusqu'à concurrence de 50.000 frs. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et il est décidé que le Grand Prix sera disputé le 9 Juillet sur le Circuit de Reims-Gueux.

\* Le Comité se déclare finalement opposé à l'organisation de courses de cyclomoteurs DERNY, considérant qu'ils ne doivent être utilisés que comme véhicules d'entraînement. Le 25 Octobre dernier, au cours d'une tentative en vue de l'attribution du prix de 150.000 frs, la motocyclette PRESTER-JONGHI 250cc. pilotée par Georges MONNERET a couvert les 125 kms 660 à la moyenne de

113 kmh.788. La vitesse minima imposée était de 113 kmh.605. La finale du Championnat de France de Moto-Ball a été gagnée par l'équipe du Racer Moto-Ball club CARPENTRASSIEN.

\* Une lettre-circulaire ayant été adressée par Mr SENECHAL, Vice-président de l'U.M.F. aux clubs affiliés pour leur proposer des contrats d'assurance à des conditions spéciales, Mr PEROUSE regrette que Mr SENECHAL ait fait mention de son titre dans une circulaire commerciale, et qu'il ait présenté les pourparlers engagés par l'U.M.F. auprès des Compagnies d'Assurances comme ayant abouti à un échec, alors qu'au contraire ils sont sur le point d'avoir un résultat favorable pour les clubs affiliés.

## **21 Décembre. COMITE**

\* Affiliation et sous réserve de mise en conformité de ses statuts du Groupement Sportif de l'Ile de France de l'Amicale Motocycliste de FRANCE. La journée motocycliste du 14 Mai 1939 à Monthéry sera en conséquence inscrite au calendrier.

\* Suite à l'affaire SENECHAL évoquée ci-dessus, le Comité décide de compléter les statuts de l'U.M.F. avec l'alinéa suivant : "Les membres du Comité et les membres du Bureau de l'U.M.F. s'interdisent de faire état de leur titre à l'U.M.F. dans toutes affaires ayant un caractère industriel ou commercial. "

\* Après avoir procédé à une nouvelle étude de la proposition de l'Union Vélocipédique de France relative aux courses de cyclomoteurs DERNY, le Comité se déclare d'accord pour l'organisation de telles courses sur les pistes, c'est à dire sur les Vélodromes affiliés à l'U.M.F. Par contre, il se déclare opposé à toute forme de compétition sur route, considérant que ces engins n'y doivent être utilisés que comme motocycles d'entraînement.

\* Les épreuves appelées à compter pour le classement des Coupes de France de Tourisme 1939 seront le Paris-Nice, le Circuit Aiglou et le Paris-Les Pyrénées-Paris. Il est envisagé une Coupe de Tourisme réservée aux amateurs.

\* Le Comité confirme la règle appliquée jusqu'à présent pour le calcul des cotisations. Elle s'appliquera sur la totalité des membres des clubs, qu'ils soient motocyclistes, automobilistes ou autres.

\* Il est recommandé aux organisateurs des manifestations sportives de bien spécifier dans les polices d'assurance souscrites que les concurrents doivent être considérés entre eux comme tiers.

## **ANNEE 1939**

---

### **1<sup>er</sup> Février. COMITE**

\* Il est procédé par vote secret à l'élection du Bureau du Comité pour 1939. Le scrutin auquel ont pris part 22 votants donne les résultats suivants :

Président :	Mr PEROUSE 21 voix
Vice-présidents :	MMrs VIOLET, Dr CASTEL 20 voix, Mr SARTHOU
Administrateurs :	Mr FEUILLET 21 voix, Mr MAUVE 14 voix

(Mr SENECHAL, Vice-président sortant n'avait pas fait acte de candidature)

\* Le renouvellement des Commissions est assuré. La Commission Technique se voit officialisée. La Sous-Commission de Moto-Ball est composée en partie de délégués de l'U.M.F. et de délégués de l'Amicale Française de Moto-Ball.

\* L'exercice financier de 1938 fait état d'un excédent de recette de 6.500 frcs, le bilan présentant un reliquat disponible de 32.000 frcs.

\* A la suite d'un accord intervenu entre l'Association Générale des Sociétés d'Assurances et l'U.M.F., les membres des clubs affiliés bénéficieront désormais d'une réduction de 10% sur les tarifs de base quant aux assurances qu'ils souscriront auprès des compagnies adhérentes à l'Association précitée.

\* Le VERSAILLES M.C. avait retourné à l'U.M.F. la licence de son équipe de Moto-Ball pour permettre à cette dernière de recouvrer sa liberté. Le fait avait motivé une amende au club et une mise en demeure, soit de faire réintégrer son équipe à l'U.M.F., soit d'être radié en tant que club affilié. Le M.C. de VERSAILLES ayant fait amende honorable est maintenu sur la liste des clubs affiliés.

\* Radiation prononcé pour non paiement de cotisation 1938 :

M.C DIEPPE	M.S. GADAGNIEN
M.C BANLIEUE PARISIENNE	M.C. PUGET VILLE
A.M.C. BEAUMES DE VENISE	M.B.C. CAVAILLONNAIS
A.M.C. de la CITE	M.C. de L'HERAULT

\* Le comité adopte les grandes lignes du Règlement du Grand Prix de l'U.M.F. 1939 organisé avec le concours de l'Automobile-Club de CHAMPAGNE sur le circuit de Reims-Gueux (7 km.830 environ). Seront admises les quatre classes traditionnelles avec ou sans compresseur. Le Grand Prix sera couru en deux courses, l'une incorporant les 175 et les 350cc. l'autre les 250 et les 500cc. Le carburant officiel réglementaire et les lubrifiants (au choix des concurrents) seront fournis à titre onéreux par l'A.C. de CHAMPAGNE.

La course sera ouverte

- 1° aux constructeurs,
- 2° aux professionnels propriétaires de leur moto et autorisés par le constructeur du véhicule,
- 3° aux amateurs ayants été précédemment classés dans un circuit de vitesse

Un aide par motocyclette sera autorisé au dépôt de ravitaillement, où il devra se tenir pendant toute la durée de la course. L'emploi de roues de rechange est autorisé sous réserve que les changements ne soient effectués qu'au poste de ravitaillement. L'assurance individuelle des conducteurs sera à la charge des concurrents.

- Le règlement et le calendrier du championnat de Moto-Ball sont approuvés. Il devra être disputé entre 16 Juillet et le 1<sup>er</sup> Octobre. La finale sera disputée en deux matches aller-retour.

\* Mr PEROUSE informe ses collègues que l'Armée envisage de rendre de plus en plus étroite sa collaboration avec les clubs motocycliste par l'intermédiaire de l'U.M.F. qu'elle reconnaît comme étant la seule Fédération officielle régissant le sport motocycliste en France.

\* Le prochain tour de France auto-motocycliste portera comme sous-titre: "organisé par le Motocycle-Club de France, avec le concours de l'Union Motocycliste de France et la chambre syndicale

Nationale du Cycle et du Motocycle". Le Président exprime le vœu que les constructeurs membres du Comité s'efforcent tout particulièrement d'apporter la participation de leur firme à la manifestation.

\* Le comité décide qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération le souhait formulé par l'Union Motocycliste Régionale PROVENCE-LANGUEDOC de se priver du concours de l'Amicale Française de Moto-Ball. Cette Amicale qui est en très bon termes avec l'U.M.F. remplit un rôle très utile en s'occupant de toutes les questions matérielles et financières concernant le jeu de Moto-Ball, questions qui ne relèvent pas des règlements sportifs de l'U.M.F.

### **15 Mars. COMITE**

\* Affiliations du M.C. de l'OISE à Compiègne, de la Section motocycliste de l'A.S. de la Préfecture de Police. Réaffiliation du M.C. de la CITE

\* Le Président compte écrire aux Automobile-clubs pour solliciter leur appui moral et matériel pour l'organisation des contrôles et des parcs fermés lors du passage du Tour de France dans leur zone d'action.

\* Le Comité National des Sports et l'U.M.F. ont honoré les six pilotes motocyclistes militaires qui ont accompli en side-car la liaison Paris-Dakar.

### **19 Avril. COMITE**

\* En vue d'un prochain Congrès de la F.I.C.M., le Comité procède à l'étude des principales questions portées à l'ordre du jour, à savoir : maintien de la formule actuelle du carburant - défense de la définition du turbo compresseur qui émane de la Commission Technique de l'A.C.F. - demande de statu quo de l'enregistrement des records, les limites en durée fixées par le rapporteur entraînant la disparition d'un certain nombre de records appartenant à des Français - fixation d'une limite inférieure et supérieure en chaque classe - affectation de plusieurs aides aux conducteurs lors des courses de plus de 500 kms ou de plus de six heures etc...

\* Adoptant un rapport de Mr VIOLET, établi au nom de la Sous-Commission de Moto-Ball, le Comité décide de délivrer à l'Amicale Française de Moto-Ball certains pouvoirs d'organisation, d'élaboration du calendrier, de désignation des arbitres, de règlement des litiges, de fixation des indemnités etc..., ayant trait à l'organisation matérielle des matches. Les clubs ou équipes auront évidemment la faculté de faire appel devant l'U.M.F. des décisions proposées par l'A.M.F.B.

\* Report du Tour de France à une date ultérieure, par suite de l'impossibilité des militaires de participer à l'épreuve à la date prévue.

### **14 Juin. COMITE**

\* Affiliations du M.C. de la BEAUCE et de l'A.M.A. des T.C.R.P. Réaffiliation du M.C du CENTRE.

\* Approbation des permis d'organisation délivrés à l'A.F.M.B. évoqués ci-dessus. Cette délégation de pouvoirs a pour but unique de faciliter l'organisation matérielle des matches.

## 9 Juillet. COMITE

\* Homologation des résultats du Grand Prix de l'U.M.F. disputé à Reims-Gueux, 9 Juillet.

175cc.	1 <sup>er</sup>	NOUGIER	sur	MAGNAT-DEBON	moy.	103,598 kmh.
250cc.	1 <sup>er</sup>	KLUGE	-	D.K.W.	-	125,062
350cc.	1 <sup>er</sup>	FLEISMANN	-	D.K.W.	-	136,737
500cc.	1 <sup>er</sup>	WHITE	-	NORTON	-	135,783

---

## ANNEE 1941

---

### 26 Novembre. COMITE

\* Après avoir examiné la situation financière de la Fédération et pris connaissance du rapport sur l'activité de l'U.M.F. en 1941, le Comité décide d'entretenir le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports de la situation présente de l'U.M.F, de ses clubs et de ses sociétaires.

Peu de sociétés ont envoyé leur cotisation pour 1941, beaucoup se trouvant dans une situation difficile par suite des circonstances : impossibilité de pratiquer le sport motocycliste faute de carburant et de motos réquisitionnées pour la plupart. Eloignement forcé d'un grand nombre de membres de clubs...

D'où demande d'une subvention annuelle qui permettrait à chaque société de passer la crise actuelle et de retrouver un noyau de clubs susceptibles de fonctionner dès que les circonstances le permettront.

Présentement, l'U.M.F. envisage de se consacrer à dispenser aux jeunes des cours sur la motocyclette à l'intérieur d'un certain nombre de clubs et à la publication d'une brochure de vulgarisation du sport. Le Comité estime encore qu'en sus de l'instruction sportive des futurs motocyclistes, il y a lieu d'étendre l'activité de la Fédération en apportant une aide efficace aux sociétés affiliées qui tentent, tant bien que mal de maintenir leur existence. La demande de subvention qui sera présentée au Commissariat Général comprendra donc un crédit à cet effet.

Celle-ci pourrait être de l'ordre de 110.000 frcs à répartir comme suit :

- Instruction spécialisée des jeunes,
- Dépenses de fonctionnement du Secrétariat de la Fédération,
- Aide pécuniaire à fournir aux sociétés régionales.

---

## ANNEE 1942

---

### 19 Mai. COMITE

\* Conformément aux directives données par le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports et publiés par le Comité National des Sports, le Comité décide à l'unanimité de modifier les statuts de l'U.M.F. suivant les prescriptions de la loi du 20 Décembre 1940.

\* C'est ainsi que pour la première fois en titre d'un texte relatif aux activités de l'U.M.F. on peut lire

## FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

### Statuts

(Le changement de titre s'effectuera officiellement le 7 Décembre 1945, suivi de sa publication au Journal Officiel du 10 Janvier 1946)

\* Sont définis l'objet de la Fédération, ses moyens d'action, sa composition, son administration, son fonctionnement. Il est écrit que le Comité de Direction comprendra un Président, un ou plusieurs Vice-présidents, un Secrétaire Général et un Trésorier désignés par arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse. Les autres membres seront nommés pour moitié, toujours par le Secrétaire d'Etat, pour moitié élus par l'Assemblée Générale.

Des comités régionaux pourront être constitués exerçant sur les associations affiliées, ayant leur siège dans la circonscription, les pouvoirs qui leur seront délégués par le Comité de Direction.

Apparaissent enfin les notions de convocation, de travail et de vote de l'Assemblée Générale, les questions de régime administratif et financier, de modification des statuts et de dissolution.

Lorsque les statuts auront été approuvés par le Commissariat Général aux Sports, le Comité procédera à l'établissement d'un règlement intérieur.

Le Comité approuve la disposition de la brochure de vulgarisation de la motocyclette près des jeunes, qui est présentée sous le titre de "Cours d'Automobiliste et de Motocycliste".

### **22 Décembre. COMITE**

\* Le rapport présenté par le Secrétaire Général précise que comme toutes les autres fédérations s'occupant de sports mécaniques l'U.M.F. n'a pu déployer aucune activité sportive en 1942. Elle avait certes projeté d'organiser, avec le concours de ses clubs affiliés, des cours théoriques de motocyclisme afin d'éduquer les Jeunes vers la pratique de la motocyclette, lorsque cela redeviendrait possible.

A la base de cette organisation, l'U.M.F. avait prévu l'édition d'une brochure de vulgarisation sur la motocyclette qui devait être étudiée et commentée dans les cours. De nombreuses difficultés en ont malheureusement retardé la publication et elle ne sortira que début 1943.

\* Malgré les circonstances, 39 clubs sont actuellement en règle et l'U.M.F. insiste sur l'intérêt que présente pour l'avenir le fait de maintenir groupés et prêts à reprendre leur activité un noyau de clubs désintéressés.

\* L'exercice financier présente un solde disponible de 27.000 frcs au 1<sup>er</sup> Décembre 1942. Le projet de budget présentant un total de recettes et de dépenses de 116.000 frcs, le chiffre de la subvention de fonctionnement à solliciter du Commissariat Général aux Sports est fixé à 85.000 frcs.

## ANNEE 1943

---

### **10 Décembre. COMITE**

\* La loi du 5 Juin 1943 portant réglementation des Associations de Tourisme, la question s'est posée de savoir si l'U.M.F. et ses clubs affiliés devaient être considérés comme des associations de Tourisme et par conséquent sujets à l'application de la loi précitée.

S'il apparait que dans le passé les clubs motocyclistes ont toujours montré beaucoup plus d'activité pour les questions sportives que pour les questions touristiques, il parait prudent pour l'U.M.F. de prendre position, d'autant que l'on ne sait dans quel sens s'orientera l'activité motocycliste après la guerre.

Des avances lui ont d'ailleurs été faites par le Commissaire au Tourisme lui même, qui désirerait voir le "Motocyclisme" représenté parmi les Fédérations d'Associations de Tourisme. On peut craindre que si l'U.M.F. ne demande pas son agrément, un autre groupement soit sollicité à sa place pour représenter le Motocyclisme.

L'U.M.F. doit donc demander son agrément sans hésitation sous l'une ou l'autre des deux formes suivantes :

1° Déposer ses statuts mis en accord avec la loi du 5 Juin 1943.

2° Créer au sein de l'U.M.F. une Fédération des Associations de Tourisme Motocycliste qui aurait ses statuts particuliers, ce qui permettrait à l'Union Motocycliste de conserver son indépendance pour les autres branches de son activité.

La seconde solution est adoptée et il est donné lecture d'un projet de statuts. Le Comité en adopte également un autre visant les associations de Tourisme à créer au sein des clubs.

\* Les comptes de l'exercice 1943 font ressortir un solde disponible de 17.000 frcs. Le Comité adopte le budget établi pour 1944 sur un chiffre de recettes et de dépenses de l'ordre de 82.000 frcs. En tenant compte de ces prévisions, une subvention de 75.000 frcs sera sollicitée auprès du Commissariat Général aux Sports pour 1944.

## ANNEE 1945

---

### **29 Mars. COMITE**

\* La Direction Générale de l'Education Physique et des Sports a fait parvenir à l'U.M.F. un projet de statut du Sport Français en l'invitant à y souscrire.

Le Comité estime qu'il ne concerne que les sports athlétiques où la valeur de l'homme est l'élément prépondérant et qu'il n'est pas applicable aux sports mécaniques pour lesquels il y a lieu de demander un statut spécial

\* Le projet de statuts adopté le 19 Mai 1942 n'ayant pas été ratifié par le Commissariat Général aux Sports, le Comité décide qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'apporter des modifications aux statuts existant à la date du 16 Juin 1940 et que ces derniers sont toujours valables.

## 22 Mai. COMITE

\* L'assemblée est entretenue d'un projet de création d'une Fédération Française des Sports Mécaniques qui rassemblerait l'Automobile-Club de France, l'Aéro-Club de France, la Fédération Motonautique et l'Union Motocycliste de France, avec un rattachement éventuel au Ministère de la Production Industrielle.

Pareille initiative étant susceptible de froisser le Comité National des Sports, le Comité estime qu'il faut agir avec prudence et voir si l'U.M.F. ne pourrait pas être rattachée conjointement à ce Ministère et au Comité National des Sports où elle jouirait d'un statut spécial.

\* Saisi de plusieurs demandes en vue de l'organisation d'un concours de bicyclettes à moteur, le Comité estime que dans l'état actuel de la production et de l'organisation de la profession, un tel concours semble prématuré. L'U.M.F. doit cependant être prête pour le jour où sa mise sur pied semblerait désirable.

\* Le Ministère de la Guerre ayant exprimé le désir d'organiser des épreuves sportives motocyclistes et préconisé un Paris-Strasbourg, le Comité, au vu de la date déjà avancée de la saison et de l'état des routes, juge qu'une telle organisation est elle aussi prématurée.

## 19 Octobre. COMITE

\* Un arrêté en date du 18 Août 1945 relatif à l'élection des Comités Directeurs des associations, ligues, fédérations et groupements sportifs a provoqué un grand émoi au sein des fédérations sportives. Le Comité National des Sports s'est fait l'écho de la protestation unanime des Présidents de Fédérations contre l'application des nouveaux arrêtés près du Ministre de l'Education Nationale.

\* Pour sa part, Mr PEROUSE fait remarquer que ces élections étant basées sur le nombre des licenciés au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année en cours, l'U.M.F. se trouve dans l'impossibilité de se conformer aux dites prescriptions puisqu'elle n'a délivré aucune licence à cette date.

Le Ministre est en conséquence invité à étudier une réglementation spéciale et différente de celle actuellement publiée à l'intention des fédérations s'occupant de sport mécanique et en concertation avec elles.

---

## L'U.M.F. DEVIENT FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME (FFM) LE 7 DECEMBRE 1945

---

## 7 Décembre. ASSEMBLEE GENERALE ET COMITE.

\* Le Président PEROUSE adresse un souvenir ému à la mémoire de tous les motocyclistes disparus depuis 1939 et rappelle combien les conditions d'existence de l'U.M.F. ont été précaires pendant la guerre, soulignant en même temps l'efficacité de l'appui donné par l'A.C.F. grâce auquel la Fédération a pu se maintenir pendant cette période.

\* L'assemblée procède à l'élection des membres du Comité-Directeur de l'U.M.F. et **décide de remplacer le titre de l'Union Motocycliste de France par celui de FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME**. Elle décide que les membres régionaux du Comité-Directeur seront habilités à représenter la Fédération auprès des Représentants de l'Administration de leurs régions et de tous les organismes dépendant du Ministère de l'Education Nationale

\* Le nouveau Bureau du Comité est ensuite élu :

Président :	Mr PEROUSE
Vice-présidents :	MMrs MAUVE, VIOLET et BERTHIER
Trésorier :	Mr de PEYERIMHOFF
Membres :	MMrs DIOSI, LE GRAIN, FEUILLET, WEILL et DION

puis il est procédé à la nomination des commissions : Sportive, Militaire, Technique et Moto-Ball.

\* Le Dr CASTEL devant résilier ses fonctions de Médecin Fédéral National pour cause de santé, le Comité décide d'attribuer ses attributions mêmes au Professeur BASSET qui sera prié d'établir la liste des médecins fédéraux régionaux demandée par la Direction des Sports.

\* La situation financière arrêtée au 1<sup>er</sup> Décembre 1945 fait apparaître un solde disponible de 63.000 frcs.

\* Le taux des cotisations des constructeurs, clubs et le montant des droits de délivrance des licences sont réévalués.

\* Le Comité prononce l'affiliation de l'Amicale Motocycliste de la SEINE, la désaffiliation du M.C. de CANNES et du Motocycle-Club de NICE.

\* Il sera demandé aux Délégués des Ligues Régionales d'inciter les clubs de leur zone d'action à participer à la formation prémilitaire des Jeunes.

\* Accord est donné au journal *L'Action Automobile* pour faire figurer sous son titre mention du patronage de la F.F.M., à côté de l'A.C.F. et de la F.N.C.A.F., ceci en échange d'une place importante réservée à la motocyclette dans ses pages.

\* Le Comité charge son Président d'adresser au Chef du Gouvernement une demande en vue de rendre l'entière liberté de circulation aux usagers de la motocyclette. (Parallèlement à ce procès-verbal, une note indique que deux courses furent organisées en 1945 : le Grand Prix de la LIBERTE / 25 et 26 août et la Coupe de PARIS Motocycliste / 9 Septembre. Depuis le mois de Septembre, le nombre des clubs affiliés à la Fédération est passé de 31 à 44. On en dénombrait 130 en 1936 !)

## ANNEE 1946

---

### ORGANISATION DU PREMIER MOTO-CROSS DANS LA REGION PARISIENNE

---

**8 Février.** BUREAU du COMITE

\* Le Moto-Cross fait son apparition dans la Capitale, lancé officiellement par l'Association Motocycliste de la SEINE. Le Bureau donne en conséquence un avis favorable pour l'affiliation des clubs ci-après dont les membres sont désireux de participer à la manifestation du 17 Février.

Groupement Sportif de l'Ile de France de l'A.M.F.  
Association Sportive de la Préfecture de Police de Paris  
Moto-Club Clodoaldien  
Moto-Club Chatillonnais

\* Le Bureau décide la création d'un Bulletin d'Informations mensuel qui sera adressé aux clubs affiliés.

\* Devant le nombre croissant des épreuves annoncées, il est proposé d'établir chaque année deux calendriers. Le premier, "National", comprendrait un nombre réduit d'épreuves jugées dignes d'y figurer. Le second comprendrait toutes les autres, classées par régions, qui ne devraient comporter aucun chevauchement dans une même région ou deux régions voisines.

\* Il est prévu de réétudier la question du compresseur en vue de prendre position lors du prochain Congrès de la F.I.C.M. tant il semble paradoxal de limiter la cylindrée des moteurs si l'on autorise l'emploi du compresseur.

---

## LES NOUVEAUX STATUTS DE LA F.F.M. SONT ADOPTES

---

### 1<sup>er</sup> Mars. ASSEMBLEE GENERALE DE LA F.F.M. et COMITE

\* Les nouveaux statuts de la F.F.M. sont adoptés, rédigés conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Internationale des Clubs Motocyclistes et conformément aux arrêtés et ordonnances du 25 Août 1945.

Rien de bien changé en ce qui concerne la composition du Comité-Directeur comprenant 30 membres : 15 représentant les clubs motocyclistes et 15 représentant l'A.C.F. et les constructeurs. Il est bien précisé que ses décisions, en cas de désaccord, pourront être soumises à la juridiction d'appel de l'A.C.F. qui pourra prononcer la dissolution du Comité, voire la dissolution de la F.F.M.

Une nouveauté toutefois (appliquée le 7 Décembre précédent) : le Bureau du Comité se compose d'un Président, de trois Vice-présidents, d'un Trésorier et de cinq membres élus pour une année et rééligibles. Le Secrétaire de la Commission Sportive de l'A.C.F. remplira les fonctions de Secrétaire Général de la F.F.M.

\* Le comité délègue ses pouvoirs, au point de vue sportif, à une commission dite "Commission Sportive", choisie dans le sein du Comité et nommée par lui. Elle est composée d'un nombre égal de Délégués de l'A.C.F. et de Délégués des clubs affiliés.

Mais le Bureau fait toujours partie de droit de toutes les commissions....

Suivent les traditionnels articles figurant dans tous les statuts d'associations.

\* Le Comité prononce l'affiliation ou la réaffiliation des clubs suivants

M.C. d'ALSACE-LORRAINE

M.C. d'AVIGNON

M.C. BIGOURDAN

M.C. LIMOUSIN

Sporting M.C. PARISIEN

et confirme les affiliations des clubs parisiens prononcées le 8 Février par le Bureau.

\* Des sanctions importantes sont décidées à l'encontre de coureurs et commissaires sportifs ayant participé en début d'année à une manifestation organisée par le M.C. de NICE et ceci sans les licences réglementaires. Le Club lui-même est interdit d'épreuves en 1946.

\* Le carburant étant difficile à trouver et différent selon la provenance, le Comité autorise la liberté du carburant pour cette année.

- \* A l'avenir, dans les courses où elles seront admises avec les machines pourvues d'un moteur classique, les motocyclettes avec compresseur devront, dans chaque cylindrée, faire l'objet d'un classement séparé.
- \* Autorisation refusée à la Ligue Motocycliste de la Côte-d'Azur d'organiser elle-même le Grand Prix de la Ville de Nice. Elle sera priée de désigner le club responsable de la manifestation.
- \* Désormais les licences devront être demandées au moins huit jours avant la date de l'épreuve à laquelle un conducteur doit prendre part.
- \* De même les règlements soumis à l'approbation de la Fédération devront être transmis par le club organisateur d'une part à la F.F.M. directement et d'autre part à la L.M.R. de sa région. Les Ligues devront transmettre leur exemplaire à la F.F.M. avec leurs observations sous un délai de huit jours.

## **29 Mai. COMITE**

- \* Affiliations du Sport Motocycliste FOREZIEN et de la S.M. de l'A.C. du CENTRE. Réaffiliation du M.C. du ROUSSILLON.
- \* Il est donné lecture du projet de statuts des Ligues Motocyclistes Régionales ainsi que de leur Règlement Intérieur adoptés à l'unanimité. Ce dernier document prévoit le rôle et les attributions des L.M.R. ; la composition de leur Comité et de leur Bureau ainsi que leurs obligations, les statuts sportifs, les fonctions de leur Secrétaire Général etc...
- \* Le Ministre de l'Education Nationale publie un arrêté définissant la délimitation des Régions Sportives des L.M.R. ainsi que leur chef-lieu.
- \* Le Comité homologue les tarifs de déplacement des arbitres de Moto-Ball. Il décide de poursuivre avec l'Union Française des Clubs de Moto-Ball les pourparlers engagés en vue de prélever un pourcentage sur les recettes brutes des matches.
- \* En vue d'éviter l'emploi dans les réunions de Moto-Ball de machines trop puissantes et de provoquer un accord entre les clubs et les constructeurs, une sous-commission est chargée de déterminer le type standard de machine qui devra être obligatoirement employée dans les matches de Moto-Ball.
- \* Le Président sollicite l'avis du Comité sur l'ordre du jour du Congrès de la F.I.C.M. qui se tiendra à Genève au mois de Juin. Celui-ci estime que le taux de cotisation des Unions Nationales Motocyclistes doit représenter un pourcentage sur le montant des licences encaissées par chaque U.M.N.

En ce qui concerne l'exclusion de l'Allemagne, il émet l'avis que cette exclusion doit être prononcée jusqu' à nouvel ordre et non pas à titre définitif. Par contre, la participation de véhicules allemands aux épreuves motocyclistes pourra être envisagée dans la mesure où ils seront pilotés par des concurrents indépendants.

- \* Il sera proposé au prochain Congrès de supprimer la classe 125cc dans les courses de Vitesse.

## **9 Octobre. COMITE**

- \* Affiliation ou réaffiliation des clubs suivants :

M.C. ANGERIEN  
M.C. du BERRY  
M.B.C. CHALONNAIS

M.C. de NORMANDIE  
M.C. SAINTONGEAIS  
Racing M.B.C. VITRYAT

et sous réserve de quelques formalités :

M.C. de la CITE  
A.M. de PICARDIE

U.M. de SAVOIE  
M.B.C. de XXXXX XXXX

\* A dater du 9 Octobre 1946, une amende de 1000 frcs sera prononcée contre tout club ayant commis une infraction aux règlements de la F.F.M. : départ de concurrents non licenciés, publicité irrégulière d'engagements ou de marques par un club organisateur sans autorisation du constructeur etc...

\* Il est décidé qu'un numéro de visa sera dorénavant attribué à tout règlement de manifestation sportive au moment de son approbation par la F.F.M. Cette mesure permettra aux concurrents de s'assurer que la manifestation est régulièrement autorisée.

\* Par suite de difficultés inhérentes à la situation actuelle, les constructeurs français de motocyclettes se trouvent dans l'impossibilité matérielle de préparer des machines spéciales pour les courses de 1947. Dans ces conditions le Comité décide qu'il n'y a pas lieu d'organiser le Grand Prix de la F.F.M. l'an prochain. Tenant compte de l'attitude correcte du M.C. de NICE pendant la saison sportive 1946, la suspension qui le frappait jusqu'au 31 Décembre est levée. Il pourra en conséquence organiser sa course de côte de la Moyenne Corniche inscrite à la date du 11 Novembre.

\* Le Comité approuve le communiqué d'interdiction et les publications diffusées par Mr BOUVARD, Président de la L.M.R. du Lyonnais, concernant le Grand Prix de Tarare qui n'était pas autorisé et ne fut organisé conformément aux Règlements de la F.F.M.

\* Un Tour de Bretagne purement militaire s'est déroulé entre le 2 et le 5 Septembre. Le Président regrette que la F.F.M. n'ait pas été conviée à collaborer à cette manifestation et il indique qu'il effectuera des démarches pour qu'à l'avenir ces épreuves soient organisées conjointement avec la Fédération, comme cela se pratiquait antérieurement.

\* Etant donné que l'admission des vélomoteurs en courses de vitesse n'est pas de nature à enthousiasmer les constructeurs et que d'autre part le permis de conduire n'est pas exigé pour ces véhicules dont la vitesse doit être limitée, le Comité décide de mettre à l'étude une réglementation précisant la nature des épreuves sportives dans lesquelles, les vélomoteurs pourraient être admis.

\* Le Comité examine le projet de calendrier pour 1947 et décide que le titre de Grand Prix ne sera accordé qu'aux manifestations ayant été déjà organisées plusieurs fois et dont l'organisation justifie le titre. De plus, pour que ce titre soit accordé, la course devra comporter un parcours minimum de 150 Kms par classe et la F.F.M. devra donner son accord.

\* L'assemblée envisage d'imposer un prélèvement sur les recettes des manifestations motocyclistes aux fins de constituer une caisse de réserve pour subvenir aux besoins de la F.F.M. et être éventuellement ristournée aux clubs.

\* Il est demandé au Président d'apporter tout son appui pour que la finale du Championnat de Moto-Ball soit organisée sur un terrain de la région parisienne et que la discipline soit considérée comme formation "prémilitaire".

## ANNEE 1947

---

### **29 Janvier. COMITE**

\* Le Comité prononce les affiliations ou réaffiliation suivantes :

M.C. de MOULINS	M.B.C. VILLENEUVOIS
BALDAGO'S Motor Club	M.C. MAROCAIN
M.C. de NARBONNE	M.C. d'AUVERGNE (réaffiliation)

\* Des modifications ont été apportées au Règlement International visant l'organisation, le même jour, de deux épreuves internationales, sous réserve d'accord de la Fédération dont l'épreuve est déjà inscrite au calendrier.

\* Le Grand Prix d'Europe a été attribué pour cette année à la Suisse. Celui de 1948 sera organisé par l'Irlande en même temps que l'Ulster Grand Prix.

\* La Commission Sportive Internationale décide de n'autoriser le titre "Grand Prix" que pour une seule course par pays et par an. Le titre T.T. est réservé au Tourist Trophy de l'Auto-Cycle Union.

\* L'organisation des Six Jours Internationaux 1948 est confiée à la Tchécoslovaquie.

\* Il est décidé d'interdire l'emploi du compresseur dans les courses internationales.

\* Le Comité décide de proposer la candidature de Mr PEROUSE à la présidence de la F.I.C.M.

\* Il est imposé d'étendre aux courses nationales la réglementation du carburant prévu pour les courses internationales, qui sera de l'essence commerciale présentant un indice d'octane de 70 à 75, dépourvu d'alcool pouvant être obtenu par l'adjonction nécessaire d'essence d'aviation.

\* Une réclamation en appel déposée contre le classement du Championnat de Moto-Ball 1946 est rejetée. En conséquence le Championnat 1946 est attribué à l'équipe du M.B.C HOULGATAIS.

\* A dater du 15 Février 1947, la F.F.M. percevra sur les recettes des manifestations sportives et matches de Moto-Ball un pourcentage calculé selon que la recette brute sera inférieure ou supérieure à 500.000 frcs. Le chiffre de la recette servant de base au calcul du pourcentage sera le chiffre déclaré au fisc pour le paiement de la taxe sur les spectacles.

\* La L.M.R. de l'Ile de France préconise une nouvelle classification des coureurs qui seraient répartis en trois classes : Junior, Senior, Internationaux.

\* Le montant des droits de délivrance des licences pour 1947 est révisé en même temps que sont fixés les tarifs de déplacement et les honoraires des chronométreurs ; l'assurance demeurant à leur charge.

\* Sur la proposition de son Président, le Comité décide d'adresser une protestation au Président du Conseil des Ministres contre la création d'un secteur libre pour la vente de l'essence au prix de 49 frcs le litre...

### **20 Mai. COMITE**

\*Affiliation ou réaffiliation des clubs suivants :

M.B.C. de PARIS                      U.M. de la MARNE  
M.B.C. de NICE                        M.C. de BERGERAC  
M.C. MONTPELLIERAIN    M.C. TESTERIN

et sous réserve de quelques formalités :

M.C. d'ANTONY                      M.C. des LANDES COTE D'ARGENT  
M.C. CHAURIEN                      M.C. de BEAUCE  
M.B.C. d'AVIGNON                    M.C. LODEVOIS  
M.C. du MEDOC

\* Le Congrès de la F.I.C.M. qui s'est tenu courant Avril à San Rémo a procédé à l'examen d'un certain nombre de questions intéressant le Sport motocycliste et au renouvellement du Bureau International (Mr PEROUSE a été élu Vice-Président)

Sur proposition de l'Italie, il a été décidé d'admettre une nouvelle catégorie dans certaines épreuves, suivant une formule semi-libre et basée sur les trois points suivants :

- Poids maximum à vide 125 kgs,
- Utilisation du carburant du commerce,
- Obligation de transporter la quantité de carburant nécessaire pour couvrir sans ravitaillement une distance de 240 kms.

Cette même fédération a suggéré d'envisager la création d'une formule Motos de Sport.

\* Le Comité décide de transformer la Sous-Commission de Moto-Ball en "Commission des Sports Annexes" : Moto-Ball, Moto-Cross, Courses sur prairie, Dirt-Track etc...

Elle sera chargée de préparer les règlements spéciaux de ces différentes disciplines.

\* Le règlement d'un nouveau Championnat des Conducteurs Français Motocyclistes est adopté. Il sera disputé sur neuf épreuves avec attribution de points correspondant à la place obtenue dans les courses retenues

## **10 Septembre. COMITE**

\* Affiliations ou réaffiliation des clubs suivants :

U.M. AGENAISE                              F.M.B.C. GENNEVILLIERS  
M.C. CARCASSONNAIS                      M.C. MONTALBANAIS  
M.C. du FINISTERE                        M.C. REOLAIS  
A.M. FLERIENNE                              M.C. SEVRIEN  
M.C. TOULOUSAIN

\* Le Comité considérant que le poids trop élevé des machines de course présente un danger certain, se déclare, favorable à l'application, à titre d'essai, de la formule proposée par l'Italie (voir ci-dessus - Congrès F.I.C.M.) et estime qu'une catégorie spéciale répondant à cette définition pourrait être intégrée dans le cadre des manifestations habituelles.

\* Les épreuves dites fermées ne pourront être que régionales ou intimes et devront être réservées aux amateurs membres du ou des clubs organisateurs appartenant à une même Ligue et licenciés au titre de cette Ligue.

\* Deux équipes françaises de Moto-Ball - le S.U.M.A. et le M.B.C. VITRYAT - se sont rendues en Hollande effectuer des démonstrations de matches qui ont remporté un vif succès.

### **31 Octobre. COMITE**

\* Affiliations ou réaffiliations :

M.C. BASQUE	U.M. de MULHOUSE
M.C. d'ARTOIS	M.C. des TROIS FRONTIERES
M.B.C. CAVAILLONNAIS	

\* Il faut retenir du compte-rendu du Congrès de la F.I.C.M. fin Octobre, que quelques modifications furent apportées au Règlement des Six Jours Internationaux, qu'il fut décidé de créer trois nouvelles classes (cylindrées inférieures à 50, 75 et 100cc.) qu'une définition précise fut enfin rédigée des machines à moteur à alimentation normale et moteurs suralimentés, que l'application de la formule internationale de course proposée par l'Italie fut reportée à un délai de deux ans, pour étude, qu'une réglementation de la construction de l'attelage et de la carrosserie des sidecars fut établie et décidé enfin que tous les engagements pour les courses à l'étranger devraient être faits par l'intermédiaire de la Fédération qui a délivré la licence.

### **21 Novembre. COMITE**

\* Affiliation du M.C. VILLENEUVOIS

\* La proposition de classification des coureurs émise par la L.M.R. de l'Ile de France a paru trop compliquée aux membres du Comité qui opteraient plutôt pour maintenir la méthode actuelle : Amateurs et Professionnels en créant en chaque catégorie une licence nationale et une licence internationale.

\* Le Championnat des Conducteurs a donné les résultats suivants :

1 <sup>er</sup>	LHERITIER	29 pts
2 <sup>ème</sup>	BEHRA	27 -
3 <sup>ème</sup>	HOUEL	15 - etc...

Mr LHERITIER est proclamé Champion de France des conducteurs de Motocyclettes pour 1947.

Le Comité arrête la liste des dix épreuves qui compteront pour le classement de ce même Championnat en 1948.

### **22 Décembre. COMITE**

\* Affiliations du M.C. ROUEGAT, du M.C. BOULONNAIS et du M.C. AUSCITAIN.

\* Le Comité apporte quelques modifications au Règlement Sportif National en ce qui concerne la définition des manifestations sportives fermées et la réglementation des licences.

## ANNEE 1948

---

### **27 FEVRIER. COMITE**

\* Affiliations :

U.M. des ARDENNES  
M.C.C. ALBIGEOIS  
M.C. ROCHELAIS

M.C. DRACENOIS  
M.V.C. FRANCO-BELGE  
M.C. RUTHENOIS  
M.C. de la BANLIEUE NORD

\* Le Règlement du Championnat des Conducteurs Français de Motocyclettes est reconduit avec une nouvelle méthode d'attribution des points comptant pour le classement. Le prix du vainqueur est porté de 25.000 à 50.000 frcs

\* Le Comité décide de créer deux ligues indépendantes des clubs de Moto-Ball (Nord et Sud) dont les délégués prendront part aux votes de l'assemblée Générale au même titre que les Délégués des Ligues Régionales et seront éligibles au Comité.

\* Un vœu est émis que lors de la prochaine Assemblée Générale de la F.F.M., un ou deux spécialistes du Moto-Cross figurent parmi les représentants des clubs faisant partie du Comité.

\* Plusieurs clubs et ligues protestent contre la nouvelle réglementation de la F.I.C.M. pour les side-cars de course. Il est décidé de demander une révision de cette réglementation lors du prochain Congrès.

\* Une convention est établie entre les quatre clubs de Nice à propos du Prix Motocycliste de la Ville de Nice qui sera organisé annuellement et à tour de rôle par ces clubs différents.

### **7 Juin. COMITE**

\* Affiliations du M.B.C. de COLOMBELLES, du M.C. du COMMINGES, du M.C. MAINTENON, du M.C. MANGNANAIS, du SM.C. de SENS, du M.C. de VAISON la ROMAINE, de l'A.M. HYEROISE, du M.C. MONTELAIS, du M.C. CASTRAIS, du M.C. du CENTRE, du M.C. HAUT-SAONOIS, du M.B.C. LANGUEDOCIEN, du M.C. MIRADOUZAIN et du M.B.C. VITRYAT.

\* Protestation de la F.F.M, près de la F.I.C.M. contre l'organisation du Circuit de Madrid non inscrit au calendrier international et amende de 5000 frcs à MMrs MONNERET, BEHRA et PERRIN qui y ont participé sans l'autorisation fédérale.

\* Quatorze Fédérations ont participé au Congrès de Printemps de la F.I.C.M. Les décisions adoptées lors du Congrès de Paris au sujet de la réglementation technique des side-cars sont abrogées, suite aux observations de la Belgique, de la France et de la Suisse.

\* Pour irrégularités commises dans la composition de son Assemblée Générale, la L.M.R. de Provence est invitée à en tenir une nouvelle dans les conditions prévues par ses statuts et son Règlement Intérieur.

### **16 Novembre. COMITE**

\* Election du Comité pour 1948-1949 et du Bureau ainsi composé :

Président : Mr PEROUSE  
 Vice-présidents : MMs VIOLET, BERTHIER et MAUVE  
 Trésorier : Mr de PEYERIMHOFF  
 Membres : MMs DION, CASTEL, RION, FEUILLET et LE GRAIN

\* La Commission des Sports Annexes (remplaçant l'ancienne Commission de Moto-Ball) comprendra deux sections : la Sous-Commission de Moto-Ball et la Sous-Commission de Moto-cross. Huit membres du Comité composent la première, quatre la seconde qui sera complétée par des représentants de clubs organisateurs de Moto-cross et qui seront nommés ultérieurement.

\* Proclamation du Classement du Championnat des Conducteurs Français pour 1948 :

MMrs	BEHRA	25,25	pts	MMrs	MONNERET	12	pts
	COLLOT	17			DEHEZ	9,9	
	HOUEL	16,1			PERRIN	8,2	
	LHERITIER	13,5			BARDE	6,3	

\* Affiliations du M.C. du MONT-BLANC, du T.M.C. BITERROIS, du M.C. THOUARSAIS.

\* Le Comité enregistre le voeu émis par la L.M.R. de l'Ile de France d'établir le règlement d'un Championnat de Moto-Cross.

\* Tentative échouée du Directeur du Vélodrome de Buffalo de créer une fédération dissidente de Moto-Cross. Plusieurs officiels et coureurs qui avaient participé à une manifestation interdite sur ce vélodrome et qui avaient été immédiatement suspendus sont finalement requalifiés après avoir fait amende honorable.

## **6 Décembre. COMITE**

\* Affiliations du M.C. MONTREUILLOIS, de l'Olympic AVESNOIS, du M.C. RICAMANDOIS.

\* Lecture est donnée du compte-rendu du Congrès de la F.I.C.M. tenu à Londres, lors duquel le calendrier international fut établi, la définition du moteur non suralimenté complétée, l'admission des scooters dans les manifestations motocyclistes adoptée. Les Grands Prix Internationaux devront être disputés sur des circuits développant au minimum 6 kms, des parcours minima étant imposés en chaque classe. Ceci pour déboucher sur un Championnat d'Europe par addition de points.

\* Les exploitants de pistes ou de terrains sportifs permanents devront désormais être titulaires d'une licence spéciale qui leur sera délivrée par leur fédération.

\* La F.F.M. est chargée d'établir un projet de réglementation internationale pour le Moto-Ball.

\* Le Comité de la F.F.M. décide de relever le taux des cotisations et des droits de licence.

\* Le S.U.M.A. de Troyes remporte le Championnat de France de Moto-Ball 1948 en division Nationale. Le M.B.C. d'Orly l'emporte en division "excellence".

\* Il est décidé en ce qui concerne le Moto-Cross que ce sport doit être pratiqué sur des terrains présentant des obstacles naturels, que ces terrains doivent être homologués par la Fédération et leurs exploitants titulaires de la licence de piste appropriée. Il y a lieu de prévoir la présence d'un délégué de la F.F.M. aux réunions pour assurer l'application du règlement.

\* Le M.C. CHATILLONNAIS souhaitant voir la F.F.M. étendre son activité en matière de Tourisme, le Comité décide de mettre à l'étude la création d'une commission spécialisée.

## ANNEE 1949

---

### **18 Janvier.**

- \* Affiliations du M.C. d'ARLES, du M.C. SETOIS, de l'U.M. de l'AUBE, du M.C. de la NIEVRE.
- \* Après avoir pris conseil près d'un certain nombre de conducteurs, le Comité arrête les grandes lignes du Règlement du Championnat des Conducteurs Français pour 1949. Il comportera deux catégories 350 et 500cc. un titre étant décerné en chaque classe. Seize pilotes seront admis à le disputer, désignés sur avis d'une commission consultative de coureurs. Trois courses compteront pour le classement.
- \* Le Président envisage d'engager des poursuites contre une Fédération de Moto-Cross nouvellement créée.
- \* MMs BAULE, BEDON, BOUVET, CASTEL et VIOLET sont désignés pour faire partie de la Commission de Moto-Cross chargée d'établir un règlement national pour la discipline
- \* La L.M.R. de l'île de France suggère une étude en vue de modifier le taux actuel de pourcentage sur les recettes de manifestations sportives.
- \* Le Comité maintient d'autre part l'interdiction du compresseur dans les courses de Vitesse en 1949.

### **11 Mars.**

- \* Affiliations ou réaffiliations : M.C. VAUREEN, M.C. MONTMORILLONNAIS, S.C. de France, A.M. d'ANTIBES, M.C. d'EURE et LOIR, M.C. ROCHEFORTAIS, M.C. PUTEAUX, M.C. MONTILIEN, M.C. LANGONNAIS, M.C. LEZIGNANAIS. Le M.C. BASCO-BEARNAIS devient désormais Moto-Club du BEARN.
- \* Le Comité a arrêté la liste des conducteurs qualifiés d'office pour participer aux épreuves du Championnat des Conducteurs Français de Motocyclettes 1949, à savoir MMs BEHRA, COLLOT, HOUEL, LHERITIER, MONNERET, PERRIN, BARTHE, LOYER et CAUCHY. Les conducteurs ne figurant pas sur cette liste pourront tenter leur qualification lors d'une éliminatoire organisée par l'A.M.C.F. à Montlhéry le 20 Mars.
- \* Le Président fait part d'une entrevue qu'il a eue au Ministère des Sports au cours de laquelle il a été décidé que la Fédération Française de Moto-Cross disparaissait et qu'il lui serait substitué le BUFFALO Moto-Club en voie d'affiliation à la F.F.M.
- \* Le Comité ratifie les décisions prises par son Bureau relativement à la requalification de MMs BLAT, BONIN, BRASSINE etc... qui avaient participé à la réunion antérieure de Buffalo.
- \* Répondant à une demande faite par la Commission Interministérielle, le Comité décide que les circuits de Vitesse devront être visités par une commission avant d'être organisés. Elle sera composée d'un représentant de la F.F.M., de la Ligue et du club organisateur, et sera chargée d'établir un rapport fixant les conditions d'aménagement et de sécurité.

\* Le Grand Prix de France 1949 sera organisé par la F.F.M. et l'Union Motocycliste du MIDI sur le Circuit du COMMINGES développant 11 kms environ. Seules trois classes seront admises : 250, 350 et 500cc. Une course est prévue pour chacune d'elles.

---

## **LA FEDERATION INTERNATIONALE DES COUREURS MOTOCYCLISTES (FICM) DEVIENT FEDERATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME (FIM) EN 1949**

---

### **14 juin.**

\* Affiliations ou réaffiliations : M.C. de la DROME, U.M. de CHOISY le ROI, M.C. PHOCEEN, U.M. MARRAKECH, M.C. de MEKNES, M.C. SAUMUROIS, M.C. VILLEREAIS et sous réserve de fournir des renseignements complémentaires le PICARDY Moto Flèche d'Or, le M.C. RIPAGERIEN, le M.C. de ROANNE et le M.C. AIGLON.

\* La F.I.C.M. change de dénomination pour prendre le titre de FEDERATION INTERNATIONALE de MOTOCYCLISME. Elle a décidé d'adopter un nouveau Code Sportif, procédé à une nouvelle définition des manifestations sportives, décidé de l'établissement d'annexes régissant le Moto-Cross, les Six Jours internationaux et les Records du Monde. La Commission Internationale de Tourisme a été reconstituée à la demande de Mr PEROUSE. Mr VIOLET s'est vu chargé de soumettre un rapport au sujet de la reconstitution de la Commission Technique.

\* Les Coupes Motocyclistes de Champagne prévues le 17 Juillet sur le Circuit de Reims, compteront pour le classement du Championnat des Conducteurs Français 1949.

---

## **LE PREMIER CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MOTO-CROSS EST ORGANISE SUR UNE EPREUVE**

---

\* Sur proposition de la Sous-Commission de Moto-Cross, le Comité décide de la création d'un Championnat de Moto-Cross. Il sera disputé pour la première fois cette année au cours d'une manifestation de la Région Parisienne, organisée le 17 Juillet par l'Association Motocycliste de la SEINE. Il y aura deux champions: l'un en 250cc. l'autre pour les classes au dessus de 250 et jusqu'à 500cc. Son règlement est mis à l'étude.

### **19 septembre.**

Affiliations du M.C. du BEAUVAISIS et du M.C. de MONTLUCON.

\* La réunion est essentiellement consacrée à l'étude de réclamations en appel.

\* Le Comité donne son accord au M.C. de NICE pour l'organisation d'un Nice-Paris à l'occasion du Salon de la Moto et au M.C. MAROCAIN pour organiser un circuit de Vitesse à Anfa. Les coureurs métropolitains pourront participer à cette épreuve.

\* Il est rappelé aux Ligues Régionales qu'elles ont tout pouvoir pour intervenir à propos des courses interdites organisées par des groupements non reconnus.

### **17 Octobre.**

Affiliations du M.C. ALPIN, du M.C. LIMEIL-BREVANNES, de la S.M. de l'A.C. de SAVOIE.

\* Après avoir homologué les classements des trois épreuves comptant pour le classement des Conducteurs Français, le Comité proclame

Champion de France 350cc Mr Georges MONNERET

Champion de France 500cc Mr Jean BEHRA

\* Il décide de demander à la F.I.M. lors de son prochain Congrès (Paris 7/9 Novembre) une réduction des droits d'inscription au calendrier international, l'acceptation d'une candidature française à la Commission Sportive Internationale, d'imposer que les limites de cylindrée des classes de side-cars soient les mêmes que celles des motocyclettes, que la classification des coureurs en juniors, seniors et internationaux soit admise au plan international.

\* L'Etat-major de l'Armée se montrant désireux de voir organiser un Tour de France en 1950, les constructeurs acceptent le principe d'une telle manifestation mais décident de consulter leur Chambre Syndicale.

## **5 Décembre.**

Affiliations de l'A.S. de la Police d'Etat de la SEINE et OISE, du M.C. PROVINOIS, de l'U.M. VIGNEUSIENNE, de la S.M. des CHEMINOTS PARISIENS

\* Lecture est donnée des comptes-rendus du Congrès de la F.I.M. : Tourisme, Commission Sportive, Conseil Général lequel a admis l'examen d'une éventuelle réadmission de l'Allemagne lors du prochain Congrès.

\* Différend entre l'Amicale Motocycliste Niçoise (Mr BEHRA) et le Motorcycle Club de Nice (Mr DAVID) au sujet de la demande d'inscription du Prix Motocycliste de la Ville de Nice. Le Comité contraint les deux clubs à se mettre d'accord sur la date du 1<sup>er</sup> Mai 1950.

\* Il décide également que tous les clubs qui n'auront pas réglé leur cotisation 1949 en fin d'année seront radiés de la liste des clubs affiliés et que tous ceux qui ne se seront pas acquittés du pourcentage sur les épreuves organisées ou des droits d'inscription pour 1950 verront leurs manifestations supprimées du calendrier.

\* Le Grand Prix de France de Moto-Cross sera organisé à Montreuil le 11 Juin 1950.

\* Enfin la L.M.R. de l'Ile de France est invitée à communiquer à la F.F.M. son programme de cours de commissaires sportifs en vue d'une diffusion aux autres Ligues, aux fins de former des commissaires compétents.

## **ANNEE 1950**

---

### **17 Février. ASSEMBLEE GENERALE et COMITE**

\* Une lettre circulaire de la L.M.R. de l'Ile de France laisse penser qu'elle tente de monopoliser à son profit la représentation des autres Ligues Régionales au sein du Comité de la F.F.M. Le Président estime qu'il est de son devoir d'adresser un avertissement public à son délégué, mais il ne voudrait pas que son intervention fut interprétée comme un mot d'ordre contre la réélection de Mr CANTALICE.

\* Il est alors procédé à l'ouverture du scrutin secret pour l'élection du Comité F.F.M. 1950, qui ne doit comprendre que 30 membres, dont 15 représenteront les 20 Ligues Régionales actuellement constituées et 15 autres l'Automobile Club de France et les constructeurs. (Mr CANTALICE ne sera pas réélu)

Le Bureau est ensuite formé, toujours au scrutin secret :

Président : Mr PEROUSE  
Vice-Présidents : MMrs MAUVE, VIOLET, WEILL  
Trésorier : Mr de PEYERIMHOFF  
Membres : MMrs CASTEL, DION, FEUILLET, LE GRAIN, RION

\* Les Sous-commissions de Moto-Ball et de Moto-Cross sont également renouvelées. Le bilan est approuvé, qui laisse apparaître un solde disponible de 450.000 frcs

\* Affiliations : LILLE M.C., A.M. SAINT-LOISE, A.M. de la SARTHE, U.S.M. de GAGNY, M.S.C. de SAINT-WENDEL, C.M. SUCEEN

Réaffiliations : M.C. SEYNOIS, M.B.C. de NICE, U.M. de l'AIN.

\* Le Comité, après avoir établi la liste des conducteurs susceptibles de participer aux épreuves du Championnat du Monde 1950, décide de soumettre cette liste aux Ligues Régionales, en leur demandant de proposer les noms de conducteurs capables de compléter cette liste en fonction de leurs qualités professionnelles et de leur matériel de course.

\* Il est pris acte du désistement du Motorcycle Club de Nice et de l'organisation par la seule Amicale Motocycliste Niçoise du Prix Motocycliste de la Ville de Nice.

\* Il est décidé de communiquer à MMrs BEHRA, COLLOT et MONNERET la proposition de l'Auto-Cycle-Union de participer au Tourist Trophy de 1950

### **8 Mars.**

\* Affiliations du M.C. de MONTMORENCY, du M.C. SARLADAIS, du M.C. BONDEVILLAIS, du M.C. de TOULON et sous réserve de quelques formalités de la S.M. de l'A.C. de BOBIGNY, de l'A.M. MÂCONNAISE et du C.S. de MEAUX.

\* Le Comité arrête la liste des coureurs qui seront qualifiés pour participer au Championnat du Monde dans les classes 125, 350 et 500cc.

\* Pour répondre au souhait de la Chambre Syndicale du Cycle et du Motorcycle, il est décidé de mettre à l'étude le projet d'une vaste concentration motocycliste en 1950

\* MMrs BAULE et ROBBE sont désignés pour compléter la Sous-Commission de Moto-Cross chargée de contrôler l'organisation du Championnat de France et d'en arrêter le règlement.

### **27 Avril.**

\* Affiliations du M.C. de RAMBOUILLET, de l'U.M. PARISIENNE, du V.M.C. de VALENTIGNEY, du M.C. LAONNOIS, du M.S. NIMOIS, de l'A.M.C. AUBAGNAIS

\* La F.I.M. ayant prévu une catégorie 125cc dans les courses du Championnat du Monde, il ne peut être question pour la F.F.M. d'interdire cette cylindrée en France. Néanmoins le Comité décide d'exiger

que tous les conducteurs participant à des courses de Vitesse soient âgés au minimum de 18 ans et qu'ils soient titulaires du Permis de conduire, quelle que soit la cylindrée de leur motorcycle.

\* La Sous-Commission de Moto-Cross ayant émis le vœu que le pourcentage sur les recettes des réunions régionales soit affecté aux Ligues Régionales, le Comité les autorise à percevoir un pourcentage de 1% sur les manifestations sportives organisées dans leur zone.

\* Le Comité enregistre le vœu émis par la Sous-Commission de Moto-Ball de proposer au Congrès de Madrid que la durée de jeu soit fixée à 70' au lieu de 60' comme précédemment. Cette durée de jeu comporterait une première période de 20', deux périodes de 15' et une deuxième période de 20'. Ce processus sera mis en pratique à titre d'essai dès cette année en France.

\* Certains règlements d'épreuves de Régularité ne mentionnant pas de façon précise le mode de classement, il est rappelé que celui-ci ne doit être effectué que d'après les points de pénalisation encourus sur le parcours. Les épreuves annexes ne doivent servir qu'à l'attribution de coupes ou autres récompenses.

### **13 Juin.**

\* Affiliations du M.C. BONOIS, du M.C. de GIVORS, du M.C. MELUNAIS, du M.C. de MERLEBACH, du NICE M.B.C., du M.C. Robert LINDET, de l'U.M. VAISONNAISE.

\* Le début de la réunion est consacré à solutionner plusieurs protestations de clubs à propos de manifestations concurrentielles, à sanctionner des pilotes ayant couru sans licence ou n'ayant pas respecté leur engagement vis-à-vis d'un club pour aller courir dans un autre...

\* Lecture est ensuite donnée du communiqué à la Presse publié à la suite du Congrès de la F.I.M. tenu à Madrid du 9 au 12 Mai. Le Conseil Général s'est prononcé pour la réadmission de l'Allemagne à la F.I.M. suite à un accord intervenu entre les deux groupements motocyclistes de la R.F.A. pour constituer un seul organisme, auquel viendraient se joindre les représentants du sport motocycliste de la R.D.A.

\* L'Union Mutuelle des Sportifs a présenté des propositions de tarifs d'assurance pour les coureurs motocyclistes qui seront communiquées à tous les clubs par la voie du Bulletin d'information.

### **25 Septembre.**

\* Affiliations : M.C. LIMOUXIN, M.C. BRIANCONNAIS, M.C. ROMANAIS-PEAGEOIS, M.C. des BENAUGES,

\* Suite à un incident survenu au départ d'un Cross organisé par le M.C. de la Banlieue Nord, l'emploi du starting-gate est préconisé lors des manifestations de Moto-Cross.

\* Le Comité s'emploie à étudier diverses réclamations de pilotes ou de clubs et se prononce contre la participation aux "Brassards de Vitesse Amateurs" de tous ceux qui à un titre quelconque touchent au commerce de la moto.

### **16 Octobre.**

\* Affiliations de l'A.M. de NANTES et du M.C. FOURMISIEN.

\* Sont proclamés Champions de France des Conducteurs de Motocyclettes :

en 125cc	M. GAURY
en 250cc	G. MONNERET
en 500cc	J. BEHRA

\* Le Comité décide d'attribuer l'organisation du Grand Prix de France 1951 au M.C.C. ALBIGEOIS. L'épreuve se disputera sur le circuit d'Albi.

\* La Sous-Commission de Moto-Cross est chargée de soumettre au Comité un projet de règlement-type à appliquer lors de toutes les réunions en 1951.

### **11 Décembre.**

\* Affiliations : A.M CASTELNOVIENNE, A.S. ROMAINVILLE, M.C. THOROIS, M.C. de PERNES, A.M. du LIMOUSIN, M.C. BAS-VIVARAIS, M.C. ROUSSILLON-ISERE, M.C. BELLEFONTAIN, M.C. BRUAYSIEN, M.C. du MAINE. Le M.C. de France va demander incessamment sa réaffiliation et il est décidé d'inscrire la Coupe de l'Armistice au nom de la L.M.R. de l'Ile de France.

\* La F.I.M. procède à une nouvelle classification des manifestations : Internationales, Nationales, Mixtes (épreuves pouvant incorporer 4 coureurs de deux pays voisins), Frontalières (organisées dans une zone de 100 kms s'étendant de part et d'autre d'une frontière commune). Les coureurs nationaux pourront courir entre eux.

\* Un différend surgit entre la F.F.M. et la Fédération Française de Cyclisme qui veut prendre sous sa juridiction les "bicyclettes à moteur", en fait les cyclomoteurs. Le Comité estime que toutes les compétitions de véhicules à moteur ressortent de la juridiction de la F.F.M. et juge inacceptables les prétentions de la F.F.C.

\* Afin d'éviter le bouleversement du calendrier national, la Sous-Commission de Moto-Cross a émis le vœu suivant, adopté à l'unanimité : "Dès que le calendrier national sera arrêté (début Décembre) aucune nouvelle inscription en cours d'année ne sera acceptée, sauf cas exceptionnel. Par contre, la date-limite d'inscription au calendrier régional est repoussée au 15 Mars et il est décidé que les coureurs internationaux ne seront pas admis dans ce genre d'épreuves."

\* Plusieurs coureurs non-licenciés pour l'année en cours continuant à participer des manifestations sportives, le Comité décide de rendre les clubs organisateurs responsables de ces irrégularités et de les frapper d'une amende de 1000 frcs par pilote ayant pris le départ sans licence. Chacun des coureurs fautifs sera mis hors- course et frappé d'une amende de 2.000 frcs.

\* Aucun pilote ne répondant vraiment, à la définition du "professionnel", c'est à dire celui qui tire son revenu principal des courses, le Comité décide de supprimer cette appellation et par suite celle des "amateurs". Dorénavant les coureurs seront classés en internationaux ou nationaux, selon qu'ils seront admis à participer aux épreuves internationales ou nationale.

\* Proclamation du palmarès du Championnat des Brassards de vitesse Amateurs :

125cc. COURATIER - 250cc. SAINT-VANNE - 350cc. BELKECHOUT - 500cc. GUERIN

\* Sont proclamés Champions de France de Moto-Cross pour 1950 :

en 250cc. MOURY - en 350cc. FRANTZ - en 500cc. G. BRASSINE

## ANNEE 1951

---

### **2 Mars.**

\* Affiliations ou réaffiliations : M.C. GIROMAGNY, U.S.M. des TRANSPORTS, M.C. CIOTADIEN, M.C. SAINT-AMANDUIS, Vélomoteur-club PARISIEN, C.M. de la SURETE NATIONALE, S.C.U. d'EL BIAR, M.C. des DEUX-SEVRES et sous réserve de quelques formalités : l'A.M. du DOUBS, le M.C. du MORBIHAN, le M.C. d'ENGHIEN. Le M.C. LAONNOIS devient l'U.M. de l' AISNE

\* Les circulaires préfectorales interdisant l'accès de toutes épreuves à des motocyclettes d'une cylindrée égale ou inférieure à 125cc, le Président compte effectuer une démarche auprès des Pouvoirs Publics en vue d'admettre ces machines dans les épreuves régulièrement inscrites au calendrier et accessibles seulement aux licenciés de la F.F.M. âgés de 18 ans minimum et possédant le permis de conduire.

\* Du fait de la suppression des catégories Professionnels et Amateurs, une modification doit être apportée aux grandes lignes des Championnats mis en compétition en 1951. Le Comité décide en conséquence de faire disputer un championnat de Vitesse 1<sup>ère</sup> catégorie aux licenciés internationaux et un Championnat 2<sup>ème</sup> catégorie aux licenciés nationaux. Les Coupes de France de Tourisme sont rétablies, réservées aux constructeurs participant aux épreuves de Régularité.

\* Pour permettre la sélection des courses comptant pour le Championnat, il est décidé de consulter immédiatement les organisateurs de circuits de Vitesse, afin de savoir s'ils désirent que leurs courses comptent pour le classement des Championnats. Le Comité désignera ensuite les épreuves susceptibles de compter pour le classement.

\* Suite à la concurrence que le M.C. de NICE porterait au Rallye Aiglon avec son Paris-Nice-Rome, il est invité à choisir une date autre que celle prévue et ce en fin de saison.

\* Il est décidé de créer une licence spéciale réservée exclusivement aux Concours de Régularité et aux Rallyes. (Licence Nationale d'épreuves de Tourisme)

\* Dans les courses nationales françaises, les coureurs titulaires d'une licence internationale française seront admis au même titre que les coureurs titulaires d'une licence nationale.

\* Le Comité pressant Mr PEROUSE de présenter sa candidature à la présidence de la F.I.M., celui-ci objecte que toute question de compétence ou d'amitié mise à part, sa double personnalité automobiliste et motocycliste peut être un obstacle à cette élection. Il posera néanmoins sa candidature.

### **4 Mai.**

\* Affiliations : A.M. de ROMAINVILLE, A.M. CHOLETAISE, M.C. MAISONNAIS, G.S. ALGER-Hydro, C.O. de BILLANCOURT, M.C. GOMBERTOIS, M.C.C. TOULOUSAIN, M.C. St-AFFRICAIN, A.S.M.C. JURASSIEN et sous réserve de quelques formalités : A.M.C. du GIENNOIS, M.C. PHILIPPEVILLOIS, M.C. COUTANCAIS, U.M. d'ORANIE, A.M. VERNOLIEN.

\* Après intervention pressante de Mr PEROUSE, le Comité prend acte de la décision formelle du Ministère de l'Intérieur d'interdire la participation des vélomoteurs jusqu'à 125cc. dans les manifestations sportives. Il décide en conséquence que la première classe admise dans les courses françaises sera la classe 175cc. (Cylindrée supérieure à 125 et inférieure à 175cc.)

\* Cinq classes concourront donc dans le Championnat de France 1951 : 175 - 250 - 350 - 500 cc. et les side-cars jusqu'à 500cc. Ils comporteront une catégorie internationale et une catégorie nationale. Sept épreuves sont prévues pour les inters et neuf pour les nationaux.

\* Le parcours Nice-Rome étant abandonné, le concours Paris-Nice se voit inscrit à la date du 7 Juillet.

\* Le Comité enregistre la liste des coureurs qui se sont qualifiés pour participer aux épreuves comptant pour les Championnats de France de Moto-Cross, en catégories 250 - 350 et 500cc.

\* Aucun circuit de Vitesse sur route ne pourra désormais être inscrit au calendrier si le parcours n'a pas été visité et accepté avant la réunion annuelle du calendrier par une Commission désignée par la F.F.M.

## **12 Juin.**

\* Affiliations du M.C. du CHALONNAIS, du M.C. CAMBRESIS, du M.C. ISLOIS, de la S.M. du C.O. PONTLIEUE.

\* Le Ministère de l'Intérieur adoucit quelque peu son interdiction visant l'admission des 125cc en courses de Vitesse et les autorise à participer aux épreuves de Régularité dans lesquelles la vitesse n'intervient en aucune façon dans le classement. Des moyennes seront toutefois à imposer aux classes 50 à 125cc.

\* Sur requête d'une délégation de coureurs estimant que le kilométrage imposé dans les épreuves de Championnat est trop élevé pour certains circuits, le Comité reconnaissant que sur les circuits trop courts la fatigue imposée aux conducteurs peut être cause de danger, il est décidé que le kilométrage prévu pourra être réduit sur les circuits développant moins de deux kilomètres. Le Comité décide en outre que les circuits à retenir pour 1952 devront justifier d'un périmètre à fixer ultérieurement.

\* Malgré plusieurs interventions près du Ministère de l'Education Nationale, le régime statutaire de la F.F.M. n'a pu jusqu'à présent être modifié. Le Président propose que sous réserve d'accord de l'Assemblée Générale, le nouveau Comité comprenne un délégué de chaque Ligue Motocycliste Régionale existante. Une commission sportive assez restreinte sera ensuite constituée, laquelle pourra comprendre des membres étrangers au Comité et notamment d'anciens coureurs.

## **6 Juillet. ASSEMBLEE GENERALE DE LA F.F.M et COMITE**

\* La F.F.M. en étant toujours à cette date au stade provisoire en matière de statuts, le Président a décidé de convoquer l'Assemblée Générale et de l'inviter à étudier une modification aux statuts actuels afin que toutes les Ligues puissent être représentées au Comité.

C'est ainsi que celui-ci se voit constitué de vingt délégués de Ligues et dix-huit délégués de l'A.C.F. et des constructeurs. (Ces deux nombres devant être ultérieurement égalisés)

\* Les réunions du Comité étant forcément espacées, le Président fait remarquer qu'il y aurait intérêt à nommer une commission sportive susceptible de se réunir rapidement et qui serait chargée d'examiner toutes les questions sportives urgentes.

\* A l'issue de l'Assemblée Générale, le Comité a procédé à l'élection de son Bureau ainsi composé :

Président : Mr PEROUSE  
Vice-Présidents : MMs MAUVE, VIOLET, WEILL  
Trésorier : Mr de PEYERIMHOFF  
Membres : MMs CASTEL, DION, FEUILLET, LE GRAIN, RION

puis à la nomination des commissions : Sportive, Moto-Cross et Moto-Ball

\* La situation dès 125cc fut à nouveau évoquée, suite au maintien de leur interdiction en course motivée par certaines publicités faisant état des grandes vitesses qu'elles peuvent atteindre. D'un autre côté, la Chambre Syndicale s'emploie à éviter l'obligation du permis de conduire, obligatoire en compétition, ce qui permet aux constructeurs de satisfaire la clientèle populaire avec des motos de petite cylindrée. Bref, les courses de petites motos restent interdites jusqu'à nouvel ordre.

### **9 Octobre.**

\* Affiliations : M.T.C. BURDIGALIEN, M.C. BAB el OUED, C.S. BONAIS, M.C. BOUFARIK, U.S. IVRY, M.C. de MAUBEUGE, M.C. de CHANTILLY, M.C. de DREUX., M.C. de l' AISNE, U.M. ANJOU, A.C. de COMPIEGNE, M.C. St-EMILIONNAIS, M.C. de France, M.C. de la VENDEE, M.C. de l'EST, M.C. ARPAJONNAIS

\* Sont proclamés Champions de France 1951 en catégorie inter :

en classe 500cc J. BEHRA - en classe 350cc P. MONNERET - en Side-car J. MURIT

Pour les autres classes, le nombre d'épreuves étant insuffisant, le titre de champion n'est pas attribué.

\* Vu le nombre croissant de demandes d'inscription d'épreuves de Moto-Cross, la Commission demande d'étudier une nouvelle réglementation applicable en 1953.

\* Le Grand Prix de France disputé à Albi ayant été contrarié par des pluies torrentielles, le Comité décide d'accorder une subvention de 100.000 frcs au M.C.C. ALBIGEOIS.

\* Le M.C. de NICE et tout particulièrement son Président, le M.C. d'AVIGNON, le M.C. THORAIS et le M.C. VAISONNAIS sont sérieusement sanctionnés pour irrégularités sportives commises en parfaite connaissance de cause.

\* Relèvement des droits de délivrance des licences.

### **5 Décembre.**

\* Affiliations : A.M. CATALANE, A.M. SURGERES, A.S.M. TARN et GARONNE, A.M. PARISIENNE, M.C. de THOMER la SOGNE, M.C. du DOUBS, AGEN M.C.

Changement du titre du Motocycle-club de NICE qui devient CENTAURE-CLUB de NICE.

\* Sont proclamés Champions de France de Vitesse en catégorie nationale :

en 175 André TESSIER, en 250 Marcel CAMUS, en 350 Léon HUG, en 500 Pierre CHERRIER.

\* Il est décidé que le Championnat de Moto-Cross sera désormais ouvert à tous les conducteurs, au lieu d'être réservé seulement à certains d'entre eux.

\* Il est rappelé que les clubs sont tenus de signaler à la F.F.M. toutes les épreuves irrégulières en préparation, afin qu'elle puisse agir près des autorités compétentes pour les faire interdire, si possible.

\* Il devient urgent de prendre une position ferme pour mettre un terme aux prétentions de la Fédération Française de Cyclisme qui annonce à grands renforts de publicité l'organisation de manifestations sportives réservées aux cyclomoteurs. Une commission est nommée, chargée de prendre en charge ces petits véhicules et de mettre au point un programme de manifestations susceptibles de les regrouper. Un communiqué va être publié rappelant qu'aux termes d'un arrêté du Ministère de l'Education Nationale, une délégation permanente a été accordée à la F.F.M. pour autoriser dans le Sport Motocycliste les compétitions définies à l'article 11 de l'ordonnance du 28 Août 1945.

\* La L.M.R. de Normandie émet le voeu de voir rétablir un Championnat de Tourisme, La Commission Sportive est chargée de préparer un projet de règlement.

\* La L.M.R. du Poitou fait part des difficultés qui sont les siennes pour obtenir une réduction des charges fiscales sur les recettes des manifestations sportives dans lesquelles aucun professionnel n'est admis.

Le Président précise que pour obtenir un dégrèvement des taxes fiscales, il ne suffit pas d'invoquer l'absence de professionnels, mais faire valoir qu'un coureur motocycliste tire des prix ou primes qu'il peut recevoir un revenu à peine suffisant pour couvrir les dépenses d'entretien de sa machine, qu'il court par goût et non par métier.

## ANNEE 1952

---

### **23 Janvier.**

\* Affiliations : A.M. BAYONNE, M.C. 51 STRASBOURG, M.C. de PERIGUEUX, M.C. APPAMEEN, M.C. de BOURGOIN-JALLIEU, M.C. de CHATEAU-GONTIER

\* Un projet d'accord F.F.M. - F.F.C. est à l'étude, concernant les compétitions de cyclomoteurs.

\* Un pourcentage de 10% sur le droit de délivrance des licences de Commissaires sportifs est accordé aux L.M. Régionales.

\* Sur proposition de la Commission Sportive, il est décidé que la suppression ou l'ajournement d'une manifestation devra être notifiée aux concurrents engagés cinq jours au moins avant la date prévue pour le départ. Les organisateurs devront indemniser les pilotes qui n'auraient pas été avisés et auraient de ce fait effectué un déplacement inutile.

\* La Chambre Syndicale du Motocycle vient de verser à la F.F.M. une cotisation fixée pour 1952 à 100.000 frs. Elle demande en contrepartie de ne réclamer aucune cotisation individuelle aux membres constructeurs faisant partie du Comité.

### **3 Mars.**

\* Affiliations : M.C. ANGEVIN, M.C. de BITCHE, M.C. DOLOIS, M.C. MAYENNAIS, M.C.

MERUVIEN, Association des Motocrossmen PICARDS, A.M. du ROANNAIS, F.M.C de Vincennes, Scooter-club de PROVENCE.

\* Un accord est finalement advenu entre la F.F.M. et la F.F.C. à propos des cyclomoteurs, aux termes duquel les deux fédérations se reconnaissent le droit de régir exclusivement les sports qui leur ont été dévolus, à savoir :

Les courses de cyclistes entraînés par des motocyclettes continueront à être assimilées à des courses purement cyclistes. De même les courses sur vélodrome de motocyclettes du type "motocyclettes d'entraînement" continueront à être contrôlées par la F.F.C.

\* Jusqu'à nouvel ordre, aucune course de Vitesse, même sur piste, ne devra être organisée pour des motocyclettes d'une cylindrée égale ou inférieure à 125cc, tant que ne sera pas modifiée la législation du Ministère de l'Intérieur interdisant les courses de cette nature.

\* Pour les épreuves uniquement réservées aux bicyclettes à moteur auxiliaire jusqu'à 50cc. (Régularité, Rallyes, Concours techniques etc.) la F.F.M. délègue ses pouvoirs à une commission mixte composée de cinq délégués de la F.F.M. et de cinq délégués de la F.F.C. désignés par leurs fédérations respectives.

Cette Commission soumettra à l'approbation des deux fédérations un calendrier annuel des épreuves et les usagers devront être munis d'une licence mixte F.F.M. - F.F.C. qui sera créée à cet effet. Le secrétariat de ladite commission sera assuré par la F.F.M. Les droits de délivrance des licences reviendront par moitié à chaque fédération. Les clubs de cyclomoteurs seront affiliés à la F.F.M.

## 11 Juillet.

\* Affiliations

M.C. d'ALBRET	M.C. LAVELANETIEN	M.C. de PESSAC
M.C. ALPILLES	M.R.C. LIMOUSIN	M.C. du POITOU
M.C. AUXERROIS	M.C. LOZERIEN	C.M. de RABAT
M.C. BASTIDIEN	Am. Cyclo MARSEILLE	A.M. de St-CLOUD
M.S. BITERROIS	M.C. MESSIN	M.C.S. STRASBOURG
COLOMIERS M.C.	M.C. NOGENTAIS	M.C. TRIVALLOIS
J.S. Ste EUGENOISE	M.C. NOISEEN	M.C. de VALENCIENNES
M.C. de FONDOUK	C.M.S. PANTIN	

et sous réserve de quelques formalités restant à accomplir :

V.M.C. APTESIEN, A.M. de la COTE D'AMOUR, M.C. de BUIS-LES-BARONNIES, CAVIGAL M.S. NICE, C.M. CAUSERANAIS, M.C. MAZANAIS, M.C. de MENTON, M.C. de la TARENTEISE, M.C. VIXIEGE.

\* Lors du dernier Congrès de la F.I.M. présidé par Mr PEROUSE (élu président en 1951), furent traitées la question de la sécurité (pilotes et spectateurs) dans les manifestations, le Règlement du Championnat d'Europe de Moto-Cross, les problèmes de carburant, la préparation des 1/4 et 1/2 finales du Championnat de Speedway, les détails d'organisation du Rallye de Madrid et différentes questions techniques.

\* Suspension du Club Sportif de Meaux et de son Président jusque fin 1952, pour avoir organisé une course de petites cylindrées malgré l'interdiction de la F.F.M.

\* Suite à une organisation désastreuse du Circuit de Montauban, le Comité décide que l'épreuve ne pourra être internationale en 1953 et que même nationale, elle ne pourra compter pour le Championnat.

\* Vu l'intérêt que présente le Circuit de Rouen-les-Essarts pour l'organisation du Grand Prix de France de Vitesse 1953 (mais qui ne développe que 5Kms 100 alors que le règlement international impose un circuit de 6 kms) la F.F.M. demandera une dérogation à la F.I.M.

\* Annulation du Tour de France 1952.

Des démarches seront effectuées pour que les membres des clubs affiliés puissent obtenir des licences de camping près des clubs automobiles, refusées à la F.F.M. par la fédération compétente.

### **23 Octobre.**

\* Affiliations : M.C. ALENCONNAIS, M.C. BOLBECAIS, M.C. BRIGNOLAIS, M.S. DOLOIS, A.S. des GRAVES, R.M.C. MAROCAIN, V.M.C. MONTBELIARDAIS, M.C. de PONT-AUDEMER, M.C. de la Vallée de l'EURE, M.C. YONNAIS, M.C. RHODANIEN, ROUEN M.C.

\* Le Comité proclame Champions de France pour 1952 :

Moto-Cross	500cc.	BRASSINE	350cc.	MOLINARI	250cc.	BENARD
Vitesse inter	175cc.	BURGGRAFF	250cc.	COLLIGNON	350cc.	G. MONNERET
	500cc.	COLLOT	Sidecar	DRION		
National	175cc.	BOUIN	250cc.	CAMUS	350 et 500cc.	CHERRIER

\* Le Comité interdit aux coureurs licenciés nationaux de participer aux Moto-Cross régionaux.

\* Certains clubs faisant appel pour l'organisation matérielle de leurs courses à des organismes ou à des personnes sur lesquels la F.F.M. n'a aucun moyen de contrôle, il est décidé que ces organismes ou personnes devront être titulaires d'une licence d'organisateur demandée à la F.F.M. par l'intermédiaire du club intéressé. De plus, elles devront déposer une garantie bancaire, accompagnant le projet de règlement.

\* A partir de 1953, les organisations de Dirt-Track devront être autorisées par la F.F.M. et un calendrier établi dès 1954.

\* Dérogation est accordée à la L.M.R. d'Algérie d'utiliser des machines ne répondant pas exactement aux prescriptions du règlement pour les matches amicaux de Moto-Ball, ladite Ligue ne disposant pas d'un nombre suffisant de machines régulières.

\* Compte-tenu de la suppression des taxes sur les spectacles dont le montant atteignait parfois 20%, le Comité décide de porter à 5% le pourcentage sur les recettes des manifestations sportives précédemment fixé à 2% jusqu'à 500.000 frcs et 1% sur la tranche supérieure

### **22 Décembre.**

\* Affiliations : A.M.C. de MANOSQUE, A.M. de St-CLOUD, M.C. St MEDARD en JALBES, M.C. de CREST, M.C. St-THIBERYEN.

\* Des demandes d'affiliation sont présentées par les sections motocycliste des clubs omni-sports. Le Comité décide que l'affiliation de ces sections ne pourra être prononcée que six mois après la date de création desdites sections.

\* La F.I.M. a accepté de consentir la dérogation demandée pour le Circuit de Rouen les Essarts, en vue d'y faire disputer le Grand Prix de France.

## ANNEE 1953

---

### **19 Janvier.**

\* Affiliations : S.M. des GIRONDINS de BORDEAUX, M.C. FLERIEN, M.C. des MUREAUX, V.C. de FIRMINY, M.C. de DAKAR

\* Approbation des décisions prises par la Commission Sportive en ce qui concerne le Règlement du Championnat des Conducteurs Français de vitesse pour 1953, le Règlement-type des circuits de Régularité, le Règlement du Championnat de Moto-Cross. Il est fait remarquer que les clubs demeurent responsables des prix et indemnités dus aux coureurs.

\* Une caution de 5.000 frcs devra être versée à l'appui de toute demande de date au calendrier, remboursable après homologation des résultats de la manifestation.

\* Le Comité décide de doter le Fonds de Secours d'une première mise de fonds de 500.000 frcs qui sera prélevée sur les recettes de 1952.

\* Le M.C. de Normandie informe le Comité des difficultés financières qu'il rencontre pour l'organisation du Grand Prix 1953. Deux de ses membres se rendront sur place pour étudier la situation et prendre toutes dispositions utiles.

\* Jusqu'à constitution régulière de la L.M.R. du Limousin qui n'existe pas encore, le Motor Club Limousin et l'Amicale Motocycliste du Limousin sont, conformément à leur demande, rattachés à la L.M.R. du POITOU.

\* De même jusqu'à constitution de la L.M.R. de BRETAGNE, la Ligue d'Anjou à laquelle sont rattachés les clubs bretons, prendra le titre de L.M.R. Anjou-Bretagne.

\* Les licences de Commissaires Sportifs ne seront désormais délivrées qu'après un examen préalable des candidats sous la responsabilité de la L.M.R. de l'intéressé.

\* Le Comité décide, à titre d'essai pour 1953, d'autoriser les femmes âgées au moins de 21 ans à se faire délivrer une licence nationale de Vitesse.

### **20 Avril.**

\* Affiliations

C.M.C. AVIGNONNAIS  
M.C. BANDOLAI  
A.S. Police de CASABLANCA  
M.C. DE CLAMECY  
M.C. DIEPPOIS  
M.C. d'EPERNAY  
M.C. St-GERMANOIS

M.C. HAZEBROUCKOIS  
A.M. LAONNOISE  
M.C LEERSOIS  
U.S. MAISON BLANCHE  
M.C. MONTARGOIS  
M.C. MONTPELLIERAIN  
A.S. du M.C. du NORD

A.S. REGION PANISSIEROISE  
M.C. PARTHENAISIEN  
C.M. RENNAIS  
C.M. REVEL St-FERREOL  
A.M. ROUBAISIE  
M.C. SALINOIS  
M.C. MAZAMETAIN

\* Un long exposé est fait au Comité sur les entrevues de Mr VIOLET, Pdt de la F.F.M. avec le Sous-Directeur des Sports, en vue de l'établissement de nouveaux statuts de la Fédération.

Les deux articles les plus importants de ce projet sont ceux qui fixent la composition du Comité de Direction et qui déterminent le mode de votation de l'Assemblée Générale.

Le projet prévoit un comité de 21 membres : deux cooptés et 19 autres élus, dont onze parmi les candidats présentés par les Ligues Régionales L'A.C.F., les constructeurs et les techniciens ne disposeraient plus que du tiers des voix du Comité. Toutes les Ligues ne pouvant malheureusement plus être représentées, il apparaît souhaitable qu'un règlement intérieur prévoit la constitution d'un conseil général qui réunirait deux fois par an les délégués de toutes les Ligues, qui seuls auraient droit de vote à l'Assemblée Générale, tout en réservant les avantages prévus au groupe A.C.F., constructeurs, techniciens.

Le Président propose que ces questions soient examinées par les divers Comités de Direction des Ligues Régionales qui auront à présenter leurs observations par écrit. Mr PEROUSE rendra compte ensuite au Directeur Général des Sports au Ministère de ces discussions et en sollicitera l'éventuel agrément.

\* La Chambre Syndicale reste hostile aux manifestations sportives de petite cylindrée, afin d'écartier l'obligation du permis de conduire pour les moins de 125cc. Son imposition serait une catastrophe pour l'industrie française, dont 80% de la production porte sur les engins de moins de 125cc.

---

### **CREATION D'UNE REVUE TRIMESTRIELLE NOMMEE FRANCE MOTO**

---

\* Il est envisagé de remplacer le Bulletin d'Information de la F.F.M. par une brochure qui prendrait le titre de *France-Moto*, serait bimestrielle et adressée gratuitement à tous les clubs et à tous les licenciés.

Sous réserve que la Commission des Papiers de Presse donne son accord, le Comité donne tous pouvoirs à MMrs PEROUSE et VIOLET pour mettre au point un accord avec Mr GASTINEL, Directeur d'une agence de presse et Mr CAZAUX, journaliste professionnel, pour un premier essai d'une période de trois ans.

\* Le Comité décide d'imposer un pourcentage de 2.500 frcs par équipe sur les recettes des matches amicaux de Moto-Ball.

\* Il exige de faire appliquer plus strictement le processus d'envoi des règlements particuliers d'épreuves - délais minimum requis - Indépendamment des interdictions d'organiser qu'il pourra prononcer, il fixe un tarif d'amendes pour certains retards non justifiés.

## 29 Septembre.

### \* Affiliations :

M.C. AJACCIEN	M.C. CARSACOIS	A.M. RAPHAELOISE
A.S. de la Mairie d'ALGER	M.C. DOL de BRETAGNE	M.C. SPINALIEN
M.C. AUPSOIS	M.C. des FLANDRES	MC. de TOURCOING
U.M. BAUMOISE	S.C. des FLANDRES	M.C. de la VOULTE
M.C. de BETHUNE-BEUVRY	M.C. LECTOIROIS	M.C. des CEVENNES
CAEN Moto-Club	A.M. MONTFORT le ROTROU	
M.C. de CAPTIEUX	A.M. MORET FONTAINEBLEAU	

\* Etant donné la multiplication croissante des clubs de marque, le Comité revient sur sa décision antérieure et décide d'admettre à l'avenir de tels clubs au sein de la Fédération. Ceci dans le cadre habituel des demandes d'affiliation.

\* Il confirme le refus opposé par Mr BOUVARD, Président de la L.M.R. du Lyonnais, à l'affiliation de la Section Motocycliste de Lyon Olympique Universitaire.

\* Devant la mésentente existant à l'intérieur du M.C. Clodoaldien et les nombreux incidents provoqués par plusieurs dirigeants ou membres de ce club, le Comité décide de suspendre ce dernier pendant une durée d'un an et les membres du Bureau pour une période de deux ans.

\* Le déficit réalisé à l'occasion du Grand Prix de France à Rouen s'est élevé à 1.800.000 frcs, suite aux conditions atmosphériques défavorables et à une date peu propice pour cette région. Une discussion assez vive oppose à ce sujet Mr CHARAUDEAU, membre du Comité, à Mr MAUVE, lequel se plaint d'avoir été tenu à l'écart de l'organisation à laquelle il aurait pu apporter de nombreux appuis.

\* Il sera pris conseil auprès de la F.F.S.A. en vue d'intervenir utilement contre les propriétaires de circuits sur lesquels se disputent des rencontres de Jeep-Cross.

\* Les fédérations internationales ayant décidé de ne plus admettre de clubs portant le nom d'une nation, le Comité refuse au M.C.F. de fonder le Scooter-club de France. (Les seules exceptions à cette règle restent constituées par le M.C. de France dont la fondation remonte au début du siècle, l'A.M.C. de France et le S.C. de France dont la fondation remonte à plus de trente ans)

\* Par suite d'un manque de liaison, un cyclomoteur MISTRAL a été autorisé à effectuer une performance Paris-Nice à une moyenne dépassant 52 kmh. Le Comité décide de refuser à l'avenir toute tentative de ce genre, supérieure à une moyenne de 30 kmh.

## 23 Octobre.

\* Mr PEROUSE ayant relevé dans le procès-verbal de la dernière réunion l'attaque de Mr MAUVE contre la Fédération, propose au Comité d'enregistrer simplement ses critiques et de considérer l'incident comme clos.

\* Affiliations : M.C. du CALAISIS, S.C. de l'ILE de FRANCE, M.C. du LOIR et CHER.

\* Le Président indique que depuis le Comité du 20 Avril dernier, la position du Ministère de l'Education Nationale et des Sports n'est plus tout à fait la même et qu'elle s'est rapprochée de celle des Ligues Régionales, qui, après avoir étudié les textes proposés ont fait part de leurs observations. A la suite de leur examen, le Comité charge son Président de préparer un texte les généralisant toutes, et de l'adresser aux L.M.R. pour approbation définitive avant de le proposer au Ministère.

## ANNEE 1954

---

### 15 Janvier.

- \* Affiliations :
- |                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| M.C. AIX les BAINS              | S.M.P. MOSELLANE      |
| A.M. ARPAJONNAISE               | M.C. du PERTUIS       |
| M.C. BIENVENUE                  | M.C. SAINSOIS         |
| M.C. du CLERMONTOIS             | A.M. Personnel TERROT |
| M.C. DUNOIS                     | M.B.S. FOREZIEN       |
| Réaffiliation du. M.C. ANGERIEN |                       |

\* Le Comité revient sur le refus d'affiliation de la Section motocycliste de Lyon Olympique Universitaire, suite en fait à un différend entre le Directeur du Casino de Charbonnières et le M.C. de Lyon. Estimant que cette affaire est d'ordre purement commercial et que le dernier procès-verbal de la Ligne du Lyonnais indique nettement que l'avis défavorable précédemment émis n'est pas maintenu, le Comité prononce l'affiliation de la Section Motocycliste de Lyon Olympic Universitaire.

\* Lecture est donnée du projet de statuts des Ligues Motocyclistes Régionales portant sur leur activité, les conditions de participation des membres des clubs aux votes, l'admission d'un représentant des sections de clubs à l'Assemblée Générale, la radiation d'un ou plusieurs membres du Comité.

\* Après un long échange de vues, le Comité se rallie à la proposition suivante pour la composition du Comité de la F.F.M. :

- 4 membres, dont 2 techniciens désignés par l'A.C.F.
- 3 membres, désignés par la Chambre Syndicale du Motocycle, dont l'un représentera spécialement les cyclomoteurs,
- 16 membres, élus parmi les candidats présentés par les Ligues Régionales, une même ligue ne pouvant compter plus de deux représentants.
- 2 membres, élus par les Ligues de Moto-Ball.

Il est précisé que les Présidents de Commission assistent de droit aux délibérations du Comité.

### 8 février.

- \* Affiliations du M.C. CADURCIEN et du M.C. MILLAVOIX.
- \* Le Comité confirme les décisions prises par la Commission de Moto-Cross dont font désormais partie MMrs DERRIEN, SEERY et ROY.
- \* La Commission a apporté quelques modifications au classement des épreuves :

L'arrivée sera contrôlée sur une ligne située en face du poste de chronométrage. Le premier du classement sera celui qui aura parcouru la distance imposée dans le minimum de temps. La course sera arrêtée après l'arrivée du premier. Les motos qui n'auront pas couru un minimum de tours défini au règlement particulier ne seront pas classées.

\* Autorisation est donnée d'organiser à Montreuil, le 11 Avril, à titre d'essai, une course de side-car cross, sous réserve d'élargissement de la piste en certains endroits.

\* Des difficultés financières advenant à propos des épreuves finales du Championnat, la Commission se réunira avec les pilotes pour trouver un terrain d'entente. Si aucun accord ne pouvait intervenir, le Comité est d'avis de supprimer le Championnat de Moto-Cross 1954.

\* Approbation donnée à un projet de budget pour le Grand Prix de France de Vitesse prévu à Reims le 30 Mai 1954.

\* Suite à l'extension des manifestations de Jeep-Cross sur les terrains de Moto-Cross, la F.F.S.A. interdit à ses ressortissants de participer à ces épreuves sous peine d'un retrait de licence. Elle adressera à la F.F.M. une délégation lui permettant de suspendre les terrains sur lesquels des Jeep-Cross seraient organisés.

\* Le Championnat National de Vitesse demeure inchangé. Pour ce qui est du Championnat International, il sera tenu compte du classement des Français les uns par rapport aux autres et non plus de leur classement réel dans les épreuves. Toutefois ne compteront pour le Championnat que les courses comptant un minimum de quatre coureurs français au départ. Aucun point ne sera accordé à ceux qui n'auraient pu accomplir au moins 75% du parcours imposé.

\* La F.F.M. et la Fédération Française de Cyclisme qui jusqu'à présent ont respectés les accords échangés à propos des courses de cyclomoteurs, s'émeuvent de constater que des groupements non-affiliés et notamment la F.S.G.T. organisent chaque Dimanche des courses pour ces véhicules. Il en résulte que ces deux Fédérations sont en train de perdre une grande partie de leurs licenciés et sont dans la crainte de voir se créer une fédération dissidente.

MMrs PEROUSE et VIOLET tenteront d'intervenir près de la Direction de la Circulation Routière et de la Chambre Syndicale pour trouver une solution raisonnable à ce problème.

\* La Compagnie "La Fortune" a proposé à la F.F.M. des conditions d'assurance à souscrire dans les Moto-Cross qui s'avèrent intéressantes, puisque les risques seraient couverts en tenant compte uniquement de la nature des épreuves (Régionale, nationale, internationale,) sans que le nombre de coureurs admis dans ces manifestations puissent influencer sur le montant de la prime.

Détail de ces propositions seront Communiqués à tous les Présidents de Ligue Régionales aux fins d'informer leurs clubs et de connaître le nombre d'organisateur éventuellement intéressés.

## **9 Juillet.**

\* Affiliations : M.S.C. d'ALTKIRCH, M.C. AUDOMAROIS, A.M. BAILLEULOISE, M.C. BEDARICIEN, M.C. BRIVISTE, Club des 125 de COLMAR, A.M. CREUSOTINE, U.M. DRACENOISE, M.S.C. de JALLIEN, M.C. LUCONNAIS, M.C. du MONTAIS, A.S.C. NICE COTE D'AZUR, M.C. Ste GENEVIEVE des BOIS, Vespa Club de STRABBOURG, M.C. VICOIS, E.M. FREJUSSIENNE, M.C. BAGNOLAIS, S.C. CHATELLERAUDAIS, Vespa Club de COLMAR, M.C. d'UZES, Amicale PUCH TARNAISE.

Compte-rendu de la Commission Sportive du 21 Juin :

\* Sanctions demandées à la F.I.M. contre les coureurs anglais ANDERSON et WOOD en raison de leur attitude incorrecte lors du Grand Prix de France et interdiction à ces deux pilotes de participer aux compétitions organisées en France.

\* Deux ans de suspension et 10.000 frs d'amende au M.C. des Cheminots Sportifs pour organisation d'une manifestation dans des conditions parfaitement irrégulières.

\* A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1955, un pilote n'ayant pas effectué un parcours minimum fixé à l'avance, sera considéré comme n'ayant pas pris le départ. Une fiche médicale devra obligatoirement être jointe à toute demande de licence de conducteur.

\* Suite à une circulaire du Ministère de l'Intérieur, le Comité décide d'autoriser les épreuves d'Endurance pour les véhicules de moins de 125cc, à condition que la moyenne horaire ne soit pas supérieure à 30 kmh. pour les cyclos et 50 kmh. pour les vélomoteurs. Il envisagé pour 1955 l'organisation de circuits de Vitesse pour les petites cylindrées, sous réserve aux pilotes de posséder le permis de conduire exigible pour obtenir une licence. Tous pouvoirs sont donnés à la Commission mixte pour étudier dès maintenant des règlements d'épreuves d'Endurance

Les courses de cyclomoteurs sur vélodrome sont également autorisées sur les pistes faisant l'objet d'une homologation de la F.F.M. et dans la mesure où les machines répondent aux conditions fixées par la Commission mixte des cyclomoteurs. Les courses pour vélomoteurs 12cc demeurent interdites.

\* *France-Moto* connaissant de sérieuses difficultés financières suite à une insuffisance d'abonnés, le Comité estimant qu'il serait regrettable de voir disparaître la revue officielle de la Fédération à quelques mois de la date où son exploitation peut devenir bénéficiaire, délègue à son Bureau les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant d'une subvention à *France-Moto* jusqu'à concurrence de 500.000 frcs.

#### **4 Octobre.**

\* Affiliations : A.M. ANGOUMOISINE, U.M. CLERMONTOISE, M.C. des MAURES, M.C. LORGUAIS, V.M.C. CASTELORIEN, M.C. DAMAZAN-BUZET, M.C. de RABAT.

\* Un Règlement National des Rallyes sera envoyé à toutes les L.M.R. et sauf observation de leur part à fin Octobre, sera accepté tel que présenté.

\* Le Président de la Commission Sportive ayant présenté le détail des frais engagés à l'occasion du dernier Grand Prix de France à Reims et évoqué l'expérience malheureuse de Rouen les Essarts, l'année précédente, la question est posée de savoir si l'épreuve doit être maintenue en 1955. Mr PEROUSE estime qu'il serait judicieux de l'implanter définitivement dans une région déterminée, de préférence au Sud de la Loire. Il pense que le circuit en voie d'achèvement à Clermont-Ferrand pourrait convenir. Le Comité fait confiance à son Président pour étudier les questions de lieu et de date, avant de prendre une décision de maintien du Grand Prix.

\* Le Tour de France civil et militaire a connu un bon succès sportif, mais s'est révélé très onéreux pour les organisateurs qui n'ont pu réaliser les recettes prévues par suite de circonstances diverses et notamment l'annonce tardive de l'épreuve par l'Armée. Le Comité est d'accord pour que la F.F.M. participe aux frais à concurrence d'une somme de 500.000 frcs. Au nom du M.C. du Nord, Mr CASTEL demande que l'organisation du Tour de France 1956 soit de nouveau confiée à son club qui aura de ce fait le temps matériel de mettre sur pied une organisation rentable et impeccable.

#### **20 Novembre. ASSEMBLEE GENERALE DE LA F.F.M. et COMITE**

\* Étaient présents SIX délégués de l'A.C.F., TROIS membres constructeurs, DIX-NEUF délégués de Ligues.

\* Point est donné de l'exercice comptable qui fait apparaître un excédent de recettes de l'ordre de 190.000 frcs.

\* Mr PEROUSE donne connaissance à l'assemblée des modifications demandées par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports visant la composition du Comité de Direction et le barème de votation pour l'élection des membres du Comité. L'assistance les accepte et décide que le Comité sera composé comme suit :

- 4 membres, dont 2 techniciens, désignés par l'A.C.F.,
- 3 membres, désignés par la Chambre Syndicale des Constructeurs,
- 19 membres, élus par les Ligues Motocyclistes Régionales
- 2 membres, élus par les Ligues de Moto-Ball.

\* Affiliations : M.C. ANDELYSIEN, S.C. MOSELLAN, M.C. ARBOISIEN, A.S.P.T.T. NANTES, M.C. du BASSIN, M.C. de CHANCAÿ, M.C. de FRANGY.

\* Il est donné lecture des comptes-rendus des réunions de commissions :

Le Tourisme travaille sur la carte de camping et celle d'assistance à l'étranger. Il envisagerait de voir créer un service pour les usagers au secrétariat-même de la F.F.M.

\* Trois nouveaux membres sont nommés à la Commission de Moto-Cross : MMrs MARTIN, DRUET et PARESCHI. Le Comité proclame Champions de France dans la discipline :

René KLYM en 250cc. - Robert KLYM en 350cc. - Charles MOLINARI en 500cc.

Sur proposition de la Commission Sportive, sont également proclamés Champions de France de Vitesse pour 1954 :

<u>en catégorie inter</u>		<u>en catégorie nationale</u>	
Georges BURGRAFF	en 175	Jacques ONDA	en 175
Jean-Pierre BAYLE	en 250	René FAUCHEREAUX	en 250
Pierre MONNERET	en 350	Bernard GUERIN	en 350
Jacques COLLOT	en 500	Claude BRAUN	en 500
Jacques DRION	en sides		

\* Suite à une décision de la F.I.M. d'autoriser des courses pour machines de sport, il est convenu qu'un exemplaire de cette réglementation sera adressé à tous les membres du Comité qui auront à faire connaître leur avis.

\* Le Comité décide de rendre les billets d'entrée obligatoires pour toutes les épreuves. Ils seront imprimés par les soins de la F.F.M. et envoyés aux Ligues Régionales qui les répartiront suivant les demandes formulées par les clubs. En cas de déficit important sur une manifestation, il pourra être demandé à la Fédération une vérification comptable, en vue d'une exonération partielle ou totale des droits d'organisation.

\* Le Comité accepte qu'une licence de pilote soit désormais délivrée aux possesseurs d'engins de moins de 125cc sans que ces conducteurs soient titulaires du permis de conduire, mais la licence comportera la mention "Valable seulement pour catégorie 125cc et au dessous".

## ANNEE 1955

---

### **8 Avril.** ASSEMBLEE GENERALE DE LA F.F.M.

Ouvrant la séance, le Président fait l'exposé des principales activités de la Fédération pendant l'exercice écoulé.

\* Caisse de Secours : Elle est actuellement dotée de 4.200.000 frcs. Elle sert essentiellement à soulager la misère d'un coureur accidenté ou celle de sa famille lorsqu'ils ne disposent pas de moyens de secours suffisants.

\* France-Moto : Cette revue a été dotée de subventions de fonctionnement prélevées sur l'augmentation du prix des licences. Pour qu'elle puisse vivre, il faut qu'en dehors des licenciés auxquels elle est adressée gratuitement, elle puisse dénombrier beaucoup plus d'abonnés qu'elle n'en compte actuellement. Appel est lancé aux délégués présents d'inciter les clubs à en souscrire pour leurs membres.

\* Compétitions sportives : Sans compter les concentrations, promenades touristiques, 507 épreuves ont été organisées en 1954, dont 87 internationales, 272 nationales et 148 régionales. (71 circuits de Vitesse, 19 courses de côte, 55 épreuves de Régularité, 362 moto-cross ou grass-track). L'action du Moto-Ball n'a pas moins été remarquable avec 233 matches de Championnat, 30 matches de coupe et 113 matches amicaux.

\* A propos du Grand Prix de France qui doit se disputer à Reims le 15 Mai, Mr PEROUSE rappelle les difficultés créées à la F.F.M. par le Bureau International des Constructeurs, désireux de reléguer la France au second rang. Le Président a estimé qu'il était indispensable de faire un effort cette année encore pour l'organisation du Grand Prix, dût-il en résulter, comme l'an passé, une perte d'argent importante.

\* Le Ministère de l'Intérieur attend la publication de notre Règlement Intérieur pour donner son accord définitif sur les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale du 22 Novembre dernier. Le Comité aura à se prononcer sur le libellé de ce Règlement dont le texte n'est pas encore tout à fait au point.

\* Une couverture globale de tous les risques d'assurances est fort difficile à négocier. La plupart des Compagnies françaises agréées par le Gouvernement sont soumises à un groupement qui impose auxdites sociétés à se répartir les risques et les primes à partir d'un monopole de fait. Un essai a toutefois été tenté par certains clubs d'accepter les propositions forfaitaires de quelques compagnies, et il convient d'en attendre le résultat avant de prendre position définitivement. Une assurance globale ne pourra de toute façon jamais être contractée tant que certains organisateurs considéreront comme négligeables les mesures de sécurité les plus élémentaires.

\* Mr PEROUSE se félicite que grâce à l'effort commun de ses dirigeants et adhérents le développement de la F.F.M. se soit manifesté favorablement dans tous les domaines de son activité, même si un délégué de Ligue, trop souvent absent des réunions de Comité, a pu l'accuser en Assemblée Générale de carence, d'incompétence, d'arbitraire et de torpeur...

\* Le résultat de l'exercice 1954 (2.200.000 frcs) est approuvé et le projet de budget 1955 examiné. Une commission des finances s'occupera de placer une partie des fonds disponibles ailleurs que sur les compte-courants où ils se trouvent actuellement.

\* Conformément aux textes des nouveaux statuts, les Ligues doivent élire 19 membres au Comité de Direction. 27 candidatures ont été reçues. Nous n'avancerons pas les noms des dix-neuf élus, dont la

plupart sont décédés à ce jour. Nous mentionnerons seulement le fait que **pour la première fois le nouveau Comité se composait officiellement de personnalités issues du monde motocycliste.**

## 18 Avril. COMITE

\* Avant d'ouvrir la séance, Mr PEROUSE rappelle que les Ligues n'ayant pas de candidat élu pourront se faire représenter par un délégué de leur choix. Ce délégué qui aura seulement voix consultative, devra être désigné à l'avance et agréé par le Comité.

\* Il est procédé à l'élection du Bureau.

A l'unanimité des membres présents, Mr PEROUSE est prié de conserver son poste de Président et est réélu par acclamations.

Sont élus quatre Vice-Présidents : MMrs CASTEL, VIOLET, WEILL et BARROUILHET.

Mr de PEYEMRIMHOFF conserve son titre de Trésorier, tandis que Mr CANTALICE est élu Secrétaire Général. (Les nouveaux statuts exigent que ce poste soit attribué à un membre du Comité)

\* Mr BROYER, Pdt de la L.M.R. d'Algérie est nommé délégué permanent du Comité de la F.F.M. pour l'Afrique du Nord.

\* Création approuvée de la L.M.R. du Maroc.

\* Affiliations :

S.M. de l'A.C. AMBOISIEN	M.C. GRAVELINOIS	U.M. NEMOURIENNE
A.V.M BEAULIEU MANDEURE	M.C. GRISOLAIS	M.C. d'OBERNAI
F.M. de BEYNOST	M.C. JONZACAIS	M.C. OLLIOLAIS
M.S. CANTALIEN	M.C. LAMAZOULIEN	M.C. PALAISIEU
CAZENAVE CLUB CHARENTAIS	M.C. LEVALLOIS	M.C. du QUERCY
M.C. CHATELLERAUDAIS	M.C. LONGJUMEAU	M.C. de ST-BARNABE
M.C. CONSTANTINOIS	M.C. de MARCIGNY	M.C. de SEFROU
M.C. DECINES	M.S. de MARSEILLE	M.C. de THILLAY

Vu le nombre important de VESPA-CLUBS sollicitant leur affiliation, le Comité émet un avis favorable à leur admission à la F.F.M. sous réserve de leur regroupement et de leur représentation au sein de la Ligue à raison d'un seul club VESPA par département.

Les Commissions sont à leur tour élues : Sportive, Technique, Moto-Cross, Mixte, Moto-Ball et Tourisme.

---

### CREATION DE LA FORMULE SPORT VITESSE

---

\* Le Comité prend acte qu'en Vitesse un plus grand nombre d'épreuves a été retenu.

On lance la Formule Sport à titre d'essai, selon la réglementation F.I.M.

\* En Moto-Cross, les difficultés rencontrées à propos de l'application du Règlement du Championnat amènent la Commission Sportive à le faire disputer sur une course unique.

\* Il est décidé de ristourner aux Ligues un pourcentage de 1,5% au lieu de 1% antérieurement sur les 5% que prélève la Fédération sur les recettes des manifestations.

\* En raison du décès de Mr MAUVE, fondateur et organisateur du Bol d'Or, un changement de date est exceptionnellement accordé à l'A.M.C.F. pour mettre au point l'épreuve de 1955.

### **18 Avril.** BUREAU du COMITE

\* Suite aux entretiens échangés avec le Secrétaire Général du Vespa-club de France, une cinquantaine de clubs départementaux sont affiliés.

Le M.C. AUSCITAIN devient Moto-Club de l'ARMAGNAC.

Affiliations du COGNAC M.C., du M.C. de l'ISLE ADAM, du M.C. LACAPELLE-MARIVAL et du S.M.C. VENCOIS.

\* Le Rallye International de la F.I.M. aura lieu en France en 1956.

Le Bureau donne son accord pour éditer en 1956 un annuaire semblable à celui paru l'an passé.

La réunion est essentiellement consacrée à l'étude de questions diverses

### **8 Octobre.** COMITE

\* Affiliations : M.C. AGENAIS, M.C. AVIONNAIS, M.C.C. CAMARETOISE, M.C. CHATEAU RENARD, S.M. DIVIONNAIS, M.C. PETITE ROSSELLE, M.C. FOREZ DONZY, M.C. FUMELOIS, M.C. NAZAIRIEN, A.M. MILLAVOISE, S.M. NANTAIS, S.M. QUERCITAIN, A.M. de la VIENNE

\* Sont proclamés Champions de France de Vitesse 1955 :

en catégorie nationale Jacques ONDA en 175cc.

en catégorie internationale SCHAAD en 175cc. - MONNERET ? en 250cc. - MONNERET ? en 350cc. - COLLOT en 500cc. - MURIT en sidecars.

\* Une Commission de visite des circuits sera créée prochainement par le Ministère de l'Intérieur. Le Comité propose que MMrs CHARAUDEAU et VIOLET y représentent la F.F.M. Des offres ont été faites par le M.C.C. d'ALBI et CLERMONT-FERRAND pour l'organisation du Grand Prix de France 1956. Il convient d'attendre que la date en soit fixée par la F.I.M., avant de prendre une décision.

\* Vingt pilotes ont été désignés en chaque classe pour disputer l'épreuve unique du Championnat de Moto-Cross qui sera organisée par Mr SEERY à Chemiré-le-Gaudin.

\* Mr CANTALICE est chargé de préparer l'organisation du Rallye F.I.M. 1956 qui aura lieu à Blois, avec le concours du M.C. du Loir et Cher.

Il est décidé que tous les membres des Comités de Ligues et de clubs devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.M. quelconque. Le système des timbres-pratiquant s'avérant positif, il est reconduit et les Ligues sont invitées à faire connaître leurs besoins pour 1956.

Le Bureau est chargé d'étudier avec le Direction Générale des Sports dans quelle mesure peut s'appliquer aux compétitions motocyclistes le décret du 30 Avril 1955 relatif à la question des taxes sur les spectacles.

## **26 Novembre. COMITE**

\* Affiliations du LAGUEPIE M.C., du M.C. MANSLOIS, du M.S.C. MOURILLONNAIS

\* Un décret récent visant les manifestations sportives prévoit une réglementation spéciale pour les véhicules motorisés d'une cylindrée égale ou inférieure à 120cc. Or il s'avère que cette clause a été ajoutée en dernière heure à la demande de la Chambre Syndicale du Cycle et du Motocycle, peu favorable aux épreuves de petites cylindrées. La L.R.M. de l'Ile de France émet en conséquence le vœu que soit exclue du Comité toute personne se trouvant en opposition continuelle avec les mesures prises pour le développement du sport motocycliste en France. Les Statuts de la F.F.M. le lui permettant, le Comité envisage de convoquer une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la radiation éventuelle d'un ou plusieurs de ses membres.

\* Un accord est sur le point d'intervenir entre la F.F.M. et le Ministère de l'Intérieur quant à l'agrément du règlement-type des Circuits de Régularité. Restent à préciser la mise en place des contrôles inopinés destinés à contrôler le non-dépassement de la vitesse moyenne plafond, les infractions à la circulation routière, l'extension des assurances aux organisateurs et à leurs collaborateurs.

\* Mr PEROUSE demandera au Ministre de l'Intérieur de provoquer une réunion mettant face à face les représentants de la F.F.M. et ceux de la Chambre Syndicale du Cycle et du Motocycle pour une discussion publique des thèses les opposant sur la participation des petites cylindrées à la compétition sportive.

\* Mr CANTALICE est chargé de mener à bien avec la Fédération Française des Clubs de Camping le soin de préparer la constitution d'une section de camping au sein de la F.F.M.

\* Les résultats de l'épreuve unique du Championnat de Moto-Cross sont homologués (sans que les noms des vainqueurs apparaissent au procès-verbal) et il est décidé d'attribuer une subvention au M.C. du Maine, club organisateur, dont l'épreuve a souffert de la date avancée en saison et des conditions atmosphériques. Une discussion s'engage à propos d'une décision de la F.I.M. de faire courir ensemble side-cars et cyclecars, cette confrontation risquant de présenter un danger pour les passagers des side-cars.

\* La Commission Sportive Internationale ayant insisté pour que les Grands Prix soient disputés sur des circuits éprouvés, celui de Clermont-Ferrand à peine achevé et celui d'Albi en voie d'aménagements ne peuvent être retenus pour le Grand Prix 1956. Montlhéry pas davantage en raison de l'interdiction d'y faire courir les 125cc. et de l'état de la route. Le Circuit de Reims reste donc le seul pratiquement utilisable et Mr CHARADEAU est chargé d'étudier les conditions d'organisation de l'épreuve.

\* Une transformation de *France-Moto* est envisagée aux fins de vendre ce journal au prix approximatif de 5 frcs le numéro. Cela suppose l'abonnement de tous les membres des clubs affiliés et une augmentation de leur cotisation individuelle qui passerait de 10 à 80 frcs. Il est décidé de convoquer les Présidents de Ligue pour les entretenir de cette perspective.

## ANNEE 1956

---

### **13 Février.**

\* Vu l'absence de nouvelles candidatures, les membres du Bureau sortant sont réélus à l'unanimité. Les Commissions seront constituées lors de la prochaine réunion.

\* Affiliations : A.M. BITTEROISE, M.C. CHALONNAIS, R.M.B.C. DAKAR, M.C. DIVIONNAIS, M.C. FORBACH, C.C. ILE de FRANCE, ATLANTIC CLUB MARSEILLE, M.C. SUCY en BRIE.

Mr CHARAUDEAU entretient le Comité des prévisions établies pour l'organisation du Grand Prix de France à Reims, qui devra obligatoirement comporter quatre cylindrées, à savoir : Dépenses 7.570.000 frcs - Recettes 4.800.000 frcs, d'où un déficit déjà prévisible de 2.770.000 frcs. Diverses solutions sont envisagées pour le réduire au chiffre accepté par la dernière Assemblée Générale, c'est à dire 2.000.000 de francs. Au nom du Comité, Mr PEROUSE demande à Mr CHARAUDEAU de revoir son projet pour le mettre en harmonie avec les prévisions du budget initial.

\* Pour des raisons matérielles d'hébergement des participants, la concentration des participants au Rallye International de la F.I.M. est fixée à Tours et non plus à Blois.

\* Des réunions d'information tenues à propos de *France-Moto*, il ressort qu'une évaluation des futurs abonnés permet d'envisager l'inclusion de l'abonnement dans celui de la cotisation annuelle augmentée des licenciés et membre de clubs.

\* Les règlements-type pour les circuits de Vitesse et de Régularité ont été approuvés par le Ministère et immédiatement diffusés.

\* Tous les pilotes désireux de participer au Championnat National de Vitesse devront être obligatoirement acceptés.

\* Le Championnat de Moto-Cross sera disputé cette année sur une formule nouvelle. Deux catégories sont prévues, la première, internationale pour laquelle 4 épreuves et 20 coureurs ont été désignés, la seconde, nationale pour laquelle 7 épreuves sont désignées. Les quatre meilleurs classements serviront à désigner le Champion de France. La Commission a établi une réglementation précise pour la visite et l'homologation des terrains.

\* Un tribunal d'appel est constitué pour traiter le 18 Février de 4 réclamations.

### **12 Mars.**

\* Certains Préfets prétendant appliquer aux Moto-Cross la réglementation visant les épreuves se déroulant sur la voie publique, Mr PEROUSE interviendra près des services compétents au Ministère, pour leur faire donner toutes instructions utiles en ce qui concerne la compétence des commissions de visite.

\* Affiliations : A.M. de l'ARMAGNAC, M.V.C. de BLANZY, M.C. CADEROUSSE, U.S.M. des DEUX-SEVRES, M.C. de MESLIERES.

\* Le Comité confirme dans leurs fonctions pour l'année en cours les membres actuels des différentes commissions de la F.F.M. Par ailleurs MMrs LESUEUR et PERILLAT sont nommés membres de la Commission de Moto-Cross.

\* Plusieurs Présidents de Ligues étant antérieurement intervenus en vue de la constitution d'une caisse de péréquation destinée à rembourser de leurs frais de voyage les membres du Comité et des commissions, les tableaux préparés par le secrétariat font apparaître une dépense de fonctionnement importante. Il est finalement décidé que la Fédération prendra à sa charge la moitié des sommes nécessitées par l'alimentation de cette caisse de péréquation, l'autre moitié étant à la charge des Ligues.

\* Il est décidé qu'au calendrier 1957 un club ne pourra pas inscrire plus de deux moto-cross s'il n'organise que ce genre d'épreuves. Pour obtenir l'inscription de trois moto-cross, le club devra s'engager à organiser soit une épreuve de Vitesse, soit une épreuve de Régularité.

## **28 Mai.**

\* Affiliations : A.M.C. BOLLENOIS, S.C. BOURBONNAIS, M.C. CAUSSADAIS, M.C. COTE d'IVOIRE, S.C. de l'HERAULT, M.C. LA COURONNE, C.M. LORIENTAIS, R.M.B. MAZANAIS, M.S. NANCEIEN, C.S.M.C. VALREASSIEN

\* La question de la Caisse de Péréquation est reprise, suite à une réunion du Bureau tenue le matin-même. Sur les bases adoptées antérieurement, à savoir que ladite caisse sera alimentée par un prélèvement égal à 0,50% des recettes sportives (moitié par les Ligues, moitié par la F.F.M.) il est décidé que si les ressources ainsi obtenues sont supérieures ou égales au total des frais de voyage des délégués, ces frais seront remboursés aux Ligues en totalité. Le surplus éventuel en fin d'exercice restant acquis à la caisse pour l'exercice suivant.

Si les ressources sont inférieures au total des frais de voyage, elles seront réparties en fin d'année entre les Ligues au prorata des frais de voyage payés par chacune d'elles.

Le Bureau a proposé de fixer la cotisation par membre de club à 100 frcs, qui serait ainsi répartie : 20 frcs à la Ligne, 10 frcs à la F.F.M., 70 frcs pour *France-Moto*. Ce projet provoque une vive protestation de Mr GUENIX contestant l'intérêt de *France-Moto* et soulignant la charge écrasante que constituerait une telle cotisation pour le Moto-Club du Nord qui compte 36.000 membres.

\* Suite au refus du Ministre de l'Intérieur de laisser courir les 125cc dans le cadre du Grand Prix de France de Vitesse 1956 (cylindrée imposée par la F.I.M.) le Bureau a cru devoir prendre la décision d'annuler l'épreuve.

\* Il est rappelé qu'en matière d'assurances, les garanties obligatoires ne constituent qu'un minimum et que les clubs ne devraient pas se suffire de cette seule couverture, d'autant que les compagnies sont désormais en mesure de proposer des garanties supplémentaires.

## **2 Octobre.**

\* Affiliations : M.C. d'APT, M.C. BARLEVOIS, A.C. CHAUMONTAIS MOTORISES, M.S.C. COLOMBES, M.C. de GAGNY, A.M. de MANOSQUE, A.S.P.T.T. de St-BRIEUC et divers clubs de marque (Vespa, Lambretta, etc...)

\* Après une nouvelle discussion, le Comité fixe les cotisations pour 1957 : un droit fixe de 1.000 frcs par club, jusqu'à 7000 membres une somme variable calculée à raison de 100 frcs par membre inscrit avec un minimum de 3.000 frcs - correspondant à 30 membres - (voir détail au 28 Mai), au delà de 7000 membres une somme complémentaire calculée à raison de 90 frcs par membre, avec faculté de

limiter à 7000 le nombre des abonnements à *France-Moto*. Dans ce dernier cas la cotisation individuelle retomberait à 20 frcs à partir du 7.001<sup>ème</sup> membre.

\* Mr PEROUSE donne un bref compte-rendu du Rallye F.I.M. 1956 qui a connu un grand succès de participation (720 motocyclistes), mais qui a engendré un déficit de 1.900.000 frcs pourtant justifié compte-tenu de la qualité de l'organisation.

\* Création d'une licence de Commissaire de Route.

\* Sont proclamés Champions de France en catégorie internationale :

Jacques COLLOT en 350cc. - Pierre MONNERET en 500cc. - Jacques DRION et Jean MURIT en sidecars.

\* Adoption du Règlement-type de Trial présenté par la L.M.R de l'Ile de France.

\* Sont proclamés Champions de France de Moto-Cross :

Michel JACQUEMIN en catégorie inter - Guy BERTRAND en catégorie nationale - Louis DUBOIS en sidecar.

\* Il est enfin décidé de rayer immédiatement de la liste des clubs affiliés les clubs en retard de plus d'une cotisation et d'informer les autres que leur radiation interviendra le 31 Décembre 1956.

### **19 Novembre.**

Mr PEROUSE, en ouvrant la séance donne au Comité quelques informations sur la préoccupation des Pouvoirs Publics en matière de circulation des véhicules à deux roues. Il semblerait que compte-tenu des statistiques d'accidents de la route dans lesquels de nombreux motocyclistes ou scootéristes sont impliqués, certains membres du Gouvernement soient à la veille de faire imposer le Permis de Conduire à tous les possesseurs d'engins d'une cylindrée supérieure à 50cc. La Chambre syndicale a sollicité l'appui de la Fédération pour écarter cette menace qui pèse sur des centaines de milliers de motocyclistes, bien qu'elle n'ait pas modifié sa position en ce qui concerne les courses pour 125cc.

\* Affiliation du M.C. des COTES du NORD, du M.C. de NEUVILLE en FERRAIN, de l'A.M. SEDANAISE, du M.C. PRIVADOIS.

\* Des négociations sont engagées entre la F.F.M. et le VESPA-Club de France en vue d'accorder aux membres des Vespa-clubs locaux les avantages matériels et sportifs dont bénéficient les membres des clubs motocyclistes affiliés. Une somme de 4000 frcs pouvant être versée pour chacun de ses 130 clubs par le VESPA-Club de France, il en résulterait un avantage financier non négligeable pour la Trésorerie de la F.F.M. et des Ligues.

\* Le Président de la Commission Sportive Internationale, celui de la F.F.M. et celui de la Commission Sportive Nationale se sont rendus à Montlhéry aux fins d'inspecter le parcours et juger de sa capacité à recevoir le Grand Prix de France 1957. En écartant l'anneau de vitesse, le circuit de 8 kms apparaît valable pour recevoir l'épreuve. Reste à étudier les conditions financières qui paraissent aléatoires. Mr PEROUSE proposera un projet de budget au prochain Comité qui décidera de poursuivre ou non l'organisation du Grand Prix.

\* La F.F.M. a dû éponger une grande partie des primes non versées aux pilotes étrangers, suite au revers financier essuyé par le M.C. de Normandie à l'occasion du Grand Prix de France de Moto-Cross 1956. Après intervention de Mr LESUEUR, le Comité accepte d'inscrire les épreuves dudit club pour

1957, sous réserve qu'il s'acquitte de ses obligations envers la Fédération sous des délais impartis. Faute de quoi les épreuves restant à organiser seront interdites.

\* L'Association Motocycliste de la Seine ayant proposé de garantir avec un aval bancaire de 1.600.000 frcs le paiement des prix et primes du Grand Prix de France de Moto-Cross 1957, le Comité lui attribue l'organisation de l'épreuve.

\* La F.F.M. se fixe à la Banque de France pour opérer ses opérations financières et sollicite l'ouverture d'un compte de dépôt de titres.

\* Une modification est apportée au Règlement du Championnat de France de Vitesse : "Pour être proclamé Champion de France, un conducteur devra avoir été classé dans trois épreuves minimum. Toutefois au cas où deux seules épreuves seraient organisées dans une classe quelconque, la Commission Sportive se réserve le droit de proclamer Champion tel coureur dont le palmarès de l'année, en France ou à l'étranger, le justifierait.

\* Les Compagnies d'Assurances viennent de dénoncer la convention qu'elles avaient passée avec la F.F.M. et qui accordait une remise de 5% aux membres des clubs affiliés sur le montant de leur prime. Mr PEROUSE participe actuellement à des conversations en vue de réobtenir un nouvel accord.

## ANNEE 1957

---

### 9 Février.

\* Il est procédé à l'élection du Bureau pour 1957. Sont élus :

Président :	Mr PEROUSE
Vice-Présidents :	MMrs CASTEL, VIOLET, BARROUILHET, BOUVET
Trésorier :	Mr de PEYERIMHOFF
Secrétaire Général :	Mr CANTALICE

\* Affiliations : S.C. ANNONEEN, M.C. de BERCHERES, M.C. HAVRE de VIE, M.C. JEUMONT, M.V.C. MONTCELLIEN, M.C. PAULHANAIS, M.C. GRENOBLOIS. Il est proposé pour l'avenir que l'affiliation d'un club soit prononcée pour une période d'essai de deux ans, l'affiliation devenant alors définitive si le club a donné des preuves de sa vitalité.

\* Mr PEROUSE rappelle que la Commission de Moto-Cross veut mettre un terme aux demandes exagérées formulées par les coureurs quant aux primes de déplacement, pour ne récompenser que les performances. Autrement dit, les pilotes veulent monnayer le passé, alors que la Commission veut encourager le présent. Toutes les fédérations étrangères ont d'ailleurs protesté contre l'exagération des primes de déplacement accordées par les organisateurs français. Il sera précisé aux clubs qu'ils ne sont pas tenus d'accorder une prime de déplacement, et d'autre part que le tarif prévu constitue un maximum et non une indemnité obligatoire pour tous. Les représentants de la France au prochain Congrès F.I.M. auront à s'élever contre une motion visant à rendre responsables les fédérations motocyclistes responsables du paiement des prix et des primes pour toutes les épreuves internationales.

\* Mr. PEROUSE fait ensuite allusion à la différence considérable qui existe entre le nombre des usagers des deux roues et celui des membres des clubs affiliés. Il estime qu'il est temps pour la F.F.M.

de se pencher sur ce problème, si l'on veut que la Fédération et ses clubs continuent de progresser. Des conseils qu'il a reçus du M.C. du Nord de la France - à citer en matière d'exemple - il a retiré que deux conclusions sont dès à présent possibles : obtenir de sérieux avantages de la part des Compagnies d'Assurances et mettre sur pied un service de contentieux très bien organisé. Ces problèmes feront l'objet de nouvelles discussions.

\* Le Comité réserve sa décision d'organiser le Grand Prix de France de Vitesse en 1957, la crise de l'essence et des questions de dates risquant d'augmenter considérablement le déficit prévu.

\* Démission du Groupement Sportif de l'Ile de France.

\* La L.M.R. de Champagne regrettant que toutes les Ligues ne soient pas-représentées au Comité, Mr PEROUSE lui confirme qu'il est de son avis, mais qu'il importe de pouvoir modifier et de faire accepter de nouveaux statuts pour en arriver à remédier à cet état de fait.

## **25 Mars.**

\* Affiliations : A.M. de DAKAR, A.S. du M.C. de HAMMA, V.M.C. MAICHOIS, A.M.C. du PETIT BOSQUET, M.C. MESSIN

\* Devant l'impossibilité à la Commission Sportive de connaître le nombre d'épreuves de Vitesse qui seront organisées en 1957, elle décide de retenir pour le classement toutes celles qui se disputeront dans les conditions ci-après : le développement du circuit ne devra pas être inférieur à 1000 mètres et les courses devront se disputer sur un kilométrage imposé.

\* Il est envisagé de créer un corps de super commissaires sportifs qui pourraient officier en tant que délégués fédéraux.

\* Suite à la discussion relative aux primes de déplacement en Moto-Cross, la Commission décide d'accorder aux pilotes une prime supplémentaire de 5.000 frcs pour frais de séjour lorsque le déplacement dépasse 200 kms.

\* Le Comité donne son accord pour participer jusqu'à concurrence de 25.000 frcs aux frais de déplacement des contrôleurs qui se rendront en cours d'année sur un certain nombre de terrains de Moto-Ball et qui auront charge d'effectuer un contrôle sur les recettes. Il attribue une subvention de 50.000 frcs à la Commission pour effectuer de la propagande en faveur du Moto-Ball.

\* Radiation du M.C. ROUSSILLON-ISERE, du CAVIGAL M.S., de l'A.M. du ROANNAIS, du M.C. LAVELANETIEN, du M.C. CONSERANAIS et du M.C. APPAMEEN.

\* A la demande des L.M.R. un double de toute la correspondance échangée avec les clubs sera désormais communiqué aux Ligues.

## **1<sup>er</sup> Juin.**

\* Affiliations : A.M.CHALETTTOISE, ATLANTIC M.C., M.C.BEAUCAIRE-TARASCON, S.M.B. BOLLENE, M.C. GRESIVAUDAN, A.M. RENNES, M.C. Ste COLOMBE les VIENNES, M.C. de St-DIE.

\* Mr PEROUSE rappelle qu'une Commission des Assurances avait été antérieurement créée, chargée d'étudier les conditions de couverture souscrites à l'occasion des compétitions sportives et des assurances contractées individuellement par les possesseurs de motocycles. Il résulte de ses travaux

qu'à la suite de l'accident du Mans et de l'obligation faite aux organisateurs de s'adresser à une compagnie agréée par le Ministère des Finances, les tarifs ont augmenté de façon sensible. De plus, certaines garanties jusqu'alors théoriquement facultatives sont désormais imposables, ce qui majore encore les primes à payer. Tirant le maximum d'avantages de cette situation, le Groupement Technique des Assurances a assimilé de son propre chef le Moto-Cross et toutes les autres épreuves se déroulant sur terrain privé aux courses se déroulant sur la voie publique.

Devant cet état de fait, plusieurs membres du Comité ont pensé que la F.F.M. pourrait encourager la création d'une Mutuelle qui, pour commencer, garantirait simplement le Moto-Cross. Dans ces conditions, le Comité demande à la Fédération de se livrer à une enquête statistique portant sur les trois dernières années, dans le but de connaître le montant des primes payées par les clubs pour leurs organisations, la nature des accidents constatés, ainsi que les sommes versées aux victimes.

\* La Commission de Tourisme décide de reconduire pour 1957 les concours de Tourisme et de recrutement créés en 1955. Elle souhaite voir la F.F.M. organiser un Rallye Concentration National au moment du Salon. Elle serait enfin heureuse de voir mettre sur pied un véritable service touristique avec un (ou une) secrétaire spécialement chargé de son fonctionnement.

\* Devant les difficultés rencontrées lors du Grand Prix de France de Moto-Cross à Montreuil, Mr BOUVET demande à Mr PEROUSE de tenter de créer à la F.I.M. une commission chargée de s'occuper des questions intéressant le Moto-Cross, jusque là dévolues à la Commission Sportive Internationale.

## **24 Juillet.**

\* Le Comité approuve deux décisions de la Commission Sportive, à savoir que dans les épreuves nationales, le nombre de conducteurs français titulaires d'une licence internationale soit limité à 50% du nombre des engagés et que le carénage soit interdit.

\* Il accorde une subvention de 125.000 frcs aux cinq coureurs constituant l'équipe française au Moto-Cross des Nations prévu en Angleterre, nomme Mr SEERY Directeur de l'équipe et Mr GUENIX délégué de la F.F.M. au Jury.

\* Une autre subvention est votée au bénéfice des pilotes appelés à disputer l'épreuve dite de la "Médaille d'Argent", organisée dans tous les meetings comportant des épreuves de classement de la Coupe d'Europe de Moto-Cross et réservée aux motocycles 250cc.

---

## **LES DAMES ET DEMOISELLES SONT AUTORISEES A COURIR EN MOTO-CROSS**

---

\* Les dames et demoiselles seront désormais admises à courir des Moto-Cross sous réserve d'un certificat médical favorable

\* Le Comité approuve la proposition de la Commission de Moto-Cross de subordonner les inscriptions des différentes catégories d'épreuves à une recette antérieure minimum, chiffrée pour chacune d'elles.

\* Il décide de fixer le droit d'inscription des Moto-Cross extra-nationaux à 8.000 frcs au lieu de 3.000 pour les nationaux. La caution de 5000 frcs devant être versée en plus.

\* La Concentration Nationale du Salon exigeant une assez longue préparation et des concours financiers divers est reportée à 1958

- \* Il est souhaité qu'un représentant des motocyclistes siège au sein des commissions de retrait du permis de conduire.
- \* Gros succès du M.C. Saintongeais et des clubs d'Algérie au Rallye International de la Madone des Centaures.

## 5 Octobre.

- \* Affiliations du M.C. CONCHOIS et du M.C. de BRIONNE
- \* Considérant que de nombreux clubs n'ont pas payé leurs cotisations de 1957 voire de 1956, le Comité décide de radier une soixantaine d'entre eux.
- \* Pour irrégularités commises en matière de primes de déplacement ou prix, le M.C. Haut-Saônois se voit infliger une suspension de six mois avec sursis, une amende ferme de 50.000 frcs et l'envoi à ses frais d'un contrôleur fédéral aux épreuves de 1958.
- \* De nouvelles considérations amènent le Comité à surseoir à l'organisation du Grand Prix de France de Vitesse pour ne l'envisager sérieusement qu'en 1959.
- \* Mr BARROUILHET rappelle aux membres du Comité la décision prise appliquant aux épreuves à réaliser en 1958 un minimum de recettes. Il signale qu'avec Mr de PEYERIMHOFF, ils ont à l'étude un autre projet qui consisterait à appliquer un pourcentage fixe, calculé non plus sur la recette réelle réalisée, mais sur l'importance de l'épreuve considérée.

"En effet, il est bon de prévoir que la F.F.M. pourrait être amenée un jour à quitter l'Automobile de France et il est nécessaire que les finances de la Fédération soient suffisamment importantes pour lui permettre de faire face à cette éventualité".

### Compte-rendu des commissions

Sportive : Suite aux incidents survenus lors du Bol d'Or, la C.S. demande de prévoir dans le règlement une clause interdisant l'entraînement concerté.

- \* Ne peuvent être proclamés Champions de France 1957 en catégorie internationale pour le moment que Jacques COLLOT en 350 et 500cc. ainsi que Jean MURIT en Side-car. Le cas des autres classes reste à étudier, vu le peu d'épreuves disputées.
- \* Le Règlement du Championnat n'ayant pas donné satisfaction cette année, une circulaire sera envoyée à tous les membres de la Commission pour inviter chacun à exposer son point de vue.
- \* Mr CORNET demande à ce que le Championnat de Régularité soit remis en vigueur.

Moto-Cross : Sont proclamés Champions de France pour 1957 :

Gilbert BRASSINE en catégorie inter, Rémy JULIENNE en catégorie nationale et Robert PERLIN en side-car.

- \* MMrs SEERY et GUENIX ont fait savoir que si nos coureurs n'ont pu obtenir un classement honorable au Moto-Cross des Nations, c'est en raison de leur manque d'accoutumance aux circuits longs et durs et du manque de confrontation avec nombre de coureurs étrangers de premier plan.

Tourisme : La participation française aux Rallyes internationaux est actuellement en hausse constante.

\* Mr VIOLET qui a suivi de près la question des assurances, estime pouvoir dans un proche avenir présenter un projet de mutuelle qui permettrait aux clubs de se développer d'une manière considérable.

## **25 Novembre.**

### Compte-rendu des commissions

MotoCross : La Commission a décidé de ne pas maintenir pour 1958 le Championnat de Sidecar-Cross et de créer un nouveau championnat ouvert à tous les licenciés français, réservé aux machines d'une cylindrée égale ou inférieure à 250cc.

Le Comité augmente les sanctions prises par la Commission contre les sidecaristes qui se solidariseront à la veille de la première épreuve de leur Championnat, pour informer l'organisateur qu'ils ne prendraient le départ que si les prix et primes de déplacement étaient considérablement augmentés. Suspension ferme d'un an et 50.000 frs d'amende pour Louis DUBOIS, trois mois de suspension et 10.000 frs d'amende pour les autres.

Sportive : Les frais qu'imposent désormais aux organisateurs de circuits de Vitesse les prescriptions ministérielles d'Octobre 1955, font qu'il devient difficile de savoir en début d'année quelles épreuves pourront être organisées pour le Championnat. Plusieurs membres de la Commission seraient d'avis d'abandonner la formule mathématique d'après laquelle on devient champion et de confier à la Commission, elle-même transformée en Jury, le soin de désigner les champions de l'année d'après leurs performances dans les principales épreuves auxquelles ils prennent part.

Mr PEROUSE précise qu'une telle formule a été mise une fois en essai à la F.F.S.A., pour être aussitôt abandonnée et il suggère que toutes les épreuves françaises inscrites au calendrier puissent compter pour le Championnat avec classement séparé (pour le calcul des points) des internationaux et des licenciés nationaux.

\* Même s'il ne pourra compter pour le classement du Championnat du Monde et des constructeurs en fonction de son faible développement, le Grand Prix de France sera néanmoins disputé à Pau.

\* Mr CORNET pose dès à présent la candidature du Moto-Club d'Auvergne pour l'organisation à Clermont-Ferrand du Grand Prix de France 1959. Le Comité donne un avis favorable sous réserve qu'une date puisse être trouvée et que la F.F.M. puisse éventuellement participer à l'organisation sportive de l'épreuve.

Tourisme : La Concentration Nationale de la F.F.M. ne pouvant avoir lieu à Pau, comme prévu, le M.C. du Nord de la France s'en voit confier l'organisation conjointement avec celle de son cinquantenaire.

Mr PEROUSE conclut la séance en signalant que la convention passée entre le Groupement Technique des Assurances et la Fédération est en cours de révision, que Mr VIOLET continue l'étude qu'il a entreprise sur le fonctionnement d'une mutuelle, que le Ministre de l'Intérieur a pris bonne note de voir siéger un représentant des motocyclistes au sein des Commissions de retrait du permis de conduire, ces dernières actuellement en refonte de réglementation.

### **24 Février.**

- \* Sont réélus ou élus au Bureau du Comité :

Président	Mr PEROUSE
Vice-Présidents	MMrs CASTEL, VIOLET, BARROUILHET, BOUVET
Trésorier	Mr de PEYERIMHOFF
Secrétaire Général	Mr CANTALICE

- \* Suite à une décision de l'Assemblée Générale, les membres du Comité donnent leur accord pour porter à 22 le nombre des membres du Comité.
- \* Ils décident d'appliquer le système des billets d'entrée fédéraux sur les manifestations sportives.
- \* Radiation de huit nouveaux clubs pour non paiement de cotisation.
- \* Renouvellement des commissions

### **10Mai.**

- \* Suite à la décision prise le 24 Février de coopter des nouveaux membres au Comité, trois délégués de Ligue sont nommés en attendant les élections qui doivent avoir lieu au cours de l'Assemblée Générale de 1959.
- \* Après audition du coureur Louis DUBOIS sanctionné le 25 Novembre dernier et tenant compte de ses regrets, le Comité ramène l'amende à 25.000 frcs ferme et 25.000 avec sursis. La suspension sera levée dès versement de ladite somme.
- \* Augmentation contestée des droits de calendrier et de licences.
- \* La Commission de Moto-Ball émet le vœu que la Commission Sportive Internationale se penche sur la discipline, plusieurs pays pratiquant désormais ce sport et des rencontres étant organisées entre équipes de pays voisins.
- \* Mr BARROUILHET est élu Président de la Commission de Moto-Cross, succédant ainsi à Mr VIOLET auquel échoit la Commission Sportive et la Technique. Un nouveau texte de l'annexe D consacré au règlement de la discipline est adopté. La Commission regrette le peu d'intérêt manifesté par la C.S. Internationale à son endroit.
- \* Mr GUENIX est élu Président de la Commission des Petites Cylindrées. L'étude d'un championnat les concernant est confiée à Mr LACOSTE. La Commission souhaite voir dénoncé l'accord sur la Commission mixte conclu entre la F.F.M. et la F.F.C.
- \* Mr WEILL est élu Président de la Commission de Tourisme, laquelle décide de revoir le règlement des concentrations et sollicite l'allocation d'un budget pour l'achat de coupes et de maillots.
- \* Mr VIOLET annonce la formation d'un front des deux roues groupant toutes les associations s'occupant du motocyclisme, aussi bien celles d'usagers que celles à caractère professionnel. Les statuts de la future mutuelle ont été déposés à la Commission des Assurances au Ministère des Finances et un directeur possible a été contacté. Après une discussion générale, il est décidé que la

F.F.M. ne prendra aucun engagement avant de connaître les conclusions du rapport que doit établir le directeur pressenti sur les conditions de fonctionnement de la mutuelle.

\* La Commission Sportive Internationale a prévu de limiter à 350cc. à partir de 1960, la cylindrée des motocycles admis au Championnat du Monde !!!

### **23 Juin.**

\* Bien qu'il soit impossible de maintenir la diffusion de *France-Moto* au prix actuellement fixé, le Comité estime toutefois devoir conserver le journal fédéral. S'il ne semble pas opportun d'augmenter les cotisations individuelles, il est par contre décidé de relever le droit fixe des clubs qui passera en 1959 de 1000 à 3.000 frcs.

\* Le directeur pressenti pour étudier les conditions de fonctionnement de la mutuelle s'étant récusé, une nouvelle personnalité a accepté de se consacrer à cette tâche moyennant une indemnité mensuelle de 200.000 frcs pendant trois mois, lui permettant de prendre différents contacts avec les Ligues Régionales en vue de s'assurer de leurs possibilités de collaboration. Ce crédit est ouvert. Le rapport de l'expert sera d'abord soumis au Bureau avant d'être présenté au Comité.

\* La Commission de Moto-Cross demande un crédit de 500.000 frcs aux fins d'envoyer une équipe de France en Suède pour disputer le Moto-Cross des Nations.

\* La Commission des Circuits, tout en optant pour une formule unique de championnat, attend de voir la parution du calendrier avant de prendre une décision définitive pour 1959.

### **20 Octobre.**

\* Le coût de fabrication du journal fédéral ne cessant de croître, plusieurs propositions d'équilibrage financier sont proposées à l'attention du Comité qui donne finalement son accord pour l'octroi d'une subvention maximum d'un million.

\* Mr PERROCHIN, deuxième directeur pressenti pour se soucier de la création de la mutuelle développe un long exposé sur les conditions prévisibles de son fonctionnement. Il estime pouvoir parvenir à un abattement de 18% sur les prix pratiqués par les compagnies dépendant du Groupement Technique des Assurances, moyennant toutefois un concours compétent des Ligues et d'une infrastructure de clubs susceptibles d'assurer un secrétariat sensiblement identique à celui des agents, courtiers etc... Un nouveau crédit de 900.000 frcs lui est octroyé pour faire face à ses derniers frais, tandis que Mr VIOLET annonce qu'un emprunt a déjà été lancé en vue de réaliser les cent millions de caution exigés par le Ministère des Finances.

\* Avis favorable est donné au M.C. d'Auvergne pour l'organisation du Grand Prix de France de Vitesse 1959 à Clermont-Ferrand. Mr CORNET ne veut toutefois pas prendre le risque d'une telle organisation sans l'appui éventuel de la F.M.M.

\* Le Championnat national de Moto-Cross se disputera en deux phases distinctes : d'une part des épreuves éliminatoires et d'autre part des épreuves de classement. Le Championnat des petites cylindrées se disputera en une épreuve unique, la sélection s'opérant au niveau des Ligues.

\* Mr GUENIX émet le vœu pressant de voir la F.I.M. créer une commission spécialement chargée des questions du Moto-Cross.

## ANNEE 1959

---

### **16 Février.**

\* Aucune candidature nouvelle n'ayant été formulée, le Bureau 1958 est reconduit tel quel pour 1959. La Commission Sportive Nationale est élue. Il est procédé à une élection partielle des Commission de Tourisme et de Propagande et de la Technique. Les membres des autres commissions spécialisées : Circuits, Moto-Cross, Petites Cylindrées, Moto-Ball et Trial (dont la création vient d'être décidée) seront désignés lors de la première réunion de la C.S.N.

\* La Commission de Moto-Cross a décidé de rendre la liberté aux coureurs et aux organisateurs et de ne plus fixer de barème pour les indemnités de déplacement qui seront traitées de gré à gré entre les parties. Elle a émis le vœu que le mode de prélèvement sur les recettes soit modifié et qu'un forfait soit appliqué à chaque épreuve selon sa capacité (régionale, nationale, extra-nationale et internationale). Le Comité lui donne son accord pour récompenser sous une forme ou sous une autre les coureurs français classés dans les dix premiers des épreuves comptant pour le Championnat d'Europe.

\* Le Comité accorde une subvention de 25.000 frcs à l'Union Française des Clubs de Moto-Ball pour sa propagande, le Moto-Ball étant actuellement en pleine expansion aussi bien en France qu'à l'étranger.

\* La nouvelle réglementation des Circuits de Régularité (annexe B) étant publiée, doit permettre un classement effectué sur des bases identiques pour toutes les épreuves. Le Comité donne en conséquence son accord pour l'organisation d'un Championnat de France de Régularité.

\* Mr PEROUSE explique que grâce à certains concours de réassurances, il est à peu près certain que la Mutuelle sera créée avant la fin du mois de Mars et en état de fonctionnement dans la première quinzaine du mois d'Avril. Une assemblée générale constitutive regroupant au minimum 500 personnes sera convoquée à cet effet. Chaque groupement ou personnes physiques présents aura à avancer en même temps que son adhésion une somme à titre d'avance sur les cotisations à percevoir

\* L'organisation d'un Grand Prix supposant des dépenses de l'ordre de 15 millions de francs, le Comité fait droit à la requête de Mr CORNET, Président du M.C. d'Auvergne, de bénéficier d'une subvention de 1 million en cas de déficit, et lui accorde la possibilité d'emprunter un million supplémentaire à la F.F.M. en cas de dépassement de ce déficit. Il lui confie en outre pour trois ans au minimum l'organisation du Grand Prix : l'implantation de l'épreuve en un lieu fixe ne pouvant que contribuer à son succès futur.

### **21 Mars.**

Mr VIOLET fait savoir que la C.S.N. a décidé de ne pas s'adjoindre d'autres membres que les membres du Bureau et ceux qui ont été élus par le Comité-Directeur du 16 Février dernier. Elle compose comme suit toutes les autres commissions sportives spécialisées :

- a) les membres du Bureau,
- b) les membres de la C.S.N.
- c) les membres nommés par la C.S.N., choisis à l'intérieur ou à l'extérieur du comité.

\* Le Championnat de France de Vitesse pour les grosses cylindrées (350 et 500cc.) en catégorie inter sera organisé suivant les mêmes normes que les années précédentes. Pour les petites cylindrées et toujours en catégorie inter, toutes les courses seront prises en considération, les points attribués selon le classement réel des coureurs. Le Championnat National sera disputé lors d'une épreuve unique,

dans laquelle seront acceptées aussi bien les machines de compétition que les machines de Sport. Un critérium spécial pour ces dernières sera organisé dans le cadre de la réunion.

\* Il est enfin décidé que le Secrétariat prenne contact avec la Mutuelle Nationale des Sports, afin de savoir s'il est possible de souscrire une assurance groupe couvrant les coureurs individuellement au cours des compétitions régulièrement organisées par la F.F.M.

## **22 Juin.**

Mr PERROCHON fait état de la situation encourageante de la Mutuelle puisque 30 centres de gestion sont déjà en place et que journallement de nouveaux contrats sont souscrits. Dans les mois qui vont suivre, le développement des centres de gestion va se poursuivre et nul ne doute que le succès vienne couronner les efforts de ceux qui ont œuvré pour la création de notre société d'assurances.

\* Mr BOUVET rend compte au Comité de la parfaite organisation du Grand Prix de France de Vitesse 1959 à Clermont-Ferrand qui a remporté un vif succès sportif. Mr CORNET fait toutefois savoir que pour achever de régler cette année les sommes qui lui restent à payer, il lui est nécessaire de faire appel à la totalité de la garantie donnée par la F.F.M.

\* De son côté, Mr CASTEL rapporte aux membres du Comité sa totale satisfaction en ce qui concerne l'organisation par le M.C. Mayennais du Grand Prix de France de Moto-Cross.

---

### **LA MUTUELLE NATIONALE DES SPORTS ASSURE LA COUVERTURE DES PILOTES MOTO**

---

\* La Mutuelle Nationale des Sports a adressé à la F.F.M. une proposition d'assurance visant à couvrir tous les licenciés de ladite Fédération dans les activités ressortant de la pratique du Sport motocycliste (Moto-Ball y compris). Cette assurance entrerait en complément des prestations servies par la Sécurité Sociale pour les assurés sociaux et s'y substituerait à 100% pour les non-assurés sociaux. Le projet d'accord ne sera valable que pour une masse de licenciés comprise entre 4.500 et 5.000, le montant de la prime d'assurance étant à insérer dans le prix de délivrance de la licence. Le Comité estime à l'unanimité que cette proposition est extrêmement intéressante, mais qu'il convient toutefois de réfléchir à l'incidence que pourrait avoir l'augmentation des licences sur le nombre des licenciés. Il importe en conséquence que les Présidents de Ligues se fassent une opinion dans leur zone d'influence.

\* Mr BOUVET qui vient d'être nommé Président de la Commission des Circuits demande au Comité d'accorder au M.C. de France une garantie maximum de 300.000 frcs pour la journée du Championnat de France National, le 13 Septembre à Montlhéry. A titre tout à fait exceptionnel, la Commission accepte que des 650 Sport soient admises dans les courses disputées au Sénégal.

\* Mr CASTEL fait savoir que pour le Championnat 250cc. de Moto-Cross, la Commission a décidé de constituer un comité de sélection des coureurs constitué de MMrs CANTALICE, DRUET, LESUEUR et SEERY. Elle sollicite un crédit de 300.000 frcs pour le déplacement de l'Equipe de France au Moto-Cross des Nations.

## 14 Septembre.

- \* Mr VIOLET annonce que la Mutuelle vient d'acquérir un petit hôtel particulier Boulevard Berthier et que les travaux d'installation sont en cours. Elle va donc pouvoir assurer ses services dans des conditions satisfaisantes. Mr VIOLET se soucie par ailleurs de l'assurance responsabilité civile des compétitions sportives. Leurs tarifs sont actuellement très élevés et il poursuit des études en vue de pouvoir prendre directement ce risque à charge par la Mutuelle.
- \* Mr PERROCHON retrace brièvement le fonctionnement de la Mutuelle depuis sa création, courant Mai. Elle compte déjà 5 à 6.000 adhérents. Les sinistres déclarés sont extrêmement faibles, puisqu'on ne compte à ce jour que 180 déclarations dont deux seulement sont sérieuses. Il s'interroge toutefois sur les raisons qui font que dans certaines Ligues le démarrage est presque inexistant.
- \* Après une très longue discussion, le Comité accepte pour un an les propositions faites par la Mutuelle Nationale des Sports. Les licences internationales seront en conséquence augmentées de 5.000 frcs, les Nationales de 3.000 et toutes les autres de 1.000 frcs. La F.F.M. prendra à sa charge la moitié de la prime d'assurance des commissaires sportifs.
- \* Mr VIOLET estime que le moment est venu d'examiner à nouveau la question des cotisations des membres des clubs, car il est certain que *France-Moto* ne peut vivre sur la base de 70 frcs par an pour onze numéros. Son responsable affirme que le journal a besoin d'une rentabilité annuelle de la F.F.M. atteignant 5.500.000 frcs (Abonnements et subventions totalisés). Le Comité décide à la majorité le relèvement à 150 frcs par membre actif de la cotisation 1960 qui se décompose ainsi : *France-Moto* 120 frcs, L.M.R. 20 frcs, F.F.M. 10 frcs. Une commission est créée chargée d'étudier l'avenir du journal et sa diffusion optimum.
- \* Le Comité revient sur le Règlement du Championnat de France National de Vitesse et demande aux membres de la Commission des Circuits d'étudier la possibilité de l'organiser à partir de trois épreuves sur des grands circuits permanents.

## 16 novembre.

- \* La décision prise par le Comité de faire supporter par la F.F.M. la moitié du montant de l'assurance des commissaires sportifs va se traduire par un manque à gagner de 6 à 700.000 frcs. Il paraît impossible dans ces conditions de faire bénéficier les commissaires de route du même avantage. Il est convenu de suspendre momentanément la délivrance de leurs licences.
- \* Un nouvel appel est lancé aux Présidents de clubs qui semblent sacrifier les intérêts de la Mutuelle F.F.M. à de petites considérations particulières.
- \* Le Moto-Cross des Nations 1960 sera organisé par le M.C. du Nord de la France.
- \* Des poursuites judiciaires ayant été engagées contre *France-Moto* par une revue périodique, Mr CAZAUX, rédacteur en chef, a revendiqué pour son compte personnel toute la responsabilité de cette affaire.

---

### CREATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIAL

---

- \* La Commission de Trial a mis au point le Règlement du Championnat de France de Trial 1959/1960 et désigné les experts de cette spécialité. Elle demande que l'on étudie le cas particulier des coureurs

de Trial dont les licences prises en fin de saison restent valables pendant le premier trimestre de l'année suivante. Il y a lieu en conséquence de prévoir un accord avec la Mutuelle des Sports qui ne connaît que l'année civile en matière de licences.

\* Mr BOUVET réfute enfin les critiques émises par Mr CURLI, délégué de la F.I.M. au Grand Prix de France à Clermont-Ferrand, à propos de l'organisation.

## **21 Décembre.**

\* Le Comité adopte les règlements pour 1960 des Championnats de France de Vitesse, de Régularité et de Moto-Cross qui lui sont présentés par la Commission Sportive Nationale et proclame Champions de France ex-æquo pour 1959 en catégorie 125cc. MMs Benjamin SAVOYE et Alex BERTRAND.

\* Il reconduit la garantie de 1.000.000 de frcs accordée au M.C. d'Auvergne pour le Grand Prix de France 1960

\* Il interdit formellement les courses sur piste de vélodromes.

\* Le poste de Trésorier de la F.F.M. est attribué à Mr GRAVEREAUX, suite à la démission de Mr de PEYERIMHOFF.

\* Mr VIOLET demande aux Présidents de Ligues d'adresser un rappel à leurs clubs aux fins de communiquer à la Mutuelle tous renseignements statistiques sur les accidents survenus lors de leurs épreuves ces derniers mois : primes versées aux assureurs, montant des indemnités payées etc... Ceci afin de permettre à ladite Mutuelle de prendre éventuellement à sa charge le problème de l'assurance responsabilité civile des clubs.

## ANNEE 1960

---

## **27 Février.**

\* Une dissension semble s'instaurer entre la F.F.M. et la Chambre Syndicale du Cycle et du Motocycle, provoquée par l'action directe d'une Compagnie d'assurances du Consortium sur une des plus importantes firmes de construction des motocyclettes.

\* Mr PEROUSE est réélu Président à l'unanimité. L'élection des quatre vice-présidents donne lieu à un vote secret, sept candidatures ayant été déposées. Sont élus : MMs BOUVET, VIOLET, CORNET, BROYER.

\* Le Vespa-club de France réduit la représentation officielle de ses clubs à un seul par Ligue Régionale, qui devient chef de groupe pour la zone.

\* L'effectif du M.C. du Nord de la France ayant baissé de moitié par suite de la suppression des permis douaniers, le Comité accède à sa requête de voir baisser le montant global de ses cotisations.

## **8 Octobre.**

Compte-rendus de commissions.

- Le Championnat de France de Vitesse, catégorie nationale, s'est disputé à Alger sur le Circuit de Staoueli. 43 coureurs métropolitains avaient effectué le déplacement, assistés de deux officiels de la F.F.M.

- La Commission des Circuits a décidé pour les épreuves internationales de limiter la participation étrangère à 50% du nombre des engagés, de ne plus délivrer de licences aux personnes âgées de plus de 55 ans. Des modalités d'application pourront toutefois être étudiées pour des cas exceptionnels. Un certificat médical devra désormais être produit à l'appui de toute demande de licence.

\* La Commission de Moto-Cross serait heureuse de compter parmi ses membres MMrs van DICK, van LAERE et GOUET. Elle présente au Comité la liste des Champions de France 1960, à savoir Robert KLYM en catégorie internationale, Robert DARROUY en catégorie nationale, Michel DESBOIS en petite cylindrée et Jacques BARAT en side-car.

\* La Commission de Moto-Ball connaît quelques difficultés avec la Ligue du Sud-Ouest, nouvellement créée. Ses responsables seront convoqués afin d'étudier avec Mr PEROUSE les mesures à prendre pour assurer son bon fonctionnement.

\* Le M.C.B. Houlgatais a joué toute la saison sans licences, se refusant à payer le montant de l'assurance souscrite par la F.F.M. à la Mutuelle Nationale des Sports. Le Comité décide que le club devra acquitter le montant total des sommes dues et payer en outre une amende égale au montant de l'assurance.

\* Mr MAILLARD-BRUNE fait savoir que la Commission Technique se penche actuellement sur le règlement des machines de sport, attendant pour prendre une décision que la F.I.M. décide elle-même des règles à appliquer à ce genre de machines.

\* Mr CANTALICE demande au Comité d'homologuer les titres de Champions de France de Trial à Claude PEUGEOT, en catégorie expert, et à LE PAGE en catégorie junior.

\* Le Grand Prix de France de Vitesse 1960 n'a recueilli que des échos favorables et à la demande de Mr PEROUSE, Mr CORNET accepte de l'organiser de nouveau en 1961 à Charade, malgré les gros soucis que l'épreuve lui cause.

\* Par contre le Moto-Cross des Nations disputé à Cassel a été contrarié par un temps exécrable et des pluies diluviennes. Au plan sportif, une seule équipe - celle de la Grande-Bretagne - se trouvant qualifiée au niveau des éliminatoires fut déclarée gagnante.

\* Le contrat souscrit pour cette année avec la M.N.S. a donné satisfaction et sera renouvelé pour 1961. De nouveaux arrangements seront toutefois demandés en ce qui concerne les commissaires sportifs.

\* Il est décidé de faire une place à la Chambre Syndicale des Importateurs au sein de la Commission des Circuits, qui devient Commission des Courses sur Route.

\* Afin de remédier à certaines carences constatées au niveau des commissaires de route dans certaines épreuves, il est décidé que les postulants devront être en mesure de répondre à certaines questions sportives avant que ne leur soit attribuée la licence.

## **28 Novembre.**

Compte-rendus de Commissions.

- \* Accord échangé entre le Laguëpie M.C. qui organisera la finale du Championnat de France inter de Moto-Cross et le M.C. Aiglon qui créera en contre partie la Coupe de France de Moto-Cross.
- \* La Commission des Circuits attribue un titre nouveau pour les machines de moins de 50cc. et décide que l'épreuve unique du Championnat National de Vitesse prévue à Obernai n'acceptera que des machines de Sport. (Décision reportée toutefois un peu plus tard à 1962)
- \* En matière de classement des coureurs internationaux pour 1961, la Commission adopte les principes suivants : ne rayer aucun des noms parmi ceux qui figurent déjà sur la liste, ajouter les noms des pilotes qui ont obtenu des points comptant pour le Championnat, inscrire également les cinq meilleurs nationaux.
- \* Un certain nombre de clubs n'ayant pas encore acquitté leur cotisation, le Comité décide que sauf paiement avant le 31 Décembre, le secrétariat procédera automatiquement à leur radiation.
- \* Mr VIOLET rappelle que des propositions ont été faites à la F.F.M. par une compagnie d'assurances agréée par le Consortium, compagnie qui s'engage à pratiquer des tarifs inférieurs à ceux actuellement en vigueur, pour peu que toutes les épreuves soient assurées par son intermédiaire et sous le contrôle de la F.F.M.

Cette question importante sera reprise par le Bureau.

## ANNEE 1961

---

### **25 Février.**

Le Bureau est reconduit sans changement pour 1961.

- \* Mr BOUVET rend hommage au Comité de Direction qui, sous la présidence de Mr PEROUSE, a toujours fait montre d'une parfaite cohésion. Il regrette par contre qu'il n'en soit pas de même pour toutes les commissions à l'intérieur desquelles certaines personnes choisies à l'extérieur font infléchir l'action desdites commissions dans une voie qui n'est pas celle du Comité-Directeur.

Alors que le Haut Commissariat aux Sports envisage de plus en plus de superviser, de contrôler et même le cas échéant de diriger les fédérations, il importe de redonner à la Commission Sportive Nationale toute son importance et son autorité, et créer d'autre part une autre grande commission qui pourrait prendre le titre de Commission des Usagers.

Il est alors procédé à la désignation des membres de ces deux commissions.

Mr VIOLET ne se représentant pas, Mr BOUVET prend la présidence de la C.S.N. et Mr GRAVEREAUX celle de la Commission des Usagers.

- \* Il semble que le cabinet de courtage de la M.A.C.M. (la Mutuelle F.F.M.) ait connu quelques difficultés. C'est ainsi que le Comité décide d'adresser une circulaire à tous les clubs affiliés leur exposant les avantages que présenterait le fait de choisir une seule compagnie pour garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile de tous les organisateurs affiliés à la F.F.M.; leur demandant s'ils sont disposés, dès l'année en cours, à souscrire l'assurance de cette garantie auprès d'une compagnie que leur désignerait la F.F.M. (Etrange !)

## 20 Mai.

\* A la suite de certaines méthodes pratiquées en L.M.R. d'Anjou en matière de mutation des coureurs, le Comité arrête ce qui suit : "Un membre ne peut changer de club ou démissionner sans avoir au préalable et au plus tard le 15 Décembre, prévenu de son intention le club qu'il entend quitter et avoir obtenu de lui un quitus précisant qu'il n'a plus aucune obligation vis-à-vis de ce club" (Suivent les modalités d'application de ce texte)

\* Le M.C. d'Obernai ayant refusé d'organiser le Championnat National, l'épreuve sera assurée par l'Association Sportive Motocycliste du Centre.

## 25 Novembre.

\* La suppression de l'annuaire avait été envisagée pour l'année 1962, mais par la suite un certain nombre de membres du Comité demandèrent à revoir la question. Après une étude des frais d'édition et des ressources publicitaires, le Comité convient qu'il n'est plus possible de le diffuser gratuitement et décide qu'un envoi direct de six annuaires sera effectué à tous les clubs par les soins de la F.F.M. moyennant une somme supplémentaire de 20 Nfrcs, incorporée au droit fixe payé par chaque club pour sa cotisation annuelle.

\* *France-Moto* est encore remis en question tant en ce qui concerne sa rédaction que sa diffusion. Le routage direct à tous les membres de clubs est en conséquence rendu obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1962 et un comité de rédaction est désigné pour étudier l'orientation rédactionnelle à donner au journal.

\* Après avoir pris connaissance des conditions financières d'organisation du Grand Prix de France de Vitesse à Clermont-Ferrand, le Comité porte à 22.000 NF la garantie consentie au M.C. d'Auvergne, garantie qui ne sera sollicitée qu'en cas d'un évident déficit.

# ANNEE 1962

---

## 5 Février.

\* Mr MAILLARD-BRUNE, Président de la Commission Technique fait savoir que le règlement des machines de sport a été approuvé. Reste à établir, pour les machines étrangères, la certification de fabrication d'un minimum de 200 machines de chaque type, comme exigé par le règlement international. Six commissaires techniques présentés par les Ligues Régionales ont d'ores et déjà été désignés.

\* Mr BOUVET, Président de la Commission des Circuits annonce que les carénages construits conformément aux règles de la F.I.M. seront admis dans toutes les épreuves nationales ou internationales. Aucun carénage ne sera admis pour les machines de la formule Sport. Dans les courses nationales, le Comité autorise l'organisation de courses de Vitesse pour machines de Sport jusqu'à 750cc, avec un classement séparé pour ces dernières. Pour les sidecars le passager pourra être éventuellement remplacé par un sac de lest de 60 kgs minimum.

\* Suite à un appel interjeté par le M.B.C. Camaret sur le classement du Championnat de France 1<sup>ère</sup> Division, établi par la Commission de Moto-Ball, le Comité décide que le R.M.C. Carpentras a match

gagné par forfait contre Camaret et proclame Carpentras Champion de France de Moto-Ball 1<sup>ère</sup> Division pour 1961.

\* Le S.U.M.A. de Troyes est frappé de plusieurs amendes pour fraudes dans la billetterie délivrée aux spectateurs lors d'un match récent et son Président suspendu pour un an.

\* Estimant que les règles de la conduite sur route ne s'appliquent pas pour un Circuit de Vitesse ni pour un circuit de Moto-Cross, la Commission de Moto-Cross a demandé que soit étudiée avec les Pouvoirs Publics et le Groupement Technique des Assurances, la possibilité de délivrer une licence de coureur de Moto-Cross sans exiger le permis de conduire. Le Comité se montre très réservé sur cette question et demande qu'un rapport lui soit présenté.

## **24 Mars. ASSEMBLEE GENERALE**

\* Le Bureau étant soumis à réélection en totalité, sont élus : Mr PEROUSE, Président, MMs BOUVET, CORNET, VIOLET et LENOBLE, Vice-Présidents. Il est ensuite procédé au renouvellement des commissions.

\* Mr VIOLET demande alors la parole et déplore que dans l'ensemble les clubs motocyclistes n'aient pas accordé tout l'intérêt voulu à la création de la M.A.C.M. (la Mutuelle F.F.M.) qui aurait été pourtant un puissant levier de propagande en leur faveur. Suite à cette intervention, une vive discussion s'engage entre les membres du Comité à laquelle Mr PEROUSE met un terme en avançant que la question des rapports entre la F.F.M. et la M.A.C.M. est trop complexe pour être discutée ex abrupto, et qu'elle sera reprise en priorité lors de la prochaine réunion du Comité-Directeur.

\* A la demande de plusieurs délégués, des démarches seront entreprises auprès du Ministère de l'Intérieur afin que l'âge limite pour pouvoir prendre part à des compétitions sur cyclomoteurs soit amené de 18 à 16 ans, âge auquel sont délivrés les permis de conduire de ces engins.

## **23 Juin.**

\* Le débat annoncé sur les rapports F.F.M.-M.A.C.M. est à l'ordre du jour du Comité et Mr BOUVET prend le premier la parole pour exposer son point de vue sur le fonctionnement de la Mutuelle. Il rappelle que la M.A.C.M. a axé ses activités et une partie de son secrétariat sur des centres de gestion dont il dirige d'ailleurs l'un d'entre eux, en Ile de France. Or il se trouve que plusieurs de ces centres de gestion n'ont pas été pris en charge directement par des Ligues ou par des clubs affiliés. Le point crucial actuellement est de savoir comment on pourra faire rentrer au sein de la F.F.M. les groupements d'usagers qui se sont constitués à partir de ces derniers centres de gestion.

\* Mr PERROCHIN, Directeur de la M.A.C.M., lui succède pour rappeler qu'en 1958 tous les organismes s'occupant de la moto furent unanimes à vouloir se grouper pour essayer de lutter contre les mesures proposées en matière d'assurance obligatoire, et tous appuyèrent les efforts entrepris par la F.F.M. en vue de la création d'une mutuelle. C'est peu après sa création que ce front uni du monde motocycliste commença à se désagréger, les uns et les autres agissant en fonction de leurs intérêts particuliers. Partout où les Ligues et les clubs s'intéressaient à la M.A.C.M., celle-ci leur faisait confiance et s'appuyait sur eux. Mais lorsque ce n'était le cas, la Mutuelle fut bien obligée de créer ses centres de gestion en dehors des clubs de la F.F.M. Inévitablement ceci amena des frictions entre les gestionnaires et les membres régionaux de la F.F.M. Pour apaiser ce malaise, il apparait essentiel à Mr PERROCHIN qu'un regroupement de tous les motocyclistes affiliés ou non s'opère, afin que la F.F.M. et la M.A.C.M. puissent travailler en bon et étroit accord.

\* Un arrêté pris par le Haut-Commissariat aux Sports prévoit d'assurer en individuelle tous les sportifs et des garanties minimales ont été fixées par ce décret. Les garanties accordées par la Mutuelle des Sports s'avérant en dessous, l'augmentation inévitable de ces dernières entraînera une augmentation de 30% en moyenne des primes d'assurance, d'où décision de revaloriser le prix des licences pour l'année 1963.

\* La Commission des Circuits a décidé qu'à partir de 1963 seules les épreuves de Vitesse inscrites au calendrier et se déroulant à la date prévue seront retenues pour le classement des Championnats.

## **6 Octobre.**

\* Mr LESUEUR, Président de la Commission de Moto-Cross, avance les noms des vainqueurs des différents Championnats de la discipline, à savoir MMrs HAZIANIS, en inter-expert, CLERICI en petites cylindrées et BOURGEOIS en sidecar. Il a été décidé de reconduire pour l'an prochain les mêmes formules de Championnat.

\* Mr CANTALICE, Président de la Commission de Trial, signale que des modifications d'ordre technique ont été apportées à la réglementation générale et que sa commission a proclamé Champions de France de Trial pour 1961/1962 MMrs BOHEC en catégorie expert et DOUSSOT en Catégorie junior.

\* Mr BOUVET, Président de la Commission Sportive cite les noms des Champions de France de Vitesse. Catégorie internationale : J. ROCA en 50cc. - J.P. BELTOISE en 125, 175 et 250cc. - J. INSERMINE en 350 et 500cc. - J. DUHEM en sidecar.

Catégorie nationale : J.M. COMBRON en 50cc. - A. BELLONE en 125 cc. - Y. ROUS en 175cc. ALBERTINI en 250cc. - M. LE ROY en 350cc. - G. CONTENSEAUX en 500cc.

Par ailleurs la Commission étudie une réglementation des performances contrôlées et émet le vœu que les règles actuelles en matière de records du monde soient simplifiées à l'étage de la F.I.M.

\* Mr PEROUSE annonce que le Haut-Secrétariat aux Sports a prescrit à toutes les fédérations d'adapter pour les zones d'action de leurs Ligues Régionales un découpage exactement conforme à celui des circonscriptions académiques. Ces nouvelles dispositions entraînent évidemment des modifications extrêmement importantes pour toutes les Ligues et particulièrement la Ligue Anjou-Bretagne qui va se trouver scindée en deux.

\* Mr BOUVET attire enfin l'attention des membres du Comité sur la formation de groupements d'usagers qui se constituent depuis plusieurs années en marge de la F.F.M. sous l'impulsion de certains centres de gestion de la M.A.C.M. Le Bureau a décidé de la constitution d'une sous-commission temporaire chargée d'étudier ce problème.

Manquent les années 1963 à 1967
---------------------------------

## ANNEE 1967

---

### **2 Décembre 1967**

\* Mr BOUVET, Président, indique que cette réunion est tenue en vue d'effectuer un premier rapprochement entre les Ligues et les clubs de Moto-Ball qui rentreront au 1<sup>er</sup> Janvier 1968 au sein des Ligues Régionales.

Mr HAVEL se fait alors le porte-parole de la discipline et avance que pendant très longtemps ses amis et lui-même ont eu l'impression de ne pas appartenir à la même Fédération que les autres disciplines motocyclistes, mais que du fait de la dissolution de l'Union Française des Clubs de Moto-Ball la situation devait pouvoir se normaliser. Il pense que cette remise en ordre devrait permettre en particulier d'éviter les concurrences fâcheuses entre les différentes épreuves motocyclistes et il lance un appel aux Ligues pour faire connaître le Moto-Ball et provoquer la création de nouvelles équipes. Pour 1969, une étude sera entreprise dans le but d'établir le calendrier de Moto-Ball dans la dernière semaine de Novembre, ce qui permettrait de le faire figurer dans l'annuaire de la F.F.M.

## ANNEE 1968

---

### **23 Mars.**

\* De nouveaux statuts pour les L.M.R. et la F.F.M. ont été rédigés conformément aux dispositions prises par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le 19 Juin 1967. Le Comité décide de les porter tels quels à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 Septembre 1968 dont l'ordre du jour est élaboré. Après la lecture des différents rapports d'activité, elle aura à procéder à l'élection du nouveau Comité de Direction et à celle du Président de la F.F.M. Les Ligues sont invitées en conséquence à tenir leur Assemblée Générale pour le 1<sup>er</sup> Juillet au plus tard. Après que Mr SAVOYE, au sujet de *France-Moto*, Mr PAQUET à propos de l'annuaire, Mr GAUTIER en ce qui concerne le compte "missions et réceptions" aient demandé des éclaircissements à Mr GRAVEREAUX, Trésorier, les résultats financiers de l'année 1967 reçoivent l'approbation des membres du Comité de Direction. Reprenant les propos antérieurs de Mr HAVEL, Mr BOUVET précise que le Moto-Ball traverse actuellement une phase de réorganisation et il n'est pas douteux que certaines difficultés se feront jour au cours de l'année. Il pense néanmoins qu'avec l'appui des L.M.R. un nouveau départ pourra être donné à la discipline.

Mr BON est nommé représentant de la toute nouvelle commission d'arbitrage.

\* Considérant que l'adoption de l'assurance incluse dans la licence rend caduque la Caisse de Secours créée antérieurement, le Comité décide de réintégrer les sommes figurant sous cette rubrique dans les réserves générales de la F.F.M.

---

### **JEAN LESUEUR EST ELU PRESIDENT DE LA F.F.M. EN REMPLACEMENT DE ROGER BOUVET**

---

### **21 Septembre. ASSEMBLEE GENERALE et COMITE de DIRECTION,**

\* Le procès-verbal de cette réunion ne fait pas allusion aux différents rapports d'activité qui firent lus le matin. Il débute en mentionnant les noms des membres du tout nouveau Comité qui vient d'être élu,

suite à une campagne de Mr LESUEUR qui souhaitait voir le Moto-Cross tenir une place plus prépondérante dans l'organigramme de la Fédération.

\* **Mr LESUEUR est donc porté à la Présidence de la F.F.M.** Sont élus Vice-Présidents :

MMrs CORNET, PAQUET, FRAGNAUD et van LAERE. Le poste de Secrétaire Général échoit à Mr MOREAUX, celui de Trésorier à Mr DERIEN.

Il est procédé à l'élection des membres de la Commission Sportive Nationale (Président Mr ACAT), de la Commission des Circuits (Président Mr CORNET), de la Commission de Moto-Cross (Président Mr van LAERE), de la Commission de Trial (Président Mr ACAT). Le Président de la Commission de Tourisme sera élu lors de la prochaine réunion.

## **28 Novembre.**

\* Mr LESUEUR expose aux membres du Comité les conditions de fonctionnement de la Fédération. Il pense que chacun des membres du Bureau doit assumer la responsabilité, soit d'une discipline sportive, soit de la gestion de la Fédération, lui-même se réservant le rôle de coordonner le travail effectué, éventuellement d'arbitrer.

\* Il annonce que la revue *France-Moto* sera supprimée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969 et que la F.F.M. publiera elle-même un bulletin d'informations express.

\* Mr MOREAUX esquisse un rapport succinct sur les réunions de Bureau tenues depuis les dernières élections.

\* Mr DERIEN fait connaître le solde provisoire de la Fédération se montant à 471.022 frcs. Il invite les membres du Comité à se prononcer sur un éventuel départ du secrétariat fédéral des locaux de l'A.C.F., lesquels estiment que des recherches doivent être entreprises.

\* Mr ACAT revenant du Congrès de la F.I.M. tenu à Madrid, entretient le Comité de l'accueil "réservé" qui fut témoigné à la délégation française, suite d'une part à des effets impayés et d'autre part à une lettre d'un membre éminent de l'ancien Comité qui l'avait peu avantageusement présentée. Finalement tout est rentré en ordre.

\* Successivement Mr FRAGNAUD, pour le Tourisme, Mr COUTURIER, pour la Technique, évoquent les travaux du Congrès, tandis que Mr LESUEUR élu à la sous-commission de Moto-Cross indique qu'il pense œuvrer utilement en faveur de ce sport qui ne lui semble pas avoir actuellement au sein de la F.I.M. la place qu'il mérite.

\* Mr CORNET trace les grandes lignes du programme d'activité de la Commission des Circuits. Le Championnat International se disputera sous la forme de celui de l'an passé, comportant toutefois la suppression de la classe 175cc. Afin de revaloriser le titre de Champion, le Championnat National est supprimé, remplacé par un Trophée ouvert à tous les licenciés sans distinction de machines. Pour la classe 250cc., une épreuve spéciale appelée "Critérium des Sports" est organisée, avec un règlement qu'il appartiendra à la Commission Technique de mettre au point. Le Championnat de Régularité et le Critérium de la Montagne sont reconduits selon les formules de 1968.

\* Mr van LAERE fait tout d'abord connaître les noms des Champions de France de Moto-Cross pour l'année 1968, à savoir : J. PORTE en 500cc., C. SAUTON en Nat. 500cc, J. QUEIREL en Nat. 250cc et P. DENIS en Sidecar. Il indique que dans un but d'uniformisation des différents Championnats nationaux,

la Commission a décidé de confondre les deux formules nationales en un Championnat unique dit National. Elle compte mettre au point très prochainement le règlement d'un Championnat Junior.

\* Mr ACAT annonce que la Commission a procédé à l'homologation des classements du Championnat de Trial 1967-1968 et qu'ont été proclamés Champions C. RAYER en Cie inter, J. JOLICOR en Cie Nationale, L. BELTRAMELLI en Cie inter-armée-police. Elle a reconduit le règlement pour la prochaine saison et détermine la liste des coureurs internationaux.

Mr FRAGNAUD précise que des sous-commissions ont déjà effectué un travail important en vue de modifier les règles du jeu existantes, pour rendre le Moto-Ball plus attrayant. Il attire l'attention du Comité sur le Grass-Track et le Speedway qui offrent des compétitions extrêmement intéressantes et pour lesquelles les frais d'organisation sont sensiblement réduits.

\* Mr MOREAUX avance les nouveaux tarifs de cotisation des clubs et des licences qui incorporent en sus de la part F.F.M. le montant de la prime d'assurance et l'annuaire désormais envoyé à tous. Si les droits de calendrier seront augmentés pour la saison 70, aucune modification n'est à ce jour prévue en ce qui concerne les forfaits.

\* Les Commissions de Moto-Ball et de Tourisme sont reconduites telles qu'elles sont, en attendant la prochaine Assemblée Générale prévue en Mai 1969.

\* Mr LESUEUR rappelle que les membres du Comité, des Commissions et le Président sont élus pour quatre ans.

## ANNEE 1969

---

### **28 Juin.**

Le Comité se réunit dans les nouveaux locaux de la F.F.M., 36 rue d'Hauteville et décide d'y transférer le siège social de la Fédération.

\* Mr LESUEUR rend hommage à Mr PEROUSE décédé le 14 Avril dernier et salue ses qualités d'homme de cœur.

\* Mr MOREAUX annonce qu'une imprimerie sera aménagée prochainement en vue de diffuser le bulletin fédéral à tous les licenciés, ce qui, en sus d'une assurance individuelle supplémentaire (garanties journalières) fera supporter aux licences une augmentation de 60 frcs. Les forfaits sont également réévalués...

- Le Grand Prix de France s'est disputé au Mans où Jean AUREAL a signé la victoire en classe 125cc. Plusieurs membres du Comité demandent que soit réexaminée sérieusement la réglementation concernant les courses de Vitesse, en vue d'obtenir des assouplissements pour les courses motocyclistes.

\* Mr van LAERE évoque les premières participations de quelques pilotes qui n'ont pas hésité à se lancer dans les épreuves du Championnat du Monde (MMrs COMBES, NOWAK, BACOU, QUEIREL, VERNIER) et il leur souhaite d'acquérir la cadence nécessaire. Pour ce faire, il envisage de laisser plus de liberté aux coureurs internationaux français en limitant à six le nombre de leurs épreuves de Championnat, les faire disputer selon la formule de deux manches de 40' + 2 tours et faire partir ensemble les trente pilotes sélectionnés.

\* Mr FRAGNAUD s'inquiète du peu d'intérêt porté au Moto-Ball et précise qu'il fait tous ses efforts pour convaincre les clubs et le public à se pencher sur la discipline. Il insiste sur le caractère attractif du Grass-Track fort pratiqué dans le Sud-Ouest.

\* Mr PAQUET souligne qu'il a pris la question du Tourisme à 0, car depuis quelques années cette commission ne fonctionnait plus. Il veut marquer le début de son activité en établissant dès cette année un classement national des concentrations organisées en France, et en projetant un grand rassemblement motocycliste ouvert à tous les pratiquants du Tourisme, affiliés ou non.

## **29 Novembre.**

\* Bien que les nouvelles tarifications aient fait l'objet de certaines critiques, les membres du Comité confirment les décisions prises le 28 Juin dernier.

\* Mr MOREAUX, Secrétaire Général, évoque l'aménagement des locaux, le renouvellement du matériel, la fabrication du journal, le don fait à la F.F.M. par la Société TOTAL d'un car-secrétariat etc... Bref, le renouveau de la Fédération.

\* Mr CORNET, tout en regrettant le petit nombre d'épreuves en circuits, salue la reprise du Bol d'Or, couru après neuf ans d'interruption. La Commission est chargée de former des équipes de coureurs et de confier à MMrs SAVOYE et MOULIN le soin de les accompagner à l'étranger.

\* Mr van LAERE signale qu'une commission restreinte comprenant quatre membres de la Commission de Moto-Cross et quatre coureurs se réunira courant Décembre, afin d'étudier nombre de questions posées par les coureurs inter-experts. De nouvelles dispositions relatives au Championnat y seront examinées.

\* Mr PAQUET donne quelques explications sur la carte de Tourisme envisagée par la F.I.M. Il salue les efforts de Mr NOUVEL qui œuvre en vue de faire aménager un emplacement pour les motocyclistes dans le cadre touristique de la côte Languedoc-Roussillon.

\* Mr COUTURIER indique que conformément aux indications données par la Commission des Circuits, la Commission Technique a établi pour les machines de sport un règlement aussi proche que possible de l'authenticité.

\* Il est rappelé que le coût des accidents en matière de responsabilité civile est en progression constante et il est demandé tant aux organisateurs qu'aux délégués de la F.F.M. aux commissions de visite, de prendre les mesures qui s'imposent afin de ne pas accroître les risques.

\* Il est encore précisé que c'est aux Ligues Régionales d'émettre un avis favorable ou non en ce qui concerne la délivrance par la F.F.M. des licences internationales

\* Mr ACAT fait part enfin de son intention de créer sur le Circuit BUGATTI une école de pilotage pour motocyclistes.

## **ANNEE 1970**

---

### **6 Mars.**

\* Les membres du Comité complètent la composition des Commissions de Moto-Ball, de Tourisme et la Technique. Ils suggèrent qu'il soit formé à l'intérieur de chacune d'elles des commissions de travail,

chargées de déterminer les conditions d'application des décisions d'ordre général prises par les commissions dans leurs réunions plénières.

\* Les rapports des officiels fédéraux destinés à être lus lors de l'Assemblée Générale et le budget proposé pour l'année 1970 reçoivent l'approbation unanime du Comité.

- Trop de demandes de licences internationales parviennent à la Fédération avec toutes les signatures voulues, sans que les postulants puissent fournir un palmarès suffisant pour obtenir satisfaction. Une étude sera entreprise afin de déterminer les conditions de délivrance pour toutes les disciplines.

### **30 Mai.**

L'ensemble des tarifications (licences, forfaits, cotisations) est maintenu sans changement pour 1971, bien que deux modifications soient à prévoir pour le calendrier international : les variations du Franc suisse et le doublement du droit F.I.M. pour toute inscription en cours d'année.

\* Les trois Grands Prix ont été organisés avec succès le 19 Avril à Pernes-les-Fontaines, le 10 Mai à Vesoul et le 17 Mai au Mans.

\* La France s'est vue chargée de l'organisation du prochain Congrès de la F.I.M. qui se tiendra à Cannes du 17 au 24 Octobre.

\* Le projet de Mr NOUVEL d'aménager un village de toile pour les motocyclistes au bord du littoral Languedoc-Roussillon ne pourra se réaliser : l'emplacement prévu relève d'un achat de terrain d'un montant fort important et non d'une mise à disposition gracieuse.

### **21 Novembre.**

\* Mr CORNET se réjouit du renouveau que connaît la Vitesse à tous les points de vue et il félicite les organisateurs qui apportent le meilleur soin à la mise sur pied de courses intéressantes. Par ailleurs il est évident que de nouveaux talents se font jour au niveau des pilotes nationaux. Le démarrage subit des grosses cylindrées a incité la Commission à prévoir une seconde catégorie à l'intérieur du Critérium des Sports et à admettre également les 750cc. en formule course.

\* Mr van LAERE estime que la nouvelle formule du Championnat a quelque peu aguerris les pilotes. Deux séries ont été créées : celle des 500 et celle des 250cc de trente coureurs chacune. Quinze seront désignés par la Commission au vu des résultats de l'année passée et quinze autres devront gagner leur qualification dans des épreuves spéciales. Le barème des prix a été revalorisé et il a été décidé d'attribuer des points en chaque manche pour permettre à des pilotes malchanceux de ne pas perdre le fruit de leurs efforts. Il a été également envisagé d'instituer des courses pour la classe 125cc.

\* Mr PAQUET fait savoir que la Commission de Tourisme a pris connaissance du classement du Championnat des Concentrations et décidé de récompenser les dix premiers clubs classés. L'an prochain, la formule sera différente, une seule concentration par Ligue étant retenue. Enfin Mr PAQUET félicite Mr CORNET et le Moto-Club d'Auvergne pour la parfaite organisation du rassemblement national des Francs-Motards à Clermont-Ferrand.

- Mr LESUEUR informe le Comité qu'il conviendra de borner l'action de la F.F.M. en 1971 aux seuls points suivants : création d'une licence de Tourisme assortie des garanties d'assurances de la M.N.S. - organisation du Tour de France motocycliste - création d'un bulletin d'information pour la Presse - relations avec l'O.R.T.F.

## ANNEE 1971

---

### **6 Mars.**

- \* Election de Mr SEERY à la présidence de la Commission de Trial, suite au décès de Mr ACAT.
- \* La multiplicité des clubs qui se créent actuellement et qui n'ont qu'une simple vocation touristique, invite le Comité à instituer des clubs "adhérents" dont le statut sera différent de celui des clubs affiliés à vocation sportive.
- \* Les concours nécessaires pour mener à bien l'organisation du Tour de France motocycliste étant actuellement insuffisants, il semble nécessaire de reporter ce projet à 1972.
- \* Des incidents ayant marqué le déroulement des courses de côte de Méru et Lapize, le Comité fait savoir qu'il s'agit là d'une question concernant organisateurs et coureurs et que la Fédération n'a pas à prendre parti.
- \* Il est admis qu'un coureur licencié en activité puisse être élu membre à part entière d'une commission et que sa profession de journaliste n'a pas à entrer en ligne de compte dans sa représentation au sein de la commission pour laquelle il a été élu.

### **19 Juin.**

- \* Mr LESUEUR informe l'assistance que les ressources de la F.F.M. doivent être revues périodiquement, compte-tenu de l'évolution des charges, et fait adopter par le Comité une augmentation du droit d'inscription des épreuves, différent selon qu'elles sont prévues avec ou sans recettes. Augmentation également des licences de Commissaires de route pour faire bénéficier ces derniers des garanties de la M.N.S. et de toutes les autres licences, en raison des frais entraînés par la fabrication de l'annuaire.

Les forfaits sont également réétudiés et création à cet effet de deux catégories de Moto-Cross internationaux :

- liberté totale d'engagement des coureurs,	droit 450 frcs,	forfait 3.500 frcs
- engagement limité à dix coureurs étrangers	250	2.400

Le forfait pour les Grands Prix est porté à 4.000 frcs

- \* Il est projeté de créer une Association Sportive contrôlée par la F.F.M. pour l'organisation de certaines grandes épreuves telles que le Tour de France, le Rallye F.I.M., les Francs-Motards, les Six Jours etc... dont l'importance échappe aux possibilités financières et matérielles d'un seul club.
- \* Le Bureau renonce à l'idée de faire reconnaître la F.F.M. comme étant association publique, les contraintes en découlant ne contre-balançant pas l'avantage financier souhaité.
- \* La Commission Interministérielle ayant accepté de porter à 1500cc la cylindrée maximum des motocycles en compétition, le Comité décide par mesure de prudence que les machines d'une cylindrée supérieure à 750cc seront seulement admises dans les courses d'Endurance se disputant sur une durée minimum de trois heures.

\* Il est demandé aux Ligues de recruter et de former des équipes de pointeurs qui pourraient être mises à la disposition des chronométreurs officiels pour les épreuves de classement.

Un projet d'épreuves promotionnelles pour machines de sport (Coupe des 4 Saisons) va être mis à l'étude en fonction du prix de location des circuits.

\* Si le démarrage des courses de promotion en Moto-Cross s'avère satisfaisant, il importe d'étudier un règlement précis à leur sujet, écartant par exemple la participation de coureurs chevronnés.

## **2 Octobre.**

\* La Commission de Trial décide, à titre d'essai, de tenter d'organiser le Championnat de Trial sur dix épreuves seulement, ce qui fait craindre à plusieurs organisateurs non inscrits au classement de ne pas disposer d'un nombre de pilotes suffisant.

\* Mr COUTURIER énumère quelques dispositions nouvellement insérées dans le règlement de la formule Sport : diffusion à 50 exemplaires minimum des machines en France, guidons à bracelets et carénages du commerce autorisés.

\* Mr van LAERE s'estime satisfait du déroulement des Championnats de France de Moto-Cross, dont le règlement aura à supporter quelques petites modifications pour 1972 (classement final sur la moitié des manches disputées plus une, réduction à 25' plus 2 tours de la durée des épreuves des sidecars et des juniors). La saison a vu la suprématie de Serge BACOU qui a remporté les deux titres en 500 et en 250cc. Par contre, peu de satisfactions au Trophée des Nations (France 12<sup>ème</sup> sur 14 nations) et au Moto-Cross du même nom (8<sup>ème</sup> sur 11 nations). Seuls les jeunes auront brillé davantage, lors de la Coupe de l'Avenir (5<sup>èmes</sup> sur 12 nations).

\* Face aux difficultés que connaît la Commission des Circuits, Mr CORNET propose de constituer un groupe de travail qui étudiera un certain nombre de projets avant de les présenter en réunion plénière. Il regrette le manque de considération porté aux délégués fédéraux sur les épreuves, tout autant que les absences non justifiées de pilotes, pourtant régulièrement engagés au départ des courses.

\* La Commission a décidé que pour obtenir une licence inter-senior il faudra à l'avenir avoir été classé dans les cinq premiers du Trophée de France ou pouvoir justifier de six classements dans les courses de Vitesse des deux années précédentes.

\* Mr PAQUET signale que la présence en grand nombre de jeunes motocyclistes parfois désordonnés pose de graves problèmes à la Commission de Tourisme et qu'il conviendrait d'étudier le moyen de les canaliser.

\* Si le Grand Prix de France de Vitesse 1972 accordé à l'U.M. de l'Ain ne peut être couru pour des raisons de sécurité sur le circuit de Bourg-en-Bresse, son organisation sera alors confiée au M.C. d'Auvergne.

## **11 Décembre.**

- Les statistiques de ce début Décembre sont encourageantes :

5658 licences délivrées en 1971 contre 4977 l'an passé et 4341 en 1966,

644 épreuves disputées en 1972 contre 560 en 1971 et 325 en 1966.

Le nombre des clubs est en augmentation de 30% sur l'ensemble de la France.

Mr LESUEUR tire les conclusions suivantes d'une conférence de presse tenue récemment à la F.F.M. :

- a) tenues régulières de tables rondes réunissant les personnes intéressées par le développement motocycliste,
- b) désir d'une modification profonde des structures du Championnat de France de Vitesse,
- c) approbation unanime de la Presse quant aux structures du Moto-Cross en France, mais souhait de voir nos crossmen tenir une place plus honorable dans les compétitions internationales,
- d) souhait de voir la Commission de Trial s'intéresser à l'Enduro,
- e) création de la licence Tourisme,
- f) renaissance en France des épreuves de Speedway.

---

## ANNEE 1972

---

### **7 Avril.**

Du procès-verbal de cette réunion, il ressort essentiellement que le Ministre de l'Intérieur s'est déclaré prêt à ne reconnaître que la F.F.M. pour organiser les épreuves sportives. Par contre, le Ministère de la Jeunesse et des Sports ne s'est pas encore manifesté.

\* Mr LESUEUR indique que la F.F.M. se trouve devant un problème important qu'elle se doit de résoudre de toute urgence et qui consiste à mener une action de politique générale, à savoir si elle doit ou non s'intéresser aux touristes et aux pratiquants.

\* Mr PAQUET lui répond en précisant que la Commission de Tourisme qu'il préside a été unanime à demander que le Comité veuille bien procéder à une étude complète de la question. Une commission restreinte est alors désignée chargée d'étudier un premier projet.

(Cette réunion du Comité précédait celle de l'Assemblée Générale devant se tenir le lendemain. Elle n'est pas évoquée à la suite de ce texte)

### **30 Septembre.**

\* Une circulaire titrée "Objectif l'an 2000" a été adressée à tous les membres du Comité. Mr LESUEUR invite les Présidents de Commissions à exposer les conclusions qu'ils en ont retiré.

Mr CORNET pense que si la Vitesse est actuellement florissante, des réformes plus ou moins importantes s'imposent notamment à propos des formules des Championnats. De nouveaux circuits sont en cours de création et il importe que les futurs organisateurs soient secondés tant au point de vue de leur secrétariat sportif que des mesures de sécurité à adopter en particulier au niveau des spectateurs. Mr CORNET pense encore qu'il conviendrait de s'occuper de l'attitude de la Presse qui, en certains cas, va très loin dans la critique.

\* Au sujet de la Vitesse, le Bureau a envisagé la création d'équipes de direction comprenant un directeur de course, un chef de stands, un chef de sécurité, un commissaire technique qui pourraient être délégués dans les épreuves officielles, libérant ainsi les organisateurs de certaines tâches.

\* Mr van LAERE dresse le point de la saison écoulée. Les Championnats ont été remportés dans les diverses cylindrées par S. BACOU en 500 cc., JC. NOWAK en 250cc. JC. BONTEMPS en junior et

DENIS/SELERY en sidecar. En 125cc, le titre ne devrait pas échapper à FRANCRU. Considérant les résultats moyens acquis par la France dans les grandes épreuves officielles disputées par équipes, Mr van LAERE proposera à la Commission de Moto-Cross d'orienter différemment sa politique générale en s'appuyant sur une nouvelle génération de coureurs. Des contacts ont été pris avec la Belgique et la Hollande afin que nos jeunes puissent en début d'année aller se familiariser avec les pilotes de ces deux fédérations.

\* Dans le domaine du Trial, Mr SEERY relate que pour la première fois des équipes françaises ont participé aux Six Jours Internationaux. Un résultat d'ensemble convenable peut en être retiré, puisque nos coureurs sont revenus avec une médaille d'or, trois médailles d'argent et deux de bronze.

\* En Moto-Ball, Mr FRAGNAUD rapporte que la finale de la Coupe d'Europe a vu la victoire du M.B.C. Camaret sur l'équipe soviétique.

\* En matière de promotion et de publicité, Mr LESUEUR rappelle que depuis plusieurs années déjà, la F.F.M. a entrepris, plusieurs actions en vue d'intéresser diverses firmes au sport motocycliste. Jusqu'à présent ces actions ont pu sembler ne pas donner de résultats, mais il se pourrait que l'on récolte prochainement le fruit de ces efforts.

C'est ainsi que TOTAL, va offrir à la F.F.M. un second car-secrétariat. De même la Régie Française des Tabacs va nous céder deux camions qui pourront être utiles aux équipes de France lors de leurs déplacements à l'étranger. La Société YACCO va subventionner largement la Coupe des 4 Saisons. La radio et la télévision commencent à se pencher sur nos épreuves.

\* Reprenant une idée de Mr LESUEUR, Mr PAQUET pense que ce serait une très bonne chose si, à l'intérieur des Services de la F.F.M., un bureau spécial pouvait être aménagé pour les activités touristiques. Il regrette que la licence Tourisme n'ait pas été appréciée jusqu'à présent et ajoute qu'elle constitue un échec.

\* L'Assemblée générale se tiendra fin Février début Mars et procédera au renouvellement complet du Comité et à l'élection du Président.

## ANNEE 1973

---

### **3 Mars.**

Réunion du nouveau Comité qui n'a pas perdu un seul de ses membres et auquel se sont adjoints les représentants des Ligues de Lorraine, de l'Ile de France et de Bretagne, plus encore deux membres cooptés imposés par la Jeunesse et les Sports en considération de leur activité sportive antérieure.

\* Nous n'avons pas trouvé trace du résultat des votes effectués lors de la toute récente Assemblée générale. Nous donnons ci-après la Composition du Bureau élu ce jour, Mr LESUEUR ayant été reconduit à la présidence de la F.F.M. le 25 Février dernier.

Vice-Présidents	: MMs CORNET, FRAGNAUD, PAQUET et van LAERE
Trésorier	: Mr DERIEN
Secrétaire Général	: Mr MOREAUX

Il est ensuite procédé à l'élection des membres et des Présidents des différentes Commissions, composées de membres du Comité et de membres présentés par les Ligues Régionales.

Commission Sportive	Pdt	Mr DRUET
Commission des Circuits		Mr CORNET
Commission de Moto-Cross		Mr van LAERE
Commission de Trial		Mr SEERY
Commission de Tourisme		Mr PAQUET
Commission de Moto-Ball		Mr FRAGNAUD
Commission Technique		Mr COUTURIER

## 10 Mars.

\* Il est rappelé aux Présidents de Ligues que tous les commissaires de route ou de piste remplissant une fonction quelconque dans le cadre d'une manifestation sportive, doivent être titulaires d'une licence fédérale les couvrant contre les risques pouvant leur survenir.

\* Il est également précisé que la M.N.S. n'intervient qu'en complément des différents régimes sociaux d'assurance individuelle et qu'elle ne s'y substitue pas.

\* La prime versée par la F.F.M. à ladite M.N.S. étant inférieure de 25% au montant des sinistres réglés par elle, une augmentation de tarif s'avèrera inévitable pour 1974.

\* Egalement le Bureau a envisagé un relèvement des cotisations-clubs : soit le droit fixe, soit celui imposé par membre.

\* Les frais de chronométrage antérieurement supportés par la F.F.M. à l'occasion des grandes épreuves seront désormais à charge des clubs.

\* Les clubs organisant des séances d'entraînement avec public payant auront à acquitter le forfait d'une épreuve de capacité nationale.

\* La F.F.M. étant partie prenante avec le journal *L'EQUIPE* dans l'organisation du Tour de France, il est demandé aux Ligues et aux clubs se trouvant sur l'itinéraire d'apporter leur meilleur concours à la F.F.M.

\* POLITIQUE GENERALE. Mr LESUEUR demande aux Membres du Comité d'apporter la plus extrême attention à la décision qu'il leur demande de prendre et qui va engager la Fédération dans les années à venir. Face à l'expansion croissante du Motocyclisme et à l'accroissement des structures anciennes, il appartient au Comité de fixer sa position sur la dimension qu'il compte donner à la F.F.M.

Trois politiques sont possibles :

a) Tout d'abord s'en tenir en quelque sorte à ce qui a été fait jusqu'à maintenant, et qui maintient la Fédération sur la voie sportive uniquement.

b) Continuer l'évolution actuelle et régler les problèmes au jour le jour, poursuivre une croissance anarchique, sans aucune pensée directrice, avec tous les risques que cela peut comporter.

c) Modifier de fond en comble notre façon de voir et qui peut déboucher sur une très grande Fédération en s'intéressant à tous les aspects motocyclistes.

A l'unanimité, les membres du Comité souhaitent que l'on puisse adopter la troisième voie définie par le Président et chargent le Bureau de présenter un plan de mutation très élaboré.

### **30 Juin.**

\* A la suite des graves incidents qui ont entaché l'organisation du Prix. F.I.M. à Charade et l'annulation des autres épreuves, des sanctions furent prises par la Commission des Circuits contre les coureurs instigateurs du mouvement. Mr LESUEUR fut alors l'objet de sollicitations diverses émanant des pilotes, de la Presse voire des Pouvoirs Publics, tant les sanctions, unanimement semblaient trop lourdes.

\* Il est alors décidé de suspendre les sanctions pour ramener le calme et le Comité est invité à approuver le communiqué ci-après :

*"Le Comité de Direction de la F.F.M. dans sa réunion du 30 Juin 1973 a pris connaissance des incidents survenus sur le Circuit de Charade, les 26 et 27 Mai derniers. "Dans un but d'apaisement général, il décide de ne pas donner suite auxdits incidents, sauf à infliger un blâme et un avertissement sévère aux coureurs du Critérium 750 qui, en dépit des instructions qui leur étaient données, tant par les commissaires de route que par le service d'ordre, ont forcé le barrage et se sont engagés sur la piste alors qu'une course était lancée.*

*"A l'heure où les problèmes de sécurité sont ressentis avec acuité et où la protection des circuits est directement mise en cause, on ne saurait admettre que les pilotes eux-mêmes en viennent à créer des risques supplémentaires dont ils seraient à la fois les auteurs et les premières victimes".*

\* Les membres du Comité décident en conséquence de procéder fin Septembre à la réélection de la Commission des Circuits, composée sur des bases nouvelles, de faire visiter chaque circuit par une commission interne de deux membres : un pilote et un organisateur, de procéder à la création d'équipes de direction de course et de définir leur autorité.

Bien que certains membres de l'assistance regrettent que des mesures plus sévères ne soient pas prises à l'encontre des coureurs qui ont causé un grave risque d'accident lors du Critérium des Sports, le Comité approuve à l'unanimité la position prise par le Président et adoptent toutes les mesures portées sur le communiqué.

\* Une subvention exceptionnelle de 15.000 frcs est accordée à la Commission de Trial (chargée de l'Enduro) pour permettre à un certain nombre de pilotes de participer aux Six Jours Internationaux organisés aux U.S.A.

\* Le niveau de la vie ne cessant de croître, un séminaire a étudié un relèvement général des droits F.F.M. se décomposant comme suit :

a) Cotisations clubs : le droit fixe reste sans changement, mais la cotisation par membre passe à 2 frcs avec un contrôle sur le nombre de timbres qui seront demandés.

b) Augmentation du prix de la licence inter qui passerait à 500 frcs et de la licence nationale pratiquement à 250 frcs.

c) Relèvement des tarifs des forfaits de 20% et application d'un forfait de 10.000 frcs pour tous les Grands Prix donnant lieu à un classement F.I.M.

\* Il a été envisagé de catégoriser les licences et de limiter leur capacité lors de la première année de délivrance, de classifier les responsables de la sécurité autour des pistes, de contrôler le bien-fondé des licences de directeurs de course, d'imposer à tout club organisateur un minimum de licences d'officiels. Il est envisagé d'étudier un éventuel transfert de la F.F.M. en province.

\* Le Tour de France 1973 couru vers la mi-Mai a connu un franc succès populaire et constitue une propagande magnifique pour le Sport Motocycliste.

- \* La représentation française au Rallye International de la F.I.M. qui s'est tenu en Italie a valu à la F.F.M. de se classer plus qu'honorablement.
- \* Il est confirmé que du 1<sup>er</sup> Novembre au 29 Février, les épreuves dites hivernales bénéficieront d'un forfait réduit de 50%.

## **28 Septembre.**

- Mr CHAUDET, Directeur de la M.N.S., invité à la réunion, entretient le Comité du fonctionnement de la Mutuelle. Il précise que les dernières augmentations sont essentiellement dues au relèvement important des indemnités décès ou incapacité souscrites par la F.F.M., ainsi qu'à celui des indemnités journalières accordées aux ayant droit en cas de perte de salaire ou de revenu. Il recommande aux Présidents de Ligues d'insister auprès de leurs pilotes sur l'obligation absolue qui leur échoit de ne pas négliger les régimes sociaux d'assurance obligatoire, dont ils perdent inévitablement le bénéfice lorsqu'ils cessent toute activité professionnelle pour ne se consacrer qu'au sport.

\* Mr MOULIN expose les nouvelles formules envisagées quant à la délivrance des licences : Junior de 16 à 18 ans, Senior de 18 à 22 ans, Nationale au dessus de 22 ans. Le Comité accepte ces propositions demandant toutefois que des efforts soient entrepris auprès des Pouvoirs Publics afin d'autoriser les jeunes de 16 à 18 ans à piloter en course des engins de 250cc. maximum. Il décide que lors de sa première année de licence un coureur ne pourra piloter en course, quelque soit son âge, une machine d'une cylindrée supérieure à 250cc.

En ce qui concerne l'imposition d'un certain nombre de licences d'officiels aux clubs, le Comité décide qu'un club non organisateur devra en souscrire au minimum trois, un club organisant en national ou régional six, en international dix.

Les futurs directeurs de course devront exercer en tant qu'adjoints pendant deux ans, avant de solliciter leur licence définitive. Les sidecaristes, lors de leur première année de licence ne pourront obtenir qu'une licence nationale, l'avis de la Ligue étant requis pour l'obtention de la licence inter. Enfin il est précisé qu'en dehors des listes de notoriété établies par les commissions, les coureurs qui voudront une licence senior devront justifier de 60 points acquis sur deux ans, et que cette dernière pourra être retirée à un pilote ne justifiant pas d'un minimum de 32 points acquis toujours sur deux ans.

Le barème des licences est adopté à l'unanimité.

\* Suite à la décision prise par le Comité le 30 Juin dernier consécutivement aux événements de Charade, il est procédé à l'élection du Président et des membres de la nouvelle Commission des Circuits. Mr MEUNIER est élu Président. Sont également élus quatre membres du Comité : MMrs MOULIN, SAVOYE, VIMONT, DOTTO et quatre autres membres pris en dehors du Comité à savoir MMrs TIMOSSO, J.P. MOREAU, CHEVALIER et ARDOIN.

\* La Commission de Moto-Cross se montre d'accord pour accepter quatre coureurs en son sein avec voix délibératrice. Les coureurs ayant marqué 40 points minimum dans le Championnat 1973 seront qualifiés d'office pour les Championnats 1974.

---

### **LA FRANCE RAMENE DES MEDAILLES DES IST 1973**

---

\* La participation des pilotes français aux Six Jours Internationaux disputés aux U.S.A. a été plus qu'encourageante, puisque l'équipe française a ramené deux médailles d'or (MMrs QUEIREL et

FIGUREAU), deux médailles d'argent (MMrs COUTARD et CHALIGNE), une médaille de bronze (Mr THOMAS). Le Jury international a décerné à l'équipe la coupe WATLING récompensant la fédération la plus méritante.

Mr LESUEUR indique qu'il ne serait pas impossible que la F.F.M. puisse elle aussi organiser les I.S.D.T. dans l'avenir et il suggère qu'il serait peut-être bon de mettre sur pied une épreuve du même style se déroulant sur trois jours.

\* Le rapport de la Commission de Tourisme est pessimiste : demi-succès de la licence et de la carte de randonneur. Les concentrations sont de moins en moins prisées. La Commission donne un avis favorable à la création de clubs adhérents, pour autant qu'ils soient composés de trente membres minimum. Cette création est acceptée par le Comité à titre d'expérience.

## **22 Décembre** : rapports des commissions.

- Mr MEUNIER précise que la Commission des Circuits remaniée le 28 Septembre s'est adjoint le concours de quatre coureurs élus par leurs pairs. Il pensait qu'en fonction de sa composition variée (organisateur, dirigeants, coureurs) il pourrait effectuer un travail constructif et profitable au Sport motocycliste. Malheureusement cet espoir semble actuellement peu justifié en considération des tensions internes qui existent au sein de la Commission. Il avait initialement décidé de créer quatre commissions de travail appelées à œuvrer sur la Régularité, les Courses de côte, la sécurité, les questions de discipline. Il s'avéra par la suite que les règlements de Championnat furent envisagés pratiquement sous l'influence exclusive des coureurs soucieux de leurs seules épreuves, et indifférents au cas des pilotes nationaux et des épreuves de promotion. Dans ces conditions deux démissions s'ensuivirent : celles de MMrs ARDOIN et OFFENSTADT. Qui plus est, les pilotes siégeant à la Commission se voient contestés par les représentants des petites cylindrées et des sidecars affichant un nombre important de signatures, alors que les pilotes en place actuellement n'ont pour le moment, comme accréditif, qu'une lettre signée d'un seul coureur, Mr BOURGEOIS.

Mr MEUNIER déclare que sa déception est grande de ne pas avoir pu réaliser ses espérances, après que trois réunions eussent été déjà tenues.

\* Mr van LAERE fait savoir que l'année 73 a été essentiellement une année de transition pour l'Equipe de France et les Grands Prix. Les jeunes coureurs lui ont causé toute satisfaction. S'il attend les directives de Mr LESUEUR avant de lancer un nouveau programme, il convient de noter toutefois la création d'épreuves de promotion ainsi que la création d'un groupe de supporters.

\* Mr FRAGNAUD annonce les clubs de Moto-Ball champions de la saison :

Nord-Ouest	: M.B.C. HOULGATAIS	Nord-Est	: SUMA A de Troyes
Sud-Est	: M.B.C. CAMARET	Sud-Ouest	: M.B.C. PESSACAI

La Coupe de France a été remportée par le M.B.C. CAMARET

---

## **CREATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO POUR 1974**

---

\* Mr SEERY souligne que l'objectif essentiel de la Commission de Trial consistait dans la mise en place des équipes d'Enduro. L'annexe K régissant la discipline est à l'état de projet avancé, en passe d'un dernier examen sur le plan administratif. Il salue l'enthousiasme des clubs qui, cette année, ont organisé des Trophées d'Enduro appelés à devenir en 1974 un véritable championnat.

\* Mr LESUEUR a obtenu de la Jeunesse et des Sports que les épreuves sportives devraient comporter désormais le visa de la F.F.M. De même, le Groupement Technique des Assurances a donné son accord dans ce sens. Ont été évoqués avec le Ministre les problèmes posés par la Moto verte, le patronage des épreuves promotionnelles, l'aide pour les Trois Jours d'Enduro, enfin la création d'un complexe motocycliste. Le Président fait encore savoir aux membres du Comité les craintes que lui inspirent la crise pétrolière et la situation politique internationale. Il estime qu'il convient d'adopter une politique de prudence et de réserve et d'appliquer des restrictions à toutes les dépenses fédérales : réunions, déplacements, salaires etc.. Le Comité donne son accord à l'exposé de Mr LESUEUR.

\* La F.F.M. est contrainte d'abandonner l'organisation de la Coupe des 4 Saisons en Vitesse, du fait que les Patrons de Circuits qui réclament à grands cris des épreuves de prestige, refusent de faire un effort en faveur des épreuves de promotion, et veulent à tout prix rentabiliser chacune de leurs organisations. Tous s'accordent à regretter la disparition de ladite Coupe, qui sur l'ensemble de ses quatre courses annuelles, permettait à quelques six-cent jeunes de se lancer dans la compétition. YACCO comprenant les difficultés de la Fédération a toutefois accepté de reporter son effort financier sur les épreuves de promotion en Moto-Cross.

\* La Commission des Circuits décide finalement de fixer à 500cc. maximum la cylindrée admise en première année de licence.

\* Le Comité est invité à revoir le problème de la représentation des coureurs au sein de cette dernière commission, plusieurs de ses membres estimant que les coureurs y siégeant actuellement ne sont pas représentatifs de l'ensemble des pilotes et qu'ils ne forment qu'une petite caste fermée de coureurs internationaux.

\* Mr SAVOYE demande si à l'instar de ce qui se pratique dans le Moto-Cross, il ne serait pas possible de mettre sur pied une Equipe de France de Vitesse pour disputer les Grands Prix de la F.I.M. Mr LESUEUR lui affirme que l'idée est intéressante mais qu'elle suppose un support financier extérieur à la F.F.M.

## ANNEE 1974

---

### **10 Novembre.**

(Réunion tenue à l'issue du premier Congrès de la F.F.M. tenu à Vichy du 7 au 10 Novembre. Nous n'en possédons pas le compte-rendu)

\* Mr LESUEUR rapporte que la Fédération est depuis peu bien représentée à la F.I.M. puisque Mr CORNET a été élu à la Commission des Courses sur Route, Mr FRAGNAUD à la Commission des Courses sur pistes, Mr COUTURIER à la Technique, lui-même étant élu Vice-Président de la F.I.M. Il rappelle que Mr van LAERE pour le Moto-Cross et Mr PAQUET pour le Tourisme sont déjà membres des commissions correspondantes et n'étaient pas soumis cette année à réélection.

\* Le rapport financier de l'année 1973 est adopté à l'unanimité.

\* Il est décidé que la part des Ligues soit fixée à 20% sur les forfaits.

\* Les compte-rendus des travaux des différentes commissions sont acceptés à l'unanimité. Monsieur LESUEUR tient toutefois à préciser que cette approbation est conditionnelle, puisqu'il faudra ultérieurement examiner l'ensemble des propositions et voir s'il n'existe pas de contradictions entre ce que désirent les uns et les autres, ce qui est rapidement réalisable et ce qui devra être reporté dans l'année.

\* Suite à une lettre de sept membres de la Commission des Circuits faisant état de divergences en son sein, Mr LESUEUR annonce qu'il a été amené à demander à Mr MEUNIER de lui remettre sa démission de Président de ladite commission.

Il est aussitôt procédé à l'élection de son successeur et après deux tours de scrutin, Mr SAVOYE est élu Président. Il demande à réfléchir quelques jours avant d'accepter la mission dont il est chargé.

(Aucune autre réunion n'a été apparemment tenue dans l'année)

## ANNEE 1975

---

### **27 Juin.**

- Le Congrès de Vichy institué pour compenser les réunions trop fréquentes de commissions en cours d'année provoque quelques observations. D'une part quatre jours d'absence consécutifs causent de sérieux ennuis aux bénévoles dans l'exercice de leur profession ; d'autre part d'aucuns font valoir que le délai entre deux congrès est beaucoup trop important et qu'ils ont l'impression d'être coupés pendant une longue période de la Fédération. Il est jugé dans l'ensemble préférable d'en revenir à l'ancien système. Le Comité décide en conséquence que les commissions se réuniront comme par le passé à Paris, au cours des mois d'Août, Septembre et Octobre et que le Comité avalisera ensuite les décisions qui s'imposent.

\* Dans le cadre d'un rapport financier succinct, il est décidé qu'un Comité de gestion viendra mensuellement contrôler la comptabilité, *France-Moto*, l'administration générale et la marche des services sportifs.

\* En présence de Mr DURRY, de la Jeunesse et des Sports, il est traité du déplacement du siège social avec construction de pistes, des rapports avec l'U.F.O.L.E.P. des épreuves de promotion etc... Il est fait savoir que la loi MAZEAUD suppose des moyens, mais qu'il faut d'abord la faire voter et entreprendre ensuite une action près d'autres ministères.

\* Le Comité définit les rapports qu'il envisage d'échanger avec l'U.F.O.L.E.P. Reste à savoir si de son côté cette association voudra bien les accepter.

\* En ce qui concerne la Moto verte, il est certain que la Direction des Sports voit cette activité d'un œil favorable, mais il convient de vaincre certaines réticences causées par le bruit des machines et par une mauvaise propagande faite à la moto par des gens qui ne sont pas sous le contrôle de la Fédération.

\* Tenant compte que les tarifs actuels ont été décidés en 1973 (c'est à dire avant la crise de l'énergie), le Comité estime à son grand regret qu'il est absolument nécessaire de les réviser et décide d'augmentations portant sur les cotisations-clubs, le calendrier, les licences et les forfaits.

\* Suite à un accident mortel survenu à Guichen, il est rappelé que le visa délivré par la F.F.M. aux organisateurs ne touche que les conditions de déroulement sportif d'une épreuve. C'est en fait la Commission départementale de Sécurité qui homologue le circuit en fonction des normes définies par le Ministère de l'Intérieur. Bien que la Commission des Circuits ait créé sa propre commission de sécurité, c'est en fait la Commission départementale qui importe en matière d'aménagement des pistes pour une compétition à une date donnée.

\* Tourisme. Etant donné que les concentrations sont actuellement interdites, Mr PAQUET demande à ce que l'on veuille bien le relever de ses fonctions sur le plan national.

- \* Mr BON, Président de la Commission de Moto-Ball évoque les conditions dans lesquelles le titre de Champion de France a été attribué à Houlgate. Le Comité confirme la décision de la Commission.
- \* Technique. Mr COUTURIER compte se pencher sur la question de l'homologation des casques qui donne lieu à problèmes.

## 10 Novembre.

(Séance de clôture du Congrès de Vichy 75, compte-rendu des commissions)

- \* Circuits. Après une première année de présidence, Mr SAVOYE s'estime satisfait du travail accompli, sa commission enregistrant un nombre sans cesse croissant de licenciés et de demandes d'organisation. Mais là, surgit le manque d'effectifs pour assurer les délégations sur les circuits et permettre à la sous-commission de sécurité d'assumer complètement son travail à travers la France.

Mr SAVOYE se déclare comblé sur le plan international avec les prestations de Michel ROUGERIE, Patrick PONS, GODIER-GENOUD, J. FINDLAY etc... Au plan national toutes les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions et le public vient de plus en plus nombreux à nos meetings.

---

### CREATION DES COUPES DE FRANCE PROMOSPORT

---

Les Coupes Promosport ont été créées et seront autofinancées par les concurrents.

La Régularité va son petit bonhomme de chemin et puis nous avons le Tour de France dont le succès se confirme d'année en année.

Mr SAVOYE conclut en précisant que 72 épreuves de Vitesse ont été disputées, dont 37 courses de côte et 7 circuits de Régularité.

- \* Moto-Cross. Mr van LAERE précise que des modifications importantes ont été apportées aux règlements des divers Championnats et la nouvelle formule de classement qui prévoit de retenir les huit meilleurs résultats sur dix manches disputées, donne entière satisfaction. Il souligne l'excellent travail effectué par les délégués permanents sur lesdits Championnats : MMrs COEURET, DRUET, GAUTIER, KERVELLA, MORINIERE et VIDAL. Il poursuit en indiquant qu'en matière de Grands Prix, la Commission a préféré concentrer son effort sur quelques pilotes, plutôt que se disperser sur toutes les catégories. Son but essentiel désormais reste de faire courir le plus souvent possible les jeunes qui manquent cruellement d'épreuves. Une réglementation doit être édictée pour remédier à cet état de fait.

- \* Trial/Enduro. Mr SEERY rappelle que la France progresse chaque année lors des Six Jours Internationaux et que les résultats de 1975 sont particulièrement encourageants : huit médailles, dont trois d'or. Au plan Trial une nouvelle formule a été instituée : le Championnat se disputera sur cinq épreuves avec une liste de notoriété, mais comportera l'an prochain un ensemble d'épreuves de sélection régionales, la France étant divisée en quatre zones. Quant au Championnat d'Enduro, la Commission a supprimé le Championnat par équipes de clubs et de marques, pour répartir les coureurs en trois classes de cylindrées : 50 - 125, et au dessus, et elle envisage de créer des épreuves dites d'initiation.

- \* Moto-Ball. Mr BON fait savoir que sa Commission met en place deux nouvelles catégories : les cadets de 14 à 16 ans sur cyclomoteurs et les juniors de 16 à 18 ans sur des machines de 125cc, aux fins d'établir une liaison avec les seniors qui à partir de dix-huit ans peuvent piloter des 250cc. Il fait

appel aux Ligues et aux clubs pour l'aider dans la création de ces nouvelles équipes et leur permettre de se manifester le plus souvent possible.

\* Mr PAQUET se montre heureux de signaler qu'en matière de Tourisme le premier Ministre a décidé d'autoriser dix concentrations internationales pour l'année 1976. Ce devrait servir de nouveau départ d'activité à la Commission. La France s'est classée 4<sup>ème</sup> au Rallye F.I.M. tenu en Pologne. Une sous-commission présentera prochainement un projet de règlement pour une nouvelle licence de Tourisme.

\* En tant que Président de la Commission Sportive Nationale, Mr DRUET demande que le projet d'examen des officiels étudié par sa commission soit rapidement mis en application et qu'une nouvelle définition des fonctions de Directeur de course et des commissaires sportifs soit mise à l'étude sous un avenir proche.

\* Mr LESUEUR évoque la F.I.M. au sein de laquelle il espère bien une commission particulière pour le Trial et l'Enduro, un fonds de secours F.I.M. et doter la Formule 750 d'un titre de Champion du Monde et non plus d'un titre de Champion d'Europe.

\* Mr CORNET lui succède avançant que le souci général de la Commission des Courses sur Route est d'améliorer dans toute la mesure du possible la sécurité tant des pilotes de Grand Prix que du public. Plusieurs décisions essentielles concernant le tracé et les dimensions des parcours ont été adoptées. Toutes les protections devront être renforcées. Par ailleurs les Fédérations devront établir des Grading-list mentionnant les noms de ceux de leurs pilotes qu'elles jugent capables de disputer honorablement les Grands Prix. De son côté, la F.I.M. a décidé que les quinze premiers de l'année précédente et les cinq premiers de l'année en cours seront engagés en priorité. Les primes de départ et de classement ont fait l'objet de l'établissement d'un barème.

\* Toujours du côté de la F.I.M. Mr van LAERE fait savoir que la cylindrée maximum des sides en Moto-Cross sera portée à 1000cc dès 1976 et que les primes de départ ont été sensiblement revalorisées. Certains circuits français ont reçu une homologation pour tous types d'épreuves et le principe de la grille de départ avec dispositif basculaire est devenu une obligation.

\* Enfin Mr COUTURIER détaille les questions essentielles étudiées lors du dernier Congrès, à savoir l'utilisation des pneus slick, le contrôle du bruit, le poids et la construction des sides, la cylindrée maximum dans les épreuves du Championnat du Monde, l'homologation difficile des casques etc...

\* L'ensemble des travaux, des propositions, des décisions étudiées à Vichy ayant besoin d'être réexaminées dans leur totalité, afin de voir s'il n'existe pas des contradictions, Mr LESUEUR demande que le Bureau Central soit habilité à prendre toutes décisions utiles quant à leur application. Satisfaction lui est apportée par le Comité.

## ANNEE 1976

---

### 3 Juin.

\* Suite au vote de la loi du 29 Octobre 1975, des modifications doivent être apportées aux statuts de la F.F.M. en ce qui concerne les Ligues Régionales qui sont créées et peuvent être supprimées à la diligence du Comité de Direction ; l'Assemblée Générale ne doit comprendre que les délégués desdites Ligues (deux au maximum) dont tous les membres doivent être licenciés. Le barème permettant de calculer le nombre de voix de chacune d'elles est simplifié. Pour ce qui est de l'élection du Président, il est prévu que le Comité ayant été élu, choisit en son sein un Président qu'il propose à l'élection de l'Assemblée Générale. Ce Comité sera composé de trente membres et non plus vingt-quatre. Il devra

comprendre 20% de membres âgés de moins de trente-cinq ans ou n'ayant pas appartenu antérieurement au Comité de Direction.

Il est convenu que chaque commission comprendra trois membres choisis parmi les membres du Comité (et non plus deux), six représentants des Ligues Régionales et deux coureurs en activité.

\* La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 2 Octobre au cours de laquelle le nouveau Comité de Direction élira les membres de toutes les commissions.

Examen de la saison sportive.

\* Bien que la situation soit dans l'ensemble satisfaisante, Mr van LAERE insiste encore sur la création d'épreuves de promotion, trop de jeunes restant encore sur la touche. Il rappelle que c'est seulement avec PEAN et BRUNO en 250cc. et en side-car avec FRANCOIS et FREUND que des coureurs sont soutenus par la F.F.M. pour leur participation aux épreuves du Championnat du Monde. Il propose enfin au Comité d'accorder les Grands Prix 1977 aux clubs ci-après : le Moto-Cross des Nations au Cognac M.C., le Grand Prix des sides au M.C. de Brou, le Grand Prix des 125cc. au Moselle M.C. (Du fait que le Moto-Cross des Nations est confié à la France, il n'y aura pas de Grand Prix ni en 250, ni en 500cc.)

\* Mr SAVOYE affirme que la Vitesse se porte très bien et en veut pour preuve que de nombreux coureurs français sont classés actuellement dans les dix premiers du Championnat du Monde. Près de 400 jeunes ont demandé à participer à la première épreuve Promo-sport. Un accord auquel serait associé *Moto-Revue* est à la veille de se conclure sur le plan technique, qui permettrait d'harmoniser la réglementation des coupes de marque, les critères et les Promo-sport. Pour conclure, Mr SAVOYE indique que le Grand Prix de France sera organisé par le M.C. Paul RICARD, le Prix F.I.M. de formule 750 sera couru sur le circuit de Dijon-Prenois et que le Championnat de la Montagne se disputera sur la course de côte de Treffort.

\* Mr SEERY souligne que le Trial et l'Enduro sont en pleine expansion, que les organisateurs connaissent des difficultés importantes pour faire courir tous ceux qui le désirent. Il pense que les problèmes de la Moto Verte sont tels que deux commissions différenciées lui paraissent nécessaires, les problèmes étant trop nombreux et trop différents. Le Comité ne se montre toutefois pas d'accord pour créer une Commission spéciale d'Enduro.

\* Mr PAQUET constate que sa Commission est toujours en sommeil malgré l'annonce de onze concentrations internationales acceptées sur le sol français. Afin de prévoir l'avenir, il pense que l'on pourrait s'intéresser à la question des jumelages entre clubs et songer à préparer un projet de diagonales en s'inspirant de ce qui s'effectue à la F.I.M. 132 motocyclistes français ont participé cette année au Rallye de la F.I.M. en Roumanie. Le Rallye 1977 a été confié à la F.F.M. et le Comité choisit la ville de Pau pour son organisation.

\* Mr FRAGNAUD signale que la première épreuve du Championnat de France de Grass-Track s'est déroulée de façon satisfaisante et qu'elle laisse heureusement augurer de la suite du Championnat.

\* Mr MOREAUX précise que le Tour de France a été organisé sous le contrôle de l' A.S. de la F.F.M. et que sa valeur sportive s'annonce indiscutable.

\* Mr COUTURIER indique que les Commissaires Techniques effectuent normalement leur travail, que le recrutement est poursuivi et qu'à l'exception de quelques problèmes causés par le bruit, la situation est satisfaisante.

\* Après approbation et vérification des comptes par Mr BOUVRON, l'exercice financier 1975 est adopté.

## 2 Octobre.

- Le nouveau Comité de Direction procède ce jour à l'élection du Vice-Président, des Présidents et des membres des Commissions. Sont élus :

Vice-Président	R. MOULIN	Moto-Ball	M. BOUAT
Secrétaire Général	G. MOREAUX	Tourisme	M. SINEGRE-DAVID
Trésorier	L. BOUVRON	Technique	M. COUTURIER
Circuits	B. SAVOYE	Trial/Enduro	M SEERY
Moto-Cross		Sportive	A. DRUET

Mr MEUNIER est reconduit dans ses fonctions de délégué de la F.F.M. près de la Commission inter-ministérielle.

(Nous n'avons trouvé trace du compte-rendu de l'Assemblée Générale qui a élu Monsieur LESUEUR à la présidence)

## ANNEE 1977

---

### CREATION D'UN CHAMPIONNAT OPEN EN 50CC ET EN SIDE-CAR

---

#### 5 Février : Compte-rendu des Commissions.

\* Circuits. Mr SAVOYE note la création d'un Championnat Open en sides et en 50cc pour lesquels deux titres seront attribués en chaque classe : un sur le plan international, l'autre sur le plan national. La Commission a supprimé les Trophées de France et le Critérium en raison du rétablissement du Championnat National. La promotion est très bien suivie avec l'organisation des Promosport, formule dans laquelle les jeunes pilotes devront obligatoirement courir lors de leur première année de licence. Deux zones sont créées pour le Championnat de la Montagne, le titre étant acquis après deux demi-finales et une finale. Les Promosport bénéficient cette année d'un programme très étendu de 13 épreuves. La Commission a en conséquence invité la Commission Technique à préparer un projet de règlement permettant aux pilotes de la formule de disputer en même temps les Coupes de Marque.

Pour vice de forme dans l'imposition par la Commission des Circuits d'une amende de 10.000 frs à trois clubs importants : le M.C. de France, l'A.M.C. de France et l'A.S.M. de Magny-Cours, qui n'avaient pas respecté l'obligation faite à tout club organisateur d'une épreuve internationale de mettre sur pied une journée de promotion, le Comité constatant l'absence de textes justifiant cette imposition ne donne pas suite aux décisions de la Commission des Circuits.

\* Moto-Cross. La Commission décide de mettre sur pied quelques courses de promotion avec le concours de l'A.S.F.F.M. à l'instar de ce qui se pratique en Vitesse. La Coupe des Provinces de France (petite réplique nationale du Moto-Cross des Nations) est créée en classe 250cc et en 125cc. Un cahier des charges pour les organisateurs de Grands Prix sera rédigé et un tableau prévisionnel d'attribution établi pour trois ans.

\* Le Bureau s'est penché tout spécialement sur la perspective d'un accord avec l'U.F.O.L.E.P. quant à l'organisation d'épreuves mineures pour cyclomoteurs. Le Comité donne son accord pour que les conversations soient poursuivies et sous réserve que la question de la délivrance de la licence soit étudiée de très près.

\* L'annexe N concernant les Commissaires et les Directeurs de Course a été définitivement mise au point par Mr DRUET et devra être imprimée aussi rapidement que possible. Le Comité accepte plusieurs nominations d'officiels internationaux en accord avec les Présidents de Commissions.

\* Mr LESUEUR fait savoir qu'une Commission Ministérielle de la pratique de la moto a été créée sous la direction effective du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports. Une distinction a été établie entre les deux roues "utilitaires" et le sport. Si les représentants des différents ministères font preuve de compréhension, il y a lieu de noter une certaine réticence de la Prévention Routière.

\* Il est convenu qu'un règlement de Championnat de France des marques sera étudié, comportant deux secteurs différents : celui des machines de route et celui des machines tout-terrain.

\* Il est enfin souhaité que les clubs qui disposent de terrains permanents de Moto- Cross les ouvrent à une majorité de jeunes pratiquant la discipline souvent sans aucun contrôle, à travers la nature ou dans des carrières désaffectées, ce qui constitue une source de danger. Mr QUEIREL demande à ce que des licences à la journée soient prévues à l'occasion de ces séances d'entraînement.

## 10 Juin.

\* Monsieur LESUEUR donne connaissance au Comité des propositions de tarification pour 1978, en insistant tout particulièrement sur la situation économique que nous connaissons l'an prochain en raison des élections législatives : beaucoup de promesses et une flambée de prix. Mr SAVOYE pense qu'il serait bon, au lieu d'augmenter les prix, de voir si des "postes" ne sont pas en excès de dépenses et y remédier. Mr BOUVRON est chargé d'étudier les possibilités d'économies sur certains d'entre eux.

En définitive les licences seront majorées de 30 frcs pour pallier à l'augmentation générale des tarifs d'assurances, les droits d'inscription sont augmentés, la caution est doublée et les forfaits des grandes épreuves officielles sérieusement revalorisés : le Grand Prix de France de Vitesse passe de 50.000 à 80.000 frcs, le Prix F.I.M. 750 et le Prix d'Endurance passent de 25.000 à 35.000 frcs. Les Grands Prix de Moto-Cross sautent de 12.000 à 15.000 frcs.

\* Suite à un incident advenu avec un membre du personnel de la F.F.M.<sup>1</sup>, Mr SAVOYE annonce qu'il est démissionnaire de son poste de Président de la Commission des Circuits depuis la veille au soir. Il est toutefois donné lecture des propositions présentées par ladite commission qui comportent des répercussions au niveau des inscriptions au calendrier 1978, à savoir :

a) tout organisateur d'une épreuve internationale sur circuit permanent devra obligatoirement organiser une journée de course nationale, inclure les classes 125, 250, 500 et 750cc. dans la mesure où ledit circuit est autorisé à les recevoir.

b) tout organisateur d'une manifestation internationale sur circuit non permanent programmée sur deux jours devra obligatoirement faire disputer soit deux courses nationales, soit une course Open dans le cadre de son meeting.

c) tout organisateur d'une manifestation internationale sur circuit non permanent programmée sur une seule journée devra obligatoirement faire disputer soit une course nationale, soit une course Open.

---

<sup>1</sup> A. RENAUT

Les droits d'engagement dans les épreuves nationales ne seront plus remboursés aux pilotes qualifiés. Les courses nationales comporteront désormais des essais qualificatifs à la place, et non plus aux temps pour éviter les services de chronométrage trop importants.

\* Mr van LAERE indique qu'il ne connaît aucun problème au niveau de sa Commission qui étudiera lors de sa prochaine réunion les licences à la journée pour les séances d'entraînement, les Promosport en Cross, les cross hivernaux, l'imposition aux organisateurs de Grand Prix d'incorporer à leur programme une épreuve du Championnat Senior ou Junior etc...

\* Mr BOUAT avoue que le Moto-Ball lui cause de gros problèmes, précisant que d'une manière générale les clubs se tiennent à l'écart de tout ce qui est fédéral. Il aimerait que les Ligues prennent des contacts plus sérieux avec eux.

\* Mr SEERY annonce que sa Commission a décidé de confier à deux responsables, chacune des deux disciplines dont elle a à s'occuper. Mr NEVEU a été désigné comme responsable de la section de Trial et Mr DOUMECQ-LACOSTE de la section Enduro.

\* Mr FRAGNAUD regrette d'avoir connu quelques difficultés avec l'organisation du Championnat de Grass-Track qui se dispute pour la première année, mais il garde bon espoir de résoudre prochainement les problèmes restants.

## ANNEE 1978

---

### **18 Mars.**

\* Election de Mr DOUMECQ-LACOSTE à la présidence de la Commission de Trial et de Mr GLAUS à celle de la Commission d'Enduro. Election des membres de ces deux commissions, enfin constituées.

\* Tourisme : L'ensemble des clubs a enregistré avec satisfaction une dotation IGOL et le rétablissement du Championnat de France sur six épreuves. Des sous-commissions fonctionnent actuellement, pour mettre au point une nouvelle réglementation des concentrations et des activités parallèles de plaisir.

\* Moto-Cross : Le système des cross hivernaux a bien pris, permettant aux coureurs de ne pas perdre le rythme de la compétition. Le problème reste celui des épreuves de masse, style Enduro du Touquet ; les Commission de Moto-Cross et d'Enduro vont collaborer à l'établissement d'un règlement visant ce genre d'épreuves.

\* Vitesse : Mr ARDOIN ayant remplacé Mr SAVOYE à la présidence de la Commission des Circuits, fait savoir qu'une dotation du Bureau, de l'ordre de 30.000 frcs, va permettre d'attribuer en 1978 un prix de 10.000 frcs au premier national classé en 125, 250 et 750cc. Pour 1979, une somme identique sera attribuée à deux pilotes nationaux passant en inter pour leur permettre de débiter dans de bonnes conditions leur saison internationale. Le troisième prix récompensera une prestation exceptionnelle. Pour 1980, le crédit sera en principe affecté à la classe 50cc et aux sidecars.

\* Moto-Ball : Le problème essentiel reste la composition des équipes Cadets imposées à toute équipe de Division Nationale. Le manque de fonds pour l'achat des machines a fait reculer le projet.

\* Technique : Mr COUTURIER regrette que les décisions prises par les Commissaires techniques ne soient pas toujours considérées avec l'attention désirable par les officiels sur les lieux d'épreuves. Le

fait de donner le départ à certaines machines non-conformes risque de provoquer un certain découragement chez ses collègues.

- \* Le Comité décide de créer la Ligue de Nouvelle-Calédonie.
- \* Le rôle du délégué sur les épreuves est clairement défini. Il a pour mission de conseiller, d'observer, de concilier, mais il ne peut en aucun cas être chargé d'une mission d'exécution puisque l'organisateur et le Directeur de course sont responsables du déroulement de la manifestation près des Pouvoirs publics.

- Des recherches sont entreprises aux fins d'acquisition de nouveaux locaux, ceux existant étant devenus manifestement trop réduits.

- \* Mr QUEIREL demande à nouveau que la Fédération définisse une politique plus précise en ce qui concerne la Moto verte. En effet, si les épreuves sportives rencontrent un accueil favorable près des Autorités administratives, le pullulement anarchique des machines tout-terrain entraîne des réactions de rejet de la part des populations.

---

### **ANNONCE DU DEMENAGEMENT DE LA F.F.M. DE LA RUE D'HAUTEVILLE A L'AVENUE PARMENTIER**

---

#### **9 Juin.**

- \* De nouveaux locaux ayant été visités et inspectés par les membres du Comité, il est décidé de recourir à un emprunt pour l'acquisition rapide d'un ensemble immobilier sis Avenue Parmentier. Le transfert du siège social devrait s'effectuer vers le mois de Juillet.

\* En sus des augmentations des forfaits des grandes épreuves officielles proposées par les Commissions de Vitesse et de Moto-Cross, le Comité décide un relèvement général des forfaits de toutes les autres manifestations. Le droit fixe de cotisation-club est porté à 400 frcs et la cotisation par membre à 4 frcs. Il est également décidé d'imposer un droit supplémentaire de 200 frcs pour toute inscription en cours d'année et de 500 frcs pour tout changement de date d'épreuve quelque soit la discipline et la catégorie.

#### **4 Novembre. VICHY**

\* Importante discussion sur le fait qu'à Coulommiers des motards indépendants tournent librement, sans assurance responsabilité civile ou individuelle, avec un service d'ordre gracieux, au mépris de toute obligation fédérale. Le Comité décide qu'il convient d'imposer la présence de la Fédération partout où des cas semblables existent et il est convenu de demander un rendez-vous à cet effet au Ministre des Sports. Mr ARDOIN demande que soient suspendus tous les licenciés qui participent à ces manifestations.

\* Circuits : La Commission a décidé de comptabiliser certains points acquis dans les Grands Prix pour le classement du Championnat de France. Son Président met en évidence les performances de plusieurs de nos pilotes dans les épreuves du Championnat du Monde et tout particulièrement MMrs LEON et CHEMARIN, Alain MICHEL, Christian SARRON etc... C'est en fonction du nombre réduit de participants qu'un championnat Open 125cc. a été créé. (Inters et Nationaux confondus)

\* Moto-Cross : Les résultats de 1978 sont homologués, aucun problème majeur n'étant advenu lors du déroulement des Championnats. La Commission demande à ce que lui soient rattachées les épreuves d'Endurance tout-terrain et souhaite qu'un certain nombre de circuits soient considérés

comme permanents, afin que les pilotes puissent venir s'y entraîner tout en étant couverts par leur licence.

N.B. En ce qui concerne l'attribution de l'Enduro tout-terrain à telle ou telle commission, le Comité décidera ultérieurement que lorsqu'il y aura course (notion de meilleur temps), le règlement sera dans l'optique du Moto-Cross. Lorsqu'au contraire, le classement sera obtenu par des points de pénalisation, l'optique sera celui de l'Enduro.

\* Trial : Mr DOUMECQ-LACOSTE estime que l'annexe E de Trial mérite une nécessaire refonte. Il aimerait mettre sur pied une sorte de coupe inter-ligues qui pourrait devenir plus tard une manifestation de prestige. La Commission s'émeut de la prolifération des épreuves "Initiation" qui finissent par freiner l'organisation de véritables épreuves sportives.

\* Enduro : Mr GLAUS expose qu'après bien des vicissitudes le règlement général de l'Enduro est à peu près satisfaisant et les résultats de la saison sont en conséquence homologués. Il croit pouvoir avancer que Mr CORNET et le M.C. d'Auvergne seraient candidats à l'organisation des I.S.D.T. en 1980.

\* Moto-Ball : Le problème des Cadets reste entier. Après avoir décidé de suspendre les clubs qui refusaient de constituer une équipe de jeunes, il a été finalement convenu, dans un but d'apaisement, de réunir les capitaines de toutes les équipes de Moto-Ball afin d'ouvrir un débat sur l'avenir de ce Sport.

\* Tourisme : la Commission a décidé de supprimer le mot "concentration" et d'adopter la dénomination "Championnat National de Tourisme". Seuls pourront y participer les clubs affiliés à l'exclusion de tout autre participant. La randonnée F.F.M. prévue à Ajaccio et qui n'a pu s'y tenir, sera organisée en 1979 en Alsace. 130 motocyclistes français ont participé au Rallye de la F.I.M en Italie. En ce qui concerne la Régularité (que la Commission des Circuits a confiée au Tourisme) Mr BOLLEE a remanié le règlement du Championnat de manière à faire ressortir la Régularité pure, les épreuves annexes n'étant plus intégrées au classement, à quelque titre que ce soit.

- A.S. F.F.M. Mr MOREAU donne le bilan de l'activité de sa Commission qui s'établit pour 1978 à 17 épreuves, soit en Promosport 8 circuits, 3 courses d'Endurance et 6 courses de côte.

1110 licenciés ont participé aux différentes courses de promotion. Il fait part des différentes modifications apportées à l'organisation du tour de France.

\* Technique : Mr COUTURIER traite essentiellement des nouvelles normes de construction des sidecars et des innovations intégrées au règlement des machines de Sport, rendues nécessaires par le grand nombre de perturbations advenues en 1978.

\* F.I.M. Mr CORNET rapporte que la F.I.M. a maintenu à 500cc. la cylindrée maximum de la classe sidecar et fixé à 1000cc celle de l'Endurance, alors que la France avait demandé qu'elle fut portée à 1200cc. Il indique encore que pour les épreuves d'Endurance, le minimum de distance à parcourir sera de 600 kms et qu'un pilote ne pourra plus piloter plus de deux heures consécutives. La classe 350cc. est supprimée.

- Médical : Le Docteur GANNAY indique qu'en raison d'un décret pris par le Ministre de la Jeunesse et des Sports, chaque Fédération est tenue d'avoir une commission médicale et que Mr LESUEUR lui a demandé d'en assurer la présidence. Dans un avenir plus lointain, les certificats médicaux d'aptitude au sport devront être visés par des médecins titulaires d'un brevet de médecine sportive.

## ANNEE 1979

---

### **26 Février.**

- \* Un différend sérieux advenu entre la Ligue d'Auvergne et le Moto-Club du même nom, que le Comité tente de comprendre et que Mr LESUEUR va s'efforcer de solutionner, risque de remettre en cause les organisations de Mr CORNET à Charade et ailleurs.
- \* Il est précisé que le service médical de la F.F.M. annoncé à Vichy comporte une année de préparation et que rien ne sera changé sur le plan administratif avant 1980. Il recevra une subvention directement du Ministère.
- \* Une association pour la pratique de la moto a été créée avec la bénédiction du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il semble qu'elle ait déjà reçu des subventions et qu'elle ait été choisie pour gérer le futur circuit de Tremblay les Gonesse (Carole).

### **28 Mai.**

- \* Mr LESUEUR annonce qu'une nouvelle augmentation de l'ensemble des tarifications F.F.M. est à prévoir et qu'il a été procédé à une étude dans ce sens par le trésorier et les services administratifs. Le montant des forfaits est relevé pour les grandes épreuves internationales. Il en est de même pour les licences à la journée, certains droits de calendrier et les cotisations-club. Le Ministère ayant octroyé une subvention de 50.000 frcs, il est décidé qu'elle sera répartie entre les clubs organisateurs de Promosport, d'épreuves de sélection de Trial et aux clubs de Moto-Ball pour la constitution d'équipes Cadets.
- \* Un projet est en cours d'établissement en vue d'organiser pendant toute une semaine et dans une même région des compétitions pour toutes les disciplines motocyclistes. Ces "Jeux Motocyclistes" pourraient être mis sur pied dès 1981.
- \* Très bons résultats de la F.F.M. au Rallye International qui s'est tenu à Maastricht : 15 médailles Méritum ont été attribuées aux participants français
- \* Excellente prestation de l'Equipe de France de Moto-Ball qui n'a échoué devant l'Equipe Russe qu'en finale de la Coupe d'Europe.
- \* Bon succès également du Tour de France qui comportait cette année la participation de pilotes régionaux sur l'itinéraire traversant leur région.
- \* Mr van LAERE demande à ce qu'une action soit entreprise par la F.F.M. aux fins de faciliter l'engagement des crossmen français dans les Grands Prix.

### **4 Novembre : Vichy**

Il est décidé de ne pas établir de procès-verbal du congrès afin d'éviter les interprétations fâcheuses des décisions de commissions qui seront étudiées, voire homologuées, lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

### **8 Décembre : Comité - Compte-rendu des commissions**

\* Moto-Cross. Mr van LAERE souligne son désir de mettre sur pied des stages d'entraînement pour les Equipes de France, d'augmenter le nombre des membres de sa commission, de voir pris en charge à 50% les commissaires techniques, de diminuer de moitié le forfait des épreuves de qualification, d'obtenir de petites subventions pour les Coupes des Provinces de France, enfin de revoir le tarif de déplacement des délégués sur les épreuves de Championnat.

MMrs LESUEUR et BOUVRON lui font ressortir qu'il n'est pas possible de prévoir un plan financier sérieux si les commissions au mois de Décembre demandent la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses. Il est finalement décidé que pour 1980 les budgets des commissions seront établis dans leur ensemble avec une augmentation moyenne de 10% par rapport à 1979.

\* Circuits : Il est précisé que la clause du règlement prescrivant aux machines d'une cylindrée supérieure à 125cc, de ne courir que sur des circuits d'un développement supérieur à 2 kms et d'une largeur minimum de 7 m. est applicable non seulement aux épreuves du Championnat mais à toutes les courses sur circuit disputées en France. Les Promosport ayant accepté de recevoir une douzaine de courses du Championnat National, il est admis que les qualifications s'effectueront à la place et non au temps pour des raisons budgétaires. Mr ARDOIN annonce que sa commission a mis au point un règlement d'un Championnat de France des Rallyes comportant des épreuves de classement. La Commission de Tourisme ayant de son côté établi un règlement visant la Régularité pure, une longue discussion s'instaure en conclusion de laquelle les deux Championnats seront lancés en 1980, mais une sous-commission étudiera la question pour tenter de parvenir à une harmonisation possible entre les deux conceptions.

\* Technique. Mr COUTURIER fait connaître son intention d'organiser un stage pour la formation des Commissaires Techniques et se félicite de l'application du Règlement des machines de Sport lors de la saison passée.

\* Enduro. Compte-tenu de l'organisation en France des Six Jours Internationaux en 1980, Mr GLAUS souhaiterait pouvoir faire, pour l'Equipe de France, un effort particulier de préparation. Mr BOUVRON se réserve d'examiner particulièrement cette demande, certaines sommes prévues à titre exceptionnel incorporant les frais de participation de l'Equipe de France aux Six Jours.

\* Rejoint par Mr DOUMECQ, Mr GLAUS demande au Comité de bien vouloir réexaminer le prix de la licence à la journée et surtout sa répartition interne. De nombreux clubs ont en effet fait savoir que la somme qui leur était attribuée était trop faible pour couvrir les frais d'organisation d'épreuves. Après une longue discussion, il est convenu que le prix de ladite licence demeurera inchangé en 1980, soit 100 frcs répartis comme suit : F.F.M. 30 frcs - M.N.S. 20 frcs - Ligue 15 frcs - Club 35 frcs.

\* Trial. Mr DOUMECQ-LACOSTE n'a pas de grosses constatations à formuler, précisant que sa commission s'est cependant livrée à une étude très sérieuse des structures du Trial, et a établi un plan destiné à porter son fruit sur une période minimum de trois ans. Elle s'est intéressée à une nouvelle forme d'épreuves se déroulant sur des espaces restreints et sans inter-zones. Il insiste une nouvelle fois pour que l'on garde à l'Initiation son caractère bien particulier, et que l'on ne profite pas de ces organisations pour les transformer en véritables championnats de Ligue, c'est à dire des épreuves d'un niveau sportif supérieur.

\* Moto-Ball. Mr BOUAT rappelle qu'une crise sérieuse vient de secouer la discipline, mais il espère que tout rentrera prochainement dans l'ordre. Il se félicite qu'au cours de la saison écoulée, la plupart des clubs ont créé des Equipes de Cadets et qu'il n'y ait eu qu'un minimum d'incidents.

\* Mr LESUEUR indique qu'il poursuit ses démarches pour être reçu par le Ministre des

Sports. Il compte protester contre les organisations sauvages qui se déroulent en France sans l'accord de la F.F.M. Mr MOREAU lui succède pour préciser que le circuit de Tremblay les Gonesse n'étant pas homologué et le club l'administrant non encore affilié, les pilotes ou les officiels qui participent ou prêtent leur concours ne sont pas couverts par leur licence.

\* Il est convenu que les clubs organisant une séance d'entraînement ou un stage s'étalant sur deux jours acquitteront une prime de 300 frcs et verseront simplement 100 frcs par journée supplémentaire. Un club qui souhaite utiliser son terrain pour l'année versera une somme forfaitaire de 1500 frcs.

## ANNEE 1980

---

### **30 Avril.**

\* Visite annoncée de Mr SOISSON, Ministre de la Jeunesse et des Sports, puis annulée en dernière minute. Bien qu'il ait confirmé par courrier l'habilitation de la F.F.M. quant aux autorisations d'épreuves, d'aucuns manifestent leur scepticisme face à ce document. Un nombre toujours croissant d'épreuves ne cesse effectivement d'être organisées ci et là sous le couvert de l'U.F.O.L.E.P.

\* Une convention avait été signée entre les dirigeants de cet organisme et ceux de la F.F.M. visant les épreuves de deuxième catégorie ou de 50cc. Il s'est avéré par la suite que des courses de Moto-Cross attirant nombre de jeunes séduits par le très faible prix de la licence et la possibilité fréquente de courir, se sont vu organisées par des clubs nouvellement créés, souvent appuyés par des municipalités, mais dans des conditions parfois anarchiques. Il est décidé en conséquence de solliciter l'arbitrage du Ministre et de faire savoir à l'U.F.O.L.E.P. que la F.F.M. entend voir respecter à la lettre la convention évoquée ci-dessus.

\* Le projet de budget 1981 supposant de nouvelles augmentations sera étudié le 16 Juin.

### **16 Juin.**

\* Après un exposé de MMrs LESUEUR et BOUVRON, le Comité relève le montant du forfait pour les épreuves d'Endurance style Bol d'Or ou 24 Heures du Mans, ainsi que celui des Grands Prix de Moto-Cross 250 et 500cc. Augmentation générale des droits de calendrier et du prix des licences.

\* Le bilan 1979 comporte un déficit de 184.000 frcs, mais l'exercice 1980 devrait être meilleur.

\* Intervention de la Sécurité Sociale dans le domaine du chronométrage fédéral avec un relèvement obligatoire important. Des discussions sont en cours avec différents ministères, toutes les fédérations ayant à faire face à ce genre de problème.

\* Création des Ligues Régionales de Picardie et du Limousin. Transformation de la Ligue Atlantique-Anjou en Ligue des Pays de Loire.

\* Vichy n'étant pas disponible pour le Congrès F.F.M., il est envisagé de le tenir à Vittel.

\* Suite à un accident mortel survenu à Clermont-Ferrand, l'attention des clubs est attirée sur les risques qu'ils prennent en acceptant sur les circuits des commissaires non-titulaires d'une licence et par conséquent non assurés.

\* Il est de nouveau question de l'U.F.O.L.E.P. et le Comité est invité à prendre position sur la poursuite du dialogue ou la rupture pure et simple. Mais il s'avère que les clubs U.F.O.L.E.P. sont de plus en plus nombreux à vouloir organiser, et par ailleurs cette Fédération est reconnue par le Ministère. Monsieur LESUEUR pense que la sagesse est de poursuivre le dialogue et confie ce soin à Mr MOREAUX.

\* Mr BRUNEEL, Président de la Commission Internationale de Moto-Cross et Trial, demande que la Commission de Moto-Cross française veuille bien examiner plus sérieusement les terrains de Grands Prix avant de solliciter leur homologation internationale.

\* Le Dr GANNAY détaille l'organisation minimale des secours médicaux à assurer lors des compétitions motocyclistes.

\* En raison du faible nombre d'épreuves organisées conformément au Règlement du Championnat, la Commission des Circuits demande au Comité d'établir le classement des Championnats F1 et F2 en reprenant les résultats des épreuves françaises et ceux de certains Grands Prix. Satisfaction lui est accordée.

**11 Octobre.** L'Assemblée Générale de la F.F.M. qui s'est tenue le matin-même a élu un nouveau Comité de Direction et reconduit Mr LESUEUR à la présidence de la F.F.M.

Il est procédé, l'après-midi, à l'élection du Vice-président et des Présidents de commissions.

Vice-Président	: R. MOULIN	}	Ces trois officiels forment avec Mr LESUEUR le Comité de Gestion de la Fédération
Secrétaire Général	: G. MOREAUX		
Trésorier	: L. BOUVRON		

Circuits	: B. SAVOYE	Moto-Ball	: J. MEUNIER
Moto-Cross	: R. GLAUS	Technique	: G. COUTURIER
Enduro	: B. ALLE	C.S.N.	: J.P. LEFEBVRE
Trial	: G. DOUMECQ	A.S. F.F.M.	: H. KERVELLA
Tourisme	: D. SINEGRE-DAVID		

Sont ensuite élus les membres des Commissions qui doivent comprendre en dehors du Président, 2 coureurs, 3 membres du Comité et 6 officiels présentés par les Ligues Régionales.

---

### **CREATION DU TRIAL EN SALLE (INDOOR) ..**

---

**13 Décembre.** Approbation des décisions du Congrès de Vittel dont nous ne possédons pas le procès-verbal.

\* Trial : Deux propositions sont faites par la Commission concernée concernant le Trial indoor et le Gymkana Trial. Le Trial indoor devrait être en principe organisé en salle ou sur un stade ; c'est à dire sur une aire limitée, les obstacles se suivant les uns les autres sans parcours de liaison. Ce genre d'épreuves étant monté pour attirer des spectateurs payants, le Comité accepte qu'elles acquittent un droit de calendrier normal et un forfait égal à la moitié d'un Moto-Cross de même catégorie (régionale, nationale ou internationale). Le Gymkana Trial se veut d'être un Trial organisé sur aire réduite comportant des zones naturelles et artificielles, mais n'acceptant aucun spectateur payant. Il est essentiellement destiné à donner connaissance aux jeunes de la pratique du Trial. Le Comité accepte que ces épreuves soient placées sous l'entier contrôle des Ligues Régionales, tant au plan des inscriptions qu'au niveau des participants. Par ailleurs, Mr DOUMECQ précise qu'il y a maintenant en

Trial un Championnat de zone, et non plus un Championnat par sélections et que le Trophée Junior est ouvert aux 80cc.

\* Circuits : Suite à un accord échangé avec les organisateurs du Bol d'Argent, des Six Heures du Mans, et la Fédération, pour les Promo-Endurance, un règlement technique a pu être mis au point permettant la mise sur pied d'un Championnat de France d'Endurance. Un deuxième projet consiste à recréer un véritable Championnat de France de Vitesse Open bien entendu obligatoire pour tous les licenciés de la F.F.M. qui auront interdiction de sortir du territoire aux jours de ses trois épreuves. (Ces dates étant recherchées en dehors de celles des Grands Prix). Ce projet suppose une aide importante des importateurs français. Le Comité donne pouvoir à Mr SAVOYE pour la mise en place de ces deux cycles d'épreuves. Il est annoncé que dès 1981 la cylindrée maximum est limitée à 500cc. pour la catégorie internationale et qu'elle le sera en 1982 pour les pilotes nationaux.

Enfin un crédit exceptionnel est accordé à la Commission aux fins de déléguer un représentant de la F.F.M. sur tous les circuits du Championnat du Monde.

\* Moto-Cross : Peu de modifications aux règlements des Championnats, sauf sur le montant des plateaux qui ont été revalorisés. Les Coupes des Provinces de France et la Coupe inter-Ligues deviennent à partir de 1981 des courses officielles, au même titre que les épreuves de Championnat, et leurs vainqueurs obtiendront des qualifications d'office pour l'année suivante. Mr GLAUS affirme son intention de se pencher sur les épreuves du Championnat du Monde, ne voulant pas laisser les clubs commerciaux se satisfaire d'une seule organisation annuelle très rentable, mais au contraire redonner une place importante aux clubs sportifs qui se servent de l'argent qu'ils ont pu gagner pour promouvoir le sport.

\* Enduro : Le règlement du Championnat 80 est reconduit dans ses grandes lignes.

La Commission a étudié le cas de certaines épreuves organisées sur des circuits d'environ sept kilomètres et qui peuvent ou non admettre des spectateurs payants. Elle propose au Comité l'application des règles suivantes : pas de spectateurs payants = droit d'inscription et demi-forfait d'un Moto-Cross de même catégorie ; s'il y a des spectateurs payants, application pure et simple des tarifs Moto-Cross de même catégorie. Décision applicable dès 1981. La Commission envisage la création d'un challenge des épreuves d'Endurance tout-terrain qui comprendrait six d'entre elles et pour lesquelles serait établi un classement. Le problème des licenciés à la journée est soulevé en la circonstance, mais sera réétudié l'an prochain. Le Challenge en question se disputera donc sans la participation de ces derniers. Le Comité approuve encore la création d'une Coupe de France d'Enduro.

\* Régularité : Une sous-commission composée de trois membres de la Commission des Circuits et trois membres de la Commission de Tourisme s'est réunie dans le but de mettre au point un règlement des Circuits de Régularité valable pour les épreuves désirant compter pour le Championnat de France, les autres restants libres d'accepter la formule que les clubs désirent. Il est décidé que pour le Championnat, il devrait y avoir 20 contrôles horaires minimum sur 500 kms de parcours et trois épreuves spéciales de deux types différents devront être prévues. Classes admises : jusqu'à 80 - de 80 à 125 - de 125 à 400 et au dessus de 400cc. Deux titres seront attribués : un pour les civils, un autre pour les militaires et assimilés.

\* Chronométrage : Des difficultés existant entre certains chronométrateurs et la F.F.S.A. MMrs CHEVALIER et MOREAU sont priés d'étudier la question. Une lettre sera adressée à tous les chronométrateurs afin de connaître leur intention d'appartenance à la F.F.M.

\* Moto-Ball : Mr MEUNIER évoque les problèmes soulevés par l'organisation en France de la Coupe d'Europe 1981. Il ajoute que son but est de remettre sur pied la commission et de refaire l'unité dans cette discipline

\* Tourisme : Mr SINEGRE-DAVID indique que le règlement du Championnat de France est reconduit et qu'également il a créé le Championnat de France de Tourisme International qui portera sur la participation des clubs dans les épreuves suivantes : Rallye F.I.M., Madone des Centaures et Concours inter-clubs.

\* A.S. F.F.M. : Mr KERVELLA donne quelques explications sur les Jeux Motocyclistes qu'il voudrait réaliser dès 1982, mais il n'obtient pas l'accord du Comité pour gérer son budget lui-même ; l'A.S. de la F.F.M. étant une émanation directe de la F.F.M. et en aucune façon une association indépendante.

\* Commission médicale : Le Docteur GANNAY signale que petit à petit l'action médicale se développe, preuve en est que 40 pilotes de haut-niveau ont été examinés en cours d'année grâce aux stages de Moto-Cross et d'Enduro. Il regrette par contre de n'en avoir rencontré un seul, ni en Vitesse, ni en Endurance, ni en Trial. Pour le moment, sa commission comprend 11 médecins plus le Président, ce qui pour vingt ligues pose de sérieux problèmes.

\* Congrès : Il n'y aura pas de Congrès F.F.M. en 1981, compte-tenu des dates du Tour de France et du Congrès F.I.M. Les commissions se réuniront en conséquence au siège de la Fédération sur un ou deux jours.

\* C.S. Nationale : Mr LEFEBVRE indique que sa commission se préoccupe des questions relatives aux 80cc, aux 125cc. et au permis de conduire en général, et qu'il consulte les fédérations européennes pour connaître leur législation. Une action peut certes être envisagée, mais elle doit passer obligatoirement par le plan politique et législatif.

\* U.F.O.L.E.P. Lecture est donnée aux membres du Comité de la lettre de dénonciation qui a été adressée en date du 1<sup>er</sup> Décembre à cette Fédération. Cette lettre n'a toutefois pas été diffusée aux Pouvoirs Publics, puisqu'il est proposé une nouvelle négociation.

## ANNEE 1981

---

### **16 Février.** U.F.O.L.E.P.

\* Suite à la lettre de dénonciation qui leur fut adressée le 1<sup>er</sup> Décembre dernier, les Dirigeants de l'U.F.O.L.E.P. ont demandé qu'un nouveau contact soit pris pour réexaminer les termes de l'ancien accord. Une lettre-circulaire a été envoyée à tous les membres du Comité ainsi qu'aux Présidents de Ligues, les entretenant des points sur lesquels un nouvel accord pourrait être éventuellement réalisé. Toutes les réponses parvenues sont en faveur d'une poursuite des négociations, bien qu'elles témoignent d'un certain nombre d'interrogations en particulier sur le prix de la licence. Un accord semble toutefois de loin préférable à une rupture, d'autant qu'en certains cas les Préfets accordent des dérogations à certains groupements issus de l'U.F.O.L.E.P., ou autres, pour peu qu'ils respectent les règlements de la F.F.M. Avant de discuter d'un projet définitif, le Comité envisage de créer au sein de la F.F.M. un certain nombre de mesures susceptibles de proposer aux jeunes une zone d'attraction concurrentielle, telle qu'une licence régionale, leur permettant des épreuves à leur portée. Aussitôt que possible une ébauche de règlement sera préparée.

---

## CREATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN DE VITESSE POUR 1981

---

\* Vitesse. Mr SAVOYE escomptait l'assistance des quatre importateurs japonais pour soutenir financièrement les trois épreuves prévues du Championnat Open. Finalement seuls KAWASAKI et YAMAHA ont accepté d'aider la F.F.M. Le Championnat sera tout de même mis sur pied en 1981.

\* Mr RODIL del VALLE, Président de la F.I.M. et deux de ses Vice-Présidents ont rendu visite à la F.F.M. Ils envisagent un Tour de France qui déborderait sur les pays limitrophes pour pratiquement devenir un Tour d'Europe. Ils tenteront à l'occasion du prochain Tour de déléguer des équipes espagnole et italienne.

\* Moto-Cross : Après avoir visité un grand nombre de terrains en vue de leur homologation pour un Grand Prix du Championnat du Monde, Mr GLAUS annonce qu'en 1982 les Grands Prix seront organisés par l'A.M. de Colombier-Villars en 500cc

l'A.M. Curiosolite            en 250cc  
le M.C.C. Lavour            en 125cc  
le M.C. Pernes les Fontaines en Sidecars

La Commission envisage de modifier profondément la formule du Championnat de France 1982 : les Championnats 125, 250 et 500cc. se dérouleraient sur cinq épreuves, mais vers la fin de l'Eté, un super-championnat sur trois épreuves regrouperait les dix meilleurs classés de chacune de ces catégories, pour avoir ainsi un super Champion de France.

### **1<sup>er</sup> Juin.**

- Au cours d'une réunion tenue le 25 Mai à la F.F.M. une nouvelle convention a été étudiée entre les Dirigeants fédéraux et ceux de l'U.F.O.L.E.P. Il est apparu que ces derniers souhaitaient que des commissions bi-parties puissent être créées sur le plan régional afin, dans toute la mesure du possible, d'harmoniser les calendriers et aussi les rapports humains entre les uns et les autres. Il leur a été demandé d'inviter leurs clubs à acquitter à l'U.F.O.L.E.P. les mêmes charges que celles imposées par la F.F.M. à ses propres clubs, surtout lorsque les manifestations incorporent des spectateurs payants. Satisfaction semble pouvoir leur être apportée en ce qui concerne la présence d'un de leurs représentants au sein des commissions préfectorales.

A la suite de différents échanges entre les membres du Comité et les représentants de l'U.F.O.L.E.P. visant notamment les questions de licence, d'assurance, l'encadrement sur les épreuves, la double appartenance aux deux fédérations, il est décidé de mener à bien, si possible, les négociations.

\* Le principe de la création d'une licence régionale est adopté par le Comité qui approuve le prix de sa délivrance. Elle permettrait aux clubs affiliés d'organiser des courses lors des séances d'essais la veille des épreuves.

---

## CREATION DES JEUX MOTOCYCLISTES DANS LA REGION DU MANS POUR 1982

---

\* Mr KERVELLA indique que les Jeux Motocyclistes se dérouleront dans la région du Mans, avec le concours des clubs de la Sarthe, vraisemblablement à la fin Août 1982. Ils comporteront de véritables compétitions concrétisées dans chaque discipline par un vainqueur, et les classements cumulés pourront aboutir à désigner le n°1 du motocyclisme.

---

## CREATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE VITESSE

---

- \* Circuits : Le Championnat d'Endurance, rétabli cette année, donne de bons résultats. De même le Championnat Open connaît des débuts prometteurs. Un règlement provisoire pour la compétition de dragsters a été établi.
- \* Cross : La saison se déroule normalement et la Commission met au point pour la saison prochaine un projet de création d'un titre de super-champion.
- \* Trial : Mr DOUMECQ-LACOSTE félicite les coureurs français qui réussissent de très brillantes prestations dans les épreuves du Championnat du Monde. Il pense pouvoir l'an prochain mener à bien l'organisation d'un trial indoor au Palais des Sports et souhaite que le Gymkhana Trial puisse prendre un certain essor au niveau des Ligues
- \* Enduro : Mr ALLE souligne la parfaite organisation du Championnat d'Europe qui vient de se dérouler à Mende. Il regrette que la Coupe de France n'ait pu être organisée en raison de la défection de deux clubs et des changements de date.
- \* Tourisme : Le Championnat des concentrations n'en est encore qu'à sa première phase, puisque trois épreuves seulement ont été à ce jour organisées. On peut noter une participation satisfaisante des clubs de Tourisme
- \* A.S. F.F.M. : Les épreuves de promotion connaissent un succès croissant : la moyenne de participation est de 460 pilotes pour les Promosport Vitesse et de 160 pour les Promo-cross. Pour la première épreuve du Championnat Open on a enregistré la participation de 226 coureurs et tout laisse à penser que cette formule connaîtra à l'avenir tout le succès qu'elle mérite.

### 26 Septembre.

- \* Un projet d'extension des épreuves "Initiation" est présenté au Comité. Il peut apporter un nouvel élan à la Fédération, en provoquant la venue massive des jeunes à la compétition. Il comporte l'extension des épreuves dites "Initiation" à l'ensemble de toutes les disciplines, ce qui permettra aux clubs de délivrer des licences à la journée, aussi bien en Moto-Cross qu'en Trial, par exemple. Il admet en second lieu l'usage de la licence régionale à faible tarif, mais délivrée uniquement au sein de la Ligue Régionale de l'intéressé. Il accorde enfin aux clubs "adhérents" la possibilité d'organiser des épreuves "initiation".  
Après que nombre de membres du Comité aient exprimé leurs appréciations, apporté suggestions et critiques, il est décidé d'admettre le système pour deux ans, et de revoir ultérieurement la question.
- \* Les clubs suisses venant de temps à autre organiser leurs épreuves sur des circuits français, il est décidé qu'ils seront désormais soumis aux mêmes règles que les clubs français et acquitteront en conséquence les droits d'inscription en vigueur à la F.F.M.
- \* Augmentation du droit d'appel qui passe à 500 frs. Si cet appel requiert la convocation urgente d'une commission quelconque, un cautionnement de 3.000 frcs sera réclamé au réclamant qui lui seront remboursés si la commission lui donne raison, et seront conservés si la commission lui donne tort.

## 19 Décembre.

\* Les Présidents de Commissions dressent un tableau rapide de leurs travaux lors du Congrès de Vichy, leurs délibérations ayant essentiellement porté sur la mise au point des règlements des Championnats pour l'année 1982. Leurs rapports (dont nous n'avons pu prendre connaissance) sont approuvés par le Comité.

\* Les négociations avec l'U.F.O.L.E.P. sont actuellement au point mort, mais cette question a toutefois été largement évoquée récemment avec le Directeur des Sports. L'U.F.O.L.E.P. et la F.S.G.T. demandent l'arbitrage du Ministre, et une nouvelle réunion va être provoquée en vue de la préparation d'un éventuel nouvel accord. Dans le cadre de cette rencontre, il a été demandé à nos représentants qu'elle était la position de la F.F.M. vis-à-vis de la F.F.M.C. La F.F.M. n'a aucune raison de s'y opposer tout le temps où cette dernière Fédération ne s'occupera que de questions de circulation. Elle refuse par contre de s'intéresser de près ou de loin au Circuit Carole qui semble actuellement poser des problèmes de gestion, et elle s'en tiendra éloignée tout le temps où la situation ne sera pas parfaitement saine et claire à tous les points de vue. Nos représentants ont fait remarquer au Directeur des Sports qu'ils trouvaient anormal que les Dirigeants de la F.F.M.C. aient déjà été reçus par Madame le Ministre, alors que la F.F.M., Fédération sportive, n'avait encore pu se faire entendre.

\* D'un long exposé de Mr PASQUIER, Directeur de la tarification au Consortium des Assurances, il ressort que la couverture en responsabilité civile des risques en Vitesse et en Trial **sont plutôt positifs**. Ils sont par contre nettement mauvais en Moto-Cross et surtout en Enduro. Il est vivement conseillé aux clubs de recourir à l'usage du forfait en matière de garanties R.C., lequel simplifie à souhait les formalités obligatoires de type administratif et comporte l'avantage d'enlever toute suspicion dans les rapports entre l'assureur et l'assuré.

\* Un projet de budget pour 1982 a été établi par le Trésorier qui ne deviendra définitif qu'après l'établissement de l'exercice 1981. Les crédits alloués aux Commissions pourraient être les suivants (en tenant compte du report des éventuels reliquats des subventions 1981, en certains cas non utilisés) :

Moto-Cross	151.000 frcs
Trial	8.000
Enduro	65.000
TOURISME	24.000
Circuits	60.000
Technique	26.000
Moto-Ball	33.000

## ANNEE 1982

---

### 16 Avril.

\* Suite à un accident mortel advenu sur le Circuit de Cannes et à propos duquel l'organisateur a été condamné, il est rappelé aux clubs que les garanties obligatoires d'assurances ne sont pas toujours suffisantes, et qu'il est de la meilleure prudence de souscrire aux garanties facultatives proposées dans le cadre des polices.

\* Un projet de décret permettant à quiconque possédant le permis A1, quelque soit son âge, de courir en 125cc., sur circuit fermé, est en bonne voie d'adoption. Il suppose toutefois l'aval du Conseil d'Etat et de plusieurs ministères.

\* L'U.F.O.L.E.P. et la F.S.G.T. ont demandé à la F.F.M. la signature d'un accord qui leur donnerait en fait le droit d'organiser dans toutes les catégories et dans toutes les disciplines sportives moyennant quelques restrictions : coureurs des listes de notoriété, courses internationales, Championnats de France etc... Après une très longue discussion, le Comité estimant que l'on se retrouvera tôt ou tard devant le fait accompli, donne son accord pour poursuivre les négociations. M.Mrs. GLAUS, MEUNIER et DORLET sont chargés de se mettre eux-mêmes directement **en rapport** avec les représentants de l'U.F.O.L.E.P., de la F.S.G.T. et du Ministère.

\* Après une intervention de Mr BOUVRON, Trésorier, relative aux prévisions budgétaires pour 1983, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de prévoir une majoration des recettes supérieure à 10%. Une demande sera formulée près de la M.N.S. aux fins de relever le montant de l'indemnité journalière et l'I.P.P., ces garanties n'ayant pas changé depuis plusieurs années.

\* Du fait de la volonté du journal "*L'Equipe*", le Tour de France Motocycliste ne pourra pas avoir lieu cette année et il est envisagé de le remplacer par une Promo-Régularité organisée par la F.F.M. et qui se déroulerait sur deux jours, dans le Midi. Une recherche de sponsors va être entreprise pour essayer de trouver les moyens financiers requis par cette épreuve au sujet de laquelle le Comité donne son accord.

\* Création exceptionnelle d'une petite Sous-commission de Grass-Track de six membres, composée de Dirigeants et de pilotes locaux.

## **10 Juin.**

\* Tarifications financières pour 1983. Le Comité accepte le relèvement de certains droits sur les licences, les cotisations-clubs et les forfaits.

\* Un texte est à l'étude, au Ministère, qui viserait à renforcer le pouvoir des fédérations dans chaque sport (droit d'attribuer les titres, notamment). Seule réserve : les Fédérations affinitaires et multi-sport pourraient organiser librement en respectant les règlements des fédérations dites "dirigeantes". Dans ces conditions, les trois membres du Comité désignés pour négocier avec l'U.F.O.L.E.P. et la F.S.G.T. se demandent si une nouvelle rencontre est bien nécessaire, puisqu'il semble que l'on s'oriente vers une liberté quasi-totale pour ces deux fédérations.

\* Tentative de rapprochement amorcée entre la F.F.M. ET le C.N.O.S.F. (Comité National Olympique du Sport Français) qui semblait négliger les fédérations non-olympiques depuis plusieurs années. La F.F.M. refusait en conséquence d'honorer ses cotisations.

---

## **CREATION DU RALLYE PLEIN SUD EN REMPLACEMENT DU TOUR DE FRANCE MOTOCYCLISTE**

---

\* Le Rallye Plein-Sud (appelé à remplacer le Tour de France Motocycliste) provoque un intérêt sensible auprès des Ligues et des clubs du Midi. D'Albi à Lacaune, il fera une boucle dans les Pyrénées et le Languedoc sur deux jours, avec une étape de nuit, deux spéciales, un circuit et une course de côte.

## **29/31 Octobre : Vichy**

\* Augmentation intéressante du chiffre des licences délivrées en 1982 par rapport à 1981, grâce à la création de la licence régionale. Progression également des inscriptions d'épreuves.

- \* Création d'une licence "d'assistant de piste" garantissant les membres de clubs occasionnellement présents sur les pistes pour en assurer la sécurité.
- \* Le décret sur les 125cc et les courses pour les moins de 14 ans est pour le moment bloqué, compte-tenu que de nouvelles propositions vont être déposées au Ministère des Transports en vue d'une refonte générale du permis de conduire.
- \* Importante discussion au sujet de l'U.F.O.L.E.P. qui semble désireuse de voir une liaison efficace s'établir avec les clubs de la F.F.M. et qui a pratiquement accepté toutes les demandes de cette dernière. Bien que des bavures puissent advenir au plus petit niveau, Mr GLAUS pense qu'il n'existe que deux solutions pour régler la situation : ou signer la convention, ou risquer que les Pouvoirs Publics nous y obligent ou passent outre à notre refus.
- \* Si le bilan financier des Jeux Motocyclistes ne peut être encore établi (bien que s'annonçant déficitaire), il apparaît que l'idée de leur organisation s'est révélée excellente. Il est à regretter toutefois qu'un nombre important de pilotes de notoriété aient boudé les épreuves et que trop de gens, y compris la Presse, soient demeurés sceptiques. Néanmoins toutes les courses prévues furent disputées et les relations entre clubs, dirigeants et coureurs ont été d'un grand succès.
- \* Il est rappelé à propos des mini-cross enfants de moins de 14 ans, que la F.F.M. ne peut en aucun cas laisser les intéressés conduire un engin à moteur.
- \* Egalement il est regretté que les statuts de la F.F.M. imposés par les Pouvoirs Publics ne permettent pas que tous les Présidents de Ligue soient d'office membres du Comité de Direction.

#### **4 Décembre** : Compte-rendu des commissions, suite au Congrès de Vichy.

\* Circuits. C'est cette discipline qui pose actuellement le plus de problèmes. Alors que sur tous les circuits de Grands Prix et tout spécialement au Championnat du Monde d'Endurance nous avons des pilotes sur tous les podiums, alors que les Promosport Vitesse font régulièrement le plein de concurrents, il existe un trou important entre ces deux niveaux. Les organisateurs n'inscrivent plus d'épreuves au calendrier et l'on peut craindre que d'ici peu de temps il n'y ait plus de coureurs à l'échelon national en France. Le Championnat Open bat de l'aile, on s'interroge pour mettre sur pied un Championnat d'Endurance et on ne parvient pas à placer les épreuves de Production.

Un effort financier et de publicité semblent devoir s'imposer et le Comité fait confiance à Mr SAVOYE pour essayer de résoudre au mieux et dans des limites budgétaires convenables les problèmes de la Vitesse.

\* Enduro. Suite à l'excellent classement des Equipes de France aux Six Jours Internationaux et face aux progrès généraux de l'Enduro, Mr ALLE demande qu'un budget supplémentaire soit accordé à sa commission. La plupart des épreuves se disputant au Sud de la Loire, il aimerait développer sa discipline plus au Nord. Il souhaiterait également organiser des stages de formation et de préparation. Le Trésorier lui accorde une subvention exceptionnelle de 50.000 frcs, non automatiquement renouvelable.

\* Trial. Aucune observation n'étant formulée sur les travaux de cette commission, le Comité approuve le procès-verbal de ses délibérations.

\* Moto-Cross. Les problèmes du Moto-Cross se situent essentiellement au niveau du calendrier des épreuves du Championnat de France. Pour le reste, les plateaux desdits Championnats et ceux des Trophées Inter-Ligues ont été réajustés et le solde du budget 1982, non dépensé, sera utilisé au début

de 1983, pour financer le stage des coureurs qui aura lieu à Besançon sur un circuit de sable. Suite à ces indications, le procès-verbal des réunions est adopté.

\* C.S.N. Le Président LEFEBVRE pense que la F.F.M. devrait étudier plus en avant la possibilité de permettre aux jeunes de 8 à 14 ans de pratiquer une certaine forme de compétition, à déterminer, puisque aussi bien nos terrains sont homologués, qu'il s'agit de circuits fermés, que les normes de sécurité sont respectées, et que finalement d'autres organismes sont moins scrupuleux que nous pour ce genre d'organisations.

\* Régularité. Pendant deux ans, deux règlements de Régularité ont existé. Suite à l'expérience concluante du Rallye Plein-Sud, la sous-commission a pensé établir un règlement calqué sur cette dernière épreuve et qui permettrait un Championnat plus attractif. Le problème du fléchage, la généralisation des étapes de nuit, un certain kilométrage minimum et maximum, font que six épreuves peuvent d'ores et déjà être envisagées pour ce Championnat dont le classement serait effectué sur leur classement scratch. Un règlement définitif sera bâti sur les données qui viennent d'être exposées.

\* Moto-Ball. Mr MEUNIER indique qu'au cours de l'année 1982, 125 matches ont été organisés, le point culminant de la saison restant la Coupe d'Europe qui se disputait en Russie et qui a été gagnée par l'Equipe de France. Par ailleurs, le Président de la Commission signale que les clubs qui avaient quitté la F.F.M. sont d'accord pour revenir et il demande qu'ils soient réintégrés sans formalités, afin de réunifier une discipline qui a besoin de regrouper tous ses efforts. Satisfaction lui est apportée.

\* La question des épreuves suisses disputées en France devant être discutée ultérieurement avec les Dirigeants de la F.M.S., le Comité maintient sa décision antérieure à savoir que lesdites manifestations seront soumises à toutes les obligations qui sont faites aux clubs français.

\* Le Comité confirme encore que les licences et les visas seront bloqués à la F.F.M. pour les clubs qui n'auront pas régularisé leur situation financière au 31 Décembre.

## ANNEE 1983

---

### **10 Juin.**

\* La récente dévaluation conduisant la F.F.M. à payer plus cher ses redevances à la F.I.M., une réévaluation des droits d'inscription au calendrier international et des licences s'impose. De même l'augmentation du coût de la vie amène le Bureau Central à déposer une demande de relèvement de 6 à 7% des forfaits et autres droits F.F.M.

\* La demande formulée par l'A.S.M. Armagnac-Bigorre de bénéficier d'une remise sur le forfait du Grand Prix (Nogaro) entaché de nombreux incidents, est repoussée par le Comité.

\* Un projet de loi sur les activités physiques et sportives est en cours de discussion devant le parlement et des statuts-type sont prévus pour toutes les fédérations. Il est possible que nous soyons amenés à modifier les nôtres dans un avenir plus ou moins proche. Compte-tenu de cette situation, le Bureau Central a pensé qu'il n'était pas judicieux de signer dès maintenant un accord avec l'U.F.O.L.E.P. et d'attendre à la fois l'adoption de la loi et la parution des décrets d'application.

\* Le Comité donne un avis favorable à la création d'une licence de concurrent et détermine son prix.

\* Cinq représentants de la F.F.M. étant soumis à réélection lors du prochain Congrès F.I.M., le Comité approuve les candidatures de Mr LESUEUR (Bureau Central), de Mr BOUVRON (Finances), de Mr

ALBERA (Technique), de Mr MEUNIER (Courses sur pistes), de Mr KERVELLA (Comité de propagande).

Rapports des Présidents de Commissions sur la saison en cours.

\* Circuits : La F.F.M. continue à bien se maintenir au niveau du Championnat du Monde. Le Championnat Open se déroule de manière satisfaisante, bien que limité à trois épreuves. Les courses de Production connaissent un succès certain. La moyenne de participation aux courses de promotion reste identique. Le problème essentiel demeure toutefois celui du sponsoring

\* Cross : La discipline ne se porte pas trop mal, selon Mr GLAUS. Si plusieurs de nos pilotes ne sont pas encore au top-niveau à l'étage du Championnat du Monde, du moins manifestent-ils une progression qui autorise quelques espoirs. Il est vraisemblable que la formule des Championnats va être mise en discussion et conduira à l'abandon des deux manches de 40' + 2 tours (lassante pour le public) pour trois manches de 25' + 2 tours (plus attrayante).

\* Tourisme : C'est à tort que l'A.M. Valdoisienne a été proclamée Championne de France de Tourisme 1982, aux dépens du M.C. d'Antibes. Une décision prise le matin-même a permis de régler ce litige difficile dans les meilleures conditions possibles. La carte de randonneur connaît un relatif succès, sans que l'on puisse augurer de son audience future.

\* Enduro : Mr ALLE souligne que sur le plan international une dizaine de pilotes marchent fort bien. Par contre trop d'Enduros de moyen niveau sont devenus difficiles et il faut noter un découragement sensible à l'étage des pratiquants. Un stage de préparation des pilotes est envisagé à Font-Romeu. Le Championnat de France se déroule à la satisfaction générale et l'Endurance tout-terrain connaît de plus en plus de succès.

\* Commission médicale : Le Docteur GANNAY regrette que trop souvent les sportifs préfèrent s'adresser à des soigneurs sans qualification, plutôt qu'aux médecins du sport qui ont pourtant l'habitude d'examiner continuellement les athlètes et de surveiller leur forme.

\* Le Comité charge les services administratifs de poursuivre la création d'une ligue de Corse, qui pourrait entrer en fonction le 1<sup>er</sup> Janvier prochain.

\* L'A.C.O. proteste contre une prise de position de la F.I.M. qui prétend imposer aux organisateurs de Grands Prix des contraintes sur le plan commercial et aussi sur le plan des retransmissions télévisées.

\* Mr BOUVRON, Trésorier, croit utile de rappeler que le Ministère des Sports a accordé à la F.F.M. une subvention de 15.000 frcs pour le Championnat d'Europe d'Enduro, autant pour le Championnat du Monde de Trial, 30.000 frcs pour l'Equipe de Moto-Ball qui a disputé la Coupe d'Europe, enfin que nous disposons d'une subvention de 100.000 frcs pour organiser des stages de formation au Mans.

### **1<sup>er</sup> Octobre.**

\* Présence de Mr POGGIOLI, Président de la Ligue de Corse nouvellement créée.

\* Mr ALLE revient sur son propos du 10 Juin, estimant qu'il a été mal perçu. Sa Commission souhaite que l'Enduro ne tombe pas dans l'ornière connue en Trial. Pour cela il est nécessaire de développer le sport d'élite, tout en conservant à la discipline son aspect de sport de masse. En un mot, poursuite de l'encadrement des pilotes de haut-niveau et soutien aux ligues régionales, afin que les Championnats régionaux deviennent le tremplin indispensable aux Championnats de France.

\* Une opposition s'étant manifestée au sein de la Ligue d'Alsace entre certains de ses clubs et Mr FISCHER, son Président, Mr LESUEUR s'est déplacé à Strasbourg pour tenter de concilier les parties. A la suite de cette assemblée, Mr FISCHER s'est vu confirmé président en exercice, mais a annoncé qu'il ne se représenterait pas en 1984.

\* Cross. Mr GLAUS crie "casse-cou" en ce qui concerne l'avenir de sa discipline. Il envisage d'adopter diverses mesures pour rendre plus accueillantes les épreuves de Moto-Cross : multiplicité des départs, publicité intensifiée à l'étage des clubs surtout pour les championnats, réduction du prix des entrées parfois très exagérées, révision des conditions de délivrance des licences internationales, suppression de certains titres de champions afin de revaloriser le titre par lui-même etc... Mr GLAUS s'émeut encore des piètres résultats de nos pilotes à l'étranger et conclut en affirmant que nous "ne sommes pas dans le coup" dans le monde du Moto-Cross.

\* A.S. F.F.M. Mr KERVELLA confirme le bon déroulement des Promosport, ajoutant que sans cette formule il n'y aurait plus de Vitesse en France. Sa commission envisage de se lancer dans l'organisation de Promo-Trial.

\* Mr SAVOYE fait savoir que le manque de moyens financiers rend difficile le maintien du Championnat Open et que le public ne mord pas comme il le devrait. Quant au Championnat National, il ne tient que par son incorporation dans le cadre des Promosport. Il devient problématique de sauvegarder les courses de côte, dont le coût est trop important par rapport aux recettes. Seule la Production se porte bien et provoque un vif enthousiasme au niveau des pilotes, des concessionnaires et des importateurs. Par contre l'expérience tentée en 1983 en faveur des cyclos ne se révèle pas concluante : un contact s'avère nécessaire avec les spécialistes de la question.

\* Trial. Déjà évoquée par Mr KERVELLA, l'idée des Promo-Trial séduit le Comité qui réalise qu'avec des épreuves très faciles et à la portée d'un grand nombre de jeunes on pourrait ramener au Trial la clientèle qui s'en écarte par dégoût des difficultés sans cesse accrues.

\* Tourisme. Les épreuves de Tourisme 1983 ont connu leur succès habituel et le Championnat s'est déroulé dans de bonnes conditions. En tête, l'A.M. Valdoisienne et le C.C. de Nice créent une sorte d'émulation. Pourtant Maître SINEGRE-DAVID n'hésite pas à qualifier son Tourisme de parent pauvre et il aimerait que tout le monde fasse un effort pour essayer de le développer à travers toute la France.

\* Moto-Ball. Mr MEUNIER a le plaisir d'annoncer que 1983 est la première année de regroupement de tous les clubs de Moto-Ball français. Ils ont tous disputé, soit le Championnat de France National, celui d'excellence ou le Trophée. La Coupe d'Europe s'est disputée en Allemagne et l'Equipe de France a terminé troisième.

\* Le Dr GANNAY signale que le stage organisé par la F.F.M. en collaboration avec les médecins du sport pour l'Enduro a donné satisfaction à tous. Il propose que les autres disciplines réfléchissent aux avantages physiques que ces stages peuvent valoir aux pilotes qui ne possèdent pas la condition requise pour gagner les meilleures places en compétition.

---

### **OUVERTURE DES EPREUVES EN « CIRCUIT FERME » AUX MOINS DE 16 ANS**

---

- Le décret sur les 125cc. est enfin passé au Journal Officiel, lequel stipule qu'un pilote âgé de 16 ans, titulaire du permis A1 pourra piloter en "circuit fermé" une machine de 125cc. maximum.

- La licence "concurrent" d'un coût de 1000 frcs sera lancée en 1984. Elle vaudra la reconnaissance par la F.F.M. du titulaire - c'est à dire de la personne morale - et de deux personnes physiques figurant sur

la licence, la couverture M.N.S. étant assurée pour ces deux dernières au même titre que les officiels F.F.M. Il est demandé aux Présidents des différentes commissions de se pencher sur ce projet à Vichy et d'étudier un projet de Championnat National "Concurrent".

\* Mr DEGRANGE, Président de la L.M.R du Poitou, demande la radiation de l'A.M. de la

Vienne qui organise sans autorisation de la Ligue, et donc de la Fédération, des épreuves de cyclomoteurs. Mr FERNANDEZ, son Président, sera convoqué devant le Comité de Direction lors du prochain Congrès de Vichy.

### **10 Novembre :** Congrès de Vichy (résumé succinct)

\* Après avoir entendu Mr FERNANDEZ, Président de l'A.M. de la Vienne, apporter ses explications quant à son comportement vis-à-vis de la L.M.R. du Poitou, refusé de s'acquitter d'une amende prononcée contre son club par le Comité de ladite Ligue, justifié ses organisations de cyclomoteurs sans autorisation fédérale, en un mot se déclarer hostile à tout compromis, le Comité de Direction de la F.F.M. prononce la radiation de l'A.M. de la Vienne.

\* La première partie de la réunion porte sur les délibérations du Congrès F.I.M., tenu à Malaga où nos cinq représentants ont été confortablement élus. Mr SAVOYE confirme les dates d'organisation du Grand Prix de France au Paul RICARD et du Championnat d' Europe au Mans. Mr GLAUS fait savoir qu'un nouveau barème de points sera applicable pour les quinze premiers en Championnat du Monde et que le système des grading-list a été écarté. Une épreuve de qualification précédera les courses de classement proprement dites. Il est envisagé un regroupement des trois cylindrées dans les formules du Championnat du Monde par équipes. Peu de changement en matière de Trial, hormis la réglementation du Trial in-door qui reste à étudier. Par contre l'Enduro a connu une refonte complète de ses annexes

\* En second lieu, il a été traité des finances 1983 et des prévisions F.F.M. pour 1984. Mr BOUVRON annonce une baisse au niveau des rentrées financières, consécutives aux licences. De même le calendrier accuse une baisse sensible des cross internationaux, d'où une perte importante prévisible. Il invite en conséquence les commissions à ne pas engager de nouvelles dépenses sans être certain de trouver les recettes nécessaires, compte-tenu que les budgets 84 sont en hausse de 10% environ alors que les prévisions de recettes sont en moyenne de 7 à 8%.

\* Le problème de l'U.F.O.L.E.P. reste entier, le Comité ne voulant absolument pas de double appartenance d'un pilote à deux fédérations à la fois, et jugeant inadmissible que les clubs U.F.O.L.E.P. puissent continuer à organiser en dehors de la loi. Aucun accord ne sera signé avant que la Commission interministérielle ait statué sur les épreuves organisées sans autorisation.

### **3 Décembre.**

\* Mr LESUEUR souhaite que l'on adopte quelques dispositions visant l'Assemblée Générale 1984 qui sera une assemblée électorale. Toutes les questions relatives au renouvellement du Comité et des commissions (Composition, conditions d'éligibilité, processus de vote etc...) seront publiées en temps opportun dans *France-Moto*.

\* Le Comité examine les questions d'ordre général découlant du Congrès de Vichy. La Commission des Circuits a porté le droit de réclamation à 250 frs, le démontage des deux temps à 300 frs, celui des quatre temps à 600 frs. Une subvention est refusée aux pilotes de Grands Prix qui participent

volontairement aux épreuves du Championnat du Monde. Accord est donné à la Commission de Tourisme pour verser une somme de 500 frcs à tous les clubs ayant organisé une manche de Championnat. En matière de délivrance des licences internationales à la journée, il conviendra de justifier de 20 points acquis dans l'année sur trois épreuves, aussi bien en Vitesse qu'en Cross. Simplification d'obtention de la licence inter-cross qui devient automatique pour les pilotes qualifiés pour l'un quelconque des trois Championnats inters solo, facultative pour les pilotes qualifiés pour le Championnat de Side-Car cross. Subordonnée à la totalisation de 90 points acquis au classement général d'épreuves nationales ou internationales disputées l'année précédant la demande pour les pilotes solo, et 60 points pour les sidecaristes.

\* Puis le Comité se penche sur les questions propres à chaque discipline.

- En Vitesse, les cas particuliers pour l'obtention d'une licence inter seront examinés par le Président de la Commission (et non la Commission toute entière). Pour être classé en Championnat Open et percevoir les prix tout pilote devra avoir accompli 75% du parcours. Aucun licencié international ne sera admis dans le Championnat National. Pour que Nogaro puisse réorganiser en 1985 un Grand Prix, il devra s'acquitter du paiement des sommes dues et le circuit devra avoir été homologué avant le 10 Février 1984.

- En Moto-Cross, il est demandé que pour les épreuves du Championnat des Sides, la ligne de départ soit portée à 36 mètres. Elle reste à 24 m. pour les solo. Un nouveau critère de sélection semble devoir s'imposer à propos des circuits appelés à recevoir un Grand Prix et de nouvelles homologations semblent prévisibles. Mr GLAUS signale que l'année prochaine, la Firme CAMEL continuera à subventionner les quatre Grands Prix et les quatre super-championnats.

- En Trial, il est rappelé qu'un pilote peut représenter son équipe auprès du Jury d'une course, mais s'il peut être entendu, il ne peut ni délibérer, ni siéger. Une discussion s'étant engagée sur l'organisation des Promo-Trial, Mr DOUMECQ-LACOSTE étudiera de plus près la question.

- En Endurance tout-terrain, toute équipe pour être classée et avoir droit aux prix devra avoir parcouru 75% de la distance effectuée par l'équipage classé 1<sup>er</sup>. Pour cette Commission (tout comme en Trial) les problèmes budgétaires seront revus en Comité de gestion.

## ANNEE 1984

---

### **18 Juin.**

Il est précisé que le Congrès de Vichy se tiendra entre le 9 et le 12 Novembre et qu'il sera précédé le 29 Septembre de l'Assemblée Générale de la F.F.M.

\* Pour l'ensemble de tous les tarifs F.F.M., Mr BOUVRON a calculé qu'en référence à nos recettes présumées de 1984, l'augmentation serait en fait un peu inférieure à 8%. Seules les licences "vieilles motos" subiront une augmentation sensible en raison de la fréquence des manifestations auxquelles elles participent. Egalement le forfait pour l'Endurance tout-terrain internationale passera à 10.000 frcs.

---

## PROJET DE LICENCES « EDUCATIVES »

---

- \* Le Comité est entretenu d'un projet de licence dite "éducative" qui permettrait aux jeunes de moins de quatorze ans - la limite inférieure restant à déterminer – de participer à des mini-compétitions dans des conditions à définir. Une proposition de garantie individuelle sera étudiée par la M.N.S. Pour ce qui est de la garantie responsabilité civile, un accord pourra être obtenu du Consortium des assurances pour autant que ces épreuves se déroulent dans le cadre d'une réglementation précise. Dès réception de ces documents, une lettre sera adressée au Ministre pour solliciter son accord.
- \* Mr LESUEUR annonce que sa santé s'étant améliorée et qu'ayant pu vendre son affaire commerciale, il revient sur la décision qu'il avait prise de ne pas se représenter à la présidence de la F.F.M. Mr KERVILLA dont la candidature avait pu être envisagée pour le remplacer, confirme qu'il ne se présentera pas contre lui.
- \* Le M.C. du Cannet-Rocheville s'étant singularisé à l'intérieur de la L.M.R. de Provence, notamment par des actions en justice contre ladite ligue (à chaque fois déboutées) le Comité, tenant compte de la volonté quasi-unanime des clubs de Provence, décide de la radiation du M.C. du Cannet-Rocheville.
- \* Acceptation de principe de la création de trois nouvelles commissions à effectif plus réduit que les commissions normales, pour traiter de l'organisation de certaines disciplines par des gens directement intéressés par leurs problèmes propres : Rallyes, Grass-Track et Cyclomoteurs.
- \* Le Dr GANNAY se montre réservé face au projet de compétition pour les moins de quatorze ans et ce pour des raisons psychologiques : les enfants ne se rendant pas toujours compte des risques réels qu'ils peuvent prendre ...

### 29 Septembre.

Mr MOULIN, Vice-président, donne des nouvelles rassurantes de Mr LESUEUR, accidenté lors du départ du Bol d'Or.

\* Si la conduite des engins à moteur est toujours interdite aux moins de quatorze ans, il est certain qu'une totale anarchie s'est installée en France à ce niveau et qu'un peu partout des courses sont organisées par des organismes privés, tels que syndicats d'initiatives, comités des fêtes, voire des fédérations reconnues comme l'U.F.O.L.E.P. et même des clubs affiliés... Plusieurs membres du Comité estiment que la Fédération risque un éclatement si elle ne réagit pas et si elle refuse de s'adapter à une situation de fait. Le Comité prend en conséquence position sur le principe d'une licence éducative et adopte les suggestions de Mr MAZERAND, du Ministère des Sports, lequel a pensé que ladite licence pourrait être divisée selon les trois critères suivants :

- de 6 à 9 ans      Licence éducative – initiation à la conduite,
- de 9 à 12 ans    Licence éducative – initiation à la course, sans classement cumulé
- de 12 à 14 ans    Licence éducative – initiation à la compétition où, au niveau régional des classements cumulés pourraient être envisagés avec des Trophées, des Challenges etc...

Une telle licence serait susceptible d'être accueillie favorablement, d'autant que des organismes d'état ont déjà en action des programmes de ce genre. Reste à déterminer les conditions médicales visant les

participants, les conditions techniques des compétitions, les conditions de délivrance, d'assurance, la question de la formation des moniteurs ou des éducateurs.

\* Le Comité procède à l'élection des trois commissions dont la création avait été décidée le 18 Juin et sont élus à la présidence de chacune d'elles : Mr NEVEU pour les Rallyes, Mr JP. MOREAU pour les Cyclomoteurs, Mr GLAUS pour le Grass-Track.

\* Les membres du Comité ont reçu un avant projet de statuts qui devraient être étudiés par le Conseil d'Etat et publiés au J.O. Pour pouvoir en discuter avec le Ministère des Sports, ils sont invités à se pencher sur quelques données importantes à faire figurer dans nos futurs statuts : nombre de membres du Comité, barème de votation, création éventuelle de nouvelles commissions etc...

## **9 Novembre.**

Après quelques questions d'ordre administratif, un débat très houleux s'engage à l'initiative de Mr FISCHER, Président de la Ligue d'Alsace. L'accident survenu à Mr LESUEUR l'amène à demander ce que compte faire le Bureau Central dans un avenir très proche, d'autant qu'un mouvement de grogne se fait plus ou moins sentir à l'étage de plusieurs membres du Comité face à la formule de gestion relativement dictatoriale (ou de direction relativement etc...) de la F.F.M.

La question est vite posée de savoir si le Comité désire une simple Assemblée Générale en attendant la sortie des décrets portant révision des statuts ou s'il désire que l'on procède aux élections quadriennales. La discussion dégénérant, Mr MOULIN, Vice-Président, décide de lever la séance à 23 heures sur une proposition de Mr COEURET, à savoir, réunir le Comité de Direction le lendemain 10 Novembre à 18 h.30 avec comme unique point à l'ordre du jour un vote à bulletins secrets pour décider de la tenue d'une Assemblée Générale Elective ou d'une Assemblée Générale Ordinaire.

## **10 Novembre.**

Il est rappelé qu'il a été décidé, la veille, de voter sur deux questions.

1<sup>o</sup> - Doit-on procéder dès que possible à une Assemblée Générale Elective ? (Si à cette question la réponse est oui, il n'y aura pas lieu d'examiner la deuxième, mais de prendre quelques décisions de principe)

2<sup>o</sup> - Si la réponse à la première question est non, il faudra à nouveau voter par, oui ou par non, pour savoir s'il convient de procéder à la réunion d'une Assemblée Générale Ordinaire.

26 bulletins de vote sont distribués. La majorité absolue est de 14. C'est la première question qui est soumise au vote. Après dépouillement les résultats sont proclamés :

17 personnes ont répondu OUI  
7 personnes ont répondu NON  
2 personnes ont remis un bulletin blanc

Il est donc décidé de tenir prochainement une Assemblée Générale Elective.

En fin de réunion, Mr BOUVRON tient à démentir telle affirmation de la Direction, précisant "qu'il n'a jamais été révoqué de l'Administration des Finances".

## ANNEE 1985

---

**16 Février** : Assemblée Générale de la F.F.M.

Etaient présents : 44 personnes au titre des Ligues Motocyclistes Régionales,  
15 personnes au titre du Comité de Direction,  
31 personnes en tant que candidats ou licenciés F.F.M.

\* Le rapport moral de Mr LESUEUR, le rapport d'activité de Mr MOREAUX, le rapport financier de Mr BOUVRON, le rapport du Commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

\* Les bulletins de vote ayant été distribués, puis rassemblés et triés, les résultats sont ensuite proclamés et sont déclarés élus :

KERVELLA Hervé	1078 voix	CRUMIERE Jean-Marc	841 voix
LEGOUEZ Pierre	973	JULIEN Antoine	841
BROALLIER Christian	940	POGGIOLI Jean-Jacques	833
MARQUEZ Francis	918	MONCHANY Jean	802
DOUMECQ-LACOSTE Gaston	902	MOULIN Raymond	796
DEGRANGE Michel	899	DORLET Guy	778
MOREAU Jean-Pierre	896	BRISARD Henry	754
NEVEU Michel	896	LEMAITRE Jacques	746
COEURET Maurice	893	GENIN Jean	709
FERMONT René	873	GLAUS Raymond	692
ALLE Bernard	864	MEUNIER Jean	672
LIQUIER Robert	863	HIGY Jean-Paul	617
MOUGIN Jean-Pierre	855	COUTURIER Gabriel	589
BOUVRON Louis	851	BRUNO Jean-Jacques	505
SINEGRE-DAVID Denis	847	ALBERA Jean-Louis	410

Lequel sera remplacé par Jean-François  
BALDE, pilote de haut-niveau

Se voyaient écartés du nouveau Comité : MMrs CHEVALIER, CHIROUZE, FISCHER, FRAGNAUD, G. MOREAU. (souffrant), MORINIERE, SAVOYE et SEERY. Mr DOTTO ne se représentait pas.

---

### **HERVE KERVELLA EST ELU PRESIDENT DE LA F.F.M.**

---

\* Mr LESUEUR invite alors les membres du nouveau Comité à rester en séance et demande à toutes les autres personnes de bien vouloir quitter la salle afin que le nouveau Comité puisse délibérer en vue de présenter son candidat à la présidence de la F.F.M.

La séance ayant repris, Mr LESUEUR demande que le Comité propose à l'Assemblée Générale Monsieur KERVELLA comme nouveau Président. Il est élu avec les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 1127  
Mr KERVELLA : 1044  
43 blancs - 40 nuls

Mr LESUEUR est élu Président d'honneur par acclamations.

\* L'après-midi est consacrée à l'élection des membres du Bureau, des Présidents et des membres des commissions. A l'unanimité, Mr MOULIN est élu Vice-président, Mr LIQUIER Secrétaire Général, Mr BOUVRON, Trésorier. Ces trois élus constitueront avec Mr KERVELLA le Comité de gestion. Le Bureau Central comprendra à la fois les membres dudit Comité, les Présidents des commissions spécialisées ainsi que le Président et le Vice-Président de la Commission Sportive Nationale, enfin le Président de l'Association Sportive de la F.F.M.

C.S. Nationale	Pdt Mr JULIEN	C. Tourisme	Pdt Mr SINEGRE-DAVID
A.S. F.F.M.	Mr NEVEU	C. Rallyes	Mr POGGIOLI
C. Circuits	Mr J.P. MOREAU	C. Technique	Mr COUTURIER
C. Moto-cross	Mr MOUGIN	C. Cyclomoteurs	Mr DEGRANGE
C. Trial	Mr DOUMECQ-LACOSTE	C. Moto-Ball	Mr MEUNIER
C. Enduro	Mr ALLE	C. Grass-Track	Mr MONCHANY

La Commission médicale est reconduite dans sa composition actuelle, son Président étant le Docteur Jean-Claude GANNAY.

### 23 Mars.

- \* Mr KERVELLA annonce pour le 26 Mars un entretien avec le Ministre des Sports.
- \* Les élections à la Ligue de Franche-Comté n'ayant pas été effectuées dans les formes, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée qui procèdera cette fois dans le cadre statutaire.
- \* Les statuts revus par le Conseil d'Etat comportent une seule modification importante : la présence au Comité d'un médecin, d'une femme et d'un éducateur. Il comptera en conséquence 33 membres au lieu de 30 antérieurement.
- \* Plusieurs modifications sont apportées au Règlement Intérieur, dont le texte corrigé sera adressé à toutes les Ligues Régionales.
- \* Pour être en harmonie avec les dénominations F.I.M., la Commission de Grass-Track prendra à l'avenir la dénomination de courses sur piste et la Commission des Circuits deviendra la Commission des Courses sur Route et de Vitesse. Le Moto-Ball continuera à rester une commission indépendante.
- \* Il est décidé de compléter ultérieurement les commissions qui auront, suivant les besoins, 8, 12 ou 16 membres. Le Président de la Commission du Sport Éducatif sera élu après l'élection au Comité-Directeur des trois membres supplémentaires.
- \* Le Comité du mois de Juin aura à décider de mesures financières pour l'année 1986. Mr KERVELLA indique qu'il souhaite ne rien augmenter, préférant une recherche de moyens extérieurs.
- \* Mr PAPON qui avait lancé, il y a quelques années, une expérience sportive en créant les "Mini-verts". a accepté de placer l'ensemble de son organisation sous le contrôle fédéral. Il a été convenu d'établir un règlement portant sur le plan sportif, les licences et les conditions financières d'organisation.
- \* Mr KERVELLA pense que c'est le problème de la communication qui est le département le moins développé à ce jour au sein de la F.F.M. Étant lui-même engagé dans cette activité, il a l'intention de faire sur ce point un très gros effort.

- \* Il semble que pour 1987, la F.I.M. envisage de confier à la France l'organisation des I.S.D.T., du Rallye et du Congrès F.I.M. Le Comité-Directeur est d'accord pour étudier ces dossiers au plus vite.
- \* Mr FISCHER ayant retiré toutes ses épreuves au calendrier F.F.M. pour les reporter à l'U.F.O.L.E.P., son cas sera soumis à la Commission Sportive Nationale.

## **6 Septembre.**

- \* Mr KERVELLA annonce le départ à la retraite en fin d'année de Mr J. RENAUT. Il présente le nouveau Directeur, Mr B. RAYAUME qui entrera en fonctions le 16 Septembre 1985.
- \* La F.I.M. ayant relevé ses droits en matière de licences, cette décision amène la France à lui verser 60.000 frcs de plus. Cette obligation suppose une augmentation de nos licences inter dont le prix, selon les catégories, oscillera entre 1500 et 840 frcs. Les licences cyclos et à la journée sont également majorées, suite à une augmentation des garanties consenties par la M.N.S. Par contre et pour lutter contre l'U.F.O.L.E.P. les licences éducatives restent inchangées. Après discussion, le prix de la licence régionale est fixé à 250 frcs.
- \* Le programme du Congrès de Vichy est élaboré. Il est demandé aux Présidents de commissions de préparer un budget prévisionnel couvrant toute l'année : coûts directs et indirects, nombre de réunions etc...
- \* A l'approche du Congrès F.I.M., il est décidé qu'il convient d'appartenir au Comité- Directeur pour se porter candidat aux postes vacants de la Fédération Internationale. Mr J.P. MOREAU compte se présenter à la Vitesse, Mr LIQUIER au Tourisme, Mr MOULIN à la Technique.
- \* Le Comité marque sa préférence pour l'organisation du Rallye F.I.M. 1987 au Cap d'Agde, par rapport à Nice, ville à laquelle une autre grande manifestation sera confiée.
- \* La Ligue de Corse pose de gros problèmes à la Fédération en ne lui reversant pas les sommes encaissées par elle au titre des licences (30.000 frcs). Mr KERVELLA demande que l'on arrête cette hémorragie et nomme Mr JULIEN comme administrateur et Mr SINEGRE-DAVID comme médiateur.
- \* Les journaux spécialisés se désintéressant presque totalement de certaines épreuves, il est convenu de saisir la toute nouvelle Commission de Presse fédérale et de traiter clairement avec elle de ce malaise. Une collaboratrice de Mr KERVELLA va être rattachée la F.F.M. comme Attachée de Presse et consacrera une partie de son temps à promouvoir l'action sportive près des médias.
- \* Une étude est en cours sur les problèmes informatiques en vue de doter la F.F.M. du matériel nécessaire aux différents services.
- \* Mr ALLE fait part du projet de création d'une équipe mono-marque, mono-type pour l'avenir des jeunes en Enduro. Des contacts ont été pris avec PEUGEOT par l'intermédiaire de Mr MOUGIN en vue d'un Trophée Enduro PEUGEOT, disputé avec des 125cc, dans le cadre des Championnats. Des prix sont prévus à l'arrivée, une ristourne sera consentie pour l'achat des pièces détachées. Aucun membre du Comité ne s'oppose à cette initiative.
- \* Des problèmes s'étant levés au niveau du remboursement des droits d'engagement aux pilotes non-qualifiés du Championnat Open, suite à une mauvaise interprétation des textes, il est décidé d'effectuer le remboursement à tous les pilotes qualifiés ou non.

\* Le Ministère souhaite que dans le cadre des sports à haut-risque, soient effectuées des enquêtes suite aux accidents pouvant entraîner mort d'homme. Mr MOREAU a en conséquence soulevé le problème des casques et suggéré que sa commission établisse un règlement-type pour ses différentes épreuves.

\* Mr SINEGRE-DAVID, tout en précisant que sa commission est rajeunie, regrette le manque de participation dans les épreuves-championnat où les clubs et les participants sont de moins en moins nombreux. Mr KERVELLA l'assure que des propositions pourront lui être faites en 1986.

\* Mr MOUGIN tient à souligner la très belle 2<sup>ème</sup> place de Jacky VIMOND au Championnat du monde 250cc. Il s'inquiète du problème de la concurrence des dates au calendrier et invite le Président à se soucier de cette question lors du Congrès F.I.M.

\* Mr DOUMECQ pense qu'on est susceptible d'avoir un Champion du monde avec Thierry MICHAUD. Il fait savoir que le Trial ne se porte pas mal, mais que beaucoup de choses restent encore à modifier.

\* Mr CHEMARIN informe les membres du Comité qu'un stage d'éducateurs fédéraux est prévu avec un soutien important du Ministère sur ce dossier.

\* Mr JULIEN souligne que l'élément le plus important de la réunion est la mise à jour par les commissions des différentes annexes au Règlement Sportif National. Une sous-commission est chargée de rédiger une annexe Rallyes tout-terrain. Présent à la Réole à l'occasion du Championnat d'Europe, il a été enthousiasmé par le déroulement de cette épreuve et il estime que le Grass-Track devrait être traité sérieusement à la Fédération.

\* Mr BOUVRON représentait le Comité lors de la finale du Championnat d'Europe de Moto-Ball disputée à Houlgate, en Août. Excellent résultat de l'Equipe française :

1 U.R.S.S. - 2 Allemagne - 3 France.

## **11 Novembre - Vichy**

\* Le Président KERVELLA présente la nouvelle équipe administrative fédérale, à savoir :

Directeur :	Mr B. RAYAUME
Chef du Département sportif :	Mr H. PEYRONNET
Chef du Département gestion et financier :	Mme M.C. COCHARD
Relations publiques et Presse :	Mr O. de la GAROULLAYE

\* De nouvelles relations se sont instaurées avec notre Ministère de tutelle et tous les autres ministères concernés. Ces contacts, négligés dans le passé, ne peuvent être que bénéfiques pour la F.F.M.

\* Mr KERVELLA annonce la création d'un Comité de Sécurité et de Circulation routière fédéral, appelé à concerter avec l'Intérieur et les Transports. La période où l'on vivait en autarcie est désormais révolue.

\* L'ouverture vers la F.I.M. a fait que tous nos candidats ont été brillamment élus. Mr KERVELLA lui-même a été porté à l'unanimité à la tête du Comité de Promotion F.I.M.

- \* La mise en place d'un système informatique est à l'étude, en vue de son implantation dans les services.
- \* Mr MAZERAN, Délégué du Ministère de tutelle auprès de la Fédération expose en quoi consistera son rôle et entretient le Comité des problèmes inhérents à nos licences et à la réglementation du permis de conduire sur route. Il se félicite de la création de la licence éducative et de la Commission du Sport éducatif.
- \* J.C. CEMARIN et Mr RAYAUME sont invités à se pencher sur la création du Brevet d'Educateur fédéral et à établir un schéma précis de cette activité, conformément aux directives de la Jeunesse et des Sports.
- \* Considérant la complexité d'application de la loi sur le sport et l'impossibilité à la Fédération de faire appliquer les règlements sportifs à l'U.F.O.L.E.P., la motion suivante est adoptée par le Comité-Directeur : "A partir de 1986, tout club, tout licencié officiel ou pilote devra choisir entre l'U.F.O.L.E.P. et la F.F.M., notre fédération ne pouvant, pour des raisons de sécurité, admettre la double appartenance.
- \* L'évolution de l'annuaire ne pourra advenir que lorsque le fichier informatique sera mis en place. De même une restructuration de *France-Moto* sera amorcée dès 1986.
- \* Pour inscrire une épreuve en cours d'année, il faudra non seulement obtenir l'accord de la ligue intéressée, mais aussi celui des clubs concernés (dans un rayon de 100 kms pour les épreuves nationales ou de 25 kms pour une régionale voire une initiation) ayant inscrit en temps opportun une épreuve à la même date, soit huit jours avant ou après celle-ci.
- \* Conformément aux demandes du Comité médical de la F.I.M., des contrôles antidoping auront lieu en 1986 selon un calendrier tenu secret.
- \* Compte-tenu de ses particularités propres, l'épreuve du Touquet dépendra désormais de la Commission de Moto-Cross.
- \* Un Président de jury sera dorénavant désigné par la F.F.M. sur tous les rallyes africains.
- \* La décision de créer une association de campagne de non-violence est adoptée. La C.S.N. aura à se montrer très ferme à l'encontre des licenciés qui commettraient des actes de violence sur les circuits.
- \* Suite au décès de Mr MEUNIER, Mr TOURNEMEULE assurera la présidence de la Commission de Moto-Ball pour 1986.
- \* Le Sénat ayant eu à traiter du statut fiscal du sportif de haut-niveau, Mr KERVELLA compte mener une action nationale de manière à ce que nos champions puissent bénéficier d'un statut conforme à leur éthique.
- \* Le Comité-Directeur enregistre la démission de Mr MONCHANY à la présidence de la Commission des Courses sur Piste.

## **9 Décembre.**

- \* Le Président rappelle la création d'un Comité fédéral de Fairplay et invite toutes les Ligues à proposer un candidat, dont un sera élu pour représenter la France au Challenge du Fairplay F.I.M.

- \* Il informe le Comité que Mr RAYAUME a pu obtenir du Ministère de la Jeunesse et des sports un budget "sport de masse" pour 1985, doublant la subvention déjà accordée.
- \* La démission de Mr MONCHANY ayant entraîné celle d'un grand nombre des membres de la Commission des Courses sur Piste, il y a lieu de la reformer. Mr BRISARD est élu Président de ladite commission et il lui est demandé de la reconstituer rapidement.
- \* Les comptes fédéraux ont été dressés avec la nouvelle équipe fédérale, laissant apparaître la fragilité de la F.F.M. Une politique de rigueur doit être en conséquence adoptée pour le budget, surtout suite aux demandes des commissions dont les demandes de fonds atteignent un total de 2.700.000 frcs pour 1.500.000 en 1985. Certaines priorités ont été retenues : les relations internationales, le sport éducatif, les stages et le sport de masse. Des restrictions sont décidées en ce qui concerne les réunions, les séminaires, les délégués sur les épreuves.
- \* Moto-Cross. Le budget 86, bien construit, est adopté. Le Trophée YAMAHA est adopté par le Comité-Directeur, d'autres se disputeront dans le cadre des Promosport, ce qui permettra d'en alléger les frais d'organisation. Le Président insiste pour qu'un Trophée Super-Bike soit organisé, vu l'intérêt remporté par ce genre d'épreuves. Il est décidé d'imposer une garantie bancaire aux clubs organisateurs de Grands Prix pour couvrir le montant des prix aux pilotes. La Commission est chargée de revoir le dossier "Cadets", l'éloignement des lieux d'épreuves posant des problèmes de temps de déplacement aux parents et aux jeunes coureurs. Suite à l'annulation du Super-Championnat, CAMEL parrainera en dehors des Grands Prix la finale 125 inter, la finale 500 Open et la Coupe des As.
- \* Moto-Ball. Budget accordé, mais les licences arbitres seront à payer par les arbitres eux-mêmes. Mr TOURNEMEULE insiste sur la formation des Cadets et souhaite un conseiller technique. En 1987, le calendrier du Moto-Ball sera inclus dans le calendrier général.
- \* Tourisme : Il est demandé au Président de la Commission de revoir un peu son budget dans sa répartition et de ne subventionner ni les clubs, ni les concurrents et si possible n'avoir qu'un seul délégué officiel par épreuve. Le Trophée de France de Tourisme est toutefois maintenu à titre exceptionnel. Les Présidents de Ligue sont invités à recenser tous les clubs pratiquant le Tourisme.
- \* Sport éducatif : C'est grâce à la création de cette commission qu'une subvention supplémentaire a été obtenue auprès du Ministère. Il est demandé aux Ligues de constituer leur propre commission éducative et d'en envoyer la composition à la F.F.M. DE TOUTE URGENCE.
- \* Rallyes : Une réduction des titres s'impose. Il n'y aura qu'un Champion de France et un Trophée de cylindrée. Augmentation décidée des droits d'engagement.
- \* Le budget de la Commission médicale posant problème, le Comité de gestion est invité à régler ce dossier. Le Docteur GANNAY demande aux Présidents de Ligues de faire des propositions de médecins régionaux afin d'effectuer une mise en place rapide.
- \* Cyclomoteurs : L'enveloppe globale est accordée par le Comité de gestion, ce budget allant dans le sens du sport de masse. Appel sera fait à la compétence des constructeurs sur le plan technique.
- \* Trial : Le Comité réduit de 30.000 frcs le budget initial demandé (180.000) en économisant sur le nombre des stages et sur les délégations en France.
- \* Enduro : Mécontentement et inquiétude du Président à l'égard de l'Enduro. Le budget proposé par la commission a été rejeté, en l'invitant à en présenter un nouveau. En ce qui concerne les I.S.D.E. et le Championnat d'Europe, Mr KERVELLA regrette le manque de rigueur de la discipline et souhaite que soit d'abord réorganisé le Championnat de France avant de s'attaquer au Championnat d'Europe. Il

évoque la position des Pouvoirs Publics sensibilisés par l'utilisation de machines non conformes. Quant au problème des "Trikes", la Commission de Moto-Cross est chargée de le prendre en mains et d'organiser un Championnat de France basé sur trois manches de 20' + 2 tours.

\* Courses sur route : Budget ramené à 200.000 frcs : il n'est pas question que la F.F.M. subvienne au Championnat de France Open et tout argent qui rentrera par le sponsoring devra être réparti entre les clubs organisateurs.

\* Un groupe d'étude est mis en place pour travailler sur les modalités d'équipement en informatique du chronométrage.

\* Vu la superficie relative de la zone d'influence de la L.M.R. du Limousin, elle se voit autorisée à échanger des pilotes avec la Ligue du Poitou dans le cadre du Championnat régional de Trial et ceci à titre exceptionnel pour une année.

## ANNEE 1986

---

### **24 Mars.**

\* Mr KERVELLA informe le Comité qu'il a reçu la démission de Mr BOUVRON, Trésorier, pour raison de santé. Son poste est confié à Mr MOULIN, déjà Vice-Président.

\* Plusieurs rumeurs ayant circulé à propos de l'Enduro, Mr ALLE déclare qu'effectivement en 1985, des problèmes liés aux hommes ont existé, mais que 1986 voit un redressement de l'équipe. Le Président souhaite qu'une collaboration meilleure advienne entre la Commission, son Président et l'administration fédérale.

\* Mr KERVELLA souhaite que l'A.S. F.F.M. devienne une commission au sein de la F.F.M. et charge son Président, Mr NEVEU, de faire avancer la promotion de certaines grandes épreuves et ce en phase avec les Ligues et les clubs.

\* Un accord est en cours entre une association composée des organisateurs de Grands Prix dans le monde de la Vitesse, de pilotes et de la F.I.M. et quarante chaînes de télévision qui retransmettront les Grands Prix de Vitesse.

\* Un certain nombre de mesures ont été prises à la F.I.M. visant le poids des machines, le plombage, le carburant, la plage de cylindrée en classe side-car.

\* Le Championnat du Monde Tourist Trophy deviendra le Championnat du Monde Superbike en 1987, sauf bouleversement technique.

\* Le nombre des manifestations comptant pour le Championnat du Monde des Courses sur Route est porté à 16. Le principe de quatre classes pour chaque Grand Prix est retenu.

---

### **CREATION DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE MOTO-CROSS POUR 1988**

---

\* Le Championnat d'Europe de Moto-Cross réservé aux pilotes de moins de vingt et un ans et disposant de 125cc rentrera en vigueur en 1988. Si le nombre de pilotes est inférieur ou égal à 42, il n'y aura plus de courses qualificatives en Grands Prix de Moto-Cross. La grille de départ devra être d'une largeur minimum de 40 m. et devra tomber en arrière.

- \* En Enduro, un groupe d'étude est chargé de définir les règles de la discipline qui devra s'éloigner de la notion de Moto-Cross et revenir davantage aux notions de machines aptes à rouler tous les jours sur la route.
- \* Le Comité de Gestion fait savoir qu'ADIDAS accordera 160.000 frcs au Trial, que CAMEL attribuera 42.000 frcs suisses aux trois Grands Prix de Moto-Cross. Par ailleurs 200.000 FF. subventionneront les Championnats du Monde d'Ice Race, de Trial, de Side-car cross, la Coupe des As et le Championnat de France des Trikes.
- \* Le budget alloué à la Commission d'Enduro est finalement de 150.000 frcs. Son Président pense pouvoir trouver un sponsor pour les Six Jours Internationaux.
- \* Sur la requête de Mr HIGY, Président de la Ligue d'Alsace, Mr FISCHER qui aurait la double appartenance F.F.M.-U.F.O.L.E.P. est radié de la F.F.M.

### **30 Juin.**

- \* Le bilan 1985 pratiquement terminé, il en ressort une situation financière saine qui permet d'envisager le Congrès F.I.M. 1987 en toute sérénité.
- \* La F.F.M. est désormais en contact permanent avec cinq ministères qui sont parties prenantes dans la gestion de la moto en France : Jeunesse et Sports, Intérieur, Education nationale, Transports et Justice.
- \* Il est envisagé, dans un proche avenir, la création de deux ligues : une Ligue de Provence et une Ligue Côte d'Azur, ainsi qu'une Ligue Basse-Normandie et une Ligue Haute-Normandie.
- \* Mr POGGIOLI, Président de la Ligue de Corse, n'ayant pas respecté les engagements pris avec MMrs SINEGRE-DAVID et JULIEN, le Comité lui retire sa délégation et en même temps sa qualité de membre du Comité-Directeur.
- \* Le Comité ne semble pas attacher trop d'importance à une pétition émanant des coureurs de Grass-Track à l'encontre de Mr MONCHANY et demande à MMrs FERMONT et BRISARD de se rendre sur place afin de juger exactement de la situation.
- \* La Fédération des Motards en Colère ayant une fois de plus "démoli" la F.F.M. lors du dernier Bol d'Or, le Président KERVELLA s'interdit désormais à toute épreuve relevant des organisateurs de la manifestation.
- \* Une liste des athlètes de haut-niveau mise récemment à jour ainsi que les critères de sélection proposés par la Jeunesse et les Sports est remise aux membres du Comité.
- \* Les véhicules à quatre roues avec guidon, issus des Trikes, sont rattachés à la F.F.M.
- \* Sans vouloir toucher aux forfaits et aux droits de calendrier, le Comité de Gestion estime devoir réajuster le prix des différentes licences, compte-tenu de l'informatique à venir.
- \* Une somme de 220.000 frcs sera demandée au Ministère en Septembre, destinée à être répartie entre les différentes ligues pour leur permettre une meilleure facilité de gestion.

---

## CREATION DU BREVET FEDERAL D'EDUCATEUR SPORTIF

---

- \* Un brevet fédéral d'éducateur sportif a été conçu par la Commission Educative. Il semble que l'on s'achemine vers un Brevet d'Etat spécialité Moto.
- \* Un projet a été voté visant la non-présentation du permis de Conduire en circuit non ouvert à la circulation, ce qui suppose la définition de nouveaux critères pour la délivrance des licences. Ces nouvelles dispositions visent quatre disciplines : la Vitesse, le Cross, les Cyclos et le Trial.
- \* Mr KERVELLA informe le Comité-Directeur qu'il n'est pas du tout d'accord avec le contenu de *France-Moto*, que ce service est un état dans l'état et que ne pouvant y remédier il démissionne de son poste de directeur de la revue, confiant à Mr RAYAUME la mission de réorganiser le journal fédéral.
- \* Quatre postes étant à renouveler lors du prochain Congrès F.I.M., le Comité approuve les candidatures de Mr KERVELLA à la Vice-présidence, de Mr BOUVRON aux finances, de Mr HANSEN aux courses sur piste et de Mr RAYAUME au Comité de Promotion (en remplacement de Mr KERVELLA)

### **8 Septembre.**

- \* Le C.R.O.S. de Corse s'étant engagé à régulariser la situation financière de la Ligue de Corse vis-à-vis de la F.F.M. et des chèques ayant été déjà encaissés, Mr POGGIOLI est réintégré dans ses fonctions.
- \* Jacky VIMOND refusant de disputer le Grand Prix des Nations en Italie (alléguant du fait qu'il ne court plus en 250cc.), Mr KERVELLA demande au Comité de se montrer très ferme et charge MMrs LEGOUEZ et MOUGIN de négocier avec l'intéressé.
- \* Mr ALLE souligne le succès remporté par l'Equipe PEUGEOT aux 24 Heures de Bretagne et le très bon travail de Mr MARTINEZ pour la préparation des Six Jours Internationaux.
- \* Mr KERVELLA attire l'attention de Mr MOUGIN sur la baisse de fréquentation des spectateurs dans les épreuves de Moto-Cross. Situation préoccupante, cette discipline étant un élément vital de la Fédération.
- \* Deuxième place de l'Equipe de France de Moto-Ball au Championnat d'Europe qui se déroulait en U.R.S.S.
- \* Mr MONCHANY ayant fait appel devant le Comité d'une décision prise à l'encontre de Mr TISON par la C.S.N., ce dernier est radié à vie de la F.F.M. Mr MONCHANY retire alors sa démission.
- \* Vu l'ampleur du sport en Polynésie, il est décidé d'entreprendre une étude pour résoudre le problème spécifique à ce territoire (tarification licences, épreuves etc.) Des échanges sportifs sont également envisagés.
- \* L'informatique comptable sera opérationnelle à la F.F.M. début 1987 et le traitement des textes sera utilisé dès le Congrès de Vichy pour traiter les règlements sportifs de quatre commissions. Un accord est passé avec la société C.T.S. afin de créer un service Minitel destiné aux licenciés et au monde motocycliste.
- \* L'arrêté concernant le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif spécialité moto est à la signature du Ministre. Nul ne pourra enseigner la pratique de la moto dans les écoles ou dans les clubs s'il ne possède pas ledit brevet.

## 11 Novembre - Vichy

\* Présence saluée de Mr MAZERAN, Délégué ministériel près de la F.F.M., du Dr LEMEUNIER nouveau médecin fédéral, de Mr CHARUN, kinésithérapeute fédéral, responsable des stages avec le médecin fédéral.

---

### LE DEPART « A LA POUSSETTE » EST SUPPRIME EN COURSES DE VITESSE INTERNATIONALES

---

\* Mr J.P. MOREAU a su imposer, au sein de la C.C.R. de la F.I.M., le départ moteur en marche sur les épreuves dès 1987. Le Comité juridique étant dissout, sera remplacé par un certain nombre de juges nommés par les F.M.N. La candidature de Mr SINEGRE-DAVID est adoptée à l'unanimité.

\* Le décret visant la réforme du permis de conduire dans les lieux fermés à la circulation n'a pu encore voir le jour, le Délégué à la Sécurité Routière, au vu des dernières statistiques d'accidents, ayant demandé à revoir la rédaction dudit décret.

Un arbitrage de Matignon y a apporté certaines règles. Il est vraisemblable qu'il sera mis en application au plus tard début Mars 1987.

\* Pour ce qui est des rapports F.F.M./U.F.O.L.E.P., Mr MAZERAN confirme que les organisations type U.F.O.L.E.P. devront satisfaire aux mêmes contraintes et aux mêmes règles que celles de la F.F.M.

\* Mr GLAUS est nommé Conseiller à l'Endurance tout-terrain, chargé d'enquêtes sur la discipline et de soumettre des suggestions.

\* C'est Patrick IGOA qui a été proposé à la F.I.M. pour le Trophée du Fairplay.

\* Démission de Mr GENIN, Président de la Ligue d'Auvergne, pour raison de santé.

#### Principales décisions des Commissions

\* Tourisme : Il est demandé qu'un bulletin de presse INFOS TOURISME soit publié dans *France-Moto*, et distribué en plus, suivant un fichier d'environ cent noms donnés par la Commission. Souhait formulé que les membres des clubs affiliés à la F.F.M. puissent bénéficier de réductions sur les grands circuits. Contact envisagé avec Europe Assistance en vue d'une subvention.

\* Moto Cross : De nouveaux Championnats ont été créés : Super-Motard, Cpt de France 4 temps, Cpt de France Super-cross. Réévaluation des primes pour les Cpts inter Open et 125cc. En prévision, Moto-cross des Nations 1988 à Colombier-Villars. Etude en cours de propositions concrètes sur la désaffection du public aux épreuves de Moto-cross.

\* Médical : Maintien du contrôle anti-dopage pour 1987 avec contrôles renforcés, les contrôles effectués en 1986 étant tous négatifs. Un formulaire de certificat médical remis à jour devra accompagner toute demande de licence en 87

\* Trial : Amende de 1000 frcs pour tout pilote ayant un comportement incorrect. Modification des zones. Refonte de la réglementation. En Championnat, création d'une catégorie Expert 1 et 2. Création d'une équipe Trial France Espoir. Trois stages techniques et un de mise en condition physique prévus. Le Mondial 88 sera organisé à Montbrison.

\* Vitesse : Classements 86 homologués. Réduction de la distance en catégorie Open. Réévaluation des primes de 6% environ. Intégration d'une catégorie Promotion en Dragsters.

Le calendrier national prévoit 5 épreuves Open S.N.C.F., 8 épreuves Promosport, 8 épreuves Production, 6 nationales. Championnat d'Europe prévu en 87 à Nogaro, en 88 au Mans, en 89 à Magny-Cours.

\* Courses sur piste : Deux listes de notoriété sont créées. Reconduction de la formule promotion jeunes pour 1987. Un cahier des charges est établi pour les épreuves de Championnat. Les stages de pilotes de haut-niveau sur glace et speedway sont reconduits.

Refonte totale prévue de la réglementation et du déroulement du Championnat de France National, pour permettre à un maximum de pilotes de s'exprimer.

\* Cyclos : Renaissance du Groupe 1 en Championnat National de Vitesse et d'Endurance. Création de la Coupe de France d'Endurance de Solex avec catégories série et proto. Création du Challenge Maxi-Mob. Projet 87 avec le concours de M.B.K. et Peugeot : création du Challenge Jeunes tout-terrain en bicross à moteur.

\* Enduro : Le règlement 86 du Championnat a permis de relancer cette discipline qui connaissait une certaine désaffection de la part des pilotes. Adoption des pneus F.I.M. en place et lieu des pneus cross. Le Trophée Enduro Peugeot a été un franc succès ; il sera reconduit en 1987 avec des machines plus puissantes. Désormais en Endurance tout-terrain, les équipes pourront être composées de deux pilotes sur deux motos de même marque disputant deux manches de 2 h.30 (au lieu de six heures consécutives antérieurement).

\* Moto-Ball : Des équipes Cadets supplémentaires sont créées et un Championnat Cadet sera mis en place sur l'ensemble du territoire. Deux Championnats nationaux 1 et 2 seront également créés. Le Championnat d'excellence sera divisé en deux groupes : Ouest et Est ; quinze clubs y participeront. Des stages sont prévus sous la direction de joueurs de haut-niveau.

\* Rallyes : Le "Plein Sud" sera vraisemblablement inclus dans le Championnat de France de la discipline. Le rallye de Monte-Carlo et le Tour de Corse vont être relancés.

\* Sport éducatif : Deux stages contrôlés par un Educateur titulaire du Brevet d'Etat auront lieu en Février et Octobre 1987 comprenant une formation théorique, psychopédagogique, mécanique ainsi qu'un examen d'aptitude au pilotage. D'autres stages auront lieu dans des écoles agréées pour la préparation aux différentes disciplines sportives. Le Sport-étude sera mis en place lors de la prochaine rentrée scolaire 87.

\* Presse : Une nette amélioration des conditions de travail des journalistes permet une meilleure exploitation de l'information par les médias. La Commission manifeste de l'intérêt pour la lettre de *France-Moto*. L'expérience Minitel sera suivie avec intérêt, mais elle ne devra pas remplacer ce document écrit. Autre point positif : le lancement du brassard Presse-F.F.M.

\* A.S. F.F.M. : En Promo-Vitesse la catégorie 350cc est officiellement créée. En Promo-Cross des épreuves régionales de sélection disputées en début de saison détermineront la qualification pour la phase finale courue en fin d'année. Le Trophée Diables Jaunes est reconduit avec le concours de SUZUKI.

## **8 Décembre.**

- \* Le projet de budget 1987 a été déposé auprès du Secrétariat de la Jeunesse et aux Sports et Mr RAYAUME a bon espoir d'obtenir au moins autant que l'an passé, malgré cette année de préparation olympique.
- \* Moto-Cross : En ce qui concerne le Super Motard, la Commission demande qu'il reste pour 1987 "Trophée de France". Par contre l'appellation Championnat est accordée pour un an aux 4 Temps, ainsi qu'au Supercross, aux fins de le promouvoir immédiatement.
- \* Des propositions concernant l'informatisation du chronométrage seront soumises aux clubs organisateurs des épreuves du Championnat, ce système étant déjà obligatoire pour les quatre Grands Prix de France.
- \* Courses sur Piste : Les épreuves de scooters de neige qui s'organisaient jusqu'à présent de manière sauvage passent sous le contrôle de la Commission des Courses sur piste.
- \* Cyclos : La Société MICHELIN souhaite se joindre à M.B.K. et à PEUGEOT dans l'opération de lancement des bi-cross à moteur.
- \* Enduro : A la demande de Mr ALLE, le Comité-Directeur donne son accord pour que soit créé un comité consultatif des importateurs qui pourrait être appelé à collaborer aux travaux de la Commission. Mr DESNUES suggère qu'il pourrait être consulté pour toutes les autres disciplines si besoin en était.
- \* Suite à une circulaire reçue de la Jeunesse et des Sports, Mr RAYAUME estime qu'il serait intéressant d'étudier l'opportunité d'un stage d'initiation à la vie professionnelle le d'une durée de six mois, totalement exonéré de cotisations sociales, salariales et patronales. La charge financière par club serait de 1038 frcs par mois, une dotation spéciale du F.N.D.S. permettant de l'alléger de 653 frcs mensuellement.
- \* A.S. F.F.M. : Le retrait de la Société ELF dans l'organisation des Promosport pose un problème évident quant aux ristournes consenties aux organisateurs. Le Comité admet de les réduire de moitié, étant entendu qu'elles reviendront à leur taux d'origine si un nouvel associé était trouvé en début de saison.

## **ANNEE 1987**

---

### **7 Mars.**

- \* Suite à l'approbation du Procès-verbal de la Commission Sportive Nationale et après discussion sur la nécessaire représentation des Ligues dans les commissions préfectorales et les activités de l'U.F.O.L.E.P., Mr KERVELLA déclare qu'il faut bien comprendre qu'une forte implantation de cet organisme n'a été possible qu'à cause du laxisme fédéral sur certains points.

### Adoption des autres procès-verbaux

- \* Trial : Adopté à l'unanimité. Mr DOUMECQ fait toutefois remarquer que compte-tenu de l'engouement rencontré, il s'est vu dans l'obligation de limiter à 110 le nombre des participants au Championnat.
- \* Courses sur Route : Adopté également. Mr MOREAU demande quelques précisions quant aux problèmes de pneumatiques en Promosport et exprime son inquiétude quant à l'examen de deux circuits. Mr KERVELLA l'assure que tout devrait rentrer en ordre dans les jours à venir.
- \* Moto-cross Evoquant la participation des jeunes à des épreuves se disputant en circuit fermé, Mr KERVELLA précise que la Fédération étant couverte côté responsabilité civile par la M.N.S. et le G.T.A., elle continuera à délivrer des licences aux jeunes qui satisferont à un examen d'aptitude. Dans l'attente du décret qui officialisera notre position, un organisateur d'épreuves en circuit fermé n'aura plus à exiger la présentation du permis de conduire.
- \* Tourisme : Le Rallye F.I.M. et le Raid de l'Amitié sont évoqués. En ce qui concerne ce dernier, le Président de la Commission d'Enduro qui a œuvré pour mettre en place huit centres de sélection, s'émeut du peu d'empressement des gens à s'engager.
- \* Mr KERVELLA ayant été violemment attaqué dans la Presse se livre à un long exposé de son action depuis vingt-cinq mois de présidence. Après avoir reconnu que deux bavures sont advenues à propos de l'annuaire et de l'informatique, il souligne immédiatement les derniers bilans financiers positifs. A l'unanimité, le Comité-Directeur donne quitus de sa gestion au Président et lui vote une motion de confiance, regrettant qu'un journal aussi sérieux que *l'Equipe Magazine* ait pu publier une information erronée sans fondement.
- \* Le Comité donne son accord pour l'éventuelle acquisition par la F.F.M. du terrain de Cross de Clairefontaine. Il se prononce positivement pour la création d'un Centre National d'Entraînement au Mans.
- \* Un différend étant advenu au sein du Comité-Directeur en ce qui concerne l'invitation formulée par le Président de la C.C.P. à Mr TISON (radié à vie de la F.F.M.) à assister à une réunion officielle à laquelle participaient plusieurs fédéraux, Mr MONCHANY n'a pas craint de manifester son indignation par écrit. Après que chacun ait reconnu ses torts dans cette affaire, Mr MONCHANY retire sa demande de sanction. Mr BRISARD s'engage à ne plus faire appel à Mr TISON, MMrs MOULIN et LIQUIER admettent qu'ils ont commis une erreur en tolérant la présence de ce dernier. Il est décidé que le R.M.C. des Artigues de Lussac (anciennement présidé par Mr TISON) n'obtiendra ni visas, ni licences, tout le temps où il n'aura pas élu un nouveau président.

### **20 Juillet.**      Approbation de procès-verbaux

- \* Technique : Mr KERVELLA demande à la Commission Technique de se montrer très ferme sur l'application du règlement en course de côte où les accidents sont nombreux et mortels.
- \* Tourisme : Réussite totale du Rallye F.I.M. 1987. La licence Tourisme semble enfin être bien partie, établie en concertation avec le club 14. Mr KERVELLA pense que dès 88 nous aurons 15.000 licenciés nouveaux.
- \* Cyclos : Les pilotes du Groupe 3 ont été admis à courir avec les 80cc. en Vitesse. L'expérience sera vraisemblablement officialisée en 1988.

- \* Cross : Une réunion entre les membres de la Commission et les Présidents des Commissions de Moto-Cross des Ligues est acceptée.
- \* Enduro : Le Chef du Département sportif est mandaté pour se rendre en Pologne afin d'étudier les conditions d'organisation administrative des I.S.D.E.
- \* Rallyes: Il est regretté le fiasco du Tour de Corse.
- \* C.C.R. : Suppression de la licence à la journée dans les courses de côte sur route. Une réunion se tiendra prochainement pour traiter de la non-participation des pilotes de notoriété au Championnat de France Open et de la non-reconduction du contrat S.N.C.F.
- \* Moto-Ball : Le Président TOURNEMEULE se félicite de l'abaissement de la moyenne d'âge en Moto-Ball, mais déplore par contre une recrudescence de la violence sur les terrains.
- \* U.F.O.L.E.P. : Mr KERVILLA rappelle que le Comité-Directeur a délégué aux Ligues le soin de régler leurs problèmes U.F.O.L.E.P. et qu'il convient de sanctionner non seulement les pilotes, mais également les clubs organisateurs ayant la double appartenance.
- \* Le Comité Directeur accepte le principe de reversement aux Ligues d'un pourcentage sur le total de leur chiffre d'affaires avec un minimum garanti.

## **21 Septembre**

- \* Tous les membres du Comité-Directeur ont reçu récemment une lettre anonyme portant atteinte à l'intégrité du Président et de ses collaborateurs. Cette lettre vise non seulement la vie privée du Président, mais divers mouvements de personnel à l'intérieur de la Fédération, l'achat ou la vente de matériels divers. Elle coïncide avec le départ de Mr RAYAUME pour la Fédération Française de Natation et celui d'Olivier de la Garoullaye pour divergence de conception dans la rédaction de la revue fédérale. Après examen de tous les points contenus dans cette lettre, le Comité convient de ne pas lui attacher d'importance.
- \* Mr RAYAUME quittant son poste de Directeur, devient Conseiller du Président en matière de budget et de relations avec le Ministère. Mme COCHARD devient Directeur Administratif, Mr PEYRONNET Directeur des Sports, Mr ENSENAT responsable de la communication. Il est décidé de s'attacher les services du Cabinet BERTRAND, particulièrement au fait de tous les problèmes de juridiction en matière de sport.
- \* Le Congrès de la F.I.M. se tiendra à Paris du 25 au 31 Octobre, suivi de la remise des prix aux Champions du Monde.
- \* Le projet de contrat qui lie la F.I.M. à une société de télévision pour la retransmission des Championnats du Monde Superbike inquiète certains membres du Comité.
- \* Un protocole d'accord va être signé incessamment avec le club 14 qui délivrera à partir de 88 une licence Tourisme à tous ses adhérents.

---

## MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE DE RESULTATS F.F.M.

---

- \* Une centrale de résultats sera mise en place dès la saison prochaine et fonctionnera à partir du Dimanche soir, avec latitude aux délégués sur les Championnats d'utiliser les numéros verts, le téléfax, le minitel etc...
- \* Le décret relatif au permis de conduire et ses décrets d'application devraient être publiés dans les premiers jours de Janvier au plus tard.
- \* Le premier numéro new look de *France-Moto* sortira le 15 Octobre prochain. Son nouveau rédacteur en chef sera chargé de la recherche et de la centralisation.
- \* Le Président demande la dissolution de la Commission de Presse en vue de sa réorganisation. Elle sera désormais ouverte aux attachés de presse des firmes qui collaborent avec nos organisations.

### 6 Novembre - Vichy

Suite à la lettre anonyme évoquée plus haut, une seconde lettre du même genre a été adressée aux délégations étrangères présentes à Paris, à l'occasion du Congrès F.I.M. et ce dans leurs hôtels respectifs. Le Président est décidé à porter plainte estimant que cette fois c'est la France qui est insultée.

#### Principales décisions prises lors du Congrès F.I.M.

- \* En Vitesse, l'essentiel des travaux a tourné autour des problèmes des droits de télévision sur les Grands Prix. Il a été décidé d'attribuer des points aux quinze premiers, au lieu de dix précédemment, dans les épreuves F.I.M. et Championnat d'Europe.
- \* En Cross, Mr MOUGIN a été brillamment élu à la Commission de Moto-Cross en remplacement de Mr GLAUS qui conservera toutefois des fonctions exécutives sur les Grands Prix
- \* En Technique, les niveaux sonores ont été abaissés aussi bien en Enduro qu'en Moto-Cross
- \* En Trial, il est créé dès 1988 un Prix F.I.M. de Side-car Trial. Toutes les propositions faites par la France ont été acceptées. Une réglementation F.I.M. pour les marathons motorisés va être établie et des séminaires spécifiques seront organisés.
- \* En Commission de Courses sur Piste, les travaux n'ont abouti à aucun résultat en raison du remaniement profond de ladite Commission.
- \* Des félicitations ont été formulées à la F.F.M. pour l'organisation du Rallye F.I.M. 1987
- \* Rallyes africains : La F.I.M. s'est insurgée de l'ingérence de Mr BALESTRE dans le sport motocycliste. A la suite des accidents qui ont endeuillé la Djerba, toute organisation d'épreuve motocycliste en Tunisie est suspendue.

#### Décisions fédérales

- \* Sport éducatif : La direction du Centre Fédéral Motocycliste du Mans ayant été confiée par la F.F.M. à Mr CHEMARIN, celui-ci a démissionné de la présidence de la Commission du Sport éducatif. Il se montre satisfait de l'évolution des douze élèves pris en charge cette année. Hélas cette initiative n'a pas été reconnue officiellement par le Ministère et les incidences financières sont importantes.

- \* Pressenti pour succéder à Mr CHEMARIN, Mr COUTARD estime que trop de décisions sont prises sans consultation de la Commission et il ne veut pas que son titre de Président le responsabilise sur les décisions prises sans lui.
- \* Nouveaux tarifs d'abonnement (non obligatoire) pour *France-Moto* : 100 frcs pour les licenciés, 160 frcs pour les non-licenciés, avec ristourne à la Ligue dans les deux cas.
- \* L'annuaire 1988 a été totalement repensé par Mr BOUVRON. Sa maquette est adoptée par le Comité-Directeur.
- \* Le Président de la Commission Technique propose d'ouvrir les réunions de sa commission aux constructeurs et aux importateurs, avec voix consultative seulement, afin de connaître leur position sur les problèmes traités
- \* Le Président évoque deux dossiers graves au sein de la F.F.M. :
  - 1° Il constate que l'informatique reste un échec total et se voit dans l'obligation de faire venir des spécialistes pour étudier les différents problèmes.
  - 2° L'année a été noire pour le sport motocycliste, puisque nous avons dû déclarer onze décès à la M.N.S., ce qui risque de comporter des conséquences sur les tarifications futures.
- \* Mr COEURET regrette que les Promocross aient été supprimés et demande quelles sont les raisons qui ont amené le Comité-Directeur à ne plus les poursuivre, alors que tant de jeunes ont du mal à trouver des occasions pour courir. Mr MOUGIN lui répond que c'est essentiellement en raison de la création de nouvelles épreuves espoirs A et B qui sont, elles, vraiment des épreuves de promotion, et des différents Championnats de Ligne
- \* Cyclos : Mr KERVELLA annonce que la France est en tête de pont de cette discipline et que l'industrie japonaise semble favorable à la création d'un Championnat d'Europe.

## **8 Novembre. Vichy**

- \* Le Comité donne son accord pour que les modifications aux Statuts et au Règlement Intérieur présentées par le Cabinet BERTRAND soient soumises à l'Assemblée Générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet. Elles porteront sur les aménagements suivants :
  - 1° Les tableaux de votation pour les élections de Ligue seront repris pour l'Assemblée Générale électorale fédérale de 1988,
  - 2° Le Comité de Gestion sera constitué d'un Vice-Président délégué, présenté par le Président et appartenant au Comité-Directeur, du Vice-Président élu, du Secrétaire Général et du Trésorier.
  - 3° La Commission Sportive Nationale dans sa forme actuelle disparaîtra pour être remplacée par un Comité de Règlements et de Discipline, composé de cinq membres issus du Comité-Directeur.
- \* Mr MONCHANY est nommé à la présidence de la Commission du Sport Educatif.
- \* En raison de la suppression des Promo-cross, chaque Ligue est autorisée à organiser dans les mêmes conditions sportives et financières une épreuve de Promo-Ligue par an.
- \* Dans le cadre des manifestations régionales, des courses réservées aux cadets, minimes ou benjamins de la Ligue pourront être incluses.

\* Toute personne physique ou société commerciale devra obtenir l'agrément de la F.F.M. pour pouvoir collaborer au plan sportif à l'organisation d'une épreuve motocycliste.

(Nous ne disposons pas du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire qui suivait le Comité-Directeur)

### **TITRE MANQUANT (point rouge)**

#### **19 Décembre.**

\* Le Président expose au Comité les raisons qui l'ont amené à annoncer qu'il interdisait toute compétition motocycliste sur le Circuit Paul RICARD, en application de la loi BARZACH : la F.F.M. et son Président se trouveraient en infraction avec ladite loi en accordant des épreuves à un circuit tombant sous l'interdit, car aucun tribunal ne saurait admettre que la Société RICARD et le circuit n'ont pas de relation directe.

\* Mr KERVELLA informe ensuite le Comité que suite à une étude du budget fédéral 1988, la F.F.M. recevra en principe 3.200.000 frcs de subvention de la part du Ministère.

(Le procès-verbal de cette réunion ne comporte pour l'essentiel que des modifications succinctes, des précisions, des erratum aux procès-verbaux des réunions de commission tenues antérieurement)

\* Informatique : le Président confirme qu'en ce domaine la F.F.M. a été totalement fourvoyée et que pour sortir du guêpier dans lequel elle est tombée, il a dû faire appel à la Société ERICSSON qui procède actuellement à une refonte du logiciel.

\* Le statut de sportif de haut niveau a été révisé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. A partir de 1988, seules les performances réalisées dans les épreuves d'un échelon européen ou mondial permettront de figurer sur les listes Elite, A et espoirs internationaux. Les pilotes issus des formules nationales pourront figurer sur des listes départementales, après acceptation par le Ministère des critères de sélection fédéraux.

\* L'actuel concessionnaire du Circuit CAROLE ayant manifesté son désir de ne pas renouveler la concession qui le lie à l'Etat, le Ministère a demandé à la F.F.M. de prendre la responsabilité de la gestion de ce même circuit. Le Comité donne son accord pour que nous répondions favorablement à la demande du Ministère.

\* Paris Dakar : La F.I.M. a chargé la F.F.M. d'établir une réglementation internationale pour les marathons et d'assurer la formation de l'encadrement de ces épreuves. MMrs GLAUS et FERMONT suivront en conséquence cette année le Paris-Dakar et lanceront à leur retour le processus de mise en place d'une réglementation.

\* Une école de speakers a été mise en place et les cours seront assurés par un professionnel de la spécialité. Les stages aboutiront à la délivrance d'une licence officielle, dont la détention sera obligatoire pour exercer dans les épreuves confiées par la F.F.M. à un club.

\* Les grands teams français qui participent aux Grands Prix sont prêts à trouver un accord avec la Commission Médicale et d'aider financièrement à la présence d'un kinésithérapeute fédéral sur les épreuves.

## ANNEE 1988

---

### **21 Mars.**

- \* Quelques précisions sont apportées aux procès-verbaux des réunions de commissions.
- \* En courses sur glace, le Comité décide de la suspension immédiate de licence de MMs MASNADA, BLOCQUEL et POIRIER pour démarche intempestive près de la F.I.M. Aucune demande de participation aux épreuves officielles ne sera formulée à leur endroit tout le temps où ils n'auront pas fait preuve de leur valeur sportive.
- \* Engagement d'un chef-comptable aux fins de rembourser plus rapidement les frais de déplacement des bénévoles et les versements aux Ligues. Changement de banque. Une équipe d'audit se voit confier la remise en ordre de la comptabilité générale perturbée par une mise en place laborieuse de l'informatique.
- \* Le Président a obtenu une lettre du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre autorisant le Circuit Paul RICARD à organiser des épreuves motocyclistes. Reste à attendre une modification de la loi BARZACH.
- \* MMs BALESTRE et KERVELLA se sont rencontrés : les organisations auto-moto ne sont plus remises en cause et tous les raids marathons devront être dirigés par des officiels titulaires de la licence F.I.M. pour les motocyclistes. Suite aux nombreux accidents advenus lors de ces épreuves, la M.N.S. est contrainte d'augmenter ses tarifs de 40%.
- \* 17.000 licences Tourisme concluant l'accord avec le club 14 sont à présent délivrées. La centrale d'achats est mise en place.
- \* Au vu de l'augmentation du nombre de pilotes de side-car cross et de leur âge moyen de participation, le Comité donne son accord pour que la Commission envisage de créer en 1989 un Championnat National de side-car cross réservé au moins de 30 ans.
- \* Le contrat liant la S.N.C.F. à la F.F.M. a pu être renouvelé, entaché d'un incident provoqué par Mr de la GAROULLAYE, dès lors suspendu de ses fonctions de speaker du Championnat Open S.N.C.F.
- \* La section Sport-Etudes du Mans fonctionne bien, mais sans subvention du Ministère. Il devient nécessaire de solliciter une participation des familles de l'ordre de 400 frcs par mois pour la rentrée scolaire 88-89.
- \* Jean-Marc DESNUES est élu à la présidence du Comité de Communication.

### **20 Juin.** Dernière réunion du Comité-Directeur avant les prochaines élections fédérales.

- \* Le Président KERVELLA fait savoir que suite à la bataille qu'il a livré concernant les droits de télévision des Grands Prix, c'est finalement la société MOTOMEDIA (regroupant la F.I.M., la R.O.P.A. et l'I.R.T.A.) qui bénéficiera de ces droits, et non pas Mr Bernie ECCLESTONE. Chaque fédération restera libre de traiter avec ses sponsors essentiels.
- \* Suite à deux affaires ressortant des attributions de la C.S.N. et portées en justice (MMs TEBOUL et TISON), le Président donne son accord pour que l'on attache un spécialiste du droit à la future Commission de Discipline et des Règlements.

\* A propos du Moto-Cross, Mr KERVELLA félicite la Commission compétente d'avoir su se montrer ferme dans les affaires qu'elle a eu à traiter et qui ont abouti à des sanctions exemplaires qui ne peuvent que conforter le pouvoir sportif.

\* Un projet de tarifications 89 concernant les droits de calendrier et les forfaits d'épreuves est remis aux membres du Comité. Pour ce qui est de la tarification des licences, stages, séances d'entraînement etc... il convient d'attendre le résultat des discussions actuellement en cours au niveau de la M.N.S. et du G.T.A. Des tarifications spécifiques aux épreuves de notoriété seront établies par la Commission de Moto-Cross et des appellations nouvelles créées.

\* Il est présenté au Comité un tableau des voix recensées en vue de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 12 Septembre, tableau qui fait état de toutes les cotisations payées au titre de l'exercice 1988.

\* L'actuelle Commission de Tourisme devra, à l'avenir, s'ouvrir sur le sport loisir et s'intitulera "Commission de Tourisme, Loisirs et Grandes randonnées".

\* Pour ce dernier Comité-Directeur, le Président KERVELLA tient à dresser un premier bilan de son exercice. Il expose les aspects positifs de son premier mandat : toutes les plus grandes épreuves de la F.I.M. ont été organisées en France. Il constate toutefois que les aspects négatifs sont hélas aussi nombreux, tant au niveau de la gestion de la fédération qu'au niveau du sport lui-même, où les entreprises se masquant derrière un club tampon prennent une part prépondérante dans les organisations.

\* Le Comité donne son accord pour que dans le prochain Comité, le poste de Secrétaire Général soit remplacé par le titre de Délégué Fédéral. Le Secrétaire Général sera une personne appointée.

\* Enfin le Comité suspend immédiatement les licences de huit pilotes dont celles de MMrs BERTIN et PELLETANT impliqués dans le refus de départ de 250 pilotes à Ledenon. Ils seront entendus le 27 Juin devant la Commission de Vitesse.

### **12 Septembre** : Assemblée Générale électorale de la F.F.M.

(Nous n'avons pu disposer du procès-verbal de ladite Assemblée, portant mention des voix exprimées lors de l'élection du nouveau Comité et du Président)

\* Ouvrant la séance, Mr KERVELLA regrette que deux commissions aussi spécifiques que la Technique et le Moto-Ball n'aient pas de président potentiel élu par l'Assemblée Générale, ce qui risque de poser un problème sérieux pour l'avenir.

\* Election du Bureau Central :

Vice-Président	: R. FERMONT
Vice-Président délégué	: R. GLAUS
Délégué fédéral	: A. JULIEN
Trésorier	: J. CHIROUZE

\* Election des Présidents de commissions :

Courses sur route	: J. BOLLE	14 membres
Moto-Cross	: J.P. MOUGIN	17
Enduro	: B. ALLE	11
Médicale	: Dr LEMEUNIER	7
Trial	: J. M. CRUMIERE	11
Rallyes	: J.J. POGGIOLI	7
Cyclomoteurs	: M. DEGRANGE	7
Courses sur piste	: M. NEVEU	7
Tourisme	: R. LIQUIER	9
Règlements et discipline	: D. SINEGRE-DAVID	4

- \* L'A.S. de la F.F.M. est mise en sommeil, en attendant une modification de ses statuts.
- \* Il est prévu de contraindre toutes les Ligues à participer à l'avenir aux épreuves officielles inter-ligues ou aux Coupes des Provinces.
- \* Jean-Michel BAYLE ayant manifesté le désir de courir en 1989 sous licence américaine, cette question sera étudiée à Vichy après réception de diverses informations.
- \* Toutes les commissions qui souhaitent s'associer pour une épreuve ou un cycle d'épreuves avec une société extérieure doivent en faire la demande auprès du Délégué fédéral.
- \* Emotion exprimée par MMs MOUGIN et BOLLE suite à des appréciations émises par Mr KERVELLA sur le super-cross, le Bol d'Or et les Promosport dans une interview accordée à *Moto-Revue*.

### **13 Novembre.**

- \* Diverses questions relevant de la compétence du Comité de gestion sont rappelées, confirmées ou modifiées. Le Trésorier est chargé de soumettre au prochain Comité le montant des dépenses engagées dans deux grandes épreuves à officielles.
- \* La proposition de tarification des licences est adoptée, malgré l'opposition d'un certain nombre de membres du Comité à l'uniformisation des licences nationales.
- \* Il est vraisemblable que les Pouvoirs Publics n'admettront l'accès à la compétition des jeunes qu'à partir de 12 ans, ce qui provoquera la suppression de la catégorie des benjamins.
- \* Il appartient à Mr MOUGIN de se saisir du dossier J.M. BAYLE et de l'étudier conformément au Code F.I.M., aucun élément nouveau n'étant intervenu.

---

### **LA GESTION DU PRESIDENT KERVELLA EST VIVEMENT CONTESTEE DANS UNE LETTRE OUVERTE REDIGEE PAR MESSIEURS J. BOLLE ET J.P. MOUGIN**

---

### **3 Décembre.**

- \* Un long débat s'engage à propos d'une lettre-ouverte adressée par MMs MOUGIN et BOLLE à tous les membres du Comité-Directeur, mettant en cause l'attitude et la gestion du Président KERVELLA. Il en sortira que les commissaires aux comptes devront fournir des explications sur plusieurs points de gestion contestés et sur divers dossiers. Ces rapports devront être présentés au Comité le 22 Janvier 1989, puis à une assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 11 Février.

- \* La Commission de Moto-cross décide finalement de donner satisfaction à la requête de J.M. BAYLE. Compte-tenu toutefois du préjudice causé au Moto-cross français, une indemnité devra être négociée avec l'intéressé.
- \* Le Comité décide de passer accord avec la M.N.S. qui s'est proposé de garantir les polices responsabilité civile des organisateurs.
- \* Confirmation pour 1989 de la désignation de J.L. FOUCHET en tant que conseiller technique de la Commission de Moto-cross pour certaines organisations.
- \* J.P. MOULIN et J. BOLLE proposent de créer au sein de la F.F.M. un département spécialisé dans la recherche de sponsors.

### **19 Décembre.**

\* Mr DAUTAIS, Commissaire aux comptes de la Fiduciaire de France s'est livré à une étude approfondie en vue d'apporter une réponse aux paragraphes de la lettre ouverte citée plus haut, se rattachant à la comptabilité 1988. Vu le coût de cette opération, il appartiendra au Comité de décider s'il convient de poursuivre les investigations sur les exercices 86 et 87. C'est ainsi que toutes les dépenses engagées par le Président en 1988 ont fait l'objet d'un examen approfondi, que ce soit au titre de la gestion de la F.F.M., de ses déplacements personnels, des licenciements, des embauches, de la couverture d'épreuves, de *France-Moto* etc..

Il en résulte que la situation de trésorerie déficitaire actuelle s'explique :

- 1° Par le fait que nous ayons organisé en 87 et 88 des manifestations internationales importantes et coûteuses,
- 2° Par le coût de *France-Moto*,
- 3° Par les dus des clubs et des Ligues sur les exercices 86 et 87 qui n'ont jamais fait l'objet de relances,
- 4° Par le retard de la perception des subventions ministérielles,
- 5° Par le coût de l'intervention exceptionnelle de la Fiduciaire de France pour remonter une comptabilité totalement inexistante.

\* Après cet exposé, le Président KERVELLA intervient pour reconnaître qu'il a commis l'imprudence de faire confiance et admet que si en Novembre 1987 il avait connu de façon précise la situation de la trésorerie, il n'aurait jamais proposé d'investir dans *France-Moto*.

\* Mr MOUGIN tient alors à rappeler que le 3 Décembre dernier, le Comité s'était prononcé sur deux points : l'attitude du Président lors de certaines manifestations et sa gestion. Il demande en conséquence que soient poursuivies les investigations sur 86 et 87.

Le Comité donne son accord à Mr DAUTAIS pour qu'il poursuive lui-même son travail, sans faire appel à une société extérieure à la Fiduciaire de France et que ses conclusions soient communiquées au Comité-Directeur si possible à la date du 11 Février.

\* Il est donné instruction au Comité de gestion de veiller à ce qu'en aucun cas le coût de *France-Moto* ne dépasse pas 400.000 frcs TTC par numéro. Un cahier des charges clair devra être établi.

\* Après divers échanges portant sur les conditions financières relatives au départ de J.M. BAYLE, ce dernier pilote est autorisé à courir sous licence américaine.

\* Le Comité accepte enfin la présence de certaines sociétés commerciales au sein du Super-Cross et du Super-Motard, sous réserve que lesdites sociétés ristournent un pourcentage du sponsoring obtenu aux clubs organisateurs.

## ANNEE 1989

---

### **18 Février.**

Le Président KERVELLA souligne que depuis les dernières élections des faits marquants ont posé aux nouveaux élus des problèmes liés à une situation antérieure au mandat qui débute. Il est au premier chef inquiet d'une situation qu'il a découverte en Mars 88 et qui l'a obligé à faire intervenir immédiatement la Fiduciaire de France pour tenter de clarifier les années 86 et 87, afin de présenter une situation conforme à la réalité.

\* Du rapport établi par Mr DAUTAIS sur ces deux années il résulte que les comptes du Congrès F.I.M. voire ceux entre la F.F.M. et diverses sociétés n'appellent aucune remarque du Comité-Directeur. De nombreuses anomalies ont par contre été relevées quant au fonctionnement de la caisse lors du contrôle effectué par la Fiduciaire de France, que de nombreux chèques ont été émis, signés, et non envoyés sans qu'un suivi précis de ceux-ci n'ait été mis en place, qu'il a été retrouvé de l'argent liquide dans des enveloppes dont l'origine est inconnue.

\* Il conviendra de régulariser la situation avec divers organismes, notamment la Fédération Française de Natation avec laquelle plusieurs tractations ont été effectuées, de communiquer à l'Administration plusieurs déclarations de T.V.A. jamais envoyées alors que le double avait été communiqué à la Fiduciaire de France etc...

\* Le Délégué auprès du Ministère de tutelle se déclare attristé par ces déficiences de gestion et les errements commis. Mais le passé est le passé et il est impératif que ces irrégularités ne se renouvellent pas pour qu'à l'avenir la F.F.M. fonctionne conformément à ses statuts et que rien ne ralentisse l'avancement des actions du Ministère.

\* Mr MOUGIN estime que la gestion de la Fédération a été catastrophique, que la responsabilité en incombe au Président et que tous les élus ont été écartés des problèmes. Il demande expressément le départ du Président. Ce à quoi Mr KERVELLA rétorque qu'il ne démissionnera pas, avançant qu'il n'est responsable que d'avoir été abusé.

\* Les procès-verbaux des réunions de Comité des 3 et 19 Décembre font l'objet de quelques remarques, la plus importante étant celle de Mr ALLE qui conteste le bilan des I.S.D.E. laissant apparaître un déficit d'environ 800.000 frcs.

\* Mr GLAUS donne communication des points essentiels débattus lors des deux derniers Comités de gestion. Divers budgets de fonctionnement ont été définis. L'avenir de la Section sport-études du Mans paraît compromis, les Pouvoirs publics ne lui ayant accordé aucune reconnaissance officielle.

\* Une discussion s'engage entre le responsable du service juridique du Ministère et Mr MOUGIN, qui l'entretient de sa proposition de convocation d'une Assemblée Générale ayant pour ordre du jour la révocation du Président, en raison de la gestion de la F.F.M et de son attitude indigne en public.

\* En conclusion d'un long échange, Mr SINEGRE-DAVID précise que l'Assemblée Générale de la Fédération est l'organisme souverain et que sa position sur l'affaire ne peut se concevoir que par un changement des statuts et la révocation du Président.

\* *France Moto.* Après avoir pris contact avec de nombreux groupes de presse, il s'avère que nul n'est intéressé par la reprise du journal fédéral. La vente en kiosque est supprimée et une campagne d'abonnements sera lancée. Le départ du Rédacteur en Chef entraîne une restructuration du service. Les pages consacrées à la "Vie des Ligues" seront assurées par les Présidents avec le concours de quelques pigistes.

\* Mr JULIEN est chargé de prendre en mains une réunion avec les Présidents de Ligue concernés par le problème U.F.O.L.E.P. et d'établir un cahier de doléances sur les relations avec cette fédération affinitaire et de le présenter au Ministère.

## **26 juin.**

\* Longue discussion à propos de l'organisation des stages d'aptitude au brevet fédéral éducatif et des conditions de participation des intéressés. Le problème de la délivrance des licences éducatives et des carnets médico-sportifs sera repris par la Commission spécialisée lors du Congrès de Vichy.

\* Arrivée de Mr REMY (représentant Mr GRAILLOT, Directeur des Sports) accompagné de Mr ARDOIN, préposé comme médiateur dans le différend opposant le Président et certains membres du Comité-Directeur. La mission de ce dernier a abouti à la rédaction d'un protocole signé uniquement par Mr KERVELLA, l'autre partie s'étant abstenue. Pour le moment, il convient de s'en tenir à la Loi et aux statuts qui maintiennent Mr KERVELLA à la Présidence.

\* D'un échange à propos des relations F.F.M. -U.F.O.L.E.P. il résulte que seules les fédérations délégataires ont le droit de délivrer un titre de champion national dans la discipline, mais que l'U.F.O.L.E.P. est habilitée à nommer des champions régionaux. Le Comité donne son accord au Président pour signer une convention entre les deux fédérations.

\* Des divergences opposent les membres de la Commission de Tourisme à leur Président Mr LIQUIER. Compte-tenu que le Tourisme, sous sa forme actuelle, est en perdition, et que le différend se situe au niveau humain beaucoup plus que sur le fond, le Président estime qu'il convient de chercher une solution pour travailler ensemble avant de prendre des mesures.

\* Dans la perspective d'intégrer le Trial aux prochains jeux méditerranéens, le Directeur du Comité National Olympique Français précise qu'il appartient au Président de la F.I.M. de faire la demande pour l'insertion d'une discipline motocycliste dans un programme olympique.

\* Le Syndicat National des Agents d'Assurances s'est ému de l'obligation faite par la F.F.M. d'obliger ses clubs à souscrire leur police d'assurance responsabilité civile près de la M.N.S. Il est convenu de ne pas refuser le visa pour une épreuve accompagnée d'un contrat émis par une quelconque compagnie d'assurances comportant toutes les garanties nécessaires.

\* Le Trésorier rapporte au Comité la situation de trésorerie : l'avoir disponible se situerait actuellement à environ dix millions de francs. Les comptes exacts seront adressés à chaque membre du Comité-Directeur au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale.

\* Lecture est donnée d'une lettre de Mr MONCHANY entretenant le Comité de l'attitude hostile à son endroit du Secrétaire Général (Mr PEYRONNET), s'autorisant certaines initiatives près des Préfectures et des Directions départementales des Sports, accusant notamment la Ligue de Guyenne de dissidence.

\* Le déficit de *France-Moto* tourne autour de un million de francs annuels. Il est procédé périodiquement à des appels d'offre en vue de diminuer le coût de la publication mais rien de positif n'a été reçu jusqu'à présent.

\* Les interventions de la Fiduciaire de France depuis Mars 1988 s'élèvent à un total de 811.247 frcs

\* Aucune demande d'inscription au calendrier 90 ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée des droits correspondants. Les clubs qui n'auront pas acquitté leurs dettes sur les exercices précédents ne pourront obtenir de licences en 1990. Aucune épreuve de Championnat ne sera accordée aux clubs n'ayant pas effectué le remboursement des frais (délégués, chronométrage, technique) avancés par la F.F.M.

\* MMs BOLLE et MOUGIN qui n'ont pas signé le protocole de médiation effectué par Mr ARDOIN acceptent avec le Comité qu'elle se poursuive jusqu'à l'Assemblée Générale de Vichy.

\* Augmentation des droits et forfaits de certaines épreuves. Il est prévu une augmentation moyenne de 5% sur les licences.

\* Sur le principe, le Comité estime qu'un réseau de télécopieurs entre les Ligues et la Fédération apporterait une solution à de nombreux problèmes administratifs.

## **2 Septembre.**

\* Adoption du procès-verbal du 26 Juin après de nombreuses mises au point.

\* Quelques procès-verbaux de réunions de commission font l'objet de remarques. En Vitesse, l'absence ou l'insuffisance de Commissaires techniques est regrettée, de même que la suppression de la catégorie 500cc en Championnat Open qui provoque une levée de boucliers.

En Enduro, c'est le problème des nuisances sonores qui est évoqué et il est souhaité que l'on aboutisse à une approche sérieuse du problème.

En Moto-cross, Mr MOUGIN fait part des difficultés qu'il a rencontrées pour composer l'équipe de France au Moto-cross des Nations

\* Une réunion décidée par le Comité-Directeur s'est tenue au sujet du Tourisme, à la suite du différend qui oppose le Président LIQUIER et les membres de sa Commission et ce dans un but de conciliation. L'échec est pratiquement total au niveau de la discipline : les championnats ont réuni très peu de participants et seules 50 licences Tourisme ont été vendues... Le Comité devra donc prendre une décision. Une fort longue discussion s'engage alors, à l'issue de laquelle Mr MOUGIN propose une solution de synthèse en quatre points : dissolution de la commission actuelle, création d'un comité de crise chargé de questionner les pratiquants sur leurs besoins exacts, définition d'une politique fédérale d'évolution du Tourisme, éventuellement recréation d'une nouvelle commission. Le Comité prononce la dissolution de la Commission de Tourisme et adopte la création du Comité ci-dessus mentionné.

\* Le Trésorier ayant exposé la situation de trésorerie à fin Août, Mr MOUGIN intervient et estime que si on fait un examen sérieux des chiffres, la trésorerie actuelle se monterait à trois millions de francs, alors que la F.F.M. aura à payer d'ici à la fin de l'année environ cinq millions de francs. Appréciation contestée par le Président et le Trésorier.

## 14 Octobre.

\* Séance exceptionnelle. Le Secrétaire général a reçu une lettre recommandée concernant une demande de dissolution du Comité Directeur à soumettre à l'Assemblée Générale ordinaire du 12 Novembre à Vichy. Cette demande était présentée conformément aux statuts par un tiers des membres représentant un tiers des voix de l'Assemblée Générale. Certains motifs ont déjà explicité la raison d'être de la réunion de ce jour. Il en reste un : il est reproché la mauvaise gestion 88. Mr MOUGIN souligne que si l'Assemblée Générale de l'année en question avait disposé d'un rapport complet, si les contrôleurs aux comptes avaient pu s'exprimer, les comptes 87 n'auraient pas été approuvés en l'état.

\* La question se pose donc de savoir si l'on doit tenir le Congrès avant une assemblée générale risquant de ne pas entériner les décisions prises par les précédentes instances. Le Comité décide de maintenir le Congrès aux dates des 10 et 11 Novembre et le Président confirme que les comptes 88 seront envoyés aux membres de l'assemblée quinze jours avant le déroulement de celle-ci.

\* Suite à un accident grave survenu lors de la ronde de Fort-Mahon, le Directeur de course, l'organisateur, les deux médecins de la manifestation se sont vus condamnés à plusieurs mois de prison avec sursis et à de fortes amendes, assorties de dommages et intérêts. La Fédération a décidé de faire appel.

\* Plusieurs clubs ont alerté la F.F.M. sur l'incidence que ne manquera pas d'avoir dans l'avenir l'augmentation des forces de l'ordre dans des proportions financières pouvant aller jusqu'à onze fois le coût des années antérieures. Ce serait l'un des volets d'application des nouvelles contraintes budgétaires du Ministère de la Défense.

\* A propos de "l'exploit" réalisé par un motard sur le périphérique parisien, le Comité-Directeur adopte une position ferme sur cette émission télévisée et décide de publier un communiqué à l'A.F.P. et au Ministère condamnant un tel acte d'irresponsabilité.

\* La M.N.S. a sponsorisé un clip vidéo destiné aux stages préparant au certificat d'aptitude.

\* Le problème de Fort-Mahon étant réinvoqué en fin de séance, le Délégué auprès du Ministère de tutelle assure le Comité que les services de la Jeunesse et des Sports étudieront les décisions susceptibles d'être avancées pour que le statut des bénévoles dans les épreuves sportives soit protégé, lorsqu'une déficience incombe à l'organisateur souvent intéressé, financièrement parlant.

## 12 Novembre.

### \* Réunion du Comité tenue à la demande de l'Assemblée Générale.

En raison de la gestion déplorable de 86, 87 et 88, la situation de la trésorerie est préoccupante et il conviendra sans doute de devoir faire appel à de l'argent frais venant de l'extérieur.

\* Mr ALLE intervient estimant que le Comité de Gestion n'a pas assumé le mandat qui lui avait été confié. Il n'a pas pris la précaution de dresser un état des lieux au moment de son entrée en fonction. Il n'a pas alerté le Comité sur la situation. En conséquence il demande au Comité-Directeur de se prononcer sur le retrait du mandat confié aux membres du Comité de Gestion.

\* Un débat s'instaure d'où il ressort que ledit Comité n'est pas jugé sur sa gestion, mais sur le fait qu'il ait cautionné l'action du Président KERVELLA. Le vote pour le retrait de mandat des membres du Comité de Gestion donne les résultats suivants :

33 votants - 20 oui - 13 non

---

## HERVE KERVELLA EST DEMIS DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT DE LA F.F.M.

---

### JEAN-PIERRE MOUGIN EST ELU PRESIDENT

---

\* Il est alors décidé de proposer un nouveau Président à l'approbation de l'Assemblée Générale. Mr MOUGIN est seul candidat. Sur 33 suffrages exprimés, il obtient :

23 oui - 5 non - 4 bulletins blancs - 1 nul

Le Comité décide alors d'accepter les orientations exposées la veille par les Présidents de Commissions et décide de reconstituer un nouveau Comité de Gestion, tout au moins de façon provisoire. Sont élus :

Vice-Président	: Mr PRADEAU
Vice-Président délégué	: Mr DOUMECQ-LACOSTE
Trésorier	: Mr DORLET
Délégué fédéral	: Mr MONCHANY

\* La présidence de la Commission de Moto-cross devenant vacante après l'élection de Mr MOUGIN à la tête de la F.F.M., Mr BROALLIER est élu à ce poste.

Mr MOUGIN souhaite que les comptes 89 soient établis le plus rapidement possible pour pouvoir les présenter dès début Mars à l'Assemblée Générale ordinaire, qui sera suivie d'une Assemblée Générale extraordinaire pour compléter le Comité-Directeur et apporter certaines modifications statutaires. Un Comité-Directeur est fixé au 9 Décembre.

\* Le Président demande aux Présidents de Commission de fournir leur budget 90 pour cette date, en précisant qu'en raison de la situation financière, il devra être établi sur la base de 50% du budget 89 pour les opérations indispensables.

#### 9 Décembre.

\* Le président présente au Comité son rapport sur son activité depuis son élection à la Présidence de la F.F.M. et sur ses objectifs à court terme.

\* Avec le Comité de Gestion, il a examiné le fonctionnement interne des services administratifs qui devra s'améliorer.

\* S'il ne paraît pas possible de supprimer *France-Moto*, il conviendra de trouver des recettes publicitaires et de réduire le coût de fabrication. Une décision devra être prise pour l'avenir du journal en 91.

\* Un des objectifs essentiels de Mr MOUGIN est de prendre rapidement des mesures pour améliorer la communication vers l'extérieur. Un spécialiste devra être recherché à cet effet, même si une mise de fonds est indispensable au départ.

\* La situation financière est très préoccupante. C'est sur les rentrées de l'exercice 90 que nous devons passer le cap. Il nous a fallu négocier avec la M.N.S. un report des échéances fin 89 sur 90.

\* Les grandes lignes budgétaires 90 seront définies de concert avec le Président du C.N.O.S.F. et la Direction des Sports.

\* Un rapprochement est advenu entre la F.F.M. et la F.F.M.C. qui peut laisser présager d'actions utiles en commun.

\* Il a été demandé à Mr ARDOIN de devenir conseiller du Président sur certains dossiers en fonction de ses relations intéressantes à un très haut-niveau.

\* Mr MOUGIN conclut son exposé en déclarant que désormais tout devra se faire dans la transparence la plus complète.

Quelques remarques sont formulées à propos de l'approbation des procès-verbaux des réunions de Vichy.

- a) Quant au Super cross, il conviendra que les organisateurs convoquent en temps utile un pilote apte à délivrer un certificat de conformité, le visa définitif ne pouvant être accordé qu'à l'issue de l'homologation du terrain.
- b) En Vitesse (et dans les autres disciplines) les droits de réclamation, d'appel, de démontage etc... sont sensiblement augmentés. Il est prévu de constituer une Equipe de France en Championnat d'Europe. La Commission désignera l'un de ses membres en remplacement du Secrétaire général, au sein de la Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse.
- c) Enduro. Démission de Mr SABATIER de sa fonction de manager des Equipes de France aux I.S.D.E. La nouvelle définition des normes sonores étant pratiquement inapplicable sous de brefs délais, Mr ALLE explique qu'elle se situe pourtant dans le sens voulu par les pouvoirs publics et qu'un plan de réduction du bruit sur trois ans paraît raisonnable. Accord est donné à la Commission d'Enduro pour prendre en charge les raids-marathons, mais sous les directives de Mr DOUMECQ. Suite à une discussion sur la compétence requise à l'étage des pilotes pour participer à ces épreuves, il est décidé de ne pas appliquer de mesures restrictives de licence pour 90. Il conviendra, par contre de préparer 91 en organisant des épreuves de sélection, sous couvert de la F.F.M.
- d) Technique. Le problème est soulevé de la définition des responsabilités entre la Commission Technique et les commissions sportives, entre lesquelles un consensus doit obligatoirement exister. Le Comité donne son accord pour que soit étudiée la possibilité de désigner le même commissaire technique tout au long des championnats, dans chaque discipline, tout en veillant au coût occasionné par certains clubs.
- e) Cyclos. La Commission a modifié profondément la réglementation technique des cyclos afin de mettre un frein à une véritable course à l'armement. Mr DESNUES approuve ces décisions, prises toutefois sous un délai trop court, et qui ont provoqué la contestation des constructeurs. Le Président et le Comité se montrent d'accord pour approuver les travaux de la Commission des cyclos.

\* Le Trésorier, Mr DORLET, présente au Comité une situation financière qu'il qualifie de dramatique :

Etat au jour de la réunion	733.164	frcs
Rentrées prévisionnelles au 31/12	810.000	frcs
Total prévisionnel à fin 89	1.503.164	frcs

pour un total minimum de dépenses de l'ordre de 1.985.856 sans compter le report d'échéance de 600.000 frcs dû à la M.N.S. pour les deux derniers mois de l'année.

Les différents postes de dépenses sont alors examinés successivement, leur accroissement étant essentiellement dû aux frais de déplacement, à *France-Moto*, au coût des licenciements et à la mise en place de l'informatique. Des économies sont donc envisagées à tous les étages.

\* Les budgets des commissions pour 90 sont ensuite définis. Le Comité s'interroge sur l'éventualité de recourir au sponsoring pour pouvoir participer à des épreuves de prestige, tels le M.C. des Nations ou les I.S.D.E. Chaque Président de commission devra monter un dossier pour toute opération médiatique importante, afin que la F.F.M. puisse évoquer ce problème avec le Ministère et trouver des ressources extérieures.

\* Le plan informatique monté sur l'initiative de Mr MOUGIN, avant qu'il ne soit élu Président, se met en place et devient de plus en plus opérationnel.

\* Il reste huit ou neuf dossiers juridiques en instance de jugement, à propos desquels il a été demandé à un avocat extérieur de plaider.

\* Les avis restent partagés en ce qui concerne la reconstitution de la Commission de Tourisme. Le questionnaire destiné à connaître les aspirations des touristes sera diffusé au cours de la saison 90. Ce sondage sera ensuite exploité en vue de bâtir l'exploitation de cette discipline particulière.

\* Mr MOUGIN a repoussé la date de dépôt du budget 90 auprès du Ministère en raison d'un certain nombre de points à revoir et une nouvelle définition des actions prioritaires à mener en 1990. Il faudra, à son sens, reconstruire un document basé sur les trois grands axes suivants : Haut-niveau - Sport de masse - Communication, en priorité sur plusieurs autres actions sportives, éducatives, technologiques etc..

\* Afin d'apporter une solution aux pilotes motocyclistes non assurés sociaux, la M.N.S. a étudié pour eux un contrat spécial d'assistance comportant deux options. La couverture en responsabilité civile des journées de stage est actuellement à l'étude.

## ANNEE 1990

---

**10 Février.** Il fallait qu'avant l'Assemblée Générale du 17 Mars, le Comité-Directeur ait approuvé le budget prévisionnel 90 et émis un avis favorable aux modifications des statuts et du Règlement intérieur qui seront soumises à l'approbation de ladite assemblée.

\* Trois interventions ont par ailleurs été prévues : celle de Mr DEVILLERS qui fera le point de la mise en place de l'informatique fédéral, celle de Maître GAILLET, avocat, qui traitera rapidement des dossiers juridiques en cours, enfin celle du futur responsable de la communication qui viendra présenter son programme.

\* Depuis le dernier Comité, il a fallu solutionner de façon difficile quelques problèmes de trésorerie et nous avons connu des moments épineux au sujet de l'homologation du circuit de Magny-Cours, en raison des connotations politiques qui entourent ce dossier.

Par contre, le Président a pu rencontrer de très nombreuses personnalités du Ministère, dont le Ministre lui-même. La subvention qui nous a été attribuée s'avère supérieure à celle de l'an passé, mais nous devons établir un plan de redressement pour les trois années à venir.

Bons contacts encore avec le C.N.O.S.F. et le Président de l'U.F.O.L.E.P. avec lequel tous les problèmes liés à la collaboration de nos fédérations respectives ont été abordés.

Satisfaction encore avec l'obtention de 19 Brevets d'Etat du 1<sup>er</sup> degré, délivrés à l'issue d'une première session au C.R.E.P.S. d'Aix-en-Provence. Reste à améliorer le fonctionnement du service intérieur de la F.F.M.

\* Il est pris acte de la démission du Comité de Mr POGGIOLI, par ailleurs Président de la Commission des Rallyes. Mr LALA, Vice-Président assurera l'intérim. Mr DOMERGUE est élu à la Commission d'Enduro, en remplacement de Mr MARTINEZ, démissionnaire.

\* Le Président explicite les propositions de modification des statuts et du règlement intérieur étudiées en Bureau Central, lesquelles seront présentées le 17 Mars à l'Assemblée Générale.

\* Mm TIMOSSI est élu membre de la C.C.R. en remplacement de Mr PAOLI, également démissionnaire. Il est décidé, pour des raisons financières, de réduire la représentation fédérale sur les Promosport.

\* Mr BROALLIER, nouveau Président du Moto-cross, estime indispensable qu'en matière de Supercross les mêmes exigences techniques et sportives soient imposées aux organisations de l'U.F.O.L.E.P. et d'en prévoir l'étude lors de la première réunion mixte Fédérations-Ministère.

\* Le circuit de Magny-Cours ne pouvant être homologué "moto" pour 1990, le Comité établit le programme des épreuves classiques F.I.M pour les trois années à venir.

\* Le Président traite de la situation financière absolument dramatique (chèques refusés etc...) et annonce que la Fédération va quitter le C.I.O. pour retravailler avec le Crédit du Nord qui propose des conditions extrêmement favorables. S'il s'avère que des recettes nouvelles seront difficiles à réaliser dès cette année, il faut absolument réduire la masse salariale et le Coût de *France-Moto* dont le déficit se situe à 1.500.000 frcs par an. Il espère pouvoir présenter une situation financière acceptable en fin 92. Mr MOUGIN est suivi en ce sens par le Délégué de tutelle qui signale que le Président a été élu à Vichy sur les bases d'un plan de redressement.

\* Le Trésorier traite du budget prévisionnel 90 comportant la suppression de certaines charges (salaires et déplacements) et fixe quelques objectifs de recettes publicitaires. Il suppose que la Section sport-études du Mans sera prise en charge par le Ministère.

\* Maître GAILLET, avocat, rend compte du suivi des différentes affaires juridiques en cours : certaines renvoyées, d'autres négociées ou encore en instruction.

\* Le comportement de l'ancien Président après son départ et la découverte de documents attestant que Mr KERVILLA est bien à l'origine de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la F.F.M., le Comité décide par vote de constituer un dossier le concernant.

\* Mr MOUGIN se rendra en Corse après l'élection du nouveau Comité-Directeur de cette Ligue, afin de réexaminer certains avantages qui lui avaient été consentis par son prédécesseur, identiques à ceux délivrés aux DOM-TOM.

\* C'est Marc FONTAN qui a été retenu comme responsable du Service de communication. Son programme d'action et son approche de la Fédération répondent exactement à ce que le Président attend de lui.

\* Mr DEVILLERS, responsable de l'informatique, fait savoir qu'il a réalisé les applications des logiciels calendrier et licences avec une séparation bien distinctes des tâches internes : le Sportif et la comptabilité. Son objectif est de supprimer toutes tâches manuelles et d'en arriver à une imputation comptable directe par ordinateur, ce qui suppose une discipline accrue dans l'établissement des bordereaux par les Ligues.

\* La Ligue de l'Orléanais devient Ligue du Centre, la Guyenne ligue d'Aquitaine. Le Lyonnais et le Dauphiné devraient fusionner en une seule Ligue Rhône-Alpes. Quant à la Provence, se repose la question du découpage Provence-Côte d'Azur.

## **17 Mars.**

Le Président ouvre la séance en adressant ses félicitations aux nouveaux membres du Comité qui viennent d'être élus en Assemblée Générale.

\* Retrait de Mr DORLET des fonctions de Trésorier qui n'avait accepté ce poste qu'à titre temporaire. Il accepte toutefois d'assister Mr DEVILLERS qui vient d'être élu à l'unanimité au poste qu'occupait précédemment Mr DORLET.

\* Mr MARTINETTI, nouvellement élu au Comité au titre de la Ligue de Corse, se voit porté à la présidence de la Commission des Rallyes.

\* Aucun candidat ne se présentant à la présidence de la Commission d'Enduro laissée vacante par Mr ALLE, Mr HECKER est élu Président par intérim.

\* Marc FONTAN fait le point de son activité depuis un mois qu'il assure le Service de la Communication. Il s'est attaqué essentiellement à *France-Moto* en faisant légèrement accroître les insertions publicitaires et le nombre des abonnés. Une prise de contact a été effectuée avec tous les clubs et les fichiers ont été remis à jour afin de renouer des relations avec la presse spécialisée, la grande presse et les sociétés d'organisation privées. Une conférence de presse est prévue aux fins de définir les nouvelles orientations de la Fédération et une cassette explicitant son fonctionnement sortira courant Mars.

\* Le Président doit rencontrer sous un proche avenir les responsables du Ministère affectés au Fonds National pour le développement du sport. Afin de définir l'ordre de priorité des dossiers sollicitant une aide à ce titre, des critères ont été définis pour chaque discipline.

\* Une action de formation a été programmée dans le contrat d'objectifs 90. Mr MONCHANY chargé de ce dossier profitera d'une manifestation en Martinique pour mettre des structures en place. Une restructuration complète des DOM-TOM est souhaitée en vue de déposer un projet de demande de subvention auprès du ministère concerné.

- MMs BOLLE et DEVILLERS prendront prochainement contact avec l'Association du Corps arbitral multisports, dont l'action peut être utile à la F.F.M. pour tout ce qui touche aux officiels, au Moto-Ball. Une adhésion à cet organisme ne pourrait que provoquer le soutien du Ministère.

\* L'accession au Brevet d'Etat option motocyclisme est conditionnée à la base par la détention du Brevet fédéral 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré. Or il s'avère que des personnes étrangères à la F.F.M. mais appartenant au corps de l'Etat (C.R.S., Gendarmes, Educateurs) pourraient au niveau de la formation encadrer des jeunes motocyclistes. Le Président souhaite en conséquence qu'un débat soit ouvert à ce sujet pour voir ce qui peut être étudié dans ce cadre.

\* Enfin Mr JULIEN tire la sonnette d'alarme en considérant le nombre de Certificats d'Aptitude au Sport Motocycliste délivrés pour le compte de la F.F.M., face à celui de l'U.F.O.L.E.P. Il estime que la seule solution est de revenir à l'interdiction de la double appartenance.

---

## INTERDICTION DU SPONSORING TABAC ET ALCOOL (LOI EVIN)

---

### 25 Juin.

\* Le Président fait état de l'évolution de nombreux dossiers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la F.F.M.

\* Le Ministre des Sports a demandé de quantifier le manque à gagner à la F.F.M. compte tenu de la suppression du sponsoring tabac (100 millions de FF) mais craint qu'un budget ne puisse être trouvé.

\* Une réunion est prévue avec la Chambre Syndicale des Importateurs et la presse afin d'étudier des amendements au projet de loi sur la moto verte. Il faudra attendre la session d'Octobre pour connaître l'issue définitive du dossier.

\* Mr BOUVRON est chargé de se pencher sur telle action de l'U.R.S.S.A.F. qui assimile les primes versées aux pilotes à des salaires et demande à un club d'acquitter les charges correspondantes.

\* Un gros travail s'est amorcé avec nos différents partenaires lors de la conférence de presse du 5 Avril. Cependant les diverses recherches de sponsors n'ont pas encore porté leurs fruits.

\* La F.F.M. est la seule fédération à faire une vidéo mensuelle de son sport. Le chiffre de vente de 1000 cassettes par mois est désormais atteint.

- Le Président fait connaître les raisons qui l'ont conduit à licencier Mr PEYRONNET et à le remplacer par Mr Michel MAZERAN, tout particulièrement spécialisé dans le sport. "Son profil semble correspondre parfaitement à celui d'un directeur de fédération".

\* La situation de trésorerie fait ressortir de Janvier à Juin, une relative amélioration par rapport à 89. Au niveau des paiements le solde M.N.S. a été réglé. Les charges de personnel ainsi que les fournisseurs sont à jour. L'objectif est de réduire le déficit fédéral et d'augmenter les recettes, car on ne peut pas actuellement faire face à des dépenses exceptionnelles

\* Mr MOUGIN souhaite une extension des actions de la Commission du Sport Educatif à la formation des dirigeants (Dirigeants de clubs et officiels) dont les responsabilités sont de plus en plus lourdes. La Commission deviendrait en conséquence Commission du Sport Educatif et formation de cadres.

\* En Vitesse, Mr BOLLE, suite à la suppression de la catégorie 350 Promosport, annonce la création d'une catégorie 400 4 temps en 1991. En 92, suite à la suppression des 500, une nouvelle catégorie 600cc. 4 temps verra le jour en Championnat Open avec un règlement identique à celui des Supersport F.I.M. A la suite des récents accidents survenus en Yougoslavie en particulier, Mr MOUGIN insiste pour que les commissions suivent de très près la sécurité sur nos circuits de Grands Prix, car nous n'avons pas droit à l'erreur.

\* Le Président informe les membres du Comité qu'un dossier regroupant plusieurs contrats avec des partenaires extérieurs est à leur disposition à la F.F.M. Il s'agit de SEKOIA et JLFO, AVP, enfin TWIM CAM dirigée par Patrick PLISSON qui se fait fort de dépasser le chiffre minimum mensuel de publicité antérieurement imposé à un membre du personnel, pour ce qui est de *France-Moto*.

\* Le Comité UFOLEP de la F.F.M. s'est réuni le 21 Mai dernier. Un excellent travail a été fait et des propositions concrètes sont ressorties de ce groupe de réflexion. Mr MOUGIN a ensuite reçu le Président UFOLEP qui lui a confirmé son souci de respecter la réglementation. Malheureusement un incident grave est advenu en Ligue de Lorraine et les décisions prises par le Directeur de la Commission mixte sont allées en faveur de l'UFOLEP. Mr MOUGIN considère cette affaire comme

extrêmement grave et s'engage à ne pas en rester là. Il est finalement décidé d'organiser en Septembre une réunion spéciale avec la collaboration des Présidents de Ligues, afin de préparer au mieux la première réunion mixte nationale F.F.M. – UFOLEP-Ministère, et mettre l'UFOLEP devant ses responsabilités.

\* Une table ronde sur l'avenir du Tourisme s'est réunie au Mans et de bonnes propositions en sont ressorties. Le Comité considère favorablement la reconstitution d'une nouvelle commission à partir de candidatures susceptibles d'être entérinées par le Comité début Septembre. Elle aura charge d'élire son Président qui siègera au Comité-Directeur en tant qu'auditeur.

\* Une évolution des tarifications à deux vitesses va être proposée, soit une augmentation générale d'environ 4% pour la majorité des épreuves et une augmentation plus conséquente pour les épreuves de prestige. Le Président demande de considérer ces augmentations comme une aide exceptionnelle et prend l'engagement de stabiliser les tarifications sur deux ou trois ans si les résultats nous permettent de rétablir notre équilibre.

\* Discussion sur la participation de la France aux I.S.D.E. et au M.C. des Nations. Les recherches de partenaires n'ont guère abouti et un seul maigre budget s'annonce disponible. Les membres du Comité estiment qu'il n'est pas possible de ne pas avoir d'Equipe de France sur ces épreuves, car la France se doit d'avoir une certaine représentativité, d'autant que Jean-Pierre MOUGIN est candidat à la Vice-présidence F.I.M. Une équipe sera donc engagée aux I.S.D.E. et au M.C. des Nations, tout en sachant que le maximum sera fait pour réduire les dépenses.

\* Un très gros effort a été entrepris à l'étage national afin de mobiliser les parlementaires et les inciter à faire disparaître le risque lié au nouveau projet de loi concernant la moto verte.

\* Profession Sport. L'idée est de créer une filière d'emplois sportifs. Cette opération est également destinée à améliorer les qualifications et va vers une structuration de l'emploi sportif, débouchant sur une convention collective qui aura sa place dans la société au même titre qu'une autre. Elle est un des avantages à présenter à nos éducateurs fédéraux.

\* DOM-TOM. De la mission officielle de MMrs MONCHANY et THERY aux Antilles et en Guyane, il ressort que les structures sont différentes pour l'un et l'autre de ces départements, et que personne n'est titulaire d'une licence officielle quelconque. Il est essentiel d'envoyer une mission pour instruire les intéressés et leur faire passer des licences.

Il semblerait d'ailleurs qu'un manque de liaison entre la F.F.M. et les DOM-TOM soit à l'origine de ces lacunes. A la suite de cet exposé, le Comité-Directeur décide d'envoyer une équipe missionnée pendant une semaine pour faire passer les diplômes d'éducateur et des cadres sportifs, d'accorder une dénomination pour ces groupements sportifs d'outre-mer à l'image des autres fédérations sportives, de procéder à l'envoi de toute documentation utile. Un dossier bien étayé sera établi à l'intention des ministères de la Jeunesse et des sports et des DOM-TOM en vue d'obtenir une subvention supérieure à celle déjà accordée.

## **10 Septembre.**

\* Présentation de Mr MAZERAN, nouveau Directeur.

\* Bonnes nouvelles sur le plan sportif : Alain MICHEL vient enfin de remporter le titre mondial en side-car Vitesse, la France s'est classée 1<sup>ère</sup> au Trial des Nations et connu de brillants résultats aux I.S.D.E. avec une 3<sup>ème</sup> place en International et une autre 3<sup>ème</sup> en Junior. – 3<sup>ème</sup> place encore pour notre

équipe en Championnat d'Europe de Moto-Ball. Deux médailles sont encore attendues, l'une pour Raymond ROCHE en Championnat du Monde Superbike et l'autre en Endurance pour Alex VIEIRA.

\* Le Président fait part de ses inquiétudes devant les problèmes de financement que connaît le mouvement sportif par l'interdiction de la publicité tabac, le retrait de Michelin de la compétition, le projet de loi LALONDE qui pèse fortement sur l'avenir de la moto verte, enfin le déficit du Loto sportif qui représente la plus grosse part de financement du sport. Il est vraisemblable que les subventions 90 ne seront pas toutes mandatées et celles prévues pour 1991 certainement revues à la baisse.

\* 18 candidatures sont parvenues à la F.F.M. en vue de la Constitution du Comité de Presse. Il est décidé de définir clairement le champ d'action des membres de ce Comité qui auront, entre autres tâches, l'étude des accréditations sur les épreuves.

\* Les trois postes vacants à la Commission du Sport Educatif sont attribués par vote à MMrs BALANCA, PEAN et CHEVROT, tous trois diplômés d'état.

\* Election de la nouvelle Commission de Tourisme composée de huit membres. Ses orientations seront présentées au Comité après le Congrès de Vichy.

\* Un certain nombre d'améliorations sont à apporter au dossier Sport-études du Mans, en vue d'obtenir sa reconnaissance officielle au plan national. Le Ministère tend toutefois à s'orienter vers des centres nationaux d'entraînement permanent plutôt que vers les sections Sport-études.

\* DOM-TOM. MMrs MOUGIN, ARDOIN et MAZERAN ont rencontré le Ministre des DOM-TOM.

Il leur a fait savoir qu'il appuierait les actions de la F.F.M. mais qu'il ne disposait que d'un budget limité dans l'immédiat. Trois membres du Comité se sont rendus en Guyane, Martinique et Guadeloupe, ont pu former des cadres dirigeants et délivrer plusieurs brevets fédéraux. Le contact est ainsi rétabli avec l'Outre-mer et des missions analogues seront programmées en Réunion, voire en Nouvelle-Calédonie en 91 ou 92.

\* Certains tarifs de licence ont été révisés à la hausse (les licences représentent 50% des rentrées fédérales) dans une proportion atteignant un peu moins de 10%. Après une analyse faite par le nouveau Directeur, le Président MOUGIN fait part des orientations envisagées pour les deux ou trois années à venir, qui se traduiront par une accélération du rythme d'évolution de la Fédération.

C'est ainsi que le bilan sportif comporte des lacunes concernant la formation des cadres, des sportifs et la structuration de la Fédération, par rapport à certaines missions mal accomplies actuellement. Le bilan financier fait apparaître des constats anormaux concernant les ressources (80 à 90% sont liées aux licenciés et aux organisateurs d'épreuves) ; ce qui fait que la F.F.M. est souvent perçue comme un percepteur par les pratiquants et les clubs. A l'inverse, elle n'investit que 10% dans le sport proprement dit ce qui est beaucoup trop peu pour une fédération sportive.

Des propositions s'orientent donc vers plusieurs axes visant à changer d'image : entreprendre des actions à l'égard des adhérents, mettre en place une politique de formation des cadres techniques, élaborer une méthode d'enseignement, envisager un certain nombre de stages sur le terrain. Un vaste plan d'action sera également à envisager à l'égard des non-adhérents qui représentent un potentiel non exploité

\* Il serait enfin souhaitable d'engager dès 1991 la mise en place d'assistants techniques régionaux avec un financement mixte : fédéral, Ligues et collectivités locales. Un ordre de priorité devra être établi dans le cadre du budget 1991.

\* Les amendements proposés par la F.F.M. visant la loi sur la moto verte n'ont pas été pris en compte par les sénateurs. Il faut donc se remobiliser pour la section parlementaire d'Octobre pour voir déboucher un certain nombre d'amendements indispensables.

\* Le Président invite chaque Président de Commission à préparer son budget détaillé et étayé pour Vichy, budget à établir, sur les mêmes bases qu'en 90 avec toutefois quelques éventuelles options qui pourront être réexaminées en fonction de la situation financière. Le budget prévisionnel fédéral devra être également établi, des efforts étant à accomplir sur toutes les lignes : délégués, salariés, dépenses administratives, matériel informatique. L'objectif est de retrouver le plus rapidement possible une réserve de 2 à 3 millions de francs, ce qui sera effectivement difficile.

### **1<sup>er</sup> Novembre.**

\* Première réunion du Comité de Presse à la Fédération : 15 journalistes présents.

\* Le compte-rendu succinct de la réunion UFOLEP- Ministère-F.F.M. a été adressé au Comité. Il sera suivi d'un texte officiel du Secrétariat d'Etat.

\* La F.F.M. reconduit ses accords avec la M.N.S. malgré une augmentation décidée tardivement des tarifs d'assurances. Le Président insiste près de ses collègues pour trouver des solutions afin de diminuer les risques d'accidents, car un jour ou l'autre, nous rencontrerons de réelles difficultés pour maintenir les tarifications d'assurances actuelles.

\* Une refonte de la quasi-totalité des annexes sportives a été préparée. Elles seront étudiées par la Commission des Règlements qui aura également à se pencher sur l'actuelle réglementation des manifestations sportives datant de 1965 et donc devenue obsolète.

\* Il est rappelé que selon la loi sur le sport, nul ne peut enseigner contre rémunération s'il n'est pas titulaire d'un Brevet d'Etat d'éducateur sportif.

\* La loi EVIN est passée, votée avec de nombreux amendements concernant les alcools. Aucune dérogation ne sera acceptée pour le tabac.

\* Tous les candidats présentés par la F.F.M. à la F.I.M. y ont été élus ou reconduits à savoir Mr MOUGIN à la Vice-présidence, Mr MOREAU à la Vice-présidence de la C.C.R., Mr. BROALLIER, membre de la Commission de Moto-cross, Mr CRUMIERE au trial-enduro. MMrs DESNUES et le Dr LEMEUNIER ont été reconduits dans leurs fonctions à la Commission technique et à la Commission médicale. La nomination de Mr MAZERAN au sein du groupe consultatif à la sécurité routière a été acceptée.

- Il est fait remarquer que les raids-marathons engendrent des enjeux financiers très importants, voire politiques en certains cas. Pour ces raisons, le Président souhaite avoir un droit de regard sur cette activité et Mr DOUMECQ-LACOSTE devra la superviser à la F.F.M.

### **1<sup>er</sup> Décembre.**

Le Président MOUGIN évoque les principaux temps forts au plan moto de ces dernières semaines : une brillante remise des prix, le Salon de la moto où la F.F.M. fut présente, la soirée des oscar CASTROL-F.F.M., l'élaboration d'un plan triennal à soumettre aux importateurs et constructeurs, la récente conférence de presse, le contrat d'objectifs pour 91 soumis au Secrétariat d'Etat, la participation du Président et du Directeur à plusieurs Assemblées Générales de Ligues etc...

- \* La F.F.M. est confrontée à un nombre croissant de plaintes ou d'appels de décisions. Un point sera fait fin 91 sur le fonctionnement de la Commission de Discipline avant d'envisager une nouvelle structure de ladite commission qui pourrait être calquée sur celle de la F.I.M., composée de gens de droit.
- \* Il est envisagé de faire passer un examen aux coureurs de 1<sup>ère</sup> année, afin de les initier aux servitudes de la course et de les informer du rôle des officiels sur les épreuves.
- \* Institution d'une nouvelle licence F.I.M. concernant les pilotes figurant sur les listes 1 et 2 et les dix premiers de la liste 3. Coût de ladite licence 6.000 frcs
- \* Chaque organisateur d'un Grand Prix en Europe devra verser une taxe spéciale pour couvrir les frais de voyage des pilotes pour les déplacements hors d'Europe.
- \* Les budgets des commissions pour 90 ont été tenus hormis ceux de la Commission des cyclos et la Commission médicale. Leurs présidents respectifs exposent les raisons de ces dépassements
- \* Un pilote ayant fait l'objet d'un contrôle anti dopage positif à l'issue du Bol d'Or se voit infliger une sanction exemplaire. Il est écarté du classement de l'épreuve et se voit suspendu de licence pour une durée de huit mois dont quatre avec sursis avec mise à l'épreuve de trois ans.
- \* Démission collective de six membres de la Commission d'Enduro, suite au fait que la Commission ne se sent plus maîtresse du jeu lors des raids-marathons et que la désignation du Président du Jury ne correspond pas à leurs souhaits. Le Président souhaite constituer une Commission raids-marathons à part entière, formée de spécialistes efficaces qui puissent couvrir les épreuves et faire respecter le règlement sportif. La Commission d'Enduro chargée initialement de ces épreuves reconnaît que les règles établies ont souvent été transgressées. Elle sera reconstituée lors du prochain Comité-Directeur.
- \* Une partie des travaux de réaménagement du circuit de Ledenon est déjà effectuée. La visite d'homologation par la C.N.E.V. est prévue le 18 Décembre prochain.
- \* Il est envisagé en Moto-cross le recrutement d'un entraîneur national salarié qui aura entre autres charges la responsabilité du stage sélection espoirs.
- \* En Trial un appel de candidatures est fait, suite à la démission de Mr BAUDRY.
- \* Rallyes. La catégorie initiation est supprimée et remplacée par une catégorie promotion réservée à tous les licenciés ne participant qu'à la boucle de jour.
- \* Un guide des circuits et écoles de pilotage paraîtra fin Janvier, comportant entre autres l'action à mener auprès des jeunes par le biais du Moto-cross afin de les initier à la pratique de la moto.

## ANNEE 1991

---

### **2 Février.**

- \* La crise du golfe risque d'avoir des conséquences sérieuses pour le sport et donc le budget fédéral. Elle déjà entraîné le rejet du plan triennal par les importateurs. Un budget de crise va être mis à l'étude.

\* Mr DOUMECQ-LACOSTE est élu à la présidence de la Commission d'Enduro, Mr MOUGIN à celle des raids-marathons (par intérim). Ces deux commissions sont constituées et il est procédé à la complémentarité des commissions de Trial, des courses sur piste, de la Technique et des cyclos dont certains sièges étaient vacants.

\* Suite à une affaire antérieurement étudiée par la C.R.D. et suite à un appel rejeté par la Comité-Directeur, il est recommandé qu'à l'avenir le rôle du Délégué et celui du Commissaire technique soient dissociés, le cumul des fonctions étant de nature à entraîner des difficultés incompatibles avec le bon déroulement des épreuves.

\* Création d'un Comité de chronométrage chargé des différentes tarifications pour les frais de déplacement ainsi que les tarifications informatiques. Mr DORLET en est élu Président, à la place de Mr DEVILLERS qui s'en retire.

\* Au vu d'une diminution sérieuse de leurs ventes en début d'année, les importateurs n'ont pas souhaité s'engager dans l'opération plan triennal. Les neuf actions prévues par la Fédération seront toutefois retenues, mais de façon moins approfondies et les échéances en seront modifiées.

\* Un Rallye de France de la Sécurité routière sera organisé par le Ministère des Transports (Gendarmerie et Police) en vue d'initier les jeunes à la conduite des engins à moteur et de les éduquer à un comportement sérieux sur la route. Il est décidé d'être présent sur l'opération.

\* Un groupe de travail est créé afin de travailler sur l'évolution, l'harmonisation et la simplification du système des licences.

\* Le projet de guide évoqué plus haut et présenté par Mr COUET ne reçoit pas la caution du Comité-Directeur, comme ne correspondant pas aux orientations souhaitées par la F.F.M.

\* Les nouveaux clubs de Tourisme sont exonérés des cotisations clubs et droits pour des organisations touristiques en 1991.

\* La M.N.S. fait de nouvelles propositions pour couvrir la Responsabilité civile des pilotes lors des entraînements et lance de nouveaux contrats susceptibles de se cumuler pour assurer une couverture globale des épreuves.

## **24 Juin.**

Tour d'horizon de Mr MOUGIN sur les actions mises en œuvre depuis le début de l'année et évocation des nombreuses rencontres qu'il a pu avoir avec de nombreuses personnalités officielles et sportives.

\* Les importateurs semblent décidés à collaborer sur le dossier d'une carte Tourisme et adhèrent au projet de création d'un Moto-Club de France ainsi qu'à la mise en œuvre de la partie pratique de l'attestation scolaire de sécurité routière.

\* Jean-Michel BAYLE est promu Champion des U.S.A. Il participera sous nos couleurs au Moto-Cross des Nations.

\* Le Président rapporte quelques décisions F.I.M. : en Grand Prix de Vitesse, à partir de 93, la catégorie 500cc sera réservée aux machines 4 cylindres 4 temps. En Trial in-door le Prix F.I.M. 92 a été officialisé. Un contrat relatif aux droits de télévision pour les Grands Prix de Moto-Cross est en cours de discussion avec une société italienne.

- \* Mr MAZERAN est chargé d'apporter des remèdes à l'action de certains services internes de la P.F.M.
- \* Les membres du Comité étant tous destinataires des procès-verbaux des réunions des commissions, le Comité accepte que ces derniers soient automatiquement acceptés s'ils ne font l'objet d'aucune remarque sous quinze jours. C'est ainsi que douze d'entre eux sont approuvés.
- \* Suite à un problème de santé de Mr DEVILLERS, Mr DORLET a repris le poste de trésorier et donne lecture du bilan. Il en résulte que l'exercice 90 se solde par un excédent de + 148.000 frcs si l'on ne tient pas compte des pertes sur exercices antérieurs affectés comptablement à l'exercice 90.
- \* Le Commissaire aux comptes de la Fiduciaire de France, Mr DAUTAIS, souligne l'ampleur de l'effort effectué par la F.F.M. en matière de redressement et il étaye son propos avec les chiffres suivants : 1988 = - 8.880.000 frcs, 1989 = - 3.320.000 frcs, 1990 = + 148.000 frcs.
- \* Les contrôleurs aux comptes F.F.M. affirment que le suivi des notes de frais et des remboursements concernant *France-Moto* va entraîner un aggravement du déficit pouvant s'élever à 2 millions de Francs. Une décision au niveau du journal devra intervenir à l'occasion du prochain Comité-Directeur.
- \* Marc FONTAN dresse le bilan des principales actions de son département pour la mise en œuvre des directives données par le Comité-Directeur. Mr MOUGIN souligne que si les retombées financières que l'on peut en espérer ne sont pas immédiates, elles s'inscrivent dans le cadre du budget attribué au service de la communication.
- \* Le principe de la forfaitisation des frais de chronométrage et des officiels fédéraux est admis, dont il devrait résulter pour la F.F.M. une importante simplification des procédures administratives.
- \* Suite à un comportement diffamatoire à l'encontre du Président de la F.F.M. lors de l'épreuve de la manche française du Championnat du Monde d'Enduro, le M.C. de Saint- Marcel l'Ardèche est interdit d'organisation pour l'année 1992.
- \* Le prochain stage d'éducateurs est programmé à Rennes en Juillet. Peu d'inscrits. Compte-tenu du manque de cadres brevetés, il est prioritaire que les Ligues fassent un effort de prospection auprès des pilotes susceptibles d'être intéressés par l'enseignement du pilotage moto et cyclo.
- \* Nous sommes en possession du bilan 90 sur les assurances individuelles des licenciés. Le taux de sinistralité s'élève à 140% : le coût des sinistres dépassant de 40% le montant des primes versées. Face à la compréhension de la M.N.S. le Président estime que la Fédération se doit de continuer à promouvoir auprès des clubs les assurances responsabilité civile proposées par cet organisme qui, elles, semblent rentable pour l'instant.
- \* La Commission des cyclos envisage le déplacement d'une équipe cyclo à Bucarest. Le Comité donne un accord exceptionnel pour cette opération et débloque une somme supplémentaire de 20.000 frcs pour la commission.
- \* Mr MOUGIN met en garde le Docteur LEMEUNIER, Président de la Commission médicale sur l'insuffisance de fonctionnement de sa commission, estimant qu'elle ne fait pas tout ce que la Fédération attend d'elle. Une décision sera prise lors du prochain Comité.
- \* Le M.C. CHAUCHEEN est assigné par l'URSSAF à payer une vignette de 270 frcs pour tous les pilotes ayant touché des primes et qui sont assimilés à des artistes de spectacle. Mr BOUVRON souhaite que la F.F.M. se saisisse de cette affaire et aille jusqu'au Conseil d'Etat afin qu'un jugement qui ferait jurisprudence soit rendu.

\* L'UFOLEP souhaitant qu'une convention globale puisse être signée, suite à certains accords signés et respectés, cette demande semble encore prématurée à la F.F.M. qui préfère laisser d'abord des contacts se nouer au niveau local.

## 9 Septembre.

Réunion se situant au lendemain d'un week-end riche en événements moto avec le Supercross du Parc des Princes, le Grand Prix du Mans, la fin des I.S.D.E. où la France termine en 3<sup>ème</sup> position, enfin le Motocamp organisé à Carpentras qui a connu une forte participation. Dans le cadre des opérations de communication, Mr MOUGIN signale l'aménagement sur le Parvis de la Défense de "Planète Sport" avec un atelier cyclo et un atelier trial qui a fait l'objet de plusieurs retransmissions à la Télévision.

\* Il semblerait que l'augmentation du budget de la Jeunesse et des Sports pour 1992 (qui inclut désormais les équipements banlieues et la régulation Guerre du Golfe) ne réponde pas à l'attente des subventions attendues par la Fédération.

\* "Raté" au niveau du Comité de Presse : *Moto-Revue* n'a publié aucune information sur le Grand Prix du Mans.

\* Les membres du Comité font confiance au M.C. Limousin quant à l'organisation du Grand Prix de France de Trial, mais Mr MOUGIN met en garde le Président de la commission sur sa responsabilité si le Grand Prix devait être un échec.

\* SEKOIA continuera à s'investir dans le Supermotard 92.

\* Si la situation de trésorerie est légèrement meilleure à ce jour par rapport à ce qu'elle était à la même date, l'an passé, il n'en reste pas moins que l'année 1991 va être extrêmement difficile en raison de plusieurs postes déficitaires : licences, épreuves, abonnements payants à *France-Moto*, dépassement des budgets de commission. Une autorisation de découvert a été sollicitée près de la banque. Il est demandé à chaque Président de Ligue de faire rentrer au plus vite à la F.F.M. les sommes dues par leurs clubs.

\* Des anomalies surgissant ci et là au niveau des Préfectures quant à l'annulation d'épreuves sans l'aval de la Fédération, Mr MOUGIN remémore les délais d'envoi de règlements à la F.F.M. avant que les Préfectures puissent donner l'autorisation d'organisation. Le Délégué ministériel renouvelle son conseil de saisir le Ministère de la Jeunesse et des Sports chaque fois qu'il l'est nécessaire sur des sujets de cette nature.

\* Toute organisation d'une manifestation ou d'un cycle de manifestations officielles de la Fédération (Championnats de France, Trophées, Coupes de marque) pourra faire l'objet d'un cahier des charges imposé par la F.F.M. proposant notamment l'ensemble des obligations promotionnelles de l'organisateur. Les clubs souhaitant confier l'organisation d'une manifestation à une société spécialisée doivent souscrire avec elle un contrat officiel précisant clairement les responsabilités sportive, commerciale, financière et juridique de chaque partie.

\* La loi de finance entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> Octobre 1991 prévoyant que toutes les primes versées aux concurrents sont susceptibles d'être assujetties à la T.V.A. (ce qui supprimera les prélèvements Urssaf) le Président envisage de faire venir un intervenant sur ce thème devant le Comité, afin d'être informé au mieux des points de nature fiscale concernant en particulier les clubs.

\* La F.F.M. se voyant contrainte de prendre directement en charge l'organisation du Championnat du Monde des Superbike 1991 sur le circuit de Magny-Cours (laquelle épreuve comporte un déficit

prévisible de 700.000 frcs) a décidé de prendre en main elle-même l'organisation du Grand Prix de France de Vitesse 1992, ce qui permettra de compenser le déficit de la première épreuve. Elle s'associera aux Editions LARIVIERE et à plusieurs compétences locales pour la promotion de l'événement.

\* Patrick PLISSON représentant la société TWIN CAM, antérieurement chargée de la recherche publicitaire *France-Moto* et annuaire, expose le bilan 91 et les perspectives 92. Côté *France-Moto*, les recettes publicitaires ont augmenté de 25% en 91 et on peut espérer une nouvelle augmentation de 25% pour 92. Côté annuaire, la réussite est totale avec + 68% par rapport à 90. Pourtant le déficit prévisible pour 91 est insupportable, risquant d'atteindre 2.500.000 frcs. Il est décidé de garder la présentation de la revue, mais d'en diminuer sensiblement la pagination. Le journal traitera essentiellement de la vie des Ligues et d'infos, de la vie fédérale. Des licenciements interviendront inévitablement dans le service.

\* Les échanges entre la Roumanie et la France en cyclomoteurs ont été chaleureux et se sont parfaitement déroulés.

\* Suite à un différend advenu sur une épreuve entre le Président de la Commission de Moto-Cross et Patrick BONIFACE, ce dernier fait savoir qu'il adressera dans la semaine sa lettre de démission du Comité-Directeur de la F.F.M.

## **8 Novembre**

Comme prévu, le Championnat du Monde Superbike s'est traduit par un bilan financier déficitaire. L'organisation a toutefois constitué un bon rodage en vue du Grand Prix 1992.

\* L'Assemblée Générale de la F.I.M. a décidé de refuser l'accord tripartite avec la société BORNA et TWO WHEELS Promotion, relatif aux Grands Prix, car elle ne pouvait admettre que cette discipline soit entièrement remise entre les mains de sociétés commerciales.

\* La Commission a choisi une nouvelle formule pour les Grands Prix. Le Championnat d'Europe 125 est maintenu, un Championnat 250 sera créé en 1993 et un Championnat du Monde Supercross aura lieu dès 1992.

\* L'augmentation des tarifs M.N.S. pour 92 est de 5%. De nouvelles dispositions obligent les clubs à assurer la responsabilité civile des pilotes lors des entraînements. Nous négocions actuellement des tarifs adaptés à cet effet.

\* Le décret concernant la T.V.A. due par les sportifs est paru au J.O.

\* Trois postes ont été réservés au Bataillon de Joinville à trois athlètes de haut-niveau de notre sport.

\* Une réflexion a été conduite sur la crise du Moto-Cross qui semble venir du bénévolat, inconsideré par d'aucuns, et des organisateurs qui n'ont plus la foi pour s'engager dans des opérations dont l'équilibre devient de plus en plus précaire. Il est décidé de questionner tous nos licenciés : officiels, commissaires, directeurs de course au sujet du malaise actuel.

\* Un conseiller bénévole, diplômé en droit, viendra bientôt nous aider dans le traitement de certains dossiers juridiques.

\* Le Délégué ministériel donne les principales orientations du Ministère et il estime qu'il serait souhaitable que la F.F.M. puisse poursuivre l'aide en faveur des petits clubs, l'aménagement du temps de l'enfant, les animations sportives d'été.

\* Malgré une forte participation motocycliste, le Motocamp de Carpentras a été un échec sévèrement jugé par la F.I.M. Pour cette raison Mr LIQUIER n'a pas été réélu à la Commission de Tourisme internationale.

\* Léger différend entre la F.F.M. et le Comité de chronométrage, au sujet de la nouvelle formule de tarification. Il en sera traité avec Mr BOURDARIAS, Mr DEVILLERS, on le sait, ayant décliné la Présidence dudit Comité.

\* Le redressement financier de la Fédération s'annonce difficile et peut être aura-t-elle besoin des Ligues pour passer le cap de fin d'année. Le Délégué Ministériel tient à préciser que malgré les difficultés financières de l'Etat, les subventions au mouvement fédéral ont été entièrement sauvegardées. Il estime que l'ouverture de la fédération vers une pratique sportive au sens le plus large doit être préservée. Il ne s'agit plus de se limiter à la pratique sportive du haut-niveau, car le sport en France est devenu un phénomène social, et la F.F.M. a une mission particulière à jouer dans le secteur éducatif et le sport de loisir.

### **11 Novembre.**

- Séance consacrée uniquement au projet de budget 92 en forte réduction, faisant apparaître un excédent prévisionnel de 875.000 frcs. Il est prévu notamment la suppression de la Section sport-études, la non-participation au Moto-Cross des Nations en Australie, la résiliation de certains abonnements, des économies sur la fabrication de l'annuaire et de *France-Moto*, la réduction de plusieurs achats et dépenses courantes, la diminution des charges financières etc...

Le Comité, après discussion, décide de maintenir les dépenses prévues pour l'Equipe de France Espoirs soit 550.000 frcs et les A.T.R. soit 200.000 frcs, et approuve le projet de budget pour 1992 qui sera présenté à l'Assemblée Générale pour un montant global de recettes de 26.184.000 frcs et de dépenses de 25.313.000 frcs.

### **1<sup>er</sup> Décembre.**

\* Démission de Mr Bernard ALLE du Comité-Directeur, qui estime ne plus contribuer à l'enrichissement du groupe...

\* Remise des prix réussie, quoique entachée par l'absence de plusieurs pilotes.

\* Le Président présente les thèmes de sa dernière conférence de presse, lors de laquelle il a évoqué la situation financière délicate de la F.F.M. du fait du passif accumulé entre 86 et 89, ainsi que le partenariat attendu de la part des importateurs qui n'a pas eu le succès escompté.

- Les mesures de rigueur décidées pour le budget 92 qui touchent notamment le budget de la communication ont amené Marc FONTAN à souhaiter quitter la Fédération en tant que salarié. Il continuera pourtant à assurer plusieurs contacts extérieurs.

\* Divergence de vue entre la Commission Technique et la Commission de Vitesse quant au choix des pots d'échappement pour les machines Promosport 750cc. ; la C.C.R. désirant rendre obligatoire dès 92 le silencieux d'origine, la Technique demandant une période transitoire d'un an. Après discussion, le Comité-Directeur retient la décision de la C.C.R. à savoir le retour aux pots d'échappement d'origine.

- \* Le Comité est à nouveau entretenu du budget prévisionnel 92, de l'étude duquel il ressort que 4 à 5 années de rigueur seront nécessaires pour retrouver notre équilibre. Le Trésorier a travaillé sur un suivi très sérieux des postes de dépenses, afin de prendre les mesures nécessaires en cas de dérive. On envisage par ailleurs d'actualiser la valeur du siège au bilan, ou encore vendre le siège social pour racheter des locaux dans une ville nouvelle où le prix du m2 est inférieur, ce qui permettrait de dégager 5 à 10 millions de francs. Le budget 92 fera l'objet d'une nouvelle étude lors de la prochaine réunion du Bureau exécutif.
- \* Après la motion votée en Assemblée Générale de la F.I.M., le Président VAESSEN est revenu sur cette décision et a signé un contrat avec DORNA et TWP (Bernie ECCLESTONE) sur les Grands Prix de Vitesse à partir de Janvier 1992, qui laisse à ce dernier la maîtrise du calendrier, retirant par là même tout pouvoir sportif à la F.I.M. et aux fédérations nationales. Devant cet état de fait, le Président MOUGIN a adressé un courrier au Président de la F.I.M.
- \* Par ailleurs, cette dernière ayant demandé une modification du circuit de Magny-Cours pour des raisons de sécurité, il est décidé que les travaux (d'un montant très élevé) ne seront entrepris par les collectivités locales que s'il y a certitude de l'attribution du Grand Prix à Magny-Cours.
- \* Plusieurs membres du Comité-Directeur s'interrogent sur la main mise par la F.I.M. sur les droits T.V. et souhaitent que ce point soit laissé à la charge des fédérations nationales.
- \* Le Comité décide de l'élargissement de la Commission du sport éducatif à la formation des Commissaires de Route et demande à la Commission des Règlements de réfléchir à une charte générale des commissaires.
- \* Le Directeur de la Mutuelle Nationale des Sports communique les résultats de l'exercice de la saison 90, accusant un solde déficitaire de 1.700.000 frcs. Sur trois ans, de 87 à 89, la M.N.S. a encaissé dix millions de francs de cotisations pour verser quinze millions de prestations. Le rapport sinistres/primes est de 153%. Tôt ou tard, la M.N.S. devra pratiquer la réalité des prix.

## 🏍 ANNEE 1992

---

### **8 Février.**

- \* Démissions de Patrick BONIFACE et de Mr LEMPIRE de la Commission de Moto-Cross. Election de Mr ARDOIN à la Présidence du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Nièvre.
- \* Rencontre prochaine de Mr MOUGIN et de Mr SARRE, Ministre des Transports, afin d'évoquer le problème des circuits français et la création de circuits régionaux.
- \* Le Rallye Grand Sud se déroulera du 10 au 17 Octobre 1992. Un contrat sera signé avec la société Impact Auto-Moto chargée de la promotion de cette épreuve.
- \* Un accord a été trouvé concernant la retransmission télévisée des événements sportifs dans le cadre d'une commission réunissant le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'ensemble des chaînes de télévision.
- \* Les quatre principaux constructeurs motocyclistes ont accepté d'être nos partenaires sur le Championnat Open Superbike.

\* Dans le conflit qui oppose la F.I.M. à TWP et DORNA, le Président MOUGIN a été le seul à s'opposer à l'ensemble du Conseil de Direction et au Président de la F.I.M. SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION TENDANT A RETIRER TOUT POUVOIR SPORTIF à la F.I.M. au profit de sociétés commerciales. La réglementation sportive, technique et médicale proposée par l'IRTA vient d'être intégralement acceptée par la F.I.M. Celle-ci se trouve ainsi dépossédée de tout pouvoir en matière de réglementation. Les droits de télé et de marketing pour les Grands Prix de Moto-Cross et le Championnat de Supercross seront étudiés et définis lors du Congrès de Printemps.

\* Un Trophée International Cyclomoteurs sera organisé dès cette année entre la France, l'Italie, l'Espagne et la Belgique.

- Actuellement, la Fédération Internationale de l'Automobile a en projet une modification de ses statuts qui étendrait sa juridiction à l'ensemble des sports mécaniques : moto, motonautisme, aéronautisme. Le Délégué ministériel fait savoir que le Cabinet du Ministre a été informé de cette situation et qu'une entrevue doit être décidée entre le Ministre et le Président MOUGIN afin d'évoquer ces différents sujets. Il déplore la confiscation de l'image sportive F.I.M. et pense que si le Français n'a plus le droit à la retransmission télévisée des événements sportifs, il est à craindre qu'il n'ait plus un jour le droit de pratiquer. Et de citer le Grand Prix 1992 où les pilotes ont du mal à obtenir leur place.

\* Le Président rappelle les difficultés de trésorerie qu'a connues la Fédération en fin d'année et précise que celles-ci ont pu être résolues grâce à une caution donnée par le Comité National Olympique du Sport Français. Une avance de subvention ministérielle sur 92 nous ont permis de sortir "du rouge". Entre fin Décembre et début Février il a toutefois manqué 1.500.000 frcs. Les comptes seront arrêtés pour la fin Mars pour être soumis au Comité-Directeur le 22 Juin, puis à l'Assemblée Générale du 19 Septembre. Une grande partie des dûs des clubs pour 90 et 91 va pouvoir être créditée.

\* La réduction de la pagination de *France-Moto* et la réduction du budget de la Communication ont entraîné le départ de Marc FONTAN et quatre licenciements dans le service de la revue, pour cause économique, s'élevant à 300.000 frcs. Ils seront très largement amortis dès cette année.

\* Le Président MOUGIN a fait savoir à Bernie ECCLESTONE que la F.F.M. n'organisera le Grand Prix en 92 que dans la mesure où le revenu final sera au moins égal à celui qu'elle aurait perçu selon l'ancienne formule.

\* Avec la disparition de la notion de "risque accepté" sur les épreuves, il est de plus en plus fréquent que des recherches de responsabilité soient effectuées à l'issue d'accidents graves. Il est recommandé de respecter strictement les règlements fédéraux sous peine de ne pouvoir se défendre devant les tribunaux qui tiennent compte essentiellement du Code Sportif des Fédérations pour prononcer leurs jugements.

\* Un projet de modification de la loi sur le sport a été préparé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui prévoit le renforcement du pouvoir des fédérations délégataires par rapport aux autres et assouplit la tutelle de l'Etat sur les fédérations sportives.

\* La loi fait maintenant obligation aux pilotes de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les pilotes entre eux et envers les tiers lors des entraînements (autres que ceux liés à la compétition). La M.N.S. a fait dans ce sens des propositions très avantageuses. Le Président pense que la F.F.M. se doit de respecter la législation et que cette proposition d'assurance sera réservée exclusivement aux adhérents F.F.M. possesseurs du permis de conduire moto ou du C.A.S.M. pour des motos à vocation sportive. Distinction doit être faite entre les machines non-immatriculées pour utilisation sur circuit non ouvert à la circulation et celles immatriculées, susceptibles d'être utilisées lors d'entraînements libres.

\* La F.F.M. et trois autres organismes assureront la coordination au plan départemental des stages pratiques d'initiation à la conduite des cyclomoteurs, organisés dans le cadre de l'attestation scolaire de sécurité routière. Après discussion sur le recrutement des nombreux éducateurs qu'un tel projet suppose et le problème du financement du matériel, une participation financière sera demandée à chaque élève ainsi qu'une aide aux collectivités locales. Le Président MOUGIN précise que la F.F.M. ne s'engagera dans cette opération que si son financement est assuré.

\* Un pilote de Moto-Cross convaincu de dopage majeur a été condamné à une suspension ferme de toute licence motocycliste pour une durée d'un an.

\* Les pilotes de trois nations (Belgique, Hollande et Luxembourg) constituant avec la France une des zones F.I.M., seront acceptés dans toutes les épreuves françaises de capacité nationale. Une autorisation de sortie sera toutefois exigée. Les épreuves de capacité extranationales pourront admettre quinze pilotes au maximum d'un pays extérieur à la zone.

## **22 Juin.**

Le Président présente à l'assemblée Mr VUILLERMET, ancien Directeur financier des Ets PHILIPS, qui devient son conseiller bénévole en matière de gestion et de finances, ainsi que deux nouveaux responsables sportifs fédéraux.

\* Le contrat d'objectifs 92 F.F.M./Ministère se traduit par une augmentation importante de 20% par rapport à 91. Une partie en sera consacrée au recrutement de cadres techniques.

\* Le groupe d'études parlementaire des deux-roues motorisées a obtenu une reconnaissance officielle de la part de l'Assemblée Nationale.

\* Les accidents survenus dans le cadre des 24 Heures du Mans ont été l'occasion de déchaînement médiatique anti-motard. Le Président a été reçu par le Ministre qui a accepté l'ensemble des propositions qu'il lui a soumises.

\* Une réunion importante s'est tenue à la F.F.M. sur les incidents de Paris-Le Cap 92. Mr Gilbert SABINE s'est engagé à faire des efforts sur les différents sujets évoqués.

\* D'excellents contacts avec le Bataillon de Joinville ont permis d'obtenir pour la rentrée l'intégration de neuf pilotes.

\* Le contrat CONSORTIUM/F.I.M. pour les quinze épreuves du Championnat du Monde de Moto-cross 250, le Moto-cross des Nations et le Championnat du Monde de Supercross a été signé. Il concerne uniquement les droits de télévision. Les Commissaires de la F.I.M. ont présenté leur rapport sur la nouvelle formule des Grands Prix de Vitesse. Mr MOUGIN a fait part de ses réflexions quant au pouvoir réel de ces officiels qui est quasi inexistant ainsi que sur le sérieux du contrôle technique. Le Championnat du Monde Superbike se traduit par des résultats financiers déficitaires pour la société FLAMMINI qui a demandé et obtenu la révision de son contrat...

\* Mr DAUTAIS, Commissaire aux comptes de la Fiduciaire de France présente son rapport sur les comptes de 91 et informe les membres du Comité qu'il fera pour la première fois l'objet d'une certification de sa part. Le Trésorier adjoint souligne le résultat courant 91, positif de plus de 127.000 frcs. La situation actuelle doit conforter la Fédération dans les orientations prises fin 1991 de s'en tenir à un budget extrêmement strict qui devrait dégager un bénéfice de un million de frcs et de poursuivre cet effort durant plusieurs années.

\* Mr MOUGIN a pensé qu'il était indispensable à la F.F.M. de rester présente sur le Grand Prix de France de Vitesse 1992 et un contrat a été signé avec la société LLA (LE LIARD associés) pour une durée de cinq ans. Il prévoit le versement à la Fédération d'une somme de 500.000 frs pour chaque organisation et un prélèvement sur chaque entrée payante pour alimenter "L'Objectif Grand Prix" (formation et engagement de pilotes dans les épreuves mondiales). La responsabilité sportive reste du ressort de la F.F.M. qui se dégage totalement d'un bilan financier des épreuves.

\* L'Assemblée Générale de la F.F.M. se tiendra le 14 Septembre prochain, comportant en sus de la lecture des rapports traditionnels, l'élection du Comité, du Président et des commissions. Il est décidé, dans un souci d'économie, de réduire la composition de celles-ci.

\* Des épreuves (Hypercross ALAC) organisées par une société commerciale sans caution de la F.F.M. ni de l'UFOLEP, ont bénéficié, dans le Calvados, d'une autorisation préfectorale. Un recours avec demande de réparation de préjudice moral de la F.F.M. a été déposé devant le Tribunal Administratif de Caen. Une question écrite sera posée à l'Assemblée Nationale, puisqu'il s'agit de la mise en cause totale de l'autorité de la Fédération.

\* Le Sénat vient d'étudier le projet de loi sur le sport et l'a remanié fortement après qu'il ait été amendé par l'Assemblée Nationale. Il prévoit un renforcement du statut des diplômés d'Etat, l'élargissement des dispositions fiscales des sportifs de haut niveau aux autres sportifs, une certaine garantie de la retransmission des sports à la Télévision.

\* Le Comité accepte le principe de recrutement d'un entraîneur de Trial à mi-temps.

\* Compte-tenu des financements supplémentaires consentis par le Ministère, le Comité revient sur sa décision de supprimer la section Sport-études du Mans et la reconduit pour un an en lui conférant l'appellation de Centre National Permanent d'Entraînement.

\* Le Comité-Directeur accepte de réinstaurer l'obligation aux organisateurs d'organiser une épreuve promotionnelle dans le cadre des épreuves de prestige.

\* Il rappelle enfin l'interdiction de la double appartenance F.F.M./UFOLEP pour les clubs et les licenciés, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par la Fédération.

## **14 Septembre.**

Le Président ouvre la séance du nouveau Comité-Directeur à la suite de l'Assemblée Générale (lors de laquelle il a été réélu) et il est procédé à l'ensemble des élections.

<u>Bureau exécutif</u>		<u>Comités</u>	
Président	J.P. MOUGIN	Comité de Presse	J.M. DESNUES
Vice-Pdt délégué	G. DOUMECQ-LACOSTE	Comité de chronométrage	M. DEGRANGE
Vice-Président	J.P. MOREAU	Comité des Commissaires	R. LIQUIER
Secrétaire G <sup>al</sup> .	J.M. CRUMIERE		
Trésorier	G. VUILLERMET		
Trésorier Adj.	C. DEVILLERS		

## Commissions

C.C.R.	J. BOLLE	Raids-Marathons	R. FERMONT
Moto-Cross	C. BROALLIER	Tourisme	A. ABOULINC
Trial	Y. PRADEAU	Médicale	B. LEMEUNIER
Enduro	G. DOUMECQ-LACOSTE	Technique	J.M. DESNUES
C. sur Pistes	C. BOUIN	Rallyes	J. MARTINETTI
Cyclos	M. DEGRANGE	Sport Educatif	A. JULIEN
Moto-Ball	M. TOURNEMEULE	Règlements et Discipline	J. MONCHANY

## **26 Septembre.**

Le Président pense que le renouvellement du tiers du Comité peut apporter des idées et des orientations nouvelles au sein de la Fédération. Il rappelle les principales fonctions du Comité-Directeur, organe décisionnaire de la F.F.M. chargé d'étudier les questions financières et de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération.

---

### **CREATION DE LA STRUCTURE VITESSE « OBJECTIF GRANDS PRIX »**

---

Objectif "Grands Prix". Une structure officielle en Vitesse a été créée et fait l'objet d'un accord F.F.M./LLA. Deux pilotes ont été sélectionnés. L'opération est financée en totalité par la société LLA et la F.F.M. réinvestit dans cette structure les sommes perçues au titre du Grand Prix.

- \* G.P. 93. Le choix du circuit n'est pas encore effectué. La F.F.M. n'est pas seul maître du jeu, puisque la F.I.M. peut en principe se substituer à elle pour organiser ou choisir une autre fédération pour organiser.
- \* INSEP. Pour la première fois, trois pilotes de l'Equipe de France Espoirs Moto-Cross ont intégré l'INSEP pour y poursuivre leurs études et leur préparation physique de très haut niveau
- \* MMrs BOLLE et DESNUES souhaitent que la F.F.M. manifeste officiellement lors du Congrès F.I.M. son opposition aux contrats passés par la Fédération Internationale dans le domaine des Grands Prix de Vitesse
- \* Après que le Comité-Directeur ait refusé l'obtention d'une licence à Mr PEYRONNET, ce dernier avait manifesté le désir de se présenter aux élections fédérales. Il a été débouté de sa demande par le CNOSF.
- \* Une étude informatique incluant l'équipement des Ligues et Clubs a été réalisée par Mr DEVILLERS. Le Comité accepte les grandes orientations du projet proposé, ainsi que la création d'un comité informatique d'organisation qui sera chargé entre autres d'étudier les besoins de chaque Ligue en matière d'équipement et de proposer un mode de financement.
- \* Le Congrès F.F.M. se tiendra à Artigues près Bordeaux du 13 au 15 Novembre. Les Présidents de commission devront envoyer leurs ordres du jour ainsi que leur budget prévisionnel.
- \* Le contrat proposé aux organisateurs français du Championnat du Monde Superbike n'est pas acceptable. Ni le Circuit Paul RICARD, ni l'A.C.O. ne semblent vouloir accepter les conditions de

FLAMINI. L'organisation de ce championnat reste donc hypothétique. Quant au Grand Prix de France, T.W.P. (ECCLESTONE) devra fournir le calendrier à la F.I.M. pour le 31 Octobre.

\* L'affaire M.C. CHAUCHEEN/URSSAF s'est terminée favorablement pour la F.F.M. grâce au dossier déposé par la FIDAL.

\* Une réunion a eu lieu à Bruxelles pour étudier les répercussions des décisions de la C.E.E. sur le Sport Motocycliste. Quatre thèmes ont été abordés : la Sécurité routière, les problèmes de l'industrie, le tourisme moto et l'environnement.

### **13 Novembre.** Réunion tenue dans le cadre du Congrès F.F.M.

\* Le Président fait savoir que les fédérations refusent la suppression de 84 postes de Cadres Techniques au Ministère de la Jeunesse et des Sports, même si elles sont compensées par des versements équivalents. Le Délégué de tutelle du Ministère précise que la F.F.M. n'aura pas à souffrir de cette suppression, puisqu'elle ne dispose pas d'un cadre technique détaché, et confirme qu'une somme de 400.000 frcs lui a été allouée au titre des Educateurs sportifs en 1992.

\* Les pilotes d'Objectif Grand Prix ont bien été sélectionnés, mais une structure juridique indépendante reste encore à créer comme il l'était souhaité.

\* Le Ministère des Transports a annoncé l'ouverture d'un certain nombre de circuits de sports mécaniques de proximité. Ceci suite à un entretien antérieur entre le Président MOUGIN et le Ministre Mr SARRE auquel il avait été souligné l'aspect éducatif de la Moto.

\* Un projet de partenariat est en cours avec Mr Claude MICHY pour le Championnat de France d'Enduro. Il prévoit la mise à disposition pour les clubs organisateurs d'épreuves dudit championnat d'un certain nombre de prestations. Son budget est estimé à 300.000 frcs. Cette mesure correspond à l'une des orientations fédérales.

\* Le Crédit Lyonnais devient la nouvelle banque de la F.F.M. Une ligne de crédit de 2 millions de francs nous a été accordée.

\* Mr JULIEN pose le problème du bénévolat, face aux tâches de plus en plus nombreuses confiées aux dirigeants, qui deviennent difficilement compatibles avec leurs activités professionnelles. Le Président est conscient de ce problème et il pense que la F.F.M. devrait avoir des structures plus professionnelles pour accomplir ces missions nouvelles. Le Délégué Ministériel confirme que cette intervention évoque des problèmes graves et réels et qu'elle doit entraîner à une réflexion de l'ensemble du mouvement sportif.

\* Mr MOUGIN précise le déroulement du Congrès et rappelle que les Commissions sportives devront étudier leur annexe respective afin qu'elle soit à la disposition des clubs dès Janvier prochain. Les Présidents de Commission auront à présenter une synthèse des travaux de leur Commission en Assemblée Générale ordinaire. Les Présidents des Commissions de Moto-Cross, d'Enduro et de Raids-marathons devront se concerter pour l'élaboration d'un calendrier homogène. Enfin toutes les Commissions devront désigner un membre représentatif pour siéger au sein de la Commission du Sport éducatif.

\* Le budget prévisionnel est présenté aux membres du Comité-Directeur. En préambule, Mr VUILLERMET, Trésorier, précise que l'hypothèse d'une réalisation immobilière consistant à changer le siège de la F.F.M. ne peut absolument pas être considérée comme un remède à la situation financière. Elle améliorerait la structure du bilan fédéral, mais ne supprimerait pas les problèmes de trésorerie. A

son avis, la seule solution est de restaurer le bilan par un résultat, toutes provisions comprises, de 1 million de francs par an.

A l'intérieur du budget prévisionnel 93 le total des enveloppes prévues pour chaque Commission se chiffre à un total de 1.750.000 frcs.

\* L'avenir de la compétition cyclo est en jeu à la suite d'un décret paru au J.O. interdisant la fabrication, la possession ou la vente de dispositifs visant à augmenter la puissance des cyclos. La Commission des cyclomoteurs a prévu la mise en place d'un certain nombre de réformes à la demande des pouvoirs publics, qui devraient permettre de préserver la compétition en 50cc. Le Directeur, Mr MAZERAN, est chargé de suivre ce dossier en liaison avec Mr DEGRANGE.

**14 Novembre.** Deuxième réunion tenue dans le cadre du Congrès.

Le Président MOUGIN fait connaître l'ordre du jour de cette réunion :

- 1° Etude du budget prévisionnel 93 rectifié,
- 2° Organisation d'épreuves par des organisateurs autres que les fédérations sportives
- 3° Représentations des conditions d'organisation de Promo-Cross
- 4° Etude de la réduction du bruit des machines sur nos circuits.

\* Mr VUILLERMET revient sur le budget prévisionnel, rectifié depuis la réunion de la veille et précise que les raisons qui ont contribué à l'établissement de ce projet s'appuient sur trois objectifs :

- Dégager 1 million de francs de résultat net sur chacun des 3 ou 4 exercices à venir, en tenant compte des provisions et des charges éventuelles sur les exercices antérieurs.
- Intégration dans le budget 93 d'une provision de 500.000 frcs.
- Latitude laissée au Comité-Directeur de réviser ledit budget, lors de sa réunion de Février prochain, en fonction des rentrées des licences et des droits de calendrier qui ne pourront être appréhendés avec précision qu'à cette date.

\* Le Président soumet à ses collègues la proposition retenue en Bureau qui consisterait, afin de comprimer le budget "remise des prix", à n'inviter que les champions inter et les vainqueurs des catégories les plus élevées dans chaque discipline. La solution de confier aux Ligues la remise des trophées dans le cadre de leur Assemblée Générale est retenue unanimement. L'économie réalisée sur la remise des prix 93, comme d'autres économies éventuelles seront conservées en trésorerie et non réinvesties.

\* Parallèlement au recours déposé devant le Tribunal Administratif de Caen (Hypercross ALAC), une réunion s'est tenue au Ministère de la Jeunesse et des Sports à laquelle étaient conviés les services juridiques de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Intérieur. Il en est résulté que si les règles édictées par la F.F.M. s'imposent à l'ensemble des organisateurs (associatifs ou commerciaux), la F.F.M. ne dispose pas d'un monopole d'organisation. La loi de 84 confère à une fédération la capacité de délivrer des titres, mais il n'existe pas de monopole pour la pratique sportive.

La F.F.M. ne peut empêcher l'organisation d'épreuves qui ont reçu une autorisation exceptionnelle de la Préfecture, dans la mesure où la demande est effectuée selon les règles légales : le respect de la réglementation technique et un encadrement compétent assurés.

Une circulaire visant à donner des "armes" aux Préfectures, permettant aux Préfets d'interdire les organisations qui ne présenteraient pas les règles techniques et de sécurité souhaitables sera rédigée par les deux Ministères concernés.

\* Les clubs organisant une épreuve de Moto-Cross soumise à forfait ont le droit d'organiser une épreuve Promo-cross et ceci une seule fois dans l'année. Il est décidé que ces épreuves feront l'objet d'une inscription au calendrier F.F.M. mais ne donneront pas lieu à la transmission d'un rapport de clôture à la Fédération.

\* La F.F.M. élaborera une charte sur 4 ans de réduction du bruit des machines. Cette charte sera soumise aux constructeurs. Après avoir été signée, elle sera adressée aux Ministères de la Jeunesse et des Sports, des Transports, de l'Industrie, de l'Intérieur et de l'Environnement. Le Comité-Directeur approuve ce schéma.

\* Le Président MOUGIN propose d'organiser avec les membres du Comité-Directeur intéressés, des réunions de réflexion lors desquelles pourraient être évoquées les relations des Liges, avec les collectivités locales, le problème des relations avec les Sociétés commerciales etc... Il souhaite également organiser en Février prochain une journée débat avec le Groupe Parlementaire des Deux Roues Motorisées, afin de traiter de différents thèmes en présence de journalistes de la presse nationale et spécialisée.